

Le Monde

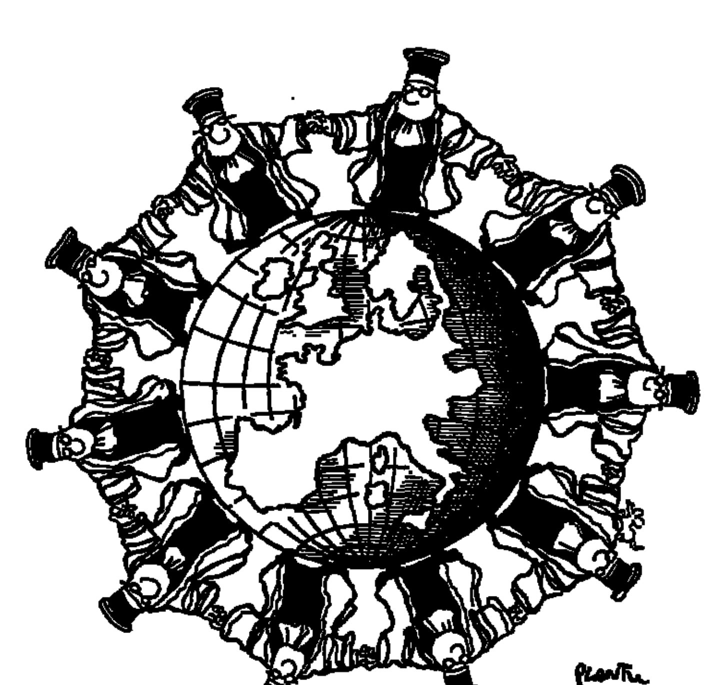
CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16184 – 7 F · JEUDI 6 FÉVRIER 1997 · FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

400 magistrats français signent un appel contre la corruption internationale

Ils réclament la création d'un espace judiciaire européen contre la délinquance financière

QUATRE MOIS à peine après son lancement, l'appel de Genève, qui dénonçait l'impuissance de la justice face à la délinquance financière européenne, a recueilli 400 signatures de magistrats français. Parmi eux, figurent des responsables du syndicalisme judiciaire et, surtout, une forte proportion de magistrats peu connus qui n'ont pas forcément été confrontés à des affaires de corruption internationale mais qui sont sensibles au thème de l'égalité devant la loi. Sur les 160 auditeurs de justice, futurs magistrats, que compte l'Ecole nationale de la magistrature, 133 ont signé l'appel. La promotion 1996 a d'ailleurs décidé de prendre, comme nom de baptême, « Appel de Genève ».

Lancé le 1er octobre 1996 par sept magistrats européens, le texte de Genève appelait à une amélioration de la coopération judiciaire européenne. Parmi ces sept magistrats, figurent notamment le conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke, le procureur général de Genève, Bernard Bertossa, et le juge espagnol chargé de l'enquête sur les Groupes antiterroristes de libération (GAL), Baltazar Garzon.



Interrogés par *Le Monde*, des nouveaux signataires de l'appel expliquent leur sentiment d'impuissance face « *à une délinquance de mieux en mieux organisée* » qui se joue des frontières. Plusieurs plaident pour la constitution d'un véritable « *espace judiciaire européen* ». « *Le public a conscience que certaines affaires ne sont pas élucidées,* explique ainsi Olivier Mesrine, substitut au tribunal de Versailles. *Or, on n'a pas l'impression que les politiques se préoccupent d'accélérer les choses.* » « *Ce n'est ni une révolte, ni une révolution. C'est dire simplement : "On ne peut plus fonctionner dans ces conditions là"* », ajoute Myriam Viargues, juge d'instruction à Toulouse. Au nom des signataires, M. Van Ruymbeke devait être reçu, mercredi 5 février, par deux commissions du Parlement européen.

Lire page 10, le point de vue d'Eric de Montgolfier page 17 et notre éditorial page 18

CINÉMA

Le triomphe infini de « La Guerre des étoiles » aux Etats-Unis

LA RÉÉDITION triomphale, aux Etats-Unis, de la trilogie *La Guerre des étoiles* confirme la place des films de George Lucas dans l'imaginaire américain. *La Guerre des étoiles, L'empire contre-attaque* et *Le Retour du Jedi* sont les têtes d'affiche d'un immense *business* qui consacre leur auteur-producteur comme homme d'affaires autant que comme créateur. George Lucas a introduit dans les trois films des modifications rendues possibles par les nouvelles techniques de l'image, et qui constituent un banc d'essai pour trois nouveaux épisodes à venir. A lire aussi, dans nos pages cinéma, un entretien avec Jean-Paul Civeyrac, le réalisateur de *Ni d'Eve ni d'Adam*, son premier film, qui en fait un héritier de Robert Bresson.

Lire pages 29 et 30

L'épreuve de force continue en Serbie malgré le revirement de M. Milosevic

DANS UNE LETTRE adressée à son premier ministre, Mirko Marjanovic, le président Slobodan Milosevic a demandé, mardi 4 février, que le Parlement de Serbie reconnaisse la victoire de l'opposition aux élections municipales du 17 novembre 1996. Cette reconnaissance se ferait sur la base de la conclusion du rapport de la mission de l'Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe (OSCE). Ce rapport avait été établi par Felipe Gonzalez. La tardive concession du président serbe, après deux mois et demi de crise et de manifestations dans la capitale et les principales villes du pays, a été accueillie avec réserve par les dirigeants de l'opposition et les pays occidentaux. En attendant que le Parlement passe aux actes, les manifestations de rue continueront.

Lire page 3

Les dockers du Havre font de leur métier une affaire de famille

ROUEN
de notre correspondant

Peut-on être docker de père en fils, par obligation filiale d'emploi ? Quatre entreprises de manutention du port du Havre qui emploient des ouvriers dockers ont signé avec le syndicat CGT des ports et docks des « accords maison » selon lesquels une préférence d'embauche doit être accordée aux enfants de dockers. Entorse à la lettre et à l'esprit de la réforme de 1992 qui avait mis fin à la loi de 1947 sur le statut particulier des dockers, ce texte apparaît inapplicable en raison de son caractère discriminatoire.

Une première entreprise a signé sous la pression de ses salariés afin d'éviter une crise qui couvait au moment de pourvoir les places laissées libres par les départs en congé de l'été 1996. Trois autres entreprises ont suivi. En vertu de la loi des docks, qui veut que l'on règle ses affaires « en famille », rien n'a transpiré jusqu'à la veille du dépôt public d'une demande de « *plan d'urgence pour redynamiser les ports français* » adressée, lundi 3 février, au gouvernement par les fédérations et associations d'entreprises de la filière portuaire (consignataires, agents maritimes, industriels de manutention) et des armements internationaux. Ces derniers jugent insuffisante la réforme de 1992 et demandent notamment que soit mis fin à « *un système qui reste encore exorbitant du droit commun du travail et dans lequel l'Etat a conservé un rôle important d'acteur et de régulateur qu'il a des difficultés à tenir* ». Le cas du Havre en est un exemple dans la mesure où la direction départementale et de l'emploi n'a pas remis en cause le contenu de l'accord.

Les professions portuaires ne veulent pas isoler le cas du Havre dans leurs revendications de libéralisation complète de la filière. Prenant la défense de ses collègues, le président du Groupement des employeurs de main-d'œuvre du port du Havre, Jean-Claude Pigoreau, reconnaît que si l'accord est « *scélérat* », il a été conclu « *sous la pression du syndicat CGT* » toujours puissant. « Otages » de leurs salariés, les employeurs de main-d'œuvre portuaire ont trouvé un appui auprès de la Ligue des droits de l'homme, dont le président de la section locale du Havre, cité par *Le Journal de la marine marchande*, a relevé que le texte signé est « *contraire au principe général de la non-discrimination à l'embauche puisqu'il crée une inégalité par filiation* ». Un cadre de l'Union nationale des industries de la manutention (UNIM) s'est dit persuadé « *qu'aucun tribunal ne pourra accepter une telle entorse au droit du travail en cas de conflit* ».

Il n'empêche que la paix sociale, qui règne depuis l'accord intervenu au Havre en juillet 1995 sur les modalités d'application de la loi de 1992 et qui avait permis de ramener le nombre de dockers de 2 000 à un peu moins de 1 000, serait menacée si le pacte sur les « fils de dockers » était remis en cause.

Etienne Banzet

■ L'euro sans le Sud ?

Les incertitudes sur la participation de l'Italie et de l'Espagne à l'euro déstabilisent les places financières. p. 19

■ Israël : drame pour Tsahal

Soixante-treize soldats israéliens sont décédés, mardi 4 février, dans la collision de deux hélicoptères. p. 5

■ Le Sahel sous perfusion

Les projets de loi sur l'immigration en France menacent la survie économique de la région de Kayes, au Mali. p. 16

■ Du haut de ces pyramides...

Les touristes français en Egypte se plaignent du rythme exténuant des voyages organisés. p. 26

■ Rayons miracles

Un laboratoire grenoblois est passé maître dans la préservation, par rayons gamma, des découvertes archéologiques de nature organique. p. 24

■ Mme Albright à la « une »

Notre page « Kiosque » décrypte le portrait que l'hebdomadaire américain *Newsweek* consacre à Madeleine Albright, la première femme à diriger la diplomatie des Etats-Unis, tandis que le *Washington Post* révèle ses origines juives, qu'elle ignorait. p. 35

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 206 - 7,00 F



Les prophètes de Davos découvrent l'Amérique

LES PAYS EUROPÉENS, et même asiatiques, peuvent-ils échapper au « modèle américain » ? La mondialisation ne serait-elle finalement qu'une « américanisation » de nos sociétés ? A Davos, l'interrogation a largement dominé le Forum de l'économie mondiale, qui réunit chaque année des dirigeants politiques, grands patrons et experts du monde entier.

Si les PDG de General Electric, Nestlé et autres multinationales ont tendance à juger « *inéluctable* » l'importation en Europe du capitalisme américain, l'opinion générale était, parmi les participants, plus nuancée. Forte d'une économie florissante et d'un incontestable monopole dans les industries du futur, l'Amérique était venue triomphante, mais aussi troublée par certaines de ses faiblesses. Un modèle ? Non. Une source d'inspiration ? Peut-être.

Comme sur la scène réelle, les Etats-Unis ont donc largement dominé la pièce jouée cette semaine, du 30 janvier au 4 février, à Davos. Venus nombreux dans la petite station suisse pour ce Forum consacré à « L'édification d'une société en réseaux », les dirigeants politiques américains affichaient une belle assurance, les grands patrons un sentiment de supériorité et les économistes quelque arrogance.

Il est vrai qu'ils peuvent tous se prévaloir aujourd'hui d'une extraordinaire santé, la comparaison, permanente, avec la situation européenne étant souvent douloureuse pour cette dernière.

Pour Joseph Stiglitz, le chef des économistes du président Clinton, en partance pour la Banque mondiale, l'économie américaine est dans « *une situation idéale, la meilleure qu'elle ait jamais connue depuis trente ans* ». Ses adversaires politiques, comme l'économiste Michael Boskin, l'ex-conseiller en chef de George Bush, ne disent pas autre chose. L'envolée de Wall Street n'est pas, selon le mot d'Alan Greenspan, le patron de la Réserve fédérale, le résultat d'une « *exubérance irrationnelle* » des marchés. Elle est, selon M. Stiglitz, le fruit d'une « *exubérance rationnelle* ». Une croissance forte, régulière et sans inflation. Des gains de productivité qui s'accélèrent. Des entreprises toujours plus rentables. Des créations massives d'emplois. Le rêve américain en quelque sorte.

A écouter ces économistes, le rêve n'est pas prêt de devenir cauchemar. Tous ou presque prévoient une poursuite de la croissance des créations d'emplois et de l'augmentation des profits en 1997 et au-delà. L'Amérique serait ainsi entrée, selon eux, dans une ère profondément nouvelle, celle de la « *nouvelle économie* ».

A l'inverse, l'Europe, elle – un peu comme le Japon –, continuerait, aux yeux de cette Amérique triomphante, à s'adonner à l'ancienne économie, elle souffrirait de ce fait d'une croissance molle, d'un chômage massif et d'entreprises mal en point.

Les critiques émises, il y a quelques années encore, à l'égard du capitalisme anglo-saxon, ont été ici balayées avec quelque dédain. Lawrence Summers, le numéro deux du Trésor américain, rappelait qu'il y a quelques années encore il était de bon ton d'annoncer le déclin de l'Amérique.

Erik Izraelewicz et Serge Marti

Lire la suite page 18

Le 6 mars des fonctionnaires

LES SYNDICATS de fonctionnaires appellent à un journée d'« *action, de grève et de manifestations* », le 6 mars, afin de protester contre la décision du gouvernement d'augmenter les traitements de 1 % en 1997 (0,5 % au 1er mars, 0,5 % au 1er octobre). Les syndicalistes réclament en effet un rattrapage du pouvoir d'achat perdu pendant le « gel » des traitements en 1996, et son maintien en 1997 et 1998, soit une augmentation de 4,4 % au total, alors que le gouvernement, au nom de la rigueur budgétaire, a annoncé une hausse de 2,8 % pour les deux années 1997 et 1998.

Lire page 6

Le nouveau Pakistan

NAWAZ SHARIF

SUCCESSEUR de Benazir Bhutto à la tête du Pakistan, le chef de la Ligue musulmane, Nawaz Sharif, est le porte-drapeau d'une bourgeoisie contestant l'omnipotence des propriétaires féodaux. Il affirme vouloir « *réviser* » la politique de soutien aux talibans afghans et dialoguer avec le « frère ennemi » indien. Mais pourra-t-il s'imposer aux services secrets, Etat dans l'Etat ?

Lire page 4

ÉTATS-UNIS Bill Clinton a présenté, mardi 4 février, son programme de gouvernement à la Maison Blanche pour son second mandat. Dans le traditionnel discours annuel sur l'état de l'Union, le président des Etats-Unis a développé ses priorités : poursuite de l'élimination du déficit budgétaire, réforme du financement des partis et élargissement de l'OTAN à des pays d'Europe centrale. ● LA GRANDE CAUSE de son second mandat sera l'amélioration du système éducatif, pour laquelle M. Clinton a demandé au Congrès de voter une enveloppe de 51 milliards de dollars (280 milliards de francs). ● LE PRÉSIDENT, qui a terminé son allocution sur un appel à l'harmonie raciale, a estimé qu'il fallait *« respecter le verdict »* du tribunal de Los Angeles qui a reconnu, mardi, l'ancien joueur de football O. J. Simpson responsable du meurtre de son ex-femme et de son ami Ron Goldman.

Bill Clinton appelle les Américains à une « croisade » pour l'éducation

Le président a présenté au Congrès son programme de gouvernement et placé l'amélioration du système éducatif au centre de ses préoccupations. Il a, d'autre part, souligné l'importance qu'il attache à l'élargissement de l'OTAN à l'Est

WASHINGTON
de notre correspondant

« Achever le travail » commencé il y a quatre ans et préparer l'Amérique pour les défis du XXIe siècle : telle est la philosophie du programme d'action que Bill Clinton a proposé au Congrès, mardi 4 février, au cours du traditionnel discours sur l'état de l'Union. Le thème de l'unité, évoqué à l'occasion de son discours d'investiture du 20 janvier, est resté au centre de ses propos. Mais celle-ci, a-t-il insisté, doit être constructive : *« Nous ne faisons pas face à une menace imminente mais nous avons un ennemi, c'est l'inaction »*, a-t-il souligné.

M. Clinton n'a pas de propositions très novatrices à formuler par rapport à celles qu'il a développées au cours de la campagne présidentielle, mais, de toute évidence, il se méfie des grands projets de réforme qui ont tendance à s'enliser au Congrès. Sa méthode consiste à introduire le changement par doses homéopathiques, afin d'améliorer la vie quotidienne de telle ou telle catégorie d'Américains.

Cette stratégie politique souffre cependant une exception : l'amélioration du système éducatif, devenue la grande cause de son second mandat. Il s'agit d'une véritable *« croisade nationale »*, dont l'objectif est de faire en sorte que les Américains aient *« la meilleure éducation du monde »*, ce qui est loin d'être le cas. Sur ce thème et sur d'autres, le président américain souhaite capitaliser sur l'état d'esprit d'ouverture qui se manifeste dans les déclarations de certains responsables du Parti républicain : mais, alors qu'il est au sommet de sa popularité, il entend établir le dialogue sur des bases qui reflètent ses priorités.

« Achever le travail », cela signifie régler les trois principaux *« problèmes en suspens »* que constituent la question de l'équilibre des finances publiques, la correction de la réforme du *Welfare* (l'Etat-providence), enfin la réforme du financement des campagnes électorales. Or c'est précisément à propos de ces dossiers que le vœu de M. Clinton *(« soyons partenaires et non partisans »)* risque de ne pas se réaliser. Si les positions de la Maison Blanche et du Congrès se sont nettement rapprochées depuis les interminables discussions budgétaires de l'hiver 1996, il reste un point de divergence fondamental : les républicains insistent pour faire voter un amendement constitutionnel imposant l'équilibre budgétaire, et M. Clinton n'en veut pas. Ce serait une décision *« inutile et imprudente »*, a-t-il souligné.



SE REFAIRE UNE « VIRGINITÉ »

En revanche, s'agissant de ce serpent de mer de la vie politique que constitue la réforme du financement électoral, le président estime urgent d'agir. *« Tout retard signifiera la mort de la réforme »*, a-t-il insisté, en fixant une date-butoir, celle de la fête nationale, le 4 juillet. Cette insistance se comprend d'autant mieux que le chef de la Maison Blanche et le Parti démocrate sont au centre des multiples affaires de contributions financières douteuses ou illicites.

M. Clinton souhaite manifestement se refaire une « virginité politique » à ce sujet, un souci qui l'anime également s'agissant de la réforme du *Welfare*. Approuvée dans la fièvre électorale, celle-ci est particulièrement rude aux plus démunis et aux immigrants légaux, qui se voient privés d'une partie de l'aide fédérale. Ces dispositions ont ulcéré les démocrates, et M. Clinton souhaite réparer cette fâcheuse impression : *« Notre obligation morale est de faire en sorte que ceux qui doivent travailler puissent le faire »*, a-t-il souligné.

Quant à l'éducation, Bill Clinton estime qu'il s'agit d'une *« question de sécurité nationale cruciale »*, qui doit faire l'objet d'un consensus entre républicains et démocrates. *« La politique doit s'arrêter aux portes des écoles »*, a-t-il souligné, tout en brossant un tableau assez sombre de l'état du système éducatif. Il souhaite ainsi que l'on *« apprenne aux enfants à être de bons citoyens »*, qu'on leur inculque *« l'ordre et la discipline »*, ce qui passe notamment par les couvre-feux pour adolescents dans les grandes villes, voire par le port d'uniformes dans les établissements scolaires, enfin et surtout *« par une tolérance zéro pour la drogue et les armes dans les écoles »*.

ARMES CHIMIQUES

Le chef de la Maison Blanche a consacré la seconde partie de son discours à la politique étrangère, en demandant que, dans ce domaine aussi, l'« esprit de cohabitation » avec les républicains perdure. M. Clinton souhaite ainsi que la convention internationale sur l'interdiction des armes chimiques (déjà ratifiée par 68 pays) fasse l'objet d'un vote rapide du Sénat. Or le président de la commission des affaires étrangères de la Haute Assemblée, le très conservateur Jesse Helms, n'est guère pressé : il a fait savoir qu'il est plus urgent de s'intéresser à la réorganisation du département d'Etat et aux réformes des Nations unies. M. Clinton a appelé le Congrès à *« voir loin »*, afin que l'Amérique *« reste la nation indispensable »* au cours des cinquante prochaines années.

Pour cela, elle a besoin d'une Europe *« stable, prospère et en paix »*. L'élargissement de l'OTAN, qui, selon lui, doit intervenir avant 1999, *« est bon »* pour les Etats-Unis, de même qu'un *« partenariat stable »* entre l'Alliance atlantique et la Russie, ou encore un *« dialogue approfondi »* avec Pékin, qui n'*« isole »* pas la Chine. En politique étrangère, comme dans le domaine intérieur, M. Clinton va avoir l'occasion de vérifier rapidement si une cohabitation harmonieuse peut s'établir avec un Congrès qui, *a priori*, lui est hostile. Mardi, il a précisé dans quel état d'esprit il se prépare à jouer sa partition politique. Jeudi, il présentera le détail de ses propositions budgétaires. Ce sera, alors, aux républicains de répondre.

Laurent Zecchini

Un quart des élèves sortent « analphabètes » du secondaire

WASHINGTON
de notre correspondant

Le constat est unanime et récurrent : le système éducatif américain est globalement défaillant, même si l'excellence des grandes universités privées rachète cette réputation de médiocrité. Les Américains ont une piètre image de leurs écoles et *colleges* (les quatre premières années de l'enseignement supérieur) ; ce sentiment est renforcé par le coût de plus en plus astronomique des seconds. Depuis le début de l'année 1996, l'éducation est devenue la principale préoccupation de l'opinion publique, devant la criminalité et la santé.

Pendant la campagne électorale, Bill Clinton n'a cessé d'insister sur ce thème, promettant de faire de l'amélioration du système éducatif la *« pierre angulaire »* de son second mandat. Les conseillers de la Maison Blanche ont trouvé une image susceptible de frapper les imaginations : l'accès à l'enseignement supérieur doit faire l'objet d'une priorité historique du type de la *« GI bill »*, cette initiative lancée en 1944 par le président Roosevelt, afin d'offrir une aide fédérale en matière d'éducation et de logement aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale.

La charge financière que représente l'accès à l'enseignement supérieur ne cesse de s'alourdir pour les familles, les frais de scolarité des universités ayant progressé, ces dernières années, à un rythme deux fois plus rapide que celui de l'inflation. Les étudiants et leurs parents sont obligés de s'endetter pour supporter des frais qui s'échelonnent de 3 000 dollars (16 500 francs) par an pour certaines universités publiques jusqu'à 15 000 dollars (82 500 francs) pour des établissements privés, ces chiffres doivent être multipliés par deux pour tenir compte des dépenses annexes (logement, livres, etc.).

Depuis une dizaine d'années, la progression du coût de la scolarité a atteint 33 %, et le montant de la dette globale représenté par les études universitaires est estimé à quelque 24 milliards de dollars (132 milliards de francs). M. Clinton se propose d'augmenter de près des deux tiers le montant de l'aide fédérale en faveur de l'éducation supérieure, notamment par le biais d'un crédit d'impôt annuel de 1 500 dollars (8 250 francs). Cette aide serait versée pendant les deux premières années de *college* aux familles dont les revenus annuels ne dépassent pas 80 000 dollars (environ 440 000 francs), à condition toutefois que l'adolescent ait atteint un bon niveau scolaire.

DAVANTAGE DE BOURSES

Le chef de la Maison Blanche souhaite également augmenter de 25 % le nombre des bourses dont bénéficient actuellement 3,6 millions d'enfants de milieux modestes. Ce programme, dont l'objectif est de généraliser l'accès à l'enseignement supérieur (où se rendent actuellement 60 % des diplômés du secondaire), a été critiqué par les républicains et de nombreuses associations éducatives : un tel « coup de pouce fiscal » profitera à des familles qui choisissent en tout état de cause d'offrir à leurs enfants une éducation supérieure ; l'administration va alourdir les budgets sociaux au moment où le Congrès souhaite réduire l'Etat-providence.

Cette aide va, d'autre part, surtout bénéficier aux classes moyennes : les étudiants les plus pauvres ne pourront pas en bénéficier, dans la mesure où ils reçoivent déjà des bourses. Enfin, le risque de voir certaines universités augmenter les frais de scolarité ne peut pas être écarté. Toutes ces objections vont nourrir le débat budgétaire qui va s'ouvrir au Congrès, sans pour autant épuiser le sujet. L'ambition de Bill Clinton est de corriger quelques-unes des carences du système éducatif. Il en reste d'autres. Selon une enquête officielle effectuée en 1994, un quart des jeunes finissant l'école secondaire sont *de facto* analphabètes. Pour les Noirs, ce pourcentage passe à 50 %...

L. Z.

O. J. Simpson est reconnu civilement responsable du meurtre de son ex-femme et de Ron Goldman

NEW YORK
de notre correspondante

Il y aura donc eu, dans le *« procès du siècle »*, un verdict noir et un verdict blanc : seize mois après avoir été acquitté au pénal par un jury majoritairement noir du meurtre de son ex-femme et d'un ami de celle-ci, O. J. Simpson, l'ancien champion de football américain, a été reconnu civilement responsable, mardi 4 février, par un jury majoritairement blanc, de la mort de Nicole Brown Simpson et de Ron Goldman.

Si lourd de sens que puisse être ce second verdict, ses conséquences ne sont cependant que financières pour O. J. Simpson, qui reste un homme libre. Le jury l'a condamné mardi soir à 8,5 millions de dollars (45 millions de francs) de dommages et intérêts à la famille Goldman pour compenser la perte d'un fils de vingt-huit ans, sauvagement assassiné à coups de couteau, un soir de juin 1994, au côté de Nicole Brown, égorgée. Ce même jury doit de nouveau se réunir cette semaine pour calculer, cette fois, le montant des dommages et intérêts destinés à punir celui qui est désormais considéré comme l'auteur du double meurtre. Agissant uniquement, comme le permet la loi californienne, au nom de la disparue, la famille de Nicole Brown n'avait pas demandé de dommages et intérêts compensatoires et entend verser le montant de l'autre catégorie de dommages et intérêts à un fonds appartenant aux deux jeunes enfants du couple, Justin et Sidney, dont O. J. Simpson vient d'obtenir la garde.

Los Angeles était calme, mardi soir, au terme d'un second procès qui a beaucoup moins fasciné l'Amérique que le premier. Certes, cette fois-ci, dans les cafés, ce sont les Blancs qui ont crié de joie à l'annonce du verdict. Mais la population noire est restée largement indifférente au deuxième épisode de la saga « O. J. », comme si, pour elle, le vrai verdict était bien le premier. Aussitôt après le second jugement, sans exprimer la moindre réaction, O. J. Simpson a regagné sa luxueuse résidence de Brentwood, l'un des quartiers blancs les plus chics de Los Angeles.

Comment ce double verdict contradictoire a-t-il été possible ? Aussi aberrant qu'il puisse paraître à première vue, il n'est pas sans précédent aux Etats-Unis. Mais, surtout, dans l'affaire O. J. Simpson, des différences cruciales ont séparé les deux procès. Le premier avait été organisé dans le centre de Los Angeles pour permettre la sélection d'un jury racialement mixte, ce qui aurait été impossible dans la circonscription judiciaire dont relevaient les victimes : Santa Monica, où a eu lieu le procès civil, est essentiellement peuplée de Blancs. A l'époque du premier procès, Los Angeles se relevait péniblement de violentes émeutes provoquées par l'un de ces tristement célèbres dénis de justice, et personne ne tenait à tenter de nouveau le diable.

Un jury essentiellement noir aquitta donc O. J. Simpson à l'unanimité, en quelques heures, en octobre 1995, après un procès au cours duquel la défense joua ouvertement la carte raciale. Le jury qui l'a condamné tout aussi unanimement, mardi, ne comptait pas un Noir (neuf Blancs, un Hispanique, un Asiatique et un métis jamaïcain-asiatique). La seule jurée noire avait été remplacée la semaine dernière, à la demande de la défense, qui venait de découvrir un conflit d'intérêts.

Grande absente du second procès, la télévision, dont le juge Hiroshi Fujisaki (d'origine japonaise, comme le juge qui présidait le premier procès) avait interdit les caméras, n'a pas eu le rôle de caisse de résonance qu'elle avait joué en 1995 ; les avocats ont donc pu se dispenser des coups de théâtre hollywoodiens qui ont fait du premier procès *« cette farce de la Côte ouest »*, comme ironisait cette semaine à la barre un procureur de New York dans une tout autre affaire. De l'avis général, le juge Fujisaki a mieux tenu ses troupes que son collègue Lance Ito ; en cadrant beaucoup plus strictement les débats, il n'a pas permis au second procès de dégénérer en procès du racisme de la police de Los Angeles.

Les procédures, enfin, étaient elles aussi différentes : alors que l'unanimité du jury était requise au pénal, une majorité de neuf suffisait au civil ; O. J. Simpson avait pu refuser de déposer à la barre au procès pénal, alors qu'il avait été contraint de s'expliquer (notamment sur la confusion de son alibi) au procès civil et, surtout, le jury civil n'avait pas besoin d'être convaincu de la culpabilité de l'accusé *« au-delà du moindre doute »* ; il pouvait se contenter d'une *« prépondérance de preuves »* pour le condamner.

CHAUSSURES FATALES

Or, en matière de preuves, précisément, c'est un nouvel élément qui a permis de confondre O. J. Simpson : une paire de chaussures Bruno Magli, soudain devenue la marque la plus célèbre d'Amérique. L'assassin avait laissé l'empreinte très nette d'une semelle que les experts identifièrent comme un modèle spécifique de chaussures Bruno Magli, taille 12. Or, seulement 299 paires de ce modèle avaient été vendues aux Etats-Unis. *« Jamais je n'aurais porté de chaussures aussi laides »*, s'exclama alors O. J. Simpson, qui chausse aussi du 12. Mais au moment où s'ouvrit le procès civil, un photographe de presse tomba par hasard sur des clichés de 1993 : O. J. Simpson y arborait, de manière irréfutable, les fameuses chaussures. Ajoutée aux véhémentes dénégations de l'accusé, qui affirma au procès n'avoir jamais levé la main sur sa femme alors que de multiples photos, témoignages et enregistrements prouvaient le contraire, cette révélation causa sa perte.

Ce n'est donc pas forcément le *« prêté pour un rendu »* que l'on pourrait soupçonner le jury blanc d'avoir voulu opposer au verdict d'acquittement du jury noir. Alan Dershowitz, l'un des plus célèbres avocats du barreau américain, qui avait participé à la défense d'O. J. Simpson en 1995, a reconnu mardi soir que l'affaire des chaussures avait été déterminante dans ce nouveau verdict, sur lequel les jurés se sont d'ailleurs penchés plus longtemps que le premier jury.

Certes, la fracture raciale révélée par le premier verdict au sein de la société américaine existe toujours, comme l'attestent de nouveaux sondages : la majorité des Blancs continuent de considérer O. J. Simpson comme coupable et la majorité des Noirs sont toujours convaincus de son innocence.

Et lorsque la chaîne Court TV demande à Johnnie Cochran, l'avocat noir qui a fait gagner son premier procès à O. J. Simpson, s'il y a eu *« une croisade blanche contre O. J. »*, il répond : *« Oui, d'une certaine manière. »* Mais Johnnie Cochran répond aussi qu'il accepte le verdict, car il *« respecte le système de jury »*. *« Notre système n'est peut-être pas parfait*, ajoute-t-il après mûre réflexion, *mais ceci reste le meilleur pays du monde... »*

Sylvie Kauffmann

L'annonce du verdict a ravi la vedette à Bill Clinton

Habitué involontaire des grands moments de télévision, O. J. Simpson a ravi la vedette à Bill Clinton, mardi soir : la nouvelle de l'annonce imminente du verdict a été faite en direct au moment où toutes les grandes chaînes s'apprêtaient à retransmettre, également en direct, le discours annuel du président sur l'état de l'Union. Les chaînes ont donc toute la soirée jonglé entre deux événements en direct, alternant les images du couple Clinton montant dans sa limousine pour se rendre au Capitole avec celles du plus célèbre accusé montant dans sa 4 × 4 noire pour se rendre au tribunal et contraignant les présentateurs à de hautes voltiges oratoires. La grande question, restée – provisoirement, sans doute – sans réponse, aura été : quel dispositif la Maison Blanche avait-elle mis en place pour que M. Clinton pût être informé du verdict à tout moment ? Par une heureuse coïncidence, le verdict est tombé au moment où le discours touchait à sa fin. – *(Corresp.)*



M. Milosevic demande au Parlement de Serbie de reconnaître les victoires de l'opposition

Une décision accueillie avec prudence par les dirigeants d'« Ensemble »

Le président serbe a demandé au premier ministre Mirko Marjanovic, mardi 4 février, que le gouvernement soumette au Parlement *« un projet de loi spéciale proclamant définitifs »* les résultats des municipales du 17 novembre, *« conformément aux conclusions de la mission de l'OSCE »*, en faisant valoir que ces litiges ont *« causé un énorme préjudice au pays sur le plan intérieur et international »*.

APPAREMMENT, Slobodan Milosevic a donc cédé. Après deux mois et demi d'une crise sans précédent et la mobilisation de plusieurs dizaines de milliers de manifestants à Belgrade et en province, le président serbe reconnaît, dans la lettre qu'il a adressée mardi à son premier ministre, Mirko Marjanovic que *« l'intérêt de l'Etat à développer ses relations avec l'OSCE et la communauté internationale dépasse de loin en importance l'attribution d'un certain nombre de sièges dans quelques villes »*. Il est encore trop tôt pour savoir si sa décision marque une réelle volonté d'ouverture, ou s'il s'agit, une fois encore, d'une manœuvre dilatoire pour gagner du temps.

La réaction des dirigeants de l'opposition, qui ont une nouvelle fois réuni leurs partisans, mardi dans le centre de la capitale, est d'ailleurs extrêmement prudente. En s'adressant à la foule, Zoran Djindjic (président du parti démocrate), a indiqué que *« les manifestations ne cesseront qu'après la restitution de tous les mandats de l'opposition, la prise de sanctions à l'encontre des responsables des fraudes électorales et des violences, ainsi que la libéralisation des médias »*. Dusan Vasiljeic, porte-parole des étudiants, a lui souligné que *« la meilleure façon de ne pas résoudre la crise est d'en confier la résolution au Parlement »*.

La communauté internationale a aussi gardé une certaine réserve dans ses appréciations. Paris a certes estimé, par la voix de Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes, que la décision des autorités serbes était *« positive »*, mais a aussi souhaité *« que le Parlement de Belgrade puisse très vite adopter ce projet de loi »*. A Londres, le secrétaire au Foreign office, Malcolm Rifkind, a *« salué »* la reconnaissance de la victoire de l'opposition, en espérant *« que nos efforts combinés vont être couronnés de succès »*. Et, à Washington, le porte-parole du Département d'état a indiqué que les Etats-Unis resteront *« sceptiques jusqu'à ce qu'ils voient des mesures concrètes prises par le gouvernement serbe pour mettre en œuvre cet engagement »* qu'il a qualifié de *« premier pas dans la bonne direction »*.

La communauté internationale a aussi gardé une certaine réserve dans ses appréciations

Après la multiplication de décisions « juridiques » contradictoires concernant la validation des élections municipales, la répression du mouvement de protestation qui s'est durcie dimanche et a fait plusieurs dizaines de blessés, l'opposition, comme les capitales occidentales, ont de bonnes raisons de douter de la volonté de conciliation tardive du président serbe.

La proximité des élections présidentielle et législatives en Serbie, qui doivent avoir lieu au plus tard en décembre 1997, rend cependant de plus en plus nécessaire pour le président serbe un règlement rapide de cette crise qui, en s'éternisant, fragilise considérablement ses chances de se maintenir au pouvoir.

L'impossibilité constitutionnelle dans laquelle il est de se représenter pour un troisième mandat à la tête de la République de Serbie, ne pourra en effet sans doute plus être contournée. L'opposition, avec sa capacité de mobilisation, et la vigilance nouvelle de la communauté internationale ne permettent plus aujourd'hui à Slobodan Milosevic d'enfreindre la constitution comme son entourage l'avait un moment envisagé. Il lui faut donc s'assurer de la solidité de ses alliances. A l'intérieur de la coalition au pouvoir, où le petit parti de la Nouvelle démocratie (ND, centre-droit) ne cessait d'appeler à un règlement de la crise, et au sein de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro) où les dirigeants monténégrins distillaient des critiques à son encontre. Et cela pour permettre à Slobodan Milosevic de se faire prochainement désigner par le Parlement fédéral comme président de la RFY.

A la multiplication des gestes en faveur de ses deux alliés – plan de privatisation pour se concilier l'appui de la ND, et institution d'une zone *offshore* pour les Monténégrins – s'ajoute donc aujourd'hui la reconnaissance des victoires de l'opposition. Cette concession à la coalition « Ensemble », dans les principales villes de Serbie, n'est de toute manière pas de nature à compromettre le pouvoir de Slobodan Milosevic. Car même dans la capitale, où les bureaux du maire sont situés juste en face de ceux du président de Serbie, les attributions du premier magistrat de la ville sont extrêmement limités. Et, dans les villes où l'opposition a déjà installé son conseil municipal (comme à Nis, la deuxième ville du pays, ou à Kragujevac), les nouveaux dirigeants ont découvert une situation financière communale catastrophique qui leur promet des lendemains difficiles.

Si le Parlement de Serbie avalise les résultats de la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), comme l'a demandé Slobodan Milosevic, la crise ne sera cependant pas complètement réglée. Car l'opposition demande aussi que soient désignés et jugés les responsables des fraudes électorales, et réclame une libéralisation des médias. Ce dernier point devrait très prochainement faire l'objet d'un nouvel affrontement entre les autorités et les dirigeants d'« Ensemble ». A cet égard l'enjeu que constituent les télévisions locales, surtout dans la capitale où la chaîne communale Studio-B dispose d'une audience de plus du quart des douze millions de serbes, permettra de juger l'étendue et la volonté des autorités de Serbie.

La concession annoncée par le président Slobodan Milosevic concernant les élections municipales, dont il reste encore à vérifier l'étendue et la mise en place, lui permet sans doute d'espérer ménager son avenir. Ce dernier est toutefois relativement aléatoire. Il s'agit plutôt d'un sursis pour un homme qui apparaît aujourd'hui de plus en plus mis en cause, après deux mois et demi d'une crise dont il a toujours largement sous-estimé les effets.

Denis Hautin-Guiraut

Des législatives anticipées auront lieu début avril en Bulgarie

Les contestataires ont obtenu gain de cause

DANS LA SOIRÉE du mardi 4 février, Sofia était en liesse. Les chauffeurs des voitures se saluaient en klaxonnant dans les rues ; les étudiants et les syndicalistes dansaient et chantaient en levant les barrages qu'ils avaient installés aux carrefours de la capitale. Quelques heures plus tôt, le Parti socialiste au pouvoir (PSB, ex-communiste) et l'opposition s'étaient entendus pour tenir des élections législatives anticipées dans la première quinzaine du mois d'avril en vue de mettre fin à la grave crise politique et sociale que connaît le pays. Le nouveau président de la République, Petar Stoïanov, a qualifié cet accord d'*« historique »*. Les manifestations de dizaines de milliers de sympathisants de l'opposition qui se déroulaient quotidiennement devant la cathédrale Alexandre-Nevski depuis près d'un mois n'auront donc pas été vaines.

La législature du Parlement actuel, où le PSB dispose de la majorité absolue, expire à la fin de 1998. Mardi, le Parti socialiste a d'abord renoncé à présenter au Parlement le gouvernement qu'il avait formé la veille. Nikolaï Dobrev, ministre de l'intérieur et premier ministre pressenti, a finalement jeté l'éponge. Lors d'une conférence de presse, il a annoncé qu'il abandonnait sa mission pour *« sauvegarder la paix civile »*. *« En tant que ministre de l'intérieur*, a-t-il dit, *je n'ai pas eu recours à la force contre les manifestants, qui violaient la loi, pour éviter des victimes. »* Le président du PSB, Gueorgui Parvanov, déclarait de son côté que son parti avait renoncé à imposer un nouveau gouvernement *« pour faire baisser les tensions et pour résoudre le conflit »*. C'était, à ses yeux, *« un pas nécessaire pour préserver le parti et pour regagner la confiance perdue des électeurs »*. L'opposition s'est pour sa part engagée à s'abstenir de former un nouveau gouvernement. La Constitution prévoit la dissolution du Parlement et des élections anticipées dans un délai de deux mois dans le cas où les trois plus grandes forces parlementaires n'arrivent pas à former un gouvernement. Le président Stoïanov va nommer prochainement un gouvernement par intérim qui restera en place jusqu'aux élections anticipées.

L'accord a été obtenu à la suite de trois heures de négociations lors d'une réunion du conseil consultatif auprès du président de la République, à laquelle ont participé le premier ministre, le président du Parlement et les chefs des partis représentés à l'Assemblée.

Sofia était paralysée, depuis lundi, par une grève des transports en commun. Les principales routes d'accès à la Bulgarie, les ports bulgares sur le Danube et sur la mer Noire étaient bloqués par des grévistes. *« Jamais la Bulgarie n'a été aussi proche d'une guerre civile »*, a déclaré le président Stoïanov en annonçant aux journalistes l'accord entre le PSB et l'opposition sur des élections anticipées. Vivement acclamé par des sympathisants de l'opposition qui l'attendaient à l'issue des négociations, le président Stoïanov a déclaré : *« L'usine à illusions doit être fermée. Je ne vous promets pas que vous deviendrez rapidement plus riches et que vous vivrez mieux dans les prochains mois. »* – *(AFP.)*

La télévision « anti-mirages » de Kragujevac

KRAGUJEVAC
de notre envoyé spécial

La mairie de Kragujevac, passée à l'opposition, gardera sa télévision, et l'écrivain Vidosav Stevanovic, auteur notamment de *Prélude à la guerre* (Mercure de France) et de *La Neige et les Chiens* (Belfond), en est le directeur. Le tribunal de cette ville industrielle, à une centaine de kilomètres au sud de Belgrade, a en effet rendu, mardi 4 février, un verdict favorable à l'opposition, mettant fin au conflit qui avait provoqué, fin janvier, de violents incidents entre la police et des manifestants. A la suite d'une manœuvre grossière de fonctionnaires socialistes zélés, l'ancienne municipalité – défaite aux élections du 17 novembre – avait demandé le rattachement de cette télévision locale à la très officielle radiotélévision serbe (RTS) pour empêcher la nouvelle municipalité de disposer de l'un des principaux médias locaux.

La police était intervenue pour interdire l'accès du bâtiment à Vidosav Stevanovic, nommé à la direction par le nouveau conseil municipal. *« La tension était considérable et la population furieuse*, nous expliquait quelques jours plus tard M. Stevanovic, *et nous avons dû négocier pendant des heures avec Belgrade pour éviter le pire. Nous avons accepté de cesser les émissions en échange du départ de la police et de la possibilité de nous installer dans les locaux, en attendant la décision de la justice. »* Après cet accord, Vidosav Stevanovic, qui a accepté bénévolement pour six mois de *« mettre en place une télévision libre et ouverte, à l'image de ce qui se fait en Europe »*, s'est mis au travail.

« Nous voulons insuffler un changement de comportement et non pas simplement être le reflet d'un changement de pouvoir », affirme le directeur. Pour cela, il a fait appel à la collaboration de professionnels de l'étranger et à des jeunes de Belgrade, *« car il est assez difficile de travailler avec les membres de l'ancienne équipe, dont une partie refuse toute coopération avec nous »*. La nouvelle rédactrice en chef, Ljubica Ristic, qui est la seule à n'avoir pas accepté le rattachement à la RTS, explique ainsi que plusieurs de ses collègues sont *« en arrêt-maladie en attendant que la situation se stabilise »*.

UN « INSTRUMENT ESSENTIEL »

Dans cette ville sinistrée par l'effondrement de la principale industrie locale, la fabrique de voitures, d'armes et de machines-outils Zastava, près de la moitié de la population est au chômage. Et il n'est pas rare, dans les rues de Kragujevac, de croiser de jeunes mendiants aux carrefours. *« Notre ville est sans doute celle qui souffre le plus de la situation économique catastrophique »*, affirme l'ingénieur Miroslav Marinkovic, aujourd'hui en charge des affaires économiques à la mairie. *« Dans ce contexte la télévision est un instrument essentiel*, assure le maire Veroljub Stevanovic, *car nous voulons que les citoyens soient informés de manière objective. Même si nous ne disposons que d'un maigre budget* [100 millions de francs], *dont la majeure partie est grevée par des charges fixes – canalisations d'eau et ramassage des ordures –, nous y consacrerons une part, pour montrer notre ouverture d'esprit. » « Il s'agira aussi*, dit M. Marinkovic, *de dénoncer les obstructions que ne manquerons pas de multiplier les autorités de Belgrade à notre égard, et d'ouvrir les yeux des habitants sur la réalité au lieu de les abrutir en leur montrant quotidiennement, comme la télévision officielle, des mirages. »*

D. H.-G.

Le nouveau ministre polonais des finances est favorable à une accélération des privatisations

VARSOVIE
de notre correspondant

« Qu'il soit bien clair que ce départ n'annonce aucun changement de notre politique économique. » Si le premier ministre polonais, Wlodzimierz Cimoszewicz, a tant insisté sur le thème de la continuité en commentant, mardi 4 février, la démission de son ministre des finances Grzegorz Kolodko, c'est que ce changement, à l'orée d'une difficile campagne électorale, suscite forcément des interrogations.

M. Kolodko, en poste depuis trente-trois mois (un record), passait pour un « libéral » relativement rigoureux en matière économique, au sein d'une coalition « de gauche » encore largement marquée par l'ancien système. Qu'il quitte le gouvernement à un moment où l'économie polonaise, toujours vigoureuse, donne quelques motifs de préoccupation (un fort creusement du déficit commercial, des risques de reprise de l'inflation) et où la tentation sera très forte de desserrer les boulons pour satisfaire les électeurs, risquait d'apparaître comme un mauvais signe, en particulier à l'étranger.

La personnalité de son successeur, Marek Belka, jusqu'à présent conseiller économique du président Kwasniewski, devrait en principe contribuer à rassurer les inquiets : professeur d'économie, auteur d'une thèse sur les « Reaganomics » – la politique libérale mise en œuvre sous le premier mandat du président Reagan –, il bénéficie même d'une image plutôt plus libérale que celle de M. Kolodko, et il s'est prononcé jusqu'à présent pour un plus grand désengagement de l'Etat et une privatisation plus rapide des grandes sociétés.

Reste à savoir s'il saura défendre ses positions au sein du gouvernement. L'une des qualités reconnues à son prédécesseur était en effet sa capacité à résister aux exigences des divers ministres, avec lesquels il s'était d'ailleurs successivement brouillé.

Jan Krauze

L'Europe au centre du débat électoral britannique

A Bruxelles, John Major récuse le « modèle social européen », qualifié de « politiquement et économiquement faux »

LONDRES
de notre correspondant

Les conservateurs viennent de dévoiler leur dernière affiche électorale : on y voit un vieux lion britannique fatigué, une larme sanguinolente à l'œil, au-dessus du slogan *« Nouveau Labour. Euro-danger »*. Le gouvernement de John Major a décidé de choisir l'Europe – ou plutôt la méfiance qu'elle lui inspire – comme principal thème de sa campagne électorale. C'est ce thème que John Major est allé défendre, mardi 4 février, à Bruxelles, devant un parterre d'hommes d'affaires.

La presse londonienne, informée à l'avance, avait publié dès mardi des titres guerriers sur ce discours, surtout destinés à la consommation intérieure : *« Major mène le combat au cœur de l'Union européenne »*, titrait ainsi le très conservateur *Daily Telegraph*. M. Major s'est en effet livré à une entreprise de démolition du *« modèle social européen »*, qualifié de *« politiquement et économiquement faux »*. Il a présenté le débat comme un choix entre deux philosophies opposées, l'une vouée à l'échec, et la sienne, *« l'approche entrepreneuriale »*, en dehors de laquelle, à l'en croire, il n'y a point de salut. Tableaux à l'appui, les quatorze partenaires de Londres ont tout faux. *« Je suis persuadé que la Grande-Bretagne peut aider à façonner une Europe dans laquelle les affaires puissent prospérer. (...) Notre gouvernement a fait son choix. Notre économie d'entreprise n'est pas négociable. »*

LIGNE DE BATAILLE

Après une longue valse-hésitation entre ses pro- et ses anti-Européens, M. Major semble avoir fait un pas décisif en direction de ces derniers. Le temps est loin où il affirmait : *« Il n'est pas dans notre intérêt national de nous asseoir au bord de l'Europe, nous excluant nous-mêmes de toute possibilité d'exercer notre influence »*, et voulait son pays *« au cœur de l'Europe »*. Une Europe qui est, aujourd'hui, au centre du débat électoral britannique. Le porte-parole travailliste pour les affaires étrangères, Robin Cook, vient, lui aussi, de préciser la position sur l'Europe de son parti. On sait M. Cook fort réticent à propos de l'Union économique et monétaire. Du moins, a-t-il affiché sa différence : s'il ne croit guère à l'adoption de la monnaie unique par son pays dès 1999 – et ne la souhaite pas –, il reconnaît que le Royaume-Uni ne pourrait se permettre, si l'euro réussissait d'ici à 2002, de rester à la porte et de nuire à une industrie britannique fort courtisée par le Labour. *« Si l'UEM réussit (...), nous ne pourrons rester en dehors. »*

M. Cook veut que son pays soit considéré comme un partenaire à part entière de l'UE. Ce qui lui permettrait de l'influencer de l'intérieur, de *« fournir une vision différente de l'avenir de l'Europe »* au lieu de se marginaliser ; de se poser en un éventuel fédérateur des autres membres de l'Union que la France et l'Allemagne *« si ces deux pays devaient faire des propositions inacceptables ou nuisibles à la Grande-Bretagne (...) »*.

Après avoir reculé mois après mois au rythme des sondages, le Labour semble avoir fixé sa ligne de bataille sur l'Europe. A première vue, elle ne paraît pas si éloignée de celle des tories il y a encore peu. Le scepticisme de M. Cook le pousse seulement à s'engager en faveur de l'UEM quand les conditions seront propices pour le Royaume-Uni, alors que celui de la majorité des tories les conduit à repousser leur décision, voire à rejeter la monnaie unique. Sur la politique sociale, M. Cook a réaffirmé en revanche que son parti se rallierait à l'annexe du traité de Maastricht que les partenaires de la Grande-Bretagne avaient dû signer séparément en raison de l'opposition de John Major à toute référence aux objectifs de la charte sociale de 1989.

L'Europe sera-t-elle pour M. Major un terrain de bataille plus favorable, alors que le dernier sondage lui donne 25 points de retard sur son rival, Tony Blair ? L'état-major conservateur s'en dit persuadé. Le débat politique a beaucoup dérivé depuis deux ans vers l'euro-scepticisme. Mais une analyse plus fine de l'opinion montre que les choses ne sont pas si simples. Les derniers sondages de l'institut MORI indiquent que l'Europe n'arrive qu'en quatrième position des préoccupations après la santé, l'éducation et l'emploi, et juste avant la sécurité. L'opinion des Britanniques sur la question n'a guère changé en dépit de la campagne massive des euro-sceptiques généreusement répercutée par les médias et de la discrétion des pro-européens : le pourcentage de ceux qui veulent rester au sein de l'UE est passé de 47 % à 44 % entre 1977 et 1996 (avec une pointe de 60 % en 1991), tandis que ceux qui veulent en sortir sont passés de 42 % à 40 %. Ce qui n'empêche pas nos voisins de demeurer fondamentalement nationalistes : favorables à 85 % aux garanties de la Charte sociale, ils sont 59 % à trouver inacceptable que celle-ci puisse leur être imposée par Bruxelles.

Patrice de Beer

Nawaz Sharif, le futur premier ministre pakistanais, se veut conciliant à l'égard de l'Inde

Le vainqueur de Benazir Bhutto est soutenu par les milieux d'affaires

L'Inde a réagi favorablement, mercredi 5 février, à la victoire, aux élections législatives pakistanaises du 3 février, de la Ligue musulmane de Nawaz Sharif, qui enlève 134 sièges des 217 que compte le Parlement (le Parti du peuple pakistanais de Benazir Bhutto n'en obtenant que 18). Le ministre indien de la défense Mulyam Singh Yadav a noté que M. Sharif s'était abstenu de toute « position indienne » durant la campagne.

LAHORE
de notre envoyé spécial

« Mais je ne sais pas pourquoi je ne suis pas aussi populaire que Benazir Bhutto ! C'est vrai, personne ne semble être amoureux de moi. Cela dit, vous êtes quand même venus me poursuivre dans ma salle à manger... » Nawaz Sharif éclate de rire en avalant son kebab. En ce dimanche soir, à la veille du scrutin qui allait le reconduire au pouvoir – un triomphe électoral sans précédent –, le chef de la Ligue musulmane, personnage d'ordinaire réservé, exultait en répondant aux questions à l'heure où l'on rompt le jeûne du ramadan : il savait la victoire proche.

PORTRAIT

Le chef de la Ligue musulmane entend redonner confiance aux investisseurs

Nawaz Sharif, quarante-sept ans, né deux ans après l'indépendance, est l'une des figures-clés du milieu politique pakistanais : conservateur, ancien protégé de l'ex-dictateur Zia Ul Haq, qui fit de lui un « ministre en chef » de la province du Pendjab, il était devenu premier ministre en 1990, à l'issue du premier limogeage de Mme Bhutto. Mais l'absence de charisme de ce personnage à l'épaisse stature ne lui a pas permis – comme sa rivale Benazir – de devenir une figure médiatique en Occident.

Lui-même homme d'affaires, il est le fils d'un industriel qui, avec ses six frères, avait créé un modeste atelier de machines-outils à Lahore, en 1936. L'entreprise familiale emploie 10 000 personnes.

Aux élections de 1993, après avoir été lui aussi *« démissionné »* pour *« corruption et mauvaise gestion »*, il avait dû repasser les rênes à *« Benazir »*. Son premier mandat n'a pas laissé un souvenir impérissable dans la mémoire des Pakistanais, même si son libéralisme en matière économique lui a permis de garder le soutien des hommes d'affaires : *« Nawaz »* représente les aspirations de la haute et moyenne bourgeoisie face à la puissance des grands propriétaires féodaux, symbolisée, entre autres, par Mme Bhutto, son entourage et son parti pourtant ex-*« socialiste »*.

OUVERTURES POLITIQUES

Le nouveau premier ministre entend redresser l'inquiétante situation d'un pays surendetté, poursuivre la libéralisation de l'économie et redonner confiance aux investisseurs. Il lui faudra aussi s'attaquer à la corruption. Assurera-t-il le bon fonctionnement de la nouvelle commission habilitée à poursuivre les hommes politiques mis en cause, une première pour le Pakistan ? *« Cette commission est indépendante et se réunira très bientôt »*, affirme M. Sharif, lui-même soupçonné de ne pas avoir les mains totalement propres en la matière.

En cette veille d'élections, *« Nawaz »* avait fait deux ouvertures politiques d'importance entre deux bouchées de riz et de poulet tandoori : *« Nous devons nous asseoir autour d'une même table avec les Indiens »* pour résoudre l'épineux contentieux du Cachemire, avait-il affirmé, ajoutant : *« Si l'on dialogue, on est forcé d'arriver à des résultats. »*

Interrogé sur l'Afghanistan et le soutien de son pays aux talibans, ces musulmans ultra-traditionalistes au pouvoir à Kaboul, il avait promis que *« cette politique devra être révisée, car il est hors de question de soutenir une faction afghane contre une autre »*.

Quelle sera la réelle marge de manœuvre de M. Sharif dans ce pays aux pouvoirs éclatés, où les services secrets restent une sorte d'Etat dans l'Etat et où les militaires sont encore tout-puissants ? Comme l'avouait récemment au *Monde* Mme Bhutto, aucun premier ministre *« ne contrôle ici totalement les différentes institutions »*. Et elle est bien placée pour le savoir.

Bruno Philip

Hors jeu pour Imran Khan, le héros du cricket

LAHORE
de notre envoyé spécial

« Il faudra pendre tous les corrompus. C'est la seule solution pour sauver le Pakistan ! » Ainsi parlait Imran Khan, dimanche 2 février, dans sa vaste demeure de Lahore, capitale de la province du Pendjab. L'ancien héros de l'équipe nationale de cricket, qui mena, en 1992, son pays à la victoire en Coupe du monde, n'est pourtant pas parvenu à convaincre les Pakistanais de l'élire au Parlement national. Ni lui ni aucun de ses partisans qui se présentaient dans les assemblées régionales sous l'étiquette du Parti de la justice (Tehreek-e-Insaf), n'ont réussi à remporter un seul siège.

Imran Khan était entré en politique en se décrivant comme le *« nouveau messie »* d'un Pakistan en crise. Les foules venues l'acclamer lors de ses meetings, en brandissant le drapeau rouge et vert frappé du croissant blanc de l'islam, avaient pu donner l'impression qu'*« Imran »* était un recours. La vedette du cricket s'est métamorphosée en homme politique. L'ancien étudiant d'Oxford au physique de play-boy, qui fréquentait les boîtes à la mode de Londres et multipliait les aventures, a totalement changé d'apparence et de discours : vêtu de l'ample *sharwal kamiz* et coiffé d'un bonnet de laine à l'afghane, il prône désormais le retour aux *« valeurs morales »*, conspue la *« décadence de l'Occident »*, doute du bien-fondé de la démocratie parlementaire et prêche pour un Etat islamique, *« moderne et juste »*.

Son mariage avec Jemima, fille du milliardaire franco-britannique, Jimmy Goldsmith, qui est d'origine juive par sa mère – ascendance que ses adversaires ont abondamment exploitée – a-t-il contribué à sa défaite dans ce pays farouchement musulman et très hostile à Israël ? Jemima s'était pourtant convertie à l'islam avant son mariage à la Mosquée de Paris.

B. Ph.

L'Indonésie est secouée par des violences ethniques et religieuses

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

A la suite des émeutes ethniques ou religieuses dont certaines îles de l'Indonésie sont le théâtre depuis quelques mois, le gouvernement a pris des mesures pour éviter tout dérapage à l'occasion des élections générales prévues fin mai. Les administrations locales ont reçu l'ordre de reporter, après la tenue du scrutin, les réunions susceptibles de rassembler de *« larges foules »*, a rapporté, mardi 4 février, la presse de Djakarta. Les autorités avaient déjà annoncé, le 31 décembre, l'interdiction des traditionnels défilés politiques pendant la campagne électorale.



La situation demeure tendue au Kalimantan occidental, sur l'île de Bornéo, après des émeutes qui, en janvier, ont fait cinq morts et vingt et un disparus dans la région de Singkawang, une agglomération située à mi-chemin entre Pontaniak, chef-lieu de la province, et la frontière avec l'Etat malaisien du Sarawak. Près de cinq mille Dayaks, une ethnie locale, avaient alors mis à sac les biens de migrants en provenance de Madura, une île indonésienne surpeuplée et située à deux coudées de Java. Comme de nouveaux incidents ont eu lieu la semaine dernière à Pontianak, un couvre-feu a été imposé et les forces de l'ordre ont reçu le renfort de deux compagnies de l'armée de terre. De son côté, la Malaisie a fermé, pour une durée indéterminée, la frontière entre le Sarawak et le Kalimantan occidental.

Au terme d'une politique nationale de « transmigration » appliquée depuis vingt ans, pour décongestionner notamment Java et Madura, la présence croissante de migrants intérieurs à Kalimantan, à Sumatra et en Irian Jaya est une source fréquente de frictions avec les ethnies locales. En Irian Jaya, extrême exemple, les Javanais forment aujourd'hui le tiers de la population. A Singkawak, la rumeur selon laquelle deux Dayaks auraient été blessés par des Madurais serait à l'origine de la bouffée de violence qui a contraint six mille Madurais à abandonner provisoirement leurs domiciles.

« DÉCADENCE MORALE »

A Java, entre-temps, des émeutes à consonance antichrétienne et antichinoise, qui ont eu lieu de façon sporadique depuis octobre, semblent avoir, pour toile de fond, le ressentiment à l'égard des écarts croissants de revenus. La police, la minorité chinoise, censée contrôler 80 % de l'économie, et les églises chrétiennes ont été les cibles de manifestants musulmans, souvent jeunes. Samedi 1er février, l'armée patrouillait dans les rues de Rengasdenglok (Java), où des émeutiers musulmans avaient incendié un temple protestant et un temple bouddhiste.

Le président Suharto, qui pourrait être candidat à un septième mandat présidentiel consécutif en 1998, a réagi en annonçant, dès le 6 janvier, un impôt de 2 % sur les fortunes dont les dividendes seront reversés aux défavorisés. De son côté, le général Feisal Tanjung, commandant en chef des forces armées, a demandé, le 31 janvier, à ses troupes d'intervenir *« avec davantage de fermeté »*. Enfin, la conférence des évêques a estimé, dans une déclaration diffusée dimanche, que les troubles étaient le résultat d'*« une décadence morale »* susceptible de *« menacer l'unité et le futur de la nation »*. *« La loi et les droits fondamentaux des gens ne sont pas respectés »*, a ajouté la hiérarchie catholique. Cependant, les nouvelles restrictions imposées aux trois partis politiques autorisés, en vue des élections de mai, ne devraient pas aider ces derniers à canaliser les mécontentements.

Jean-Claude Pomonti

La coopération franco-néerlandaise contre le trafic de drogue s'améliore

LA HAYE
de notre correspondant

La France et les Pays-Bas ont signé, lundi 3 février, un *« mémorandum d'accord portant sur l'amélioration de la coopération des administrations douanières dans le domaine de la lutte contre la fraude et, spécialement, de la lutte contre le trafic illicite de drogues »*. Le texte formalise une coopération discrètement existante entre les deux pays. En 1996, des fonctionnaires français avaient été détachés au port de Rotterdam, tandis que leurs homologues néerlandais s'installaient pour plusieurs mois à Marseille. Cette année, l'échange pourrait concerner les aéroports de Schiphol-Amsterdam et de Roissy, ainsi que les ports d'Amsterdam et du Havre. *« L'expérience a été très instructive »*, indique-t-on de source française. Rotterdam va, par ailleurs, se doter d'un scanner d'inspection des conteneurs, un exemple bientôt suivi par Schiphol.

L'accord devrait également permettre d'accélérer l'échange d'informations entre les douanes des deux pays, que ce soit pour la fraude aux subventions européennes, aux droits d'accises, ou pour les cas douteux en matière de drogue : *« L'objectif est de savoir rapidement si telle ou telle société sur laquelle nous avons des doutes est honorable »*, commente un proche du dossier.

L'accord constitue *« le premier résultat tangible du groupe de travail de fonctionnaires mis en place par la France et les Pays-Bas fin 1995 »*, remarque-t-on côté français. Il confirme qu'au-delà des querelles politiques et diplomatiques la coopération entre les deux pays s'améliore. *« On se voit et on discute souvent, sans polémique »*, assure un fonctionnaire français. Les Pays-Bas souhaitent signer d'autres accords de ce type avec la Belgique et l'Allemagne.

D'autre part, les ministres de la justice et de l'intérieur de l'Union européenne devaient se retrouver mercredi et jeudi à Noordwijk à l'invitation de leur collègue néerlandaise Winnie Sordrager, pour réfléchir à la coopération dans la lutte contre le crime organisé.

Alain Franco

Washington confirme la présence de troupes étrangères au Zaïre

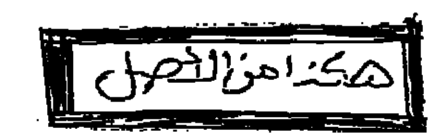
LES ÉTATS-UNIS ont confirmé, mardi 4 février, la présence de troupes étrangères au Zaïre et ont lancé un appel à tous les pays concernés pour qu'ils s'abstiennent d'intervenir dans les combats qui se déroulent dans l'est du pays. *« Nous avons de nombreuses preuves »* que des troupes étrangères sont entrées au Zaïre, a déclaré le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns. Il s'est toutefois refusé à préciser la nationalité ou l'origine de ces troupes, ou le nom des pays qui fourniraient des troupes aux forces rebelles ou à l'armée gouvernementale.

Lors d'une rencontre à Washington, le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a réaffirmé, de son côté, au président ougandais Yoweri Museveni que les Etats-Unis souhaitaient *« préserver l'intégrité territoriale du Zaïre »*.

Selon des sources occidentales, les Forces armées zaïroises (FAZ) recevraient le soutien des ex-Forces armées rwandaises (FAR) et des miliciens hutus Interhamwe, qui aideraient à contenir les offensives des rebelles, majoritairement tutsis, dirigés par Laurent-Désiré Kabila, en plus du concours de quelque 280 mercenaires d'origine européenne. Selon un officier des FAZ, les rebelles bénéficieraient pour leur part de l'appui d'*« armées constituées »*, si l'on considère les moyens de communication sophistiqués et les combattants expérimentés dont ils disposent. Kinshasa dénonce depuis le début de l'offensive rebelle, en octobre 1996, l'implication de ses voisins rwandais, ougandais et, dans une moindre mesure, burundais.

Une vaste opération de recrutement et de mobilisation a été lancée par les FAZ, afin de mettre sur pied de nouvelles brigades, a annoncé mardi l'Agence zaïroise de presse (AZAP) à Kinshasa. Les jeunes gens âgés de quinze à dix-huit ans ont été invités à se faire enrôler dans les postes de gendarmerie proches de leur domicile. Par ailleurs, un procès s'est ouvert, lundi, devant le Conseil de guerre à l'encontre de militaires ougandais et d'éléments de l'Armée patriotique rwandaise (APR), recrutés selon l'AZAP parmi la population banyamulenge, des Tutsis zaïrois du Sud-Kivu, et formés au Rwanda. Ces hommes auraient été capturés dans les zones de combats à l'est du pays.

Au Shaba, les rebelles qui se sont emparés du port de Kalémié, sur le lac Tanganyika, poursuivent leur progression vers le sud. Ils se rapprocheraient de Moba, la ville natale de Laurent-Désiré Kabila, où ils seraient, selon certaines sources à Kinshasa, attendus par les Banyaviura, des Tutsis zaïrois comme les Banyamulenges, qui vivent dans la région. Des combats auraient eu lieu près de Shabunda, où se trouve un camp de réfugiés, et les hommes de M. Kabila se rapprocheraient également de Tingi Tingi, qui abrite quelque 200 000 Hutus rwandais et burundais. Au moins 200 personnes seraient mortes au cours de la semaine écoulée dans les camps de Tingi Tingi et d'Amisi, selon des agences des Nations unies. – *(AFP, Reuter.)*



73 soldats israéliens tués dans une collision d'hélicoptères dans le nord du pays

Cet accident, le plus lourd en pertes humaines jamais subi par l'Etat juif, en dehors des combats, ravive la controverse sur l'occupation par Tsahal, depuis dix-neuf ans, d'une « zone de sécurité » de 850 kilomètres carrés au Liban sud

Israël se préparait, mercredi 5 février, à une journée de deuil et aux funérailles de la plupart des 73 militaires tués, la veille, lors de la collision de deux hélicoptères dans le nord du pays, à proximité de la frontière libanaise. Une commission d'enquête, dirigée par l'ancien directeur général du ministère de la défense, David Ivry, a été chargée dès mardi soir d'enquêter sur les causes de l'accident. Cette catastrophe risque de relancer avec acuité le débat sur l'utilité de la continuation de l'occupation par Tsahal d'une *« zone de sécurité »* au Liban sud, où les 73 soldats étaient acheminés. Le président américain, Bill Clinton, et le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, ont adressé leurs condoléances au premier ministre israélien, soulignant notamment que *« les pensées et les prières »* des Etats-Unis *« vont vers le peuple israélien alors qu'il pleure »* la perte de ses soldats. Au Liban sud et dans la plaine centrale libanaise de la Bekaa, des manifestations de joie ont éclaté dans les régions contrôlées par le Hezbollah chiite.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Ils avaient tous autour de vingt ans. Des combattants d'unités d'élite en route pour le sud du Liban, persuadés d'aller défendre leur pays. Ils étaient soixante-treize, dont treize officiers, dans deux gros hélicoptères Sikorsky CH-53, destinés au transport de troupes. L'orage, un incident technique, une erreur humaine, le mauvais sort, ou autre chose encore, que la commission d'enquête, créée mardi soir 4 février, établira : ils sont tous morts lorsque leurs appareils se sont heurtés en plein vol.

« La plus terrible tragédie dans l'histoire de nos forces aériennes », a résumé Ezer Weizman, le président de la République. La plus lourde perte humaine subie, hors bataille, par Israël, depuis sa création il y a un demi-siècle, avancent les commentateurs. La collision a eu lieu au-dessus du kibboutz Shaar Yishouv, aux confins nord de la Galilée, à moins d'une minute de vol de la frontière libanaise. Les témoins parlent d'une *« énorme boule de feu »*, qui s'abat sur une petite pension de famille, heureusement vide à cette époque de l'année.

« Le premier hélico a explosé en plein vol, raconte Youval Shouster, un résident du kibboutz, *l'autre a titubé quelques secondes dans le ciel, puis il est tombé »*. Certains corps ont été éjectés, mutilés, hors de l'appareil. D'autres, longtemps après l'accident, continuaient à brûler tandis que des fusées éclairantes, de la dynamite et autres munitions emportées par les soldats explosaient sporadiquement, empêchant l'approche des équipes de secours.

« INIMAGINABLE TRAGÉDIE »

L'armée a d'abord tenté d'imposer une censure totale sur la nouvelle, le temps de prévenir les familles des victimes. Mais devant l'ampleur du désastre, le black-out a été levé au bout de deux heures, radio et télévision invitant les familles ayant des soldats dans la région à laisser leurs lignes de téléphone libres. Dans un pays de cinq millions et demi d'habitants, dont quatre millions et demi – les Juifs, garçons et filles – sont appelés au service militaire, la mort d'un seul soldat est parfois perçue comme une perte nationale. La Knesset devait décréter mercredi, en séance spéciale, un deuil national.

Le premier ministre, Benyamin Nétanyahou, est apparu vers 21 heures à la télévision pour une brève et grave *« adresse à la nation »*. Evoquant *« une inimaginable tragédie »*, il a invité *« le pays tout entier à pleurer* [ses] *jeunes combattants disparus »*. *« Leurs familles sont nos familles, leurs enfants sont nos enfants et le cœur de la nation est avec les victimes »*, a-t-il ajouté. M. Nétanyahou, qui devait rendre visite mercredi au roi Hussein de Jordanie, a annulé tous ses engagements.

« Enfants », *« garçons »*, *« jeunes gens »*, *« horrible tragédie »*, les mêmes mots revenaient dans les commentaires des médias audiovisuels. Mais Israël est un pays passionnel qui, par-delà les deuils, débat sans cesse. Coïncidence dramatique de l'Histoire, jamais la question de l'occupation israélienne du Liban sud n'avait été posée avec autant d'acuité que la semaine dernière, lorsque le ministre de la police, Avigdor Kahalani, chef d'un petit parti centriste associé à la coalition au pouvoir, s'interrogeait : *« Que fait-on (...) au Liban ? Le moment n'est-il pas venu (...) de partir au lieu de laisser nos soldats se faire tuer comme des lapins ? »*

UN DÉBAT RELANCÉ

Le ministre s'est vu promptement remettre à sa place par le chef du gouvernement et le ministre de la défense, Itzhak Mordehaï. Nul doute que le télescopage des événements va attiser le débat. Tsahal est présente au Liban sud depuis 1978, année au cours de laquelle le Conseil de sécurité de l'ONU, dans sa résolution 425, lui intima de se retirer *« complètement et inconditionnellement »* du pays du Cèdre. Résolution rejetée, invasion quasi complète du pays en 1982, retrait partiel en 1985 : depuis dix-neuf ans, officiellement pour protéger sa frontière nord contre d'éventuelles infiltrations de *« terroristes »* palestiniens ou chiites libanais – on n'a pas vu la moindre tentative depuis des années –, Israël occupe une *« zone de sécurité »* de 850 kilomètres carrés qui représente 11 % du territoire de son voisin.

Chaque année, l'Etat juif, qui y stationne un bon millier de ses soldats, secondés par une milice supplétive de trois mille combattants libanais, perd 25 à 30 hommes dans cette zone. Mardi matin, treize positions avaient été attaquées simultanément au mortier sans faire de victimes. Les soldats tués dans l'accident allaient-ils *« prendre position aux avant-postes »*, comme l'affirme M. Mordehaï ? Ou bien, comme crut pouvoir l'annoncer le correspondant militaire de la télévision publique peu après l'accident, partaient-ils *« effectuer une mission d'embuscade »* contre les combattants chiites du Hezbollah ?

Régulièrement, comme en avril 1996, Tsahal lance de vastes offensives qui tuent beaucoup de civils libanais – plus de 200 morts lors de la dernière opération –, sans parvenir à affaiblir durablement le « parti de Dieu ». Soutenus par l'Iran et la Syrie, les combattants du Hezbollah attaquent quotidiennement les patrouilles de l'armée occupante. Certains de leurs chefs s'engagent à mettre un terme à la lutte armée à la minute où Israël quittera le territoire national. Le gouvernement libanais, pour sa part, s'engage à garantir cette paix. D'autres, plus fanatiques, mais aussi plus marginaux, jurent de combattre jusqu'à la « libération » de Jérusalem.

Légèrement décalé par rapport au pays endeuillé parce qu'il était interrogé au téléphone à partir de Genève, Shimon Pérès, qui ordonna l'offensive meurtrière de 1996, a déclaré mardi qu'il était *« temps de mettre un terme à la tragédie au Liban »*. Comme la plupart des autres hommes politiques, l'ancien général Ehoud Barak, probable successeur de M. Pérès à la tête du Parti travailliste et challenger déclaré de M. Nétanyahou, a refusé de se prononcer. *« Aujourd'hui*, a dit l'ancien chef d'état-major des armées, *il n'y a rien d'autre à faire que de s'unir derrière nos soldats et leurs familles. »*

Patrice Claude

Trois cousins de Saddam Hussein seraient en résidence surveillée

NICOSIE. Trois cousins du président irakien Saddam Hussein, le général Abed Hassan El Majid, le lieutenant-général Maher Abed El Rachid et Fadel Salfih El Azawoui, ont été placés en résidence surveillée, a indiqué, mardi 4 février, une source irakienne. Une brouille avec Oudaï, fils aîné du président irakien, quelques jours avant l'attentat perpétré contre lui le 12 décembre 1996, serait à l'origine de cette décision. Le premier aurait dénoncé l'assassinat, en février 1996 à Bagdad, des gendres du président irakien, Hussein et Saddam Kamel Hassan, de leur frère, Hakem, et de leur père, qui est son propre frère. Maher Abed El Rashid, beau-père de Qoussaï, deuxième fils du président irakien, est considéré comme un des *« héros »* de la guerre irako-iranienne (1980-1988). – *(AFP.)*

Quatre observateurs de l'ONU et leur chauffeur tués au Rwanda

KIGALI. Quatre observateurs des droits de l'homme des Nations unies – un Britannique, un Cambodgien et deux Rwandais – ont été tués mardi 4 février dans le sud-ouest du pays, a annoncé l'ONU. Un de leurs chauffeurs rwandais est décédé plus tard des suites de ses blessures. Ils sont tombés dans une embuscade tendue par des inconnus dans la préfecture de Cyangugu, alors qu'ils circulaient dans deux véhicules de l'ONU, entre Gisumato et Karengera. Cette attaque survient deux semaines après l'assassinat de trois coopérants espagnols de Médecins du monde, le 19 janvier à Ruhengeri (nord-ouest), et deux jours après le meurtre, dimanche, dans la même région, d'un missionnaire canadien. – *(AFP, Reuter.)*

Un évêque assassiné par un groupe islamique aux Philippines

ZAMBOANGA (Philippines). Mgr Benjamin D. de Jesus, vicaire apostolique de Jolo, dans l'île de Zamboanga, au sud des Philippines, a été assassiné, mardi 4 février. Les autorités ont mis en cause le groupe islamique Abu Sayyaf, déjà responsable en janvier à Jolo d'un attentat, faisant deux morts dans la communauté chinoise chrétienne et, en avril 1995, du massacre d'une cinquantaine d'habitants du village chrétien d'Ipil dans l'île de Zamboanga. – *(AFP.)*

Le chef de la mission de l'OSCE expulsé de Tchétchénie

MOSCOU. Le président tchétchène sortant, Zelimkhan Iandarbiev, a mis dans l'embarras son successeur élu, Aslan Maskhadov, en ordonnant, mardi 4 février, l'expulsion « immédiate » du chef de la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Tchétchénie, Tim Guldiman. Maerbek Vatchagaev, le porte-parole du nouveau président, qui doit prendre ses fonctions le 12 février, a relevé que les déclarations de M. Iandarbiev *« ne pourront avoir aucune conséquence pratique »*. Tim Guldiman avait déclaré le 30 janvier que, pour la communauté internationale, la Tchétchénie restait partie intégrante de la Russie. – *(Corresp.)*

Le CNPF demande l'élargissement de l'UE sur une base « saine »

PARIS. Le patronat français est favorable à l'élargissement de l'Union européenne aux dix pays d'Europe centrale et orientale (PECO), mais pas n'importe comment. En rendant public le document intitulé *« Pour un élargissement ordonné de l'Union européenne »*, Guy de Panafieu, président de la commission *ad hoc* du CNPF, a détaillé, le 4 février, à quelles conditions cet élargissement serait bénéfique. Une enquête menée en 1996 auprès de quinze fédérations patronales a fait apparaître que, même dans les pays les plus avancés en matière d'économie de marché comme la Pologne, la Hongrie et la République tchèque, la libéralisation de l'économie était encore à faire en matière de régime de propriété, de liberté des capitaux, de politique de concurrence ou de neutralité de l'Etat.

SOCIAL La décision unilatérale du gouvernement d'augmenter de 1 % les traitements des fonctionnaires – de 0,5 % au 1er mars et de 0,5 % au 1er octobre – a été mal accueillie par les syndicats, qui réclamaient un rattrapage du pouvoir d'achat pour 1996 et son maintien pour les deux années suivantes, soit 4,4 % au total. Les sept fédérations ont décidé, mardi 4 février, d'appeler leurs mandants à l'action le 6 mars. ● LE CALENDRIER observé par Alain Juppé et par le ministre de la fonction publique, Dominique Perben, a l'avantage pour eux de gêner les syndicats, qui vont devoir mobiliser au lendemain d'une première augmentation des traitements. ● LA RÉFORME DE LA SNCF, examinée par l'Assemblée nationale, a donné lieu, à l'appel de la CGT, à une grève qui devait perturber faiblement le trafic, tandis que la CFDT a appelé à une manifestation devant le Palais-Bourbon.

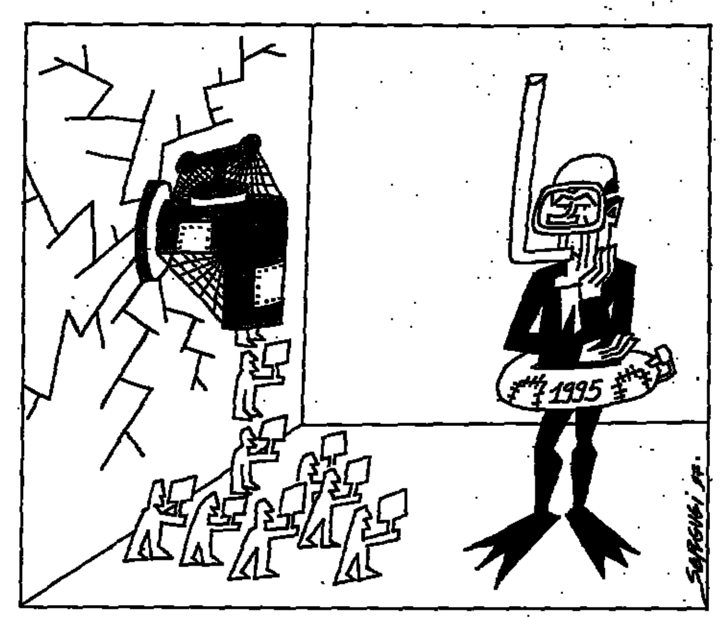
Les syndicats de fonctionnaires appellent à l'action le 6 mars

Placés devant le fait accompli d'une augmentation des traitements de 1 % en 1997, les syndicalistes contestent la méthode du gouvernement, mais sont gênés par le calendrier des vacances scolaires, qui les oblige à n'engager le combat que dans un mois

APRÈS AVOIR imposé un « gel » des traitements des fonctionnaires en 1996, le gouvernement d'Alain Juppé vient de décider seul de leurs augmentations pour 1997. Le ministre de la fonction publique, Dominique Perben, a annoncé, mardi 4 février, que le gouvernement procédera à une augmentation de 0,5 % au 1er mars et de 0,5 % au 1er octobre 1997. Les sept fédérations de fonctionnaires, réunies à la Bourse du travail, ont immédiatement appelé à une journée nationale d'« *action, de grève et de manifestations* » pour le 6 mars. Elles demandent au gouvernement « *d'ouvrir une négociation sur les salaires* », « *de défendre les services publics et de développer l'emploi public* ».

La négociation salariale attendue depuis juin 1995 n'aura donc pas lieu. Repoussée au printemps 1996 par Jean Puech, ministre de la fonction publique du premier gouvernement de M. Juppé, reportée à l'automne, puis à l'hiver 1996, par M. Perben, la question des salaires n'a donné lieu qu'à des discussions bilatérales avec les sept fédérations de fonctionnaires au cours du mois de janvier. Mardi, lors d'une nouvelle série de rencontres, M. Perben a maintenu le principe du « gel » en 1996 et proposé une augmentation de 2,8 % pour 1997 et 1998. Or toutes les organisations syndicales demandaient une hausse d'au moins 4,4 % pour les trois années 1996, 1997 et 1998, correspondant au rattrapage des salaires pour 1996 ainsi qu'au maintien du pouvoir d'achat pour les deux années suivantes.

Reçue la première, la CGT a déclaré les propositions du ministre « *inacceptables au regard des besoins du personnel et de l'économie du pays* ». Elle a émis la crainte que le gouvernement ne prépare un nouveau gel des salaires en 1999 : M. Perben avait en effet précisé que l'augmentation proposée serait versée, pour l'essentiel, à la fin de l'année 1998. La CGT a donc appelé à une « *action forte et massive de grèves inscrites dans la durée* » (*Le Monde* du 5 février). La FSU (enseignants pour l'essentiel), pour sa part, a accusé le gouvernement de faire preuve d'« *irresponsabilité* » : « *Il a un message à faire passer à l'extérieur, mais c'est à l'intérieur qu'il y a une fracture sociale* », a déclaré Michel Deschamps.



CONSTAT DE DÉSACCORD

Les organisations dites « réformistes » jugent impossible d'accepter les conditions du gouvernement. La CFDT estime que le non-rattrapage du pouvoir d'achat en 1996 est « *inadmissible* » pour les bas salaires, en rappelant que, dans la fonction publique territoriale, 80 % des agents appartiennent à la catégorie C, qui est maintenant la plus basse. Force ouvrière a regretté que le gouvernement s'éloigne de la « *politique contractuelle* ». L'UNSA (atutonomes et FEN) a jugé que le gouvernement voulait donner un signal fort aux milieux économiques.

La CFTC a exprimé la « *déception* » que provoquait la réponse gouvernementale à des « *revendications raisonnables* ». La CGC s'est demandée combien de fonctionnaires le gouvernement mettrait dans la rue. Plutôt qu'une journée de grève ou de manifestations, qui, selon elle, « *gênent l'usager* », elle a préconisé le boycottage des instances paritaires de la fonction publique par les organisations syndicales. En fin de soirée, le ministre de la fonction publique ne pouvait que dresser le constat d'un désaccord entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Par fax, il a indiqué aux secrétaires généraux des sept fédérations qu'« *il apparoît qu'il n'est pas possible d'espérer aboutir à un accord* ». Il leur a annoncé qu'« *afin de ne pas prolonger le gel de la valeur du point d'indice, le gouvernement procédera à une augmentation de salaire* ». Au cours d'une conférence de presse, M. Perben a précisé que le gouvernement voulait montrer aux marchés, aux entreprises et à ses partenaires européens que la France sait tenir le cap de la rigueur budgétaire.

« JOURNÉE D'ACTION »

L'augmentation consentie sera d'1 %, alors que l'évolution prévisible des prix, hors tabac, sera de 1,4 %, en 1997. Le ministre a précisé que cette hausse entraînera une dépense de 3,25 milliards de francs. La moitié de cette somme (1,5 milliard) avait été inscrite dans le budget des charges communes de la loi de finances (*Le Monde* du 10 janvier). M. Perben a précisé qu'en outre la masse salariale de la fonction publique augmentera automatiquement de 12 milliards de francs par rapport à 1996, sous l'effet des mesures catégorielles, des promotions, des augmentations liées à l'ancienneté et des cotisations. Le ministre a ajouté que, « *pour ce qui concerne 1998, on verra comment les choses évoluent* ».

Les fédérations de fonctionnaires, qui avaient projeté depuis longtemps de se réunir à la Bourse du travail pour « *échanger leurs points de vue* » (*Le Monde* du 31 janvier), ont estimé que « *les mesures unilatérales pour 1997, annoncées en fin de journée, entérinent une nouvelle perte de pouvoir d'achat* », s'ajoutant au gel de 1996. Elles ont choisi la date du jeudi 6 mars, qui correspond à la fin des vacances scolaires d'hiver, mais se situe avant le congrès de la FEN, pour organiser une grève générale. La CFTC et la CGC ont obtenu que le communiqué commun évoque une « *journée d'action, de grève et de manifestations* », plutôt que d'appeler seulement à la grève et à des manifestations.

Sans l'avouer haut et fort, certains syndicalistes se demandaient s'il serait facile d'expliquer à leurs adhérents qu'ils doivent se mobiliser contre une augmentation de salaire de 1 %. Le gouvernement n'a pas facilité la tâche des syndicats en annonçant cette hausse de salaires, aussi faible soit-elle.

Rafaële Rivais

Inquiétude et tensions dans les hôpitaux

La faiblesse des augmentations de crédits accordées aux hôpitaux publics (0,5 % en moyenne, hors hausse des rémunérations) et la modestie des propositions salariales du gouvernement, qui concernent aussi les huit cent mille agents hospitaliers, risquent d'entraîner une dégradation du climat social dans les hôpitaux. Les médecins de la Coordination médicale hospitalière ont appelé à *« une journée d'action et de grève autour du 14 mars »* pour protester contre la rigueur budgétaire, qui va se traduire, selon eux, par un gel de postes et des licenciements pour les agents non protégés.

A la CGT, on n'exclut pas un mouvement de grande ampleur. Dans un entretien au *Quotidien du médecin*, le président de la Fédération hospitalière de France, André Damien, ne cache pas son *« inquiétude »*. Le gouvernement peut, selon lui, éviter une crise sociale s'il explique bien pourquoi les établissements ne sont pas tous logés à la même enseigne sur le plan budgétaire.

Louis Viannet : le gouvernement « joue la montre »

Pour Louis Viannet, *« le gouvernement n'a même pas cherché à faire un geste et joue la montre »* dans les discussions avec les fonctionnaires. *« On ne peut avancer sur une politique salariale en laissant intact un contentieux aussi lourd* [le gel des traitements en 1996]. *Le gouvernement s'est fait à l'idée qu'il n'y aurait pas de négociations salariales en 1997. En faisant cela, il ouvre une situation conflictuelle de fait »*, avertit le secrétaire général de la CGT.

A propos de la SNCF, M. Viannet juge *« légitimes l'inquiétude et la colère des cheminots »*. *« Il suffit que le gouvernement n'honore pas les engagements qu'il a pris pour que le système explose*, explique-t-il. *Dans les discussions que nous avons eues avec Bernard Pons, le ministre s'est déclaré "tranquille pour les cinq ou six ans à venir", et je pense comme lui. Le sujet est tellement brûlant que tout le monde va faire des efforts pour que cela se passe bien, mais c'est après que les choses vont se durcir. »*

Jacques Chirac et les « militants de la proximité »

APRÈS le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, qui avait lancé, devant l'Association du corps préfectoral, le 12 décembre, que « *l'Etat républicain n'a pas besoin de chefs de bureau délocalisés* », Jacques Chirac a exhorté à son tour les préfets à se mobiliser et à être « *des militants de la proximité* ». En recevant, mardi 4 février, à l'Elysée, l'ensemble du corps préfectoral – préfets et sous-préfets, accompagnés de leurs épouses, dont M. Chirac s'est plu à souligner le rôle –, le président de la République leur a demandé de se porter « *aux avant-postes des grands combats que mène le gouvernement* », notamment l'emploi des jeunes et la réforme de l'Etat.

Evoquant les « *gisements d'emplois nouveaux* » que sont « *les initiatives locales* » et les « *projets à taille humaine* », M. Chirac a observé que « *la France est riche d'une forte tradition de service public* », mais que « *l'administration ne doit pas être un frein au développement des activités dans notre pays* ». Il a incité les préfets à rejeter « *les interprétations tatillonnes des textes* », pour mieux contribuer au développement de l'emploi, et à prendre toute leur part dans la « *croisade pour l'emploi des jeunes* » qu'il a lancée pour l'année 1997 et qui doit connaître une première étape lors de la réunion des partenaires sociaux autour du premier ministre le 10 février.

A propos de la réforme de l'Etat et des mesures de déconcentration des pouvoirs engagées par le gouvernement, le chef de l'Etat a prévenu : « *Plus de marges de manœuvre, c'est aussi, pour vous, plus de responsabilité. J'attends des préfets qu'ils s'engagent et prennent des initiatives à la mesure des moyens nouveaux qui vont être mis à leur disposition. Soyez donc disponibles et proches des préoccupations de vos administrés (...). Plus que jamais vous devez être, à la fois, médiateurs et catalyseurs d'énergies* », a-t-il conclu.

Pascale Robert-Diard

La CGT mobilise modestement contre la réforme de la SNCF

LES DÉPUTÉS poursuivaient, mercredi 5 février, l'examen du projet de loi réformant la SNCF, adopté le 23 janvier par le Sénat, alors que les cheminots CGT et CFDT avaient appelé à une journée d'action. La CGT avait déposé des préavis de grève, mais le trafic ferroviaire devait être peu perturbé, estimait la direction de la SNCF.

Celle-ci certifiait, par ailleurs, que les trains réguliers ou supplémentaires à destination des Alpes seraient normalement assurés pour ce premier jour des vacances scolaires d'hiver (*Le Monde* du 5 février). De son côté, la CFDT a appelé à une manifestation mercredi après-midi devant le Palais-Bourbon.

La discussion du projet de loi portant création de l'établissement public Réseau ferré de France, auquel doit être transférée une partie de la dette de la SNCF, a débuté, mardi, sur des positions classiques, bloc contre bloc. La réforme est jugée historique par la majorité, l'opposition la qualifie, pour sa part, de rendez-vous manqué.

Elus RPR et UDF estiment qu'avec le vote du projet de loi, l'avenir du service public du rail sera assuré, quand les députés PS et PC jugent, au contraire, qu'il est mis en péril.

Bernard Pons, ministre de l'équipement et des transports, a insisté sur les garanties qu'offre la réforme. Pour lui, elle est placée « *sous le thème du renouveau du service public* », avec « *l'objectif de rendre un meilleur service à l'usager* ».

LE PRINCIPE DE SÉPARATION

Alain Marleix (RPR), rapporteur du texte, a déclaré « *rare* » qu'une réforme présentée au Parlement « *soit précédée d'une telle concertation* ». « *La SNCF reste l'entreprise unique de transport ferroviaire et le gestionnaire unique d'infrastructure* », a-t-il indiqué. Par ailleurs, selon M. Marleix, en créant l'établissement public RFF, le gouvernement ne fait qu'appliquer le principe de séparation entre exploitation et infrastructures, contenu dans la directive européenne 91-440.

Cette directive a cristallisé les critiques de l'opposition. Défendant l'exception d'irrecevabilité, Jean-Jacques Filleul (PS, Indre-et-Loire) a indiqué que la directive ne rend obligatoire qu'une « *séparation comptable* » de ces deux activités. « *La séparation organique à laquelle le gouvernement procède était facultative* », a-t-il affirmé. « *J'ai rêvé d'une réforme préservant l'unicité de l'entreprise* », a ajouté M. Filleul, estimant que la séparation en deux entités débouchera, à terme, sur une privatisation.

Jean-Claude Gayssot (PC, Seine-Saint-Denis), qui soulevait la question préalable, a insisté sur le fait que « *personne ne conteste la nécessité d'une réforme de la SNCF* ». Simplement, a t-il ajouté, « *ce projet de loi ne va pas dans le sens du développement et de la démocratisation du service public ferroviaire* ».

Au nom des députés communistes, M. Gayssot, ancien cheminot, a dit sa crainte que cette réforme ne porte en germe « *un démantèlement de la SNCF* ».

Caroline Monnot

Les sept « patrons » syndicaux, de l'hôtel de Castries à la Bourse du travail

AVANT MÊME d'avoir rencontré le ministre de la fonction publique, mardi 4 février, les fédérations de fonctionnaires avaient le sentiment qu'elles allaient perdre une bataille.

RÉCIT

« Avant, il y avait du chablis, ensuite du jus d'orange ! Là, on est au régime sec ! »

Elles savaient que le gouvernement maintiendrait le principe d'un gel des salaires en 1996 ; elles savaient qu'elles seraient obligées de refuser ce préalable ; elles savaient que le ministre serait amené à annoncer une augmentation unilatérale.

C'est donc sans enthousiasme qu'elles ont franchi les portes de l'hôtel de Castries, bel hôtel particulier de la rue de Varenne, où les attendaient le ministre de la fonction publique, Dominique Perben, son directeur de cabinet, Pierre Steinmetz, son directeur adjoint, Patrick Gandil, et le directeur général de l'administration et de la fonction publique, Marcel Pochard.

Elles étaient reçues une par une, par ordre de représentativité dans les trois fonctions publiques. A ce titre – Bernard Lhubert, secrétaire de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires CGT, n'était d'ailleurs pas peu fier de le rappeler –, la CGT était convoquée la première, dès 8 heures du matin. Vêtu d'un éternel pull-over noir à col roulé et d'une non moins éternelle veste bordeaux, M. Lhubert a rappelé au ministre, qui lui parlait rigueur maastrichtienne et impératifs budgétaires, qu'il voulait une augmentation de 2 000 francs par agent. Les bases de la négociation étant très éloignées, l'échange n'a duré qu'une demi-heure, au bout de laquelle M. Lhubert est sorti en appelant à « *une action forte et massive de grève* ».

Les fédérations étaient fortement représentées, en raison de l'importance des enjeux : le « patron » des fonctionnaires était en général accompagné des représentants des collectivités locales, des hôpitaux, et des PTT. La CFDT avait amené huit personnes. « *Il a fallu rajouter des chaises !* », s'exclamaient des huissiers. Roland Gaillard, secrétaire général de la fédération FO, était accompagné de Jacques Lemercier, responsable des PTT et opposant notoire à la ligne de Marc Blondel. M. Gaillard n'a pas de chance : au moment où Force ouvrière opte pour une ligne modérée, le gouvernement refuse d'ouvrir une négociation salariale !

Pour des raisons d'agenda, la FSU est passée en dernier. Michel Deschamps est arrivé sans cravate, col largement ouvert. Fallait-il y voir une manifestation d'insolence de la part de ce syndicaliste décidément « contestataire » ? « *Il est en tenue de militant* », commentaient sobrement certains hauts fonctionnaires. « *Tu vas te faire décapiter ?* », lui a demandé Christian Chapuis, secrétaire national de la CFE-CGC, qui, lui, arborait à sa boutonnière l'insigne la Légion d'honneur que lui avait remis solennellement M. Perben il y a peu. Les représentants de la CGC regrettaient le « *bon vieux temps* » où l'on négociait : « *Avec Soisson, il y avait du chablis, et avec Rossinot du jus d'orange. Là, on est au régime sec !* », plaisantaient Christian Chapuis et Charles Bonissol. Nicole Prud'homme, représentante de la CFTC, a serré la main des huissiers avec commisération : « *Alors, mes pauvres, vous n'allez encore pas avoir d'augmentation cette année ?* »

CHANCES DE SUCCÈS

Malgré leur désaccord avec le gouvernement, les représentants des fédérations de fonctionnaires n'ont pas manifesté d'animosité envers leur ministre. Ils disaient avoir le sentiment qu'il avait défendu leur cause auprès du chef du gouvernement. « *On sait bien que c'est à Matignon que tout se décide, alors, pourquoi lui en voudrait-on ?* », soupirait Jean-Pierre Gualezzi, nouveau patron de l'UFF-UNSA. « *Perben est forcément solidaire avec son gouvernement et forcément un peu gêné* », résumait M. Gaillard. « *On peut se quitter sans accord, et sans se détester pour autant !* », constatait M. Gandil, directeur adjoint du cabinet.

C'est à la Bourse du travail, salle Louise-Michel, que les fédérations de fonctionnaires ont terminé leur journée, comme prévu. Entre-temps, elles avaient reçu un fax du ministre qui leur annonçait une mesure unilatérale d'augmentation. Elles étaient mécontentes de la « *méthode* » employée et du « *contenu* », trop maigre à leurs yeux. Dans un sous-sol aux murs jaune passé, éclairé par des néons, les syndicalistes ont décidé une grève générale pour le 6 mars. Ils se sont mis d'accord sur la « *plate-forme revendicative* », la CGC et la CFTC se ménageant, comme toujours, une porte de sortie. Ils ont décidé que M. Lhubert, en sa qualité de principal représentant des fonctionnaires, la lirait aux journalistes. Lors des précédentes réunions, c'était Guy Le Néouannic qui jouait ce rôle : la FEN n'avait pas encore subi un lourd revers électoral.

Avant de partir, certains syndicalistes s'interrogeaient sur les chances de succès de cette action. M. Gaillard faisait remarquer que « *ça peut venir sans qu'on s'y attende* », et que « *ça pète déjà dans les hôpitaux* », trois d'entre eux s'étant mis en grève après l'annonce de leurs budgets.

R. Rs.

هكذا من الأصل

Le RPR et l'UDF s'opposent sur le calendrier et sur le mode de scrutin régional pour 1998

Le premier ministre va consulter la gauche « dans les prochains jours »

Le premier ministre a décidé de consulter « *les formations politiques de l'opposition* » représentées au Parlement sur le calendrier électoral de 1998 et sur la réforme « *éventuelle* » du mode de scrutin régional. Une réunion organisée, mardi 4 février, à l'hôtel Matignon, par Alain Juppé, a mis en évidence les divergences qui demeurent entre le RPR et l'UDF, mais surtout au sein même de la confédération libérale et centriste.

D'EMBLÉE, Alain Juppé a dit qu'il n'en serait pas question au déjeuner car une réunion spéciale devait en traiter dans la journée. Mardi 4 février, les convives des rituelles agapes majoritaires de l'hôtel Matignon n'ont pas abordé le calendrier électoral de 1998, ni la réforme du mode de scrutin régional. Le blocage du budget au conseil régional d'Ile-de-France a en effet remis à l'ordre du jour la question du mode de désignation des élus régionaux, qui empêche actuellement la constitution de majorités stables et permet au Front national, le cas échéant, de gêner la droite.

Pour donner une preuve de sa diversité, la confédération libérale et centriste était représentée, l'après-midi, par François Léotard, son président, François Bayrou, Claude Goasguen, Jean-Claude Gaudin, Pierre-André Wiltzer, José Rossi et ses présidents de groupes du Sénat. Valéry Giscard d'Estaing, « patron » de l'association des présidents de conseils régionaux, cette fois, était là, flanqué d'une délégation, tout comme Jean Puech, son homologue de l'association des présidents de conseils généraux. Côté RPR, M. Juppé était secondé par son secrétaire général, Jean-François Mancel, accompagné de son adjoint, Patrick Stefanini, ainsi que des présidents des groupes parlementaires, auxquels s'étaient joints quelques présidents RPR de conseils régionaux et généraux.

Avant de passer la parole à M. Giscard d'Estaing, seul véritable promoteur d'une réforme du scrutin régional à l'UDF, le premier ministre a souhaité qu'on parvienne à tomber d'accord rapidement afin de pouvoir lui permettre d'annoncer une décision « *dans les dix jours* ». Auparavant, M. Juppé consultera « *les formations politiques de l'opposition représentées à l'Assemblée nationale et au Sénat* ».

« GISCARD 2 »

Après s'être prononcé en faveur du couplage régionales-législatives, l'ancien président de la République s'est lancé dans une démonstration pour défendre le projet baptisé « Giscard 2 ». Contrairement au « Giscard 1 » qui suggérait une circonscription régionale, le « Giscard 2 » maintient un scrutin proportionnel départemental pour des listes ayant fait des apparentements dans le cadre régional ; les résultats des listes associées feraient l'objet d'une totalisation régionale ; les listes apparentées arrivées ainsi en tête dans la région se verraient attribuer une prime de 30 % en voix dans chaque département.

M. Puech n'a pas manifesté un intérêt débordant pour cette architecture électorale, préférant insister sur l'opposition des sénateurs de la majorité à l'organisation conjointe des régionales et des cantonales. Comme le président du Sénat, René Monory, il est favorable à un report de ces dernières après les sénatoriales de septembre 1998. La réponse la plus abrupte à M. Giscard d'Estaing est venue de M. Léotard qui a tout à la fois déploré le choc de plusieurs légitimités, celle des partis et celles des présidents d'associations, et fait des observations sur la procédure, en notant que l'UDF avait déjà délibéré pour rejeter le couplage. De plus, la veille, Gilles de Robien avait indiqué que le groupe parlementaire UDF qu'il dirige à l'Assemblée rejette « *à l'unanimité* » au regroupement des législatives et des régionales.

M. Juppé a relevé qu'il n'était pas de bonne de politique de délibérer avant de négocier. M. Léotard a souligné que la confédération apporte un « *soutien fort* » à « Giscard 2 », et est pour une prime régionale, mais contre un scrutin régional à deux tour. Il n'est pas impossible qu'il obtienne gain de cause sur ce dernier point alors que sa position est moins assurée sur l'abandon du couplage législatives-régionales, objet de sérieuses frictions entre le RPR et l'UDF. De plus, M. Léotard souhaite que les simulations du ministères de l'intérieur soient vérifiées.

M. Bayrou s'est prononcé pour une régionalisation du scrutin, tout en refusant la prime, et une régionalisation du calendrier électoral, ce qui signifie un découplage entre légistives et régionales. En écho, M. Mancel a longuement plaidé pour ce couplage qui correspond au calendrier normal, en rejetant l'argument UDF du caractère local des régionales et en soulignant qu'il vaut mieux repousser un seul scrutin que deux. Malgré cela, M. de Robien a quand même proposé d'organiser les législatives en mars, les régionales en juin et les cantonales en octobre, après les sénatoriales de septembre. S'excusant auprès de l'intéressé d'utiliser la formule « Giscard 2 », M. Mancel s'est entendu répondre ironiquement par l'ancien chef de l'Etat : « *J'aurais bien aimé qu'il y ait Giscard 2...* »

M. Giscard d'Estaing a aussi relevé : « *Cette réunion est une nouvelle illustration du théorème de Fermat.* » Les mathématiciens ont travaillé pendant des années sur cette démonstration, sans en percer le mystère. Le bruit court, pourtant, que la solution aurait été trouvée récemment.

Olivier Biffaud

Vitrolles divise l'aile libérale de la majorité

LES INVECTIVES sont tombées dru des bancs socialistes sur Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères et président du Parti populaire pour la démocratie française (PPDF), lors de la séance de questions au gouvernement, mardi 4 février, à l'Assemblée nationale. Traité tour à tour d'« *allié du Front national* » et de « *M. Vitriol* » par Christian Bataille (PS, Nord), le ministre était pris à parti pour sa position dans l'élection municipale de Vitrolles.

Alors que la plupart des responsables de la majorité avaient appelé au retrait, au second tour, de la liste UDF et RPR conduite par Roger Guichard, M. de Charette, après Alain Madelin, avait déclaré, dimanche soir sur France 3, que s'il était « *électeur à Vitrolles,* [il] *souhaiterai*[t] *voter pour* [M. Guichard] *au second tour* ». Le lendemain, le porte-parole du PPDF, Jean-Marc Nesme, député de Saône-et-Loire, avait déclaré qu'« *entre la peste et le choléra, on ne choisit pas* » (*Le Monde* du 5 février). « *Vous êtes la peste et le choléra* », a lancé M. Bataille à M. de Charette. Dès le début de la séance, Jean Urbaniak (RL, Pas-de-Calais) avait demandé au ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, si « *tous les ministres partagent l'opinion clairement exprimée du premier ministre* ». Tout en refusant de répondre sur le résultat du premier tour en raison de la « *tradition républicaine* », M. Debré a indiqué : « *Quant à mes sentiments, vous les connaissez.* »

De fait, la position de M. de Charette et du PPDF n'a pas été appréciée par tous à l'UDF. Dans l'entourage de François Léotard, président de l'UDF, on parlait d'« atavisme droitier » et l'on dénonçait un petit « coup » misérable, symboliquement regrettable. Au sein même du PPDF, certains députés, comme Dominique Bussereau (Charente-Maritime) ou Pierre Cardo (Yvelines), approuvent le retrait de la liste de M. Guichard. « *Notre position correspond au sentiment d'un grand nombre des électeurs du RPR et de l'UDF*, explique pour sa part M. Nesme. *On ne peut pas dénoncer le bilan des socialo-communistes pendant des années, puis demander de voter pour eux. Dans une élection locale, il faut que les états-majors fassent davantage confiance au bon sens des gens.* »

Les états-majors de la majorité ont cependant poursuivi leur travail de pédagogie en direction de leur électorat. « *On peut éviter, sans doute, que la mairie de Vitrolles ne tombe dans les mains du Front national* », a avancé Jean-Claude Gaudin, président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur France-Inter. Le bureau du groupe RPR de l'Assemblée nationale a déclaré qu'il ne faut « *favoriser d'aucune manière l'élection d'une candidate du Front national* » à Vitrolles.

« *Il y suffisamment d'embrouilles à l'intérieur du PS sur cette cette affaire pour qu'on ne vienne pas mêler notre grain de sel !* », a indiqué Jean-François Mancel, secrétaire général du RPR, en souhaitant « *que les socialistes s'arrangent entre eux* » pour que le second tour « *se passe le mieux possible* ».

Le RPR a dû cependant « *s'arranger* », lui aussi, puisque un membre de la liste de M. Guichard – inspiré peut-être par l'exemple de Brigitte Bardot, qui a envoyé une lettre de soutien à la candidate FN – a appelé, mardi, « *tous les gens honnêtes* » à voter pour la liste de Catherine Mégret au second tour. M. Mancel a aussitôt annoncé son exclusion du mouvement néogaulliste.

Cécile Chambraud

TF 1 a déprogrammé « Le monde de Léa »

L'émission « Le monde de Léa » du mardi 4 février, qui devait être consacrée aux élections municipales de Vitrolles, a été déprogrammée par TF 1 en raison du « *refus du Front national de participer ou de se faire représenter* » à l'émission de Paul Amar. TF 1 souligne, dans un communiqué, que la chaîne ne peut « *méconnaître les règles applicables, en campagne électorale, d'accès équilibré des candidats à l'antenne et faire porter ainsi un nouveau risque contentieux sur l'élection de Vitrolles* ». Jean-Jacques Anglade, tête de la liste de gauche, a dénoncé la décision de TF 1, en déclarant : « *Le Front national est intervenu, le président de TF 1 a capitulé.* » *(Lire aussi la chronique d'Alain Rollat, p.34.)*

M. Juppé estime que la croissance dépassera 2,3 % en 1997

DEVANT UN MILLIER DE PATRONS DE PME rassemblés à Lyon par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), le premier ministre a affirmé, mardi 4 février, que la France bénéficiait d'un « *contexte économique favorable* » avec une prévision de croissance de 2,3 % en 1997. Il a ajouté : « *Je sais qu'il ne s'agit là que d'une prévision, qu'il faut rester prudent, mais on va la tenir, et même la dépasser.* »

Avant de vanter l'esprit d'entreprise, Alain Juppé a exclu « *d'imposer telles ou telles embauches aux chefs d'entreprise, de contraindre de manière autoritaire à une réduction du temps de travail qui serait suicidaire pour notre économie, de faire croire qu'on résoudrait tous les problèmes avec une retraite à cinquante-cinq ans que personne ne pourrait payer* ».

A la demande de Lucien Rebuffel, président de la CGPME, M. Juppé a accepté d'étudier un projet de loi-cadre organisant une « *préférence PME* » à l'instar de la loi « *Small Business Act* » américaine de 1953.

François Léotard a voté contre la réforme du service national

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté, mardi 4 février, par 435 voix contre 97, le projet de loi de réforme du service national qui instaure un « rendez-vous citoyen » et propose aux jeunes un volontariat. La majorité RPR-UDF a voté pour, l'opposition PS-PCF-MDC contre, de même que François Léotard, président de l'UDF. L'ancien ministre de la défense a expliqué qu'il restait « *favorable à la conscription* » et qu'un « rendez-vous citoyen » de cinq jours ne lui semblait « *pas praticable* ». Sur 206 députés UDF, 187 députés ont voté pour, 11 se sont abstenus, dont Pierre-André Wiltzer (Essonne), porte-parole de l'UDF, Jean-François Deniau (Cher) et François-Michel Gonnot (Oise). Sur les 259 députés RPR, 241 ont voté pour, 6 se sont abstenus dont Jean-Pierre Delalande (Val-d'Oise) et Roland Nungesser (Val-de-Marne).

DÉPÊCHES

■ **ASSURANCE-MALADIE : les dépenses de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés** (CNAMTS) ont augmenté de 3,3 % en 1996 (contre 4,7 % en 1995), précise un document présenté, mardi 4 février, aux administrateurs de cette caisse. Les médecins libéraux ont presque respecté l'objectif qui leur avait été fixé (+ 2,1 %), en limitant l'évolution de leurs dépenses à + 2,3 %. Les hôpitaux publics ont également fait preuve de modération, en contenant la progression des versements du régime général à + 2,7 % (+ 5,4 % en 1995). Toutefois, si l'on ajoute les établissements médico-sociaux (personnes agées et handicapés), ce poste de dépense a augmenté de 3,7 %.

■ **DÉPENDANCE : Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales,** a assuré, mardi 4 février à l'Assemblée nationale, que le dispositif permettant aux personnes âgées dépendantes de toucher la prestation spécifique dépendance à domicile sera « *opérationnel début mars* ». Deux décrets fixant le montant maximum de la prestation et les conditions de ressources exigées seront adressés « *dans les jours prochains au Conseil d'Etat* », a-t-il précisé.

■ **ISF : deux anciens directeurs des impôts,** Dominique de la Martinière et Robert Baconnier, ont souligné, mardi 4 février, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, la nécessité de rétablir le plafonnement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour éviter les cessions d'entreprises françaises à l'étranger.

■ **PRESSE : l'Assemblée nationale a décidé,** mardi 4 février, sur proposition de son président, Philippe Séguin, de créer une mission d'information sur la presse. Elle sera composée de 40 députés : 18 RPR, 14 UDF, 4 PS, 2 PC et 2 République et Liberté.

■ **ELECTIONS PRUD'HOMALES : Louis Viannet, secrétaire général de la CGT,** a écrit au ministre du travail et des affaires sociales, pour lui demander que les chômeurs ou les salariés en formation « *soient inscrits systématiquement et gratuitement par les ANPE ou les Assédic, comme le sont les salariés par les employeurs* ». La liste des inscriptions pour les élections prud'homales, qui se tiendront le 10 décembre, sera close le 31 mars.

■ **UNSA : cinq nouveaux syndicats ont adhéré** à l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), qui comprend, notamment, la FEN : le Syndicat des pilotes d'Air Inter, créé en 1993, qui représente plus de 20 % des pilotes de ligne dans la compagnie ; l'Union syndicale du ministère des affaires étrangères, qui revendique plus de 50 % des voix dans ce ministère ; le Syndicat des interprètes de conférences salariés, qui date de 1980 ; l'Union des employés de Disneyland, créée en septembre 1995 ; et l'Union syndicale libre des travailleurs (papeterie de Chapelle-d'Arblay).

■ **CORSE : la préfecture de police d'Ajaccio** a publié, lundi 3 février, un nouveau bilan de la « nuit bleue » de dimanche en Corse, revendiquée par le FLNC-canal historique : elle a dénombré soixante-seize attentats ou tentatives d'attentats. Le précédent bilan était de cinquante-six attentats et cinq tentatives. Selon la préfecture, plusieurs actions avaient échappé aux enquêteurs, tant les dégâts étaient minimes ou les cibles situées dans des lieux très isolés.



Le Parti socialiste a investi ses candidats à la députation dans trente-cinq départements

SANS RELÂCHE, Daniel Vaillant, numéro deux du Parti socialiste, s'active pour régler le maximum de contentieux locaux avant la convention du 8 février à la Mutalité qui va procéder à l'investiture des candidats socialistes aux élections législatives et sénatoriales ainsi que les têtes des listes départementales aux élections régionales. Dans l'immédiat, M. Vaillant s'efforce de boucler les accords électoraux avec le Parti radical-socialiste (PRS) – présenté officiellement par Lionel Jospin et Jean-Michel Baylet mercredi 5 février – et les Verts.

Socialistes et radicaux se sont finalement mis d'accord sur trente-sept circonscriptions où le PRS portera les couleurs communes. Il a obtenu en prime la 4e de l'Allier (Vichy) et la 3e de la Haute-Saône (Luxeuil). Une entorse a été admise au principe de non-compétition avec deux primaires entre le PS et le PRS dans la 12e du Nord (Dunkerque) et dans la 3e de l'Aube (Romilly). L'accord avec les Verts réserve, lui, vingt-neuf circonscriptions aux écologistes, qui réclament encore avec insistance la 7e du Finistère. Au diapason des autres courants – Gauche socialiste exceptée –, les rocardiens ont rendu un hommage appuyé à M. Vaillant, qui, selon Alain Richard, « *s'est montré très loyal dans les répercussions internes de ces accords* ».

M. Vaillant réunira jeudi et vendredi la commission électorale du PS pour examiner recours et contentieux, en se montrant « *très intransigeant vis-à-vis des variations saisonnières* » qui conduisent à un gonflement subit du nombre de cartes avant les opérations électorales. Mercredi, les candidats avaient été désignés par les militants dans trente-cinq départements. Aux législatives, la proportion de candidats battus en 1993, et de nouveau sur les rangs, est importante, qu'il s'agisse de M. Jospin (investi dans la 7e de Haute-Garonne par 776 voix sur 778 votants), de Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-le-François, dans la 5e de la Marne ou de Claude Evin dans la 8e de Loire-Atlantique (Saint-Nazaire). L'ancien ministre de la santé a dû batailler pour éviter que sa circonscription soit réservée à une femme, puis cédée au Mouvement des citoyens avant de sortir victorieux d'une primaire contre une élue rocardienne de la mairie de Saint-Nazaire...

BILAN POSITIF

A la marge toutefois, un petit renouvellement se manifeste. Seuls deux députés sortants ne se représentent pas : Bernard Davoine dans la 5e du Nord, qui sera le suppléant de Martine Aubry, et Pierre Garmendia dans la 4e de Gironde. Dans la 3e circonscription de la Nièvre, un jeune conseiller général, Christian Paul, maire de Lormes, sera candidat. Benoît Hamon, ancien président du Mouvement des jeunes socialistes, tente sa chance dans une circonscription très difficile du Finistère. En revanche, Vincent Peillon, un proche de M. Jospin, porte-parole du courant Agir en socialistes, a été battu lors d'une « primaire » dans la 3e de la Somme.

Le bilan est jugé positif pour les circonscriptions réservées aux femmes. Le PS avait arrêté le nombre de cent soixante-sept, ses alliés étant tenus de respecter ces réservations, mais des dérogations sont déjà admises : ainsi, les Verts veulent présenter Yves Cochet dans la 7e du Val-d'Oise (Montmorency), qui était réservée à une femme. Le PS espère ne pas descendre en dessous de cent soixante circonscriptions pour les femmes.

Plusieurs duels de candidates ont eu lieu, comme dans la 1re du Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand), où l'ancien ministre rocardien Michèle André a été battue de 4 voix par Odile Saugues, adjoint au maire. En revanche, les « parachutages » féminins ont été globalement bien admis : Adeline Hazan dans la 3e circonscription de la Marne, Catherine Tasca dans la 11e des Yvelines, Marisol Touraine dans la 3e d'Indre-et-Loire, Béatrice Marre dans la 2e de l'Oise et Laurence Rossignol dans la 5e, Odette Grjezulska dans la 2e de l'Aisne, Laurence Dumont dans la 6e du Calvados. « Victime » des Verts dans le Val-d'Oise, Bettina Laville se présenterait en Saône-et-Loire.

Michel Noblecourt

Votes sous tension dans les Bouches-du-Rhône

MARSEILLE
de notre correspondant régional

C'est dans un climat détestable que la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône a désigné, mardi 4 février, ses candidats pour les élections de 1998. Jean-Pierre Bel, secrétaire national chargé des fédérations, et Michèle Sabban avaient été dépêchés sur place par la direction nationale du PS, qui a refusé de suspendre le scrutin comme le lui demandait la Gauche socialiste.

Pour la tête de liste départementale aux régionales, Michel Vauzelle, maire d'Arles, était seul candidat. Pour la tête de liste aux sénatoriales, Lucien Weygand, président du conseil général, ne s'est pas présenté aux suffrages (*Le Monde* du 5 février), considérant qu'il ne s'agissait que d'un montage uniquement destiné à le déstabiliser. François Picheral, maire d'Aix-en-Provence, était donc seul candidat.

Pour les législatives, un seul candidat était en lice dans cinq des seize circonscriptions. La lutte était violente dans les circonscriptions gagnables réservées aux femmes. Dans la 7e circonscription de Marseille – détenue naguère par Michel Pezet –, Sylvie Andrieux, membre de la direction fédérale, a battu Geneviève Couraud, amie de M. Weygand.

La Gauche socialiste et les amis de M. Weygand ont reproché à la fédération une augmentation exagérée du nombre de cartes dans certaines sections, avant la date butoir du 31 décembre, sur des bases jugées clientélistes. François Bernardini, premier secrétaire fédéral, balaie ces critiques, en rappelant qu'à l'époque où le PS annonçait dix-huit mille cartes, certains de ses adversaires actuels géraient le parti. Il affirme que les sept mille cinq cents cartes recensées correspondent à un nombre d'adhérents à jour de cotisations. Sur le fond, il ne mâche pas ses mots accusant « *certains* » – c'est M. Weygand qui est visé –, d'avoir voulu « *asphyxier, contourner et coloniser le parti* ».

Michel Samson

هكذا من الأصل

Robert Badinter accuse Jean-Louis Debré de favoriser la « lepénisation » des esprits

La droite sénatoriale porte des jugements contradictoires sur l'immigration

Le Sénat a commencé, mardi 4 février, à examiner le projet de loi sur l'immigration que l'Assemblée nationale avait durci. Très présents tout au long de la discussion générale, contrairement à ce qui s'était passé au Palais Bourbon, les socialistes ont contraint Jean-Louis Debré à répondre que les « idées extrémistes » lui étaient « étrangères ».

LES SÉNATEURS socialistes avaient annoncé qu'ils seraient présents lors de l'examen du projet de loi sur l'immigration. Ils ont tenus parole. Mardi 4 février à 16 heures, ils garnissaient en rangs serrés, aux côtés de leurs collègues communistes, la gauche de l'hémicycle du Palais du Luxembourg. Deux anciens premiers ministres, Michel Rocard et Pierre Mauroy, l'ancien garde des sceaux Robert Badinter ont imité sagement leurs collègues, en se gardant de quitter leur place avant une heure avancée de la nuit. Ce zèle exceptionnel fut même récompensé vers 18 h 15, lorsque, majoritaire dans l'hémicycle, l'opposition put faire adopter par le Sénat le principe d'une suspension de séance d'un quart d'heure pour se rendre à la manifestation organisée devant le Palais du Luxembourg.

Particulièrement bien organisé, le groupe est parvenu à imprimer sa marque sur une discussion générale au cours de laquelle la majorité a affiché publiquement de profondes divergences. Ainsi a-t-on pu entendre Jacques Larché, président (RI) de la commission des lois, rappeler, sous les applaudissements de la gauche, que le « *brassage* [de la population française] *n'a, à aucun moment, menacé la cohésion sociale de notre pays* » ; puis, à l'inverse, Michel Caldaguès (RPR, Paris), mettre en garde ses collègues contre « *l'illusion multiculturelle* ».

Les socialistes avaient pris soin quant à eux de garder sous le coude leurs divergences, le représentant de la gauche socialiste, Jean-Luc Mélenchon, ayant accepté de reporter son intervention au lendemain. Au cours d'une intervention liminaire plutôt musclée, Guy Allouche (PS, Nord) a dressé d'emblée un réquisitoire sévère des lois Pasqua, « *machines à produire des clandestins, des "sans-papiers", des "sans droit" (...) des "sans espoir"* ». Qualifiant de « *mythe* » l'immigration irrégulière « zéro » chère à M. Debré, M. Allouche s'en est pris à une droite « *saisie d'un prurit législatif quelques mois avant chaque grande élection nationale* ».

Le terrain était dégagé pour les « ténors ». Peu avant 20 heures, l'intervention de M. Badinter résonnait comme un acte de foi, dans un hémicycle particulièrement attentif. En réponse à un projet de loi qui « *méconnaît la portée du message républicain* », l'ancien garde des sceaux a rappelé que « *le principe républicain d'intégration a toujours permis d'intégrer dans la nation française, dès la deuxième génération, des courants successifs d'immigrés* ». « *Moi, je ne suis pas pessimiste au regard de cette histoire* », a-t-il lancé, avant de s'interroger sur « *ce que pourront ressentir* », du fait des dispositions du projet Debré, des immigrés dont l'avenir « *se confond avec le nôtre* ». « *En même temps qu'elle nous aliène le cœur de tant de jeunes Français issus de l'immigration*, [cette loi] *ouvre un boulevard aux succès électoraux du Front national (...) et à la "lepénisation" des esprits* », a-t-il conclu.

Peu avant minuit, M. Rocard a enchaîné sur ce thème, en reprochant au ministre de l'intérieur d'être « *plus près que jamais de tout céder au Front national* ». « *L'ogre est insatiable et Moloch réclame chaque jour davantage de victimes* », a mis en garde l'ancien premier ministre, en rappelant le « *mauvais souvenir* » des années 1940-1944. Ainsi poussé dans les cordes, M. Debré a alors dû prendre la parole pour se défendre d'avoir fait cette loi « *pour plaire à des idées extrémistes* », dont il a rappelé qu'elles étaient « *étrangères à l'héritage* [qu'il a] *reçu de* [sa] *famille* ».

Jean-Baptiste de Montvalon

Protestation devant le Sénat

Pendant que les sénateurs examinaient le projet sur l'immigration, mardi 4 février, les opposants ont fait entendre leur voix. Dès 11 heures, SOS-Racisme avait installé un stand de « *vigilance républicaine* » face à l'entrée du Palais du Luxembourg. Les dirigeants de gauche, ainsi que huit cents autres personnes, sont venus signer une pétition dénonçant le projet.

A 18 heures, un millier de personnes se sont retrouvées devant les grilles du jardin du Luxembourg. Leur certificat de « parrainage » d'une famille irrégulière collé sur l'épaule, les membres des collectifs départementaux de soutien aux sans-papiers étaient au premier rang, suivis de maires d'Ile-de-France. Vers 19 heures, les sénateurs communistes et socialistes ont profité d'une suspension de séance pour se joindre quelques minutes au cortège.

La population active augmentera de 1,5 million d'ici 2006

Les démographes prévoient une inversion de tendance après cette date et soulignent une « spécificité française » dans la participation des générations au marché du travail

COMBIEN la France aura-t-elle d'actifs, au travail ou non, à l'horizon 2006 et, à plus long terme, en 2040 ? Les experts de l'Insee, du ministère du travail et du Commissariat du Plan ont réalisé des projections pour répondre à cette question essentielle, puisqu'elle concerne, directement ou indirectement, le chômage, les retraites, l'emploi des femmes, le taux d'activité des jeunes et l'immigration. Selon un scénario « tendanciel », basé sur la poursuite de certains comportements (fécondité, durée des études, taux d'activité après cinquante-cinq ans, solde migratoire positif, etc.), la population active devrait passer de 26,6 millions de personnes en 1997 à près de 28 millions en 2006, avant de se réduire pour revenir progressivement à un peu plus de 26 millions en 2040.

Les auteurs de cette étude, publiée dans la revue de l'Insee *Economie et Statistique* (n° 300), reconnaissent qu'une projection raisonnable ne peut pas aller au-delà de 2015-2020, les actifs devant arriver alors sur le marché du travail n'étant pas encore nés. Si le taux de fécondité (1,8 enfant par femme), le solde migratoire (+ 50 000 personnes par an), la durée des études et le taux d'activité des hommes de 30 à 54 ans se maintiennent, et que le nombre de femmes au travail progresse encore, la France devrait absorber 165 000 actifs de plus chaque année jusqu'en 2000.

La courbe devrait ensuite s'infléchir jusqu'en 2006, date à partir de laquelle « *les générations sortantes seront plus nombreuses que les générations entrantes* », rappelle l'Insee. « *A l'horizon 2015, l'effet du retournement resterait modéré et, en 2040, la population active compterait 26,1 millions de personnes, soit le même nombre qu'en 1993.* » Toutefois, il y aurait « *encore moins de jeunes (7 % au lieu de 10 %) et plus de femmes (48 % au lieu de 45 %) qu'aujourd'hui* ». La population active resterait donc fortement concentrée sur la classe d'âge 25-54 ans, qui représente actuellement 80 % des actifs (contre 60 % en 1970). Le nombre d'actifs de plus de 55 ans, qui ne représentent plus que 9,4 % dans la population active (18,7 % en 1968), continuerait à diminuer à un rythme ralenti avant de remonter à un peu plus de 13 % après 2015. Le taux de fécondité (nombre d'enfants par femme) jouera un rôle capital, note encore l'Insee. L'institut a aussi mesuré les effets d'un recul progressif de cinq ans de l'âge de la retraite entre 2000 et 2020 : il se traduirait par 3 millions d'actifs supplémentaires vers 2030, « *ce qui contrecarrerait la baisse du nombre d'actifs, sans toutefois rétablir complètement l'équilibre actuel entre nombre d'actifs et nombre de retraités, le nombre de ces derniers continuant en effet à croître* ».



Les 25-54 ans représentent désormais plus de 80 % des actifs, contre à peine plus de 60 % il y a 25 ans. Leur poids devrait encore s'accroître pour atteindre presque 84 % en 2000, et se stabiliser par la suite aux alentours de 80 %, précise l'Insee. L'étude note « *l'émergence d'une spécificité française dans la participation des différentes générations au marché du travail* », les jeunes retardant leur entrée dans la vie professionnelle et les plus âgés cessant plus tôt leur activité.

Enfin, l'étude tente d'évaluer l'influence de l'immigration. Un solde migratoire nul ferait retomber la population active à son niveau actuel dès 2025, alors qu'avec le scénario retenu (+ 50 000 par an), ce phénomène ne se produirait qu'en 2035.

Jean-Michel Bezat

JUSTICE L'appel de Genève, lancé le 1er octobre par sept magistrats européens, a été signé, en France, par *400 magistrats*. Parmi eux, figurent de nombreux juges de province qui se disent sensibles au thème de l'égalité devant la loi ainsi que la majorité de l'actuelle promotion de l'Ecole nationale de la magistrature, qui a choisi de s'appeler « Appel de Genève ». ● DÉNONÇANT l'impuissance des juges face aux circuits financiers illégaux, cet appel demandait la transmission directe des commissions rogatoires de juge à juge et la signature de conventions facilitant l'entraide judiciaire. ● INTERROGÉS par *Le Monde*, des magistrats signataires expliquent leur sentiment d'impuissance face à *« une délinquance de mieux en mieux organisée »* et se jouant des frontières. Plusieurs plaident pour la constitution d'un véritable *« espace judiciaire européen »*. *(Lire aussi notre éditorial page 18.)*

L'appel de Genève a été signé par 400 magistrats français

Lancé le 1er octobre, ce texte dénonçait l'impuissance des juges face à la délinquance financière internationale. Au nom de l'égalité devant la loi, ses initiateurs demandaient une amélioration de la coopération judiciaire au sein de l'Europe

L'APPEL DE GENÈVE, qui dénonçait l'impuissance de la justice face à la délinquance financière internationale, a recueilli un véritable écho dans les cours et les tribunaux : quatre mois à peine après son lancement, 400 des 6 000 magistrats français ont déjà apposé leur signature au bas du texte. La liste comprend bien sûr des figures du syndicalisme judiciaire, mais l'immense majorité des signataires sont des juges d'instruction, des substituts du procureur ou des conseillers à la cour d'appel de moindre notoriété, travaillant le plus souvent en province.

Sur les 160 auditeurs de l'Ecole nationale de la magistrature, 133 ont signé : la promotion 1996 a d'ailleurs décidé de prendre, comme nom de baptême, « Appel de Genève ».

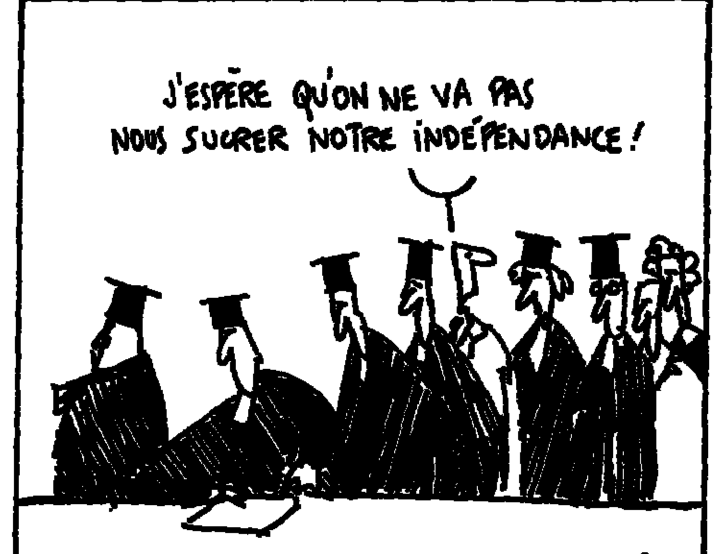
Parmi les signataires, rares sont sans doute les magistrats ayant été confrontés directement à des enquêtes sur des circuits financiers internationaux, mais tous semblent avoir été sensibles au thème de l'égalité devant la loi sous-tendu par l'appel. « *Il y a une espèce de colère raisonnée face à l'inégalité de traitement entre les petits délinquants, dont l'institution judiciaire s'occupe massivement, et la grande délinquance financière, qui bénéficie souvent d'une véritable impunité*, observe Laurent Beccaria, conseiller littéraire aux éditions Stock, qui préside l'association de soutien à l'appel, Egalité devant la loi. *L'appel de Genève semble avoir été un déclic.* »

En décembre 1996, Egalité devant la loi, qui compte deux cents adhérents, a envoyé à tous les députés français une copie de l'appel en leur demandant leur avis sur le texte. Sur les 577 élus de l'Assemblée nationale, dix ont répondu. Sept ont écrit qu'ils étaient d'accord avec l'appel : Jacques Floch (PS, Loire-Atlantique), Georges Richard (RPR, Lot-et-Garonne), Alain Gest (UDF, Somme), Jean-Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle), Patrick Braouezec (PCF, Seine-Saint-Denis), Marc-Philippe Daubresse (UDF-CDS, Nord), et Bruno Retailleau (non-inscrit, Vendée).

« PILIER DE MAASTRICHT »

L'appel semble avoir reçu un bon accueil dans les autres pays européens. En Italie, l'Association des magistrats italiens, qui regroupe les syndicats professionnels, a voté une motion de soutien. En Suisse, plusieurs organisations de magistrats ont fait de même et des collectes de signature ont commencé en Belgique et en Espagne. Les droits du livre de Denis Robert, *La Justice ou le chaos*, qui s'est vendu à près de 80 000 exemplaires en France, ont été achetés en Espagne, au Portugal et en Grèce. Une option a également été prise en Italie. Le président de la Banque mondiale souhaite, quant à lui, rencontrer les signataires de l'appel.

Le Parlement européen a contacté les signataires de l'appel. Renaud Van Ruymbeke devait être entendu, mercredi 5 février, par deux commissions du Parlement et une séance publique sur l'appel sera organisée le 16 avril. « *La justice est le troisième pilier de Maastricht mais la coopération judiciaire internationale est extrêmement difficile*, remarque le conseiller rennais. *Pour le Luxembourg, par exemple, qui est pourtant membre de l'Union, les délais de transmission sont si longs et les voies de recours si nombreuses qu'il faut parfois deux à trois ans pour avoir des informations sur un compte bancaire. Si l'on veut véritablement s'attaquer à la grande délinquance financière, il faut mettre en place un système à la fois plus rapide et plus direct.* »



L'appel de Genève demandait la transmission directe des commissions rogatoires internationales (CRI) de juge à juge, « *sans interférence du pouvoir exécutif et sans recours à la voie diplomatique* ». Actuellement, sauf procédure d'urgence, les CRI sont transmises par les parquets et les parquets généraux et passent par les ministères de la justice et des affaires étrangères. « *Il faudrait que chaque juge puisse s'adresser directement à un collègue européen*, souligne M. Van Ruymbeke. *Un magistrat de Paris devrait pouvoir demander la coopération d'un juge allemand comme il le fait aujourd'hui avec un juge de Besançon. Chaque pays continuerait bien sûr à mener, sur son territoire, les investigations puisqu'il n'est pas question de toucher à la souveraineté nationale, mais il faut instaurer la libre circulation des informations.* »

TRANSMISSION DIRECTE

Le 28 octobre 1996, le garde des sceaux, Jacques Toubon, s'est rendu en Suisse pour apposer sa signature au bas d'un accord additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire de 1959. Désormais, les commissions rogatoires internationales ne passeront plus par les ministères mais elles continueront à transiter par les parquets et les parquets généraux. « *L'accord n'est pas encore entré en vigueur, ce qui nous empêche de mesurer son efficacité*, remarque le procureur général de Genève, Bernard Bertossa. *Il s'agit d'un petit progrès, mais il ne faut pas se faire d'illusions : seule la transmission directe de juge à juge, sans intervention du parquet, permettra une coopération efficace et rapide.* »

L'association de Denis Robert et Laurent Beccaria ne souhaite pas se substituer au législateur ni aux pouvoirs publics. « *Nous ne sommes qu'un grain de sable*, explique M. Beccaria. *Nous ne voulons pas créer une organisation, et encore moins une structure politique ou une "internationale de magistrats". Nous voulons simplement aider à une prise de conscience en la faisant partager à nos concitoyens. Nous avons tiré la sonnette d'alarme. C'est désormais aux politiques de se saisir de ce débat.* »

Anne Chemin

★ Association Egalité devant la loi, 7, rue des Arènes, 75005 Paris.

« L'impunité est quasiment assurée aux fraudeurs »

L'appel de Genève a été lancé, le 1er octobre 1996, par sept magistrats européens, dont le conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke, le procureur général de Genève, Bernard Bertossa, le juge espagnol, chargé de l'enquête sur les GAL, Baltazar Garzon Real, et l'un des responsables du parquet de Milan, Gherardo Colombo. A l'ombre de l'Europe *« visible »* des traités, l'appel dénonçait l'existence d'une Europe *« moins avouable »*, celle des paradis fiscaux, des places financières et des établissements bancaires *« où le secret est trop souvent un alibi et un paravent »*. *« L'impunité est aujourd'hui quasiment assurée aux fraudeurs*, notait le texte. *Des années seront en effet nécessaires à la justice de chacun des pays européens pour retrouver la trace de cet argent.* » L'appel demandait la transmission directe des commissions rogatoires internationales de juge à juge et la signature de conventions internationales favorisant la coopération judiciaire. *« Il en va de l'avenir de la démocratie en Europe »*, concluait-il.

« Ni une révolte ni une révolution, simplement l'idée qu'on ne peut plus fonctionner dans ces conditions-là »

LES 400 MAGISTRATS qui ont signé l'Appel de Genève se répartissent comme suit : plus de 150 sont juges, vice-présidents ou présidents de tribunal, plus de 80 sont procureurs ou substituts, une soixantaine sont juges d'instruction, une quarantaine sont conseillers à la cour d'appel, une vingtaine sont juges pour enfants et une autre vingtaine, juges d'application des peines. *Le Monde* a recueilli les témoignages de certains d'entre eux :

● **Olivier Kirchner, président de chambre au tribunal de Mulhouse** : « C'est l'expérience qui m'a conduit à signer l'appel de Genève. Je suis confronté à la délinquance financière, et plus particulièrement internationale dans cette région frontalière. Récemment, j'ai eu à juger un dossier précis dans lequel la Suisse a refusé de coopérer. Il m'apparaît donc indispensable que s'instaure rapidement une coopération saine en ce domaine. »

● **Laurence Morel-Tivan, présidente de chambre correctionnelle à Rennes** : « Cet appel marque avant tout une prise de conscience collective des magistrats. Bien sûr, la construction d'un espace judiciaire européen est nécessaire, afin notamment de lever les barrières qui entravent les enquêtes. L'indépendance des magistrats est également importante, afin qu'il y ait une véritable égalité devant la loi. Mais ne nous leurrons pas : les magistrats seront toujours l'objet de pressions. L'essentiel, selon moi, c'est le courage. C'est pourquoi cette prise de position collective, rompant avec les habitudes du corps, me semble importante. »

● **Jean-Louis Galland, juge à l'expropriation à Nantes** : « Je suis signataire de l'appel autant comme magistrat que comme simple citoyen. Je vois défiler des affaires de trois sous, dont le préjudice parfois ne dépasse pas 200 francs. Récemment, j'ai relaxé un RMiste qui avait été poursuivi pour avoir volé dans une déchetterie des Guides Michelin usagés... Que dire alors quand on compare cela au coût social de la délinquance économique et financière internationale ! »

● **Myriam Viargues, juge d'instruction à Toulouse** : « Je me sens très concernée par cet appel car j'ai moi-même rencontré, à une petite échelle, toute une série de difficultés dans le cadre de commissions rogatoires internationales, et qui ne concernaient pas la délinquance financière. Il y a effectivement urgence à faire savoir les obstacles auxquels on est confronté : on est totalement dépendant de la législation des pays auxquels on fait appel. On ne peut pas avoir de contact direct avec les juges des pays voisins, et on ne maîtrise ni les délais ni même, parfois, le contenu des commissions rogatoires lancées.

» La magistrature s'est tue très longtemps mais, aujourd'hui, je crois qu'il y a une prise de conscience des magistrats qui se rendent compte que, si ils ne disent rien, rien ne changera. Ce n'est ni une révolte ni une révolution. C'est dire simplement : "On ne peut plus fonctionner dans ces conditions-là". »

● **Olivier Mesrine, substitut au tribunal de Versailles** : « Il me paraît très important que l'on se dote d'un système judiciaire européen avec des moyens de transmission plus rapide des pièces. Je pense que cette préoccupation est partagée par le public, qui a conscience que certaines affaires ne sont pas élucidées. Or, on n'a pas l'impression que les politiques se préoccupent d'accélérer les choses. C'est vraiment dommageable, d'autant que nous avons des conventions, des instruments, qui ne demandent qu'à être mis en place mais qui ne sont pas ratifiés. »

Propos recueillis par le service Société

Le chef de la PJ antiterroriste promu par M. Debré

LA FRONDE qui secouait la sixième division de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), chargée de la lutte antiterroriste, a tourné à l'avantage de son chef. Le commissaire Roger Marion a été nommé, en début de semaine, contrôleur général des services actifs de la police nationale, par arrêté du ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré. Cette promotion devait être publiée au *Journal officiel* « *très prochainement* », indiquait-on, mercredi matin 5 février, au ministère.

Porté en 1990 à la tête de cette unité, dont le siège est situé dans l'enceinte même du ministère de l'intérieur, place Beauvau, M. Marion, âgé de quarante-neuf ans, se trouve ainsi conforté, alors que plus de la moitié des policiers de son service avaient protesté, au mois de décembre, contre les méthodes autoritaires de leur supérieur. La direction de la PJ avait reçu 43 demandes de mutation, après que le commissaire Marion eut adressé une lettre d'admonestation à l'un de ses officiers, dépêché en Corse, qu'il accusait de n'avoir pas exécuté ses ordres (*Le Monde* du 7 janvier). Cette promotion est d'autant plus exceptionnelle qu'elle ne s'accompagne, chose rarissime, d'aucun changement d'affectation.

AUTORITÉ CONFORTÉE

Souvent présenté comme intransigeant et colérique, Roger Marion a dirigé, avant la sixième division de la DCPJ – « *la 6* », dans le jargon policier – le groupe des « *affaires générales* » de la PJ de Toulouse puis la section criminelle de la PJ marseillaise. C'est à ce pilier du dispositif français de lutte contre le terrorisme que le mérite du démantèlement du réseau islamiste auteur des attentats de l'été 1995 fut principalement attribué. Aussi sa promotion sera-t-elle interprétée comme la confirmation du choix gouvernemental de confier la lutte antiterroriste à des unités spécialisées, qu'elles soient policières ou judiciaires.

Malgré les critiques récurrentes, M. Marion est réputé jouir du soutien total de la quatorzième section du parquet de Paris et des juges antiterroristes – dont Jean-Louis Bruguière et Laurence Le Vert sont les chefs de file. La menace toujours présente, sur les fronts corse, basque et islamiste, aura sans doute aussi contribué à renforcer l'autorité du commissaire.

Hervé Gattegno



La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Bernard Tapie

L'ancien ministre restera en prison

LA CHAMBRE CRIMINELLE de la Cour de cassation a rejeté, mardi 4 février, le pourvoi formé par Bernard Tapie contre sa condamnation à deux ans d'emprisonnement dont huit mois ferme, par la cour d'appel de Douai (Nord). L'ancien ministre, qui s'était, conformément à la loi, constitué prisonnier la veille de l'audience, devra donc effectuer la partie ferme de sa peine, dans des conditions qui seront fixées ultérieurement par le juge d'application des peines. Ce magistrat aura à déterminer, en fonction des garanties de réinsertion présentées, si le condamné peut ou non bénéficier d'un régime de semi-liberté.

Le défenseur de M. Tapie, M[e] Emmanuel Piwnica, contestait notamment la qualification du délit de *« corruption de salariés »*, le délit étant censé disparaître si l'employeur est informé de la corruption. Cet argument a été rejeté, la Cour ayant noté que l'arrêt de Douai avait bien précisé *« la corruption* [n'avait] *pas été faite au su et avec l'autorisation »* du club de Valenciennes. Le pourvoi de M. Tapie invoquait surtout l'immunité dont bénéficiait ce dernier à la date de l'arrêt, au titre de député et député européen.

PRÉJUDICE POUR LA FÉDÉRATION

L'article 26 de la Constitution dispose ainsi qu'aucune mesure privative ou restrictive de liberté ne peut être décidée sans l'autorisation du bureau de l'Assemblée nationale. Les magistrats ont estimé qu'il fallait entendre par *« mesures privatives de liberté »* les seules mesures empêchant l'élu d'exercer sa fonction. Or, relève la Cour, sa condamnation n'a nullement empêché M. Tapie de siéger dans les Assemblées dont il était l'élu, sa peine n'étant *« pas susceptible d'exécution immédiate »*.

La chambre criminelle a, en revanche, cassé la partie de l'arrêt de Douai qui refusait la constitution de partie civile de la Fédération française de football et de la Ligue nationale de football. L'arrêt indique que *« la corruption de sportifs professionnels est de nature à causer directement un préjudice aux fédérations sportives dont ils relèvent (...)* [qui] *ont pour mission de veiller à la régularité des compétitions et au respect des règles techniques et déontologiques de leurs disciplines »*. Cet aspect, sans effet sur la situation de M. Tapie, sera rejugé par la cour d'appel de Paris.

Maurice Peyrot

Le ministre du logement veut améliorer l'accès au parc HLM des familles en difficulté

Le rôle des préfets serait renforcé dans les procédures d'attribution

Le ministre du logement a présenté, mardi 4 février, un projet de réforme des attributions de logements sociaux. Elle constituera un point important du projet de loi de cohésion sociale qui devrait être débattu à l'Assemblée nationale fin mars. Le rôle des préfets devrait être renforcé et chaque demandeur disposerait d'un numéro d'ordre départemental. Avec priorité à l'examen des demandes les plus anciennes.

LE MINISTRE du logement, Pierre-André Périssol, a présenté, mardi 4 février, sa réforme des attributions de logements HLM qui sera intégrée au projet de loi de lutte contre l'exclusion, dit de « cohésion sociale ». Fruit de quatre mois de difficiles négociations avec le mouvement HLM, elle doit, comme l'ensemble du texte, être présentée au conseil des ministres début mars. Cette réforme des attributions comporte un volet législatif mais repose, surtout, sur une démarche contractuelle, au niveau départemental, entre l'Etat et les organismes HLM, offices ou sociétés anonymes (SA).

Sa philosophie générale décline deux principes essentiels. Il s'agit d'accroître la transparence des procédures d'attribution pour garantir un meilleur accès au parc social des familles les plus défavorisées ; le contrôle de l'Etat sera renforcé sur les attributions faites par les organismes. Première innovation : un numéro d'ordre départemental sera attribué à tout demandeur de logement. Il permettra de prendre la mesure exacte du volume des demandes dans un département et de faire apparaître, sur chaque dossier, son ancienneté. Cette mesure ne satisfait pas, toutefois, les revendications des associations et du Haut-Comité pour le logement des personnes défavorisées, qui souhaitaient que l'ancienneté de la demande constitue une priorité systématique pour l'obtention d'un logement. M. Périssol propose, en revanche, qu'un arrêté préfectoral fixe, dans chaque département et pour tous les organismes, un délai d'attente maximum au-delà duquel les demandes non satisfaites devront faire l'objet d'un examen *« prioritaire »*.

Le projet du ministre du logement reste malheureusement évasif sur les modalités de mise en œuvre de cette mesure. Aucune réforme de la composition et du fonctionnement des commissions d'attribution n'est prévue. Or, en règle générale, l'instruction des dossiers des demandeurs s'effectue au sein de chaque organisme, et un seul dossier par logement est soumis au contrôle de la commission. Il est difficile pour les commissions de traiter, dans ces conditions, des dossiers prioritaires. De même, l'idée d'obliger les bailleurs sociaux à publier régulièrement les bilans des attributions est réaffirmée par M. Périssol, mais il n'est pas prévu d'inscrire cette contrainte dans la nouvelle loi. Or, une obligation d'information des maires et des préfets est déjà prévue par le code de la construction, mais elle n'a jamais été respectée.

En fait, la réforme renvoie largement à l'échelon local – et aux préfets – le contrôle des politiques d'attribution. Conformément aux souhaits de l'Union des HLM, la démarche contractuelle l'a emporté sur le carcan législatif. Chaque année, un *« accord collectif »* devrait être passé entre le représentant de l'Etat et tous les organismes sociaux d'un département, afin de définir des principes généraux d'attribution. L'objectif est de faire coïncider au mieux le profil des occupants du parc social avec celui des demandeurs qui patientent sur la liste d'attente. Pourra-t-il être atteint sans une obligation de rendre des comptes sur les pratiques réelles d'attribution de logements ? L'association Droit au logement (DAL) avait, par exemple, demandé, dès 1995, que chaque programme de logements fasse l'objet d'un bilan détaillé des attributions effectuées, indiquant le réservataire, la composition familiale du bénéfiaire, ses revenus et la taille du logement.

SANCTIONNER LES MANQUEMENTS

Enfin, à travers l'« accord » passé avec le préfet, chaque bailleur social s'engagerait aussi sur un objectif *« quantifié »* d'accueil de familles en difficulté. Le mouvement HLM s'est déjà engagé, souligne-t-on au ministère du logement, à réserver, en 1997, 50 000 logements aux familles sortant, notamment, de logements d'urgence et d'insertion et de centres d'hébergement temporaires.

Le projet de réforme innove aussi au chapitre des sanctions prévues en cas de manquement aux accords conclus. Le préfet pourrait ainsi attribuer d'office des logements, voire imposer sa présence dans les commissions d'attribution, ou encore désigner pour un an un *« délégué spécial »* chargé de prononcer les attributions au nom de l'organisme. La réforme devrait concerner tous les types de bailleurs sociaux, y compris les sociétés d'économie mixte (SEM). Si ces propositions sont de nature à bousculer les pratiques en cours dans les offices et les SA d'HLM, pour les SEM, qui fonctionnent actuellement dans une opacité quasi totale, il s'agirait d'une véritable révolution.

Christine Garin

Désaccords sur le projet de loi sur les délinquants sexuels

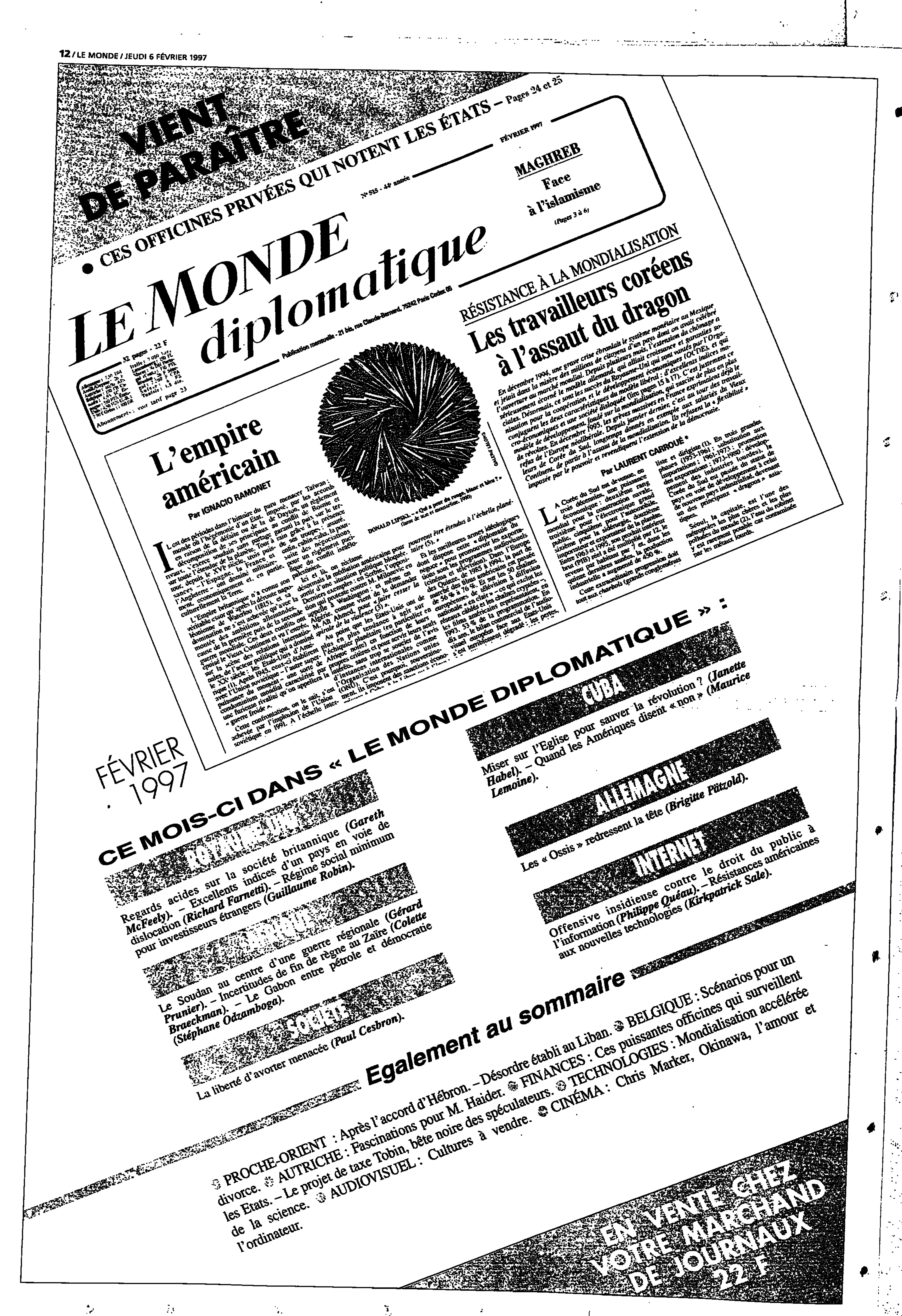
LE MINISTÈRE de la justice a répondu, mardi 4 février, aux quatre syndicats de psychiatres hospitaliers qui avaient jugé *« contraire à l'éthique médicale »* le projet de loi créant *« une peine de suivi médico-social »* imposable aux délinquants sexuels à leur libération (*Le Monde* du 30 janvier).

Le Syndicat national des psychiatres d'exercice public, le Syndicat national des psychiatres des hôpitaux, le Syndicat des psychiatres de secteur et le Syndicat des universitaires psychiatres avaient, notamment, critiqué le fait que les juridictions *« n'ont pas compétence pour fixer une durée de traitement et ses modalités »*, même après expertise médicale, et surtout *« dix ou quinze ans avant que ce traitement ne soit suivi »*.

La chancellerie a répliqué que le texte *« ne porte aucunement atteinte à la liberté du médecin traitant quant à la détermination du traitement devant être prescrit »*, précisant au passage que les quatre organisations syndicales avaient été reçues le 20 janvier, dans le cadre du *« processus engagé avec l'ensemble des professionnels concernés »*. S'agissant du secret médical, le ministère de la justice a affirmé que le médecin traitant ne sera *« pas obligé »* de signaler au médecin coordonnateur, et donc au juge de l'application des peines, *« les difficultés »* rencontrées avec son patient. La chancellerie a, par ailleurs, souligné que le projet de loi n'avait pas pour vocation d'encadrer le traitement en prison, celui-ci restant *« possible dans le cadre volontaire, grâce au renforcement des services médico-psychologiques régionaux »*.

Les psychiatres du secteur public font valoir que la majorité des délinquants sexuels ne formulent jamais de demande de soins et que seule la perspective d'une libération anticipée pourrait les y inciter. Ils ont renouvelé leurs critiques, mardi 4 février, estimant qu'*« aucun consensus ne se dégage dans la communauté médicale sur un protocole de soins »* et que *« rien ne prouve que les thérapeutiques prévues dans ce projet de loi soient vérifiées et efficaces »*.

هكذا من الاصل



La Sécurité sociale décide de ne plus financer le dépistage du cancer du côlon et du rectum

La prévention permettrait d'éviter chaque année plusieurs milliers de morts

Un conflit opposant le secrétariat à la santé à la Caisse nationale d'assurance-maladie vient de conduire à l'arrêt du financement par la Sécurité sociale des opérations pilotes de dépistage du cancer colo-rectal. Les conclusions d'un comité scientifique sont attendues pour le mois de juin. Cette situation illustre l'incohérence et les inégalités qui prévalent en France dans la politique de dépistage des cancers.

UNE NOUVELLE controverse agite le monde de la médecine et de la santé publique. Elle concerne les modalités de dépistage et de prise en charge du cancer du côlon et du rectum. Dans une lettre datée du 27 janvier adressée à Daniel Ancely, PDG de Prévention et biologie, la firme qui, en France, commercialise le seul test de dépistage de ce cancer, Jean-Marie Spaeth, président de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), annonce que la Sécurité sociale a décidé de ne plus financer ce dépistage. Ce dernier était jusqu'à présent pris en charge par l'intermédiaire du Fonds national de prévention.

« Je vous informe que, dans le cadre de l'examen du projet de budget du Fonds national de prévention 1997, la commission santé-prévention de la CNAM a émis un avis défavorable à la poursuite de l'action, à titre expérimental, du dépistage du cancer colo-rectal sur les sites pilotes, écrit M. Spaeth. *Le conseil d'administration de la CNAM a, lors de sa séance du 17 décembre 1996, confirmé cette position et n'a pas inscrit de crédit au titre de cette action dans le cadre du Fonds national de prévention de 1997. »* Cette surprenante décision s'inscrit dans un paysage complexe et dans un contexte quelque peu passionnel. Aux yeux de nombreux experts, elle apparaît comme totalement opposée aux intérêts de la santé publique. Elle caractérise par ailleurs la situation totalement incohérente et inégalitaire du dépistage des principaux cancers dans notre pays.

Le cancer colo-rectal est le plus fréquent des cancers digestifs. Il touche, chaque année en France, 26 000 hommes et femmes et, dans le même temps, est responsable de plus de 16 000 morts. Les facteurs de risques sont bien connus, les principaux étant l'âge (le risque augmente à partir de quarante-cinq ans) et les antécédents familiaux. Avec ceux du sein et du col de l'utérus, ce cancer est l'un des rares qui peut être dépisté suffisamment tôt pour que l'on puisse en réduire la mortalité grâce à des actions thérapeutiques précoces.

PROCÉDÉ PEU COÛTEUX

Ce dépistage, fort peu coûteux, consiste à rechercher, à partir de quarante-cinq ans, tous les ans ou tous les deux ans, la présence de sang dans les selles au moyen de la technique simple et efficace dite de l'Hémoccult (25 francs l'unité). Plusieurs pays ont mis en place des expériences ou ont généralisé un tel dépistage. Différents documents officiels plaident en faveur de l'organisation de ce type d'expérience à laquelle médecins généralistes et spécialistes peuvent être aisément associés.

« Les évaluations faites en France et à l'étranger montrent que 2 % à 3 % de la population de quarante-cinq ans est positive, que 80 % des personnes positives acceptent une exploration digestive complète, que 5 % à 10 % de celles-ci ont un cancer qui, une fois sur deux, est à un stade de pronostic bénin, écrivait, il y a peu, le professeur Gérard Dubois, spécialiste de santé publique au CHU d'Amiens. *En France, dès 1983, les centres d'examen de santé ont introduit ce dépistage dans le bilan qu'ils proposent aux assurés sociaux. Deux études américaines et une allemande ont démontré, il y a peu, que l'usage massif de l'Hémoccult permettait de diminuer de 30 % la mortalité par cancer grâce à ce dépistage. »* Il y a deux mois, l'hebdomadaire médical britannique *The Lancet* publiait sur ce thème deux études importantes – l'une conduite à Nottingham, l'autre au Danemark – qui fournissaient de nouvelles preuves chiffrées et a priori indiscutables de l'intérêt sanitaire de telles campagnes.

En France, après de longs atermoiements, on vient donc brutalement de régresser. La décision prise par M. Spaeth conduit en effet à faire une croix sur les deux études pilotes lancées dans les régions Aquitaine et Nord-Picardie où, grâce aux caisses primaires d'assurance-maladie, les médecins du travail et les généralistes volontaires remettaient un test aux personnes concernées, test adressé par la poste à un centre spécialisé dans la lecture du résultat.

La mesure de la CNAM résulte, selon plusieurs observateurs, de la mise en place par le gouvernement, en mai 1996, d'un *« comité scientifique sur le dépistage du cancer du côlon et du rectum »*. Un arrêté signé de MM. Barrot et Gaymard, paru au *Journal officiel* du 31 janvier, prévoit que les débats de ce comité seront dorénavant *« confidentiels »* et que *« les membres du comité sont tenus à une obligation de réserve pour tous les faits, informations ou documentations dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions »*. En d'autres termes, l'organisation à l'échelon national d'un dépistage coordonné d'un cancer aussi fréquent est devenu un enjeu de pouvoir entre Sécurité sociale, gouvernement et experts ; un conflit qui retarde de manière incompréhensible la mise en œuvre d'une mesure simple qui permettrait de prévenir chaque année plusieurs milliers de morts indues. Les conclusions du comité scientifique sont, quant à elles, annoncées pour le mois de juin.

Jean-Yves Nau

Le parquet demande la confirmation de la peine infligée au commissaire Féval

L'AVOCAT GÉNÉRAL Jean Mazéas a requis, mardi 4 février, la confirmation de la condamnation à quatre années d'emprisonnement du commissaire Philippe Féval, ancien chef adjoint de la brigade de répression du banditisme (BRB), ainsi que la confirmation des condamnations de la plupart des autres prévenus, impliqués dans un trafic international de stupéfiants, qui avaient fait appel du jugement prononcé le 4 juillet 1996. Pas plus que le parquet en première instance, l'avocat général n'a été en mesure d'indiquer clairement en quoi l'*« erreur »* du commissaire Féval (*Le Monde* du 30 janvier) dépassait la faute professionnelle et avait valeur de complicité volontaire de trafic de stupéfiants. M. Mazéas a estimé que l'ancien numéro deux de la BRB et son subordonné Thierry Pentz *« s'étaient piégés tout seul »* en entretenant des relations plus qu'amicales avec leurs informateurs. M[e] Patrick Maisonneuve et Philippe Lemaire ont demandé la relaxe du commissaire ou, à défaut, la requalification des faits en *« violation du secret professionnel »*. L'arrêt de la cour sera rendu le 3 mars.

DÉPÊCHES

■ **ESSONNE : deux nouvelles informations judiciaires** dans les affaires politico-financières de l'Essonne ont été ouvertes, mardi 4 février, par le parquet d'Evry. L'une concerne un système de surfacturations qui pourrait avoir été mis en place par une société parisienne pour financer le RPR de l'Essonne. Dans ce dossier figure Jean-Louis Campredon (RPR), second vice-président du conseil général, impliqué dans une affaires de salaires fictifs et incarcéré depuis le 19 décembre. L'autre information judiciaire vise les conditions d'attribution, à l'entreprise Parachini, de la maîtrise d'oeuvre et de la concession d'une usine de traitement de déchets ménagers. – *(Corresp.)*

■ **JUSTICE : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble a rejeté**, mardi 4 février, la requête en annulation déposée par Jean-Guy Cupillard, vice-président du conseil général de l'Isère, chargé de l'équipement et des routes. Cet élu, mis en examen pour *« corruption passive »* et *« recel d'abus de biens sociaux »*, demandait au tribunal d'écarter de la procédure les écoutes téléphoniques pratiquées dans le cadre de l'enquête sur l'attribution des marchés publics dans le département. – *(Corresp. rég.)*

■ **ISLAM : une antenne de l'université Al Azhar du Caire s'ouvrirait** prochainement à Paris. Son président, Ahmed Omar Hachem, a indiqué, lundi 3 février, que *« des négociations étaient en cours »* entre le ministre égyptien des affaires étrangères et les pays européens *« qui abritent un grand nombre de musulmans »*, et que la décision avait été prise de créer *« une branche de l'université »* à Paris.

Syndicats enseignants et étudiants s'interrogent sur la réforme de l'Université

RÉFORME de grande ampleur, ou simple rapport d'étape devant être complété par un calendrier précisant les conditions d'application et les moyens ? Les syndicats d'enseignants et d'étudiants ont exprimé un sentiment partagé sur le contenu des mesures pour l'université, annoncées, mardi 4 février, par François Bayrou, ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (*Le Monde* du 4 février). Pour ce dernier, qui devait présenter une communication en conseil des ministres, mercredi 5 février, l'ensemble de ces décisions marque bel et bien *« une pierre essentielle de l'action réformatrice du gouvernement »*. Il l'a répété dans un entretien au *Figaro* du 5 février : *« La réforme de l'université n'est pas du conservatisme ou de la prudence. C'est une réforme de fond qui engage tous les aspects de vie universitaire. »*

Les responsables de la majorité en sont eux aussi convaincus. Gilles de Robien, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, a tiré un *« coup de chapeau »* au ministre de l'éducation. Un temps réservés, Bruno Bourg-Broc, député (RPR) et président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée, et Jean-Michel Dubernard, secrétaire national du RPR chargé de l'éducation, ont reconnu *« une réforme de grande ampleur et une avancée majeure »*.

« IL S'AGIT D'UN RAPPORT »

La conférence des présidents d'université, qui a participé activement à la rédaction des décisions, est, de son côté, plus nuancée. Evitant de parler de réforme, elle note les *« orientations et les propositions (...) concrètes et cohérentes qui répondent positivement à des attentes fortes des établissements »*. Mais elle remarque que *« tous les sujets ne sont pas encore traités »* et qu'il reste *« à préciser un calendrier d'application effective et des moyens correspondant aux impatiences que la méthode Bayrou a fait naître dans la communauté universitaire »*.

Cet opinion est partagée par le Sgen-CFDT. Selon lui, *« M. Bayrou a fait un rapport, pas une réforme. Sur certains sujets, il se borne à annoncer ce qu'il avait énoncé en juin. Sur d'autres, il reste dans le vague et tente de présenter comme des innovations ce qui existe déjà »*. Le syndicat SUP-recherche (FEN) s'interroge lui aussi : *« Il faudra attendre la publication de textes précis, le financement de mesures et leur mise en œuvre pour savoir si les bonnes intentions sont le début d'une grande réforme ou le pavement d'un enfer. »*

« ZONES D'OMBRE »

« On est loin des mesures ambitieuses nécessaires pour l'université du troisième millénaire », constate Claude Lecaille, secrétaire national du Snesup. Qu'il s'agisse de la réorganisation des premiers cycles ou de la réforme des aides sociales, il note *« qu'une même mesure, accompagnée de moyens, peut avoir des effets positifs. Sans moyens, elle peut avoir l'effet inverse : sélection, élimination, ségrégation, voire démoralisation des personnels »*. Plus directement, l'UNEF s'interroge : *« On voit mal comment on pourra s'attaquer au problème de l'échec en premier cycle sans augmenter sensiblement les créations de postes. De la même façon, comment une allocation d'études peut permettre d'aller vers plus de justice sans mettre un franc de plus dans l'aide sociale ? »*

Alors que l'UNI, syndicat proche du RPR, considère que *« la copie de l'élève Bayrou est intéressante, mais manque de flamme mobilisatrice (...) et laisse encore de nombreuses zones d'ombre »*, la Fédération générale des associations d'étudiants (FAGE) estime que *« la réforme est loin d'être terminée »*. Michaël Pinault, son président, se demande si *« à la veille des législatives, la majorité aurait le courage d'engager une réforme fiscale nécessaire pour l'adoption du statut de l'étudiant »*. Député (PS) et ancien ministre de l'éducation, Jack Lang attend lui aussi *« des suites concrètes »*. *« La réforme de l'université subira-t-elle le même sort que le contrat sur l'école dont il ne reste pas grand-chose ? »*, s'est-il interrogé.

Michel Delberghe

DISPARITIONS

Carlrichard Brühl

Un des plus grands médiévistes européens

L'HISTORIEN Carlrichard Brühl est mort samedi 25 janvier à Düsseldorf à l'âge de soixante et onze ans. Avec ce savant exceptionnel, d'un polyglottisme rare, disparaît l'un des plus grands médiévistes européens. Réputé pour la qualité de ses éditions et la formidable acuité de son esprit critique, il était, selon Robert-Henri Bautier, *« le seul, peut-être, des érudits de notre temps à pouvoir traiter avec autorité de tous les problèmes délicats que pose, pour le haut Moyen Age, l'histoire de la France, de l'Allemagne et de l'Italie »*.

Carlrichard Brühl est né à Francfort le 23 février 1925. Il entreprend à la fin de la guerre un cursus universitaire qui le conduit de Francfort à Fribourg, puis à Paris, où il étudie auprès de Louis Halphen à la IVe section de l'Ecole pratique des hautes études. Docteur en philologie (Francfort, 1949), il obtient une bourse de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (CNRS allemand) en 1951. Après quatre années consacrées à l'étude du droit à Francfort et à Bonn (1954-1958), il devient assistant à l'université de Cologne. Il y reçoit son « habilitation » (1961). Professeur d'histoire médiévale à l'université de Giessen (1970-1990), il mène, parallèlement, à l'étranger, une carrière scientifique des plus riches : il travaille ainsi à Pise, Oxford, Paris, Princeton. Correspondant étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1975, il est devenu membre associé de l'Institut en 1990.

Spécialiste des « forgeries » (faux médiévaux), Brühl fut un éditeur de sources exemplaire : citons ses *Actes des rois lombards* (1973), les *Diplômes des ducs de Spolète* (1981) et, plus ambitieux encore, le *Corpus diplomatique des rois de Sicile* – il livre lui-même le volume consacré à Roger II (1987), près de dix ans après en avoir mené l'étude diplomatique. Il préparait une nouvelle édition des *Diplômes des rois mérovingiens*, la première depuis celle que Pertz réalisa à la hâte pour la naissance du IIe Reich (1870). Réunissant les *Monumenta historiae germanica* et l'EPHE, ce projet, très avancé, devrait être achevé par son disciple, Theo Kölzerâr.

Brühl se consacre encore à l'étude comparée des institutions et de la civilisation médiévales, dont il livre de remarquables synthèses. Sa grande enquête, *Palatium und Civitas* (1975 et 1990), le conduit à étudier la formation des villes sur mille ans (deux volumes, 1975, 1990) à partir de l'étude des enceintes romaines et des palais royaux carolingiens. Avec *Fodrum, gistum, servitium regis* (1968), il dégage les fondements économiques des royaumes francs et leur évolution du VIe au XIVe siècle. Mais son travail le plus monumental reste *Deutschland-Frankreich. Die Geburt zweier Völker* (1990), traduit en français sous le titre de *Naissance de deux peuples* (Fayard, 1995). Ce maître ouvrage date et décrit l'apparition des premiers sentiments nationaux dans les royaumes nés du partage de l'empire carolingien.

Homme d'habitudes – Brühl occupait toujours la même place à la Bibliothèque nationale – et d'amitié, l'historien était très chaleureux envers ses confrères, ce qui ne manquait pas de surprendre ceux qui ne connaissaient que sa réputation d'homme de conviction au caractère tranchant. Travailleur infatigable, il était aussi un philatéliste d'exception ; collectionneur passionné, mais aussi catalogueur, puisque, pour lui, les timbres sont encore des actes à dater, et historien : il a publié deux énormes volumes sur l'histoire de la philatélie, somme unique des relations postales. Ce savant, qui semblait être un érudit du XIXe égaré au XXe siècle, fut aussi un Européen et un indéfectible ami de la France.

Philippe-Jean Catinchi

NOMINATIONS

Cour de justice de la République

Le *Journal officiel* a publié, jeudi 30 janvier, la liste des nouveaux membres de la Cour de justice de la République (CJR).

Créée par la réforme constitutionnelle de 1993, cette institution, chargée de juger les membres du gouvernement qui ont commis des infractions dans l'exercice de leurs fonctions ministérielles, est composée, pour partie, de membres élus par l'Assemblée nationale et le Sénat, et, pour partie, de magistrats de la Cour de cassation élus par leurs pairs au cours d'une assemblée générale.

Les parlementaires, qui sont élus pour la durée de leur mandat, n'ont pas été renouvelés mais l'assemblée générale de la Cour de cassation vient de modifier la liste des magistrats de la CJR.

La Cour de justice de la République sera désormais présidée par **Christian Le Gunéhec**. Président de la chambre criminelle de la Cour de cassation depuis 1988, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice de 1974 à 1979, procureur de Paris de 1979 à 1982, il succède à Louis Gondre. Christian Le Gunéhec, qui devrait prendre ses fonctions le 10 février, présidera la formation de jugement de la Cour de justice, qui comprend en outre deux juges titulaires : **Henri-Claude Le Gall**, ancien président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, et **Bernard Challe**, ancien chef du service central de prévention de la corruption (SCPC).

La commission d'instruction de la Cour sera présidée par **Guy Joly**, ancien président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris. La commission compte en outre deux juges titulaires : **Martine Anzani**, ancienne présidente de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, et **Henri Blondet**, ancien président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon.

Le procureur général près la Cour de justice est le procureur général près la Cour de cassation, **Jean-François Burgelin**.

Trois dossiers sont actuellement en cours d'instruction à la Cour de justice de la République : l'affaire du sang contaminé, qui vise Georgina Dufoix, Edmond Hervé et Laurent Fabius ; un dossier visant l'ancien secrétaire d'Etat aux handicapés, Michel Gillibert ; le versant « ministériel » de l'affaire Noir-Botton.

Diplomatie

René Forceville a été nommé ambassadeur à l'île Maurice, en remplacement de Jean-Michel Lacombe.

[Né le 12 décembre 1949 à Charenton (Val-de-Marne), René Forceville est diplômé d'études supérieures de sciences économiques et de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'ENA (1976-1978). Il a été notamment en poste à Alger (1978-1981), à Kigali (1984-1987), à Lomé (1987-1989) et à l'administration centrale. Depuis mars 1995, René Forceville était chef du service de la coordination géographique et des études au ministère de la coopération.]

André Janier a été nommé ambassadeur au Yémen, en remplacement de Marcel Laugel.

[Né le 10 août 1944 à Tlemcen (Algérie), André Janier est diplômé de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille et du Centre d'études arabes de Bikfaya (Liban). Il a été notamment en poste à Djeddah (1978-1980), à Beyrouth (1980-1983), à Tunis (1983-1987), à Bagdad (1990-1991), avant d'être ambassadeur au Qatar (1991-1994). Depuis avril 1994, André Janier était ambassadeur au Tchad.]

Michèle Dantec, ambassadeur au Salvador, a été nommée ambassadeur au Belize en résidence à San Salvador, en remplacement de Gaston Le Paudert.

[Née le 20 janvier 1938 à Carhaix (Finistère), Michèle Dantec est licenciée en droit. Elle a été notamment en poste à Canberra (1965-1968), à Caracas (1968-1972), à Tegucigalpa (1974-1977), à Montréal (1977-1980), à Kingston (1980-1983), à La Havane (1986-1990), à Turin et à Gênes (1993-1996), avant d'être nommée, en septembre 1996, ambassadeur au Salvador.]

Jean-François Thibault a été nommé ambassadeur auprès des Emirats arabes unis, en remplacement de Jean-Paul Barré.

[Né le 1er mai 1949, Jean-François Thibault est diplômé d'études supérieures de droit public, de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Ecole nationale des langues orientales. Il a été notamment en poste à Manama (1975-1976), à Rabat (1976-1979), à Abou Dhabi (1979-1981), à New York auprès des Nations unies (1981-1985). Détaché chez Elf Aquitaine de 1985 à 1993, Jean-François Thibault était depuis avril 1994 sous-directeur des questions industrielles et des exportations sensibles au Quai d'Orsay.]

Académie des sciences

Mikhaïl Gromov a été élu à l'Académie des sciences, lundi 3 février, dans la discipline « mathématique ».

[Né le 23 décembre 1943 à Boksitogorsk, près de Leningrad, nationalisé Français, Mikhaïl Gromov est titulaire de la chaire de mathématique à l'Institut des hautes études scientifiques à Bures-sur-Yvette (Essonne), où il est professeur permanent depuis 1982. Après des études à l'université de Leningrad (aujourd'hui Saint-Pétersbourg), il y fut professeur assistant de 1967 à 1974, avant de devenir titulaire d'un poste de professeur à l'université de New York, à Stony Brook (1974-1981), puis à l'université de Paris. Il a, affirme l'Académie, *« fait depuis une trentaine d'années une série impressionnante de découvertes majeures en mathématiques et un travail continu de pionnier qui a révolutionné plusieurs domaines essentiels allant de la géométrie à la théorie des groupes discrets en passant par la théorie des équations à dérivées partielles. »*]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 30 janvier sont publiés :

● **Cour de justice** : la liste des membres de la Cour de justice de la République *(lire ci-dessus)*.

● **Education nationale** : trente arrêtés fixant, pour l'année 1997, le nombre de places offertes à des concours de recrutement.

● **Commerce extérieur** : un décret relatif aux conditions de cessation de fonctions des personnels du Centre français du commerce extérieur.

● **Viande** : un décret relatif à la composition, la préparation et l'étiquetage des viandes hachées et préparations de viandes qui ne sont pas destinées à être cédées directement au consommateur final.

● **Pollution** : un arrêté créant une zone de protection spéciale contre les pollutions atmosphériques en Ile-de-France.

● **CNIL** : une recommandation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés concernant l'utilisation de fichiers à des fins politiques. La CNIL rappelle les conditions dans lesquelles les partis politiques peuvent constituer des fichiers d'adhérents ou des fichiers destinés à leur communication politique.

Au *Journal officiel* du vendredi 31 janvier sont publiés :

● **Aides sociales** : un décret et deux arrêtés relatifs aux ressources prises en considération pour le calcul de l'aide personnalisée au logement ; un décret relatif aux ressources prises en considération pour l'attribution de certaines prestations familiales et de l'allocation de logement social ; un décret relatif à certaines modalités d'attribution de l'allocation de logement familial ; un décret relatif aux ressources prises en considération pour l'attribution de l'allocation de logement familial ; un arrêté relatif au calcul des allocations de logement.

● **Négociation collective** : un décret portant modification des articles du code du travail relatifs à la composition de la Commission nationale de la négociation collective et des sous-commissions constituées en son sein.

● **Terminologie** : un arrêté portant création de la commission spécialisée de terminologie et de néologie en matière économique et financière, et un arrêté de nomination.

Au *Journal officiel* du samedi 1er février sont publiés :

● **Textes officiels** : une circulaire du premier ministre relative aux règles d'élaboration, de signature et de publication des textes au *Journal officiel*, et à la mise en oeuvre de procédures particulières incombant au premier ministre *(lire aussi la chronique de Pierre Georges,* Le Monde *du 4 février)*.

Ce document de quarante-deux pages rappelle les règles qui doivent présider à l'élaboration et à la rédaction des textes, pour en améliorer la qualité juridique et en faciliter la compréhension : règles générales (usage de la langue française ; prohibition des sigles ; dénominations à utiliser à la suite de l'entrée en vigueur du traité sur l'Union européenne ; présentation des lois, décrets, arrêtés, décisions, circulaires, instructions ou avis...), règles propres aux différentes catégories de textes (lois, règlements, nominations...), règles auxquelles sont soumises la délibération du conseil des ministres, la consultation du Conseil d'Etat, la signature et le contreseing, la procédure parlementaire, l'intervention du Conseil constitutionnel, l'adoption des décrets d'application des lois et la publication des textes au *Journal officiel*.

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de l'accord entre la République française et la République d'Ouzbékistan, sur la liberté de circulation, signé à Tachkent, le 26 avril 1994.

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Le conseil d'administration,
La direction,
Le personnel,
Et tous ses amis de l'OSE,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

M. Lucien BOUCCARA,
secrétaire général de notre association.

Il était l'élégance, la générosité, la justice et le respect de l'autre.

– M. et Mme Gérard Caro,
Jérôme, Elodie, Anne-Christine et Caroline,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques CARO,

à l'âge de soixante-seize ans.

Les obsèques ont eu lieu mardi dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

30, avenue Georges-Mandel,
75116 Paris.

– Mme Lise Bouccara, née Aubremont,
son épouse,
M. et Mme Didier Bouccara,
Mme Martine Bouccara,
M. Daniel Bouccara,
ses enfants,

Florence, Sophie, Julie, Alison,
ses petites-filles,

Mme Bernard Aubremont,
sa belle-mère,
M. et Mme Jean Grunberg
et leurs enfants,
M. et Mme Clément Bouccara
et leur fille,
M. et Mme Philippe Jestaz
et leurs enfants,
ses sœur, frère, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,

ont l'immense douleur de faire part du décès brutal du

docteur Lucien BOUCCARA,
ancien interne des Hôpitaux de Paris,
ancien chef de service
de gynécologie-obstétrique
de l'hôpital de Neuilly-sur-Seine,

survenu le 3 février 1997.

Les obsèques auront lieu le 4 février 1997, à 17 heures, au cimetière parisien de Pantin, entrée principale.

10, avenue Constant-Coquelin,
75007 Paris.

– Lamoricière (Algérie). Aix-en-Provence.

Mme Gabrielle Courtot,
Ses enfants et ses petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
font part avec tristesse du décès de

M. Paul COURTOT,
ingénieur agronome,
archéologue,

survenu à Aix, le 1er février 1997, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

– Le cardinal Jean-Marie Lustiger,
archevêque de Paris
et les évêques auxiliaires,
Le Père Michel Guyard
et les vicaires généraux du diocèse,
Les prêtres et le conseil pastoral de la paroisse Saint-Médard à Paris,
M. Pierre Gaudin,
son frère,
Et les membres de sa famille,
font part du décès du

Père Claude GAUDIN,
curé de la paroisse Saint-Médard,

le 4 février 1997.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 6 février, à 15 heures, en l'église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, Paris-5e.

Ni fleurs ni couronnes.

– Jean-Pierre Jossua,
Et toute la famille,
font part dans la peine du décès, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, de

Marcelle JOSSUA,
née **CAZES,**

veuve de

Léon JOSSUA,

mort à Auschwitz en 1943.

Les obsèques ont eu lieu au Père-Lachaise, ce mercredi 5 février 1997, dans la plus stricte intimité.

– La famille du

docteur Dominique SARRADIN-PESANT,
dite **Albertine,**
lauréat de l'Académie nationale
de médecine,
psychiatre des hôpitaux,
médecin-chef de secteur honoraire,

a la douleur de faire part de son décès survenu le 20 janvier 1997.

Moulin de Longas,
24510 Sainte-Foy-de-Longas.

– Tournemire La Malétie.

On nous prie d'annoncer le décès de

Michel TIBLE.

Sa vie fut celle d'un paysan du Cantal.

« Tout autour fleurent le genêt,
L'orge des pentes, l'églantine,
Et les défunts voient en secret,
Les blés fleurir sur la colline. »
Léon Boyer.

– La supérieure générale,
Et les religieuses de Sainte-Clotilde,
font part de l'entrée dans la Paix du Seigneur de

Marie-Jeanne VIALARD-GOUDOU,
en religion
Sœur Marie Saint-Jean,

le 3 février 1997, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

La célébration eucharistique aura lieu le jeudi 6 février, à 15 h 45, en la chapelle de la Communauté, 8, rue Mère-Marie-Pia, à Quincy-sous-Sénart (Essonne).

Remerciements

– Cannes.

Mme Rachel Dbjay,
Ses enfants,
Et toute la famille,
très touchés des nombreuses marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Jean-Claude DBJAY,

prient toutes les personnes qui, par leur présence ou leurs messages, se sont associées à leur douleur, de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

– Mme Louis Pauwels,
son épouse,
Ses enfants,
Et toute la famille,
très touchés des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

M. Louis PAUWELS,

vous prient de trouver ici leurs remerciements et l'expression de leur reconnaissance émue.

– Grâce à la personne et aux siens, qui ont accepté de donner les cornées de ses yeux après sa mort, je ne souffre plus et revois la clarté. Profond remerciement.

Anniversaires de décès

– Il y a cinq ans, le 5 février 1992,

Alain GILLER

quittait sa famille et ses amis.

Une pensée affectueuse est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Souvenir

– Il y a dix ans,

Clara ENSNER THALMANN,

« la Rubia », partie nageuse aux Spartakiades de Barcelone de 1936 et combattante de la guerre d'Espagne au côté de Paul Thalmann (1901-1980), nous quittait pour « aller faire la révolution dans le Ciel ».

Colloques

– **L'Association Louis-Chatin** pour la défense des droits de l'enfant organise son quatrième colloque **les 7 et 8 février 1997**, à la Cour de cassation, 5, quai de L'Horloge, Paris-1er, **sur l'enfant, sa première et ses secondes familles.**

Aspects national et international.

Accueil : M. le premier président de la Cour de cassation Pierre Truche.

Ouverture du colloque par M. le premier président honoraire Pierre Drai, président de notre association.

Communications diverses

– **Au CBL**, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e : jeudi 6 février 1997, à 20 h 30 : **« Des ligues factieuses au Front national »**, par J.M. Rosenfeld, maire adjoint du 20e.

– Hommage au judaïsme roumain jeudi 6 février 1997, à 19 heures. **« Les juifs de Roumanie, de l'émancipation à la marginalisation »**, avec Carol Iancu, Hugo Ramniceanu, Georges Weill, Gérard Nahon, le grand rabbin René-Samuel Sirat, Edgar Reichman.
PAF – Centre communautaire de Paris,
5, rue de Rochechouart,
75009 Paris, métro Cadet.
Renseignements au 01-49-95-95-92.

Expositions

– En profitant du Nouvel An chinois,

Lauran CHU

propose deux démonstrations de calligraphie chinoise les 8 et 15 février, de 14 heures à 17 h 30, à la galerie Dubois, 24, rue Soufflot, Paris-5e.

JUSTICE Le Parlement de Bretagne, qui abritait la cour d'appel et la cour d'assises de Rennes (Ille-et-Vilaine), a été ravagé par un incendie il y a trois ans, dans la nuit du 4 au 5 février 1994, à la suite d'une violente manifestation de marins-pêcheurs. ● LE BÂTIMENT, un monument historique du XVIIe siècle, a été très touché par le sinistre, en particulier sa charpente et son décor. Les travaux de réhabilitation, pour lesquels toute la Bretagne s'est mobilisée, devraient permettre aux magistrats de se réinstaller aux alentours de 2000. ● L'INSTITUTION JUDICIAIRE a officiellement classé l'affaire en rendant un non-lieu pour l'unique mise en examen, celle du concierge de l'établissement, qui, aux yeux de beaucoup, passait pour un bouc émissaire. ● UN CONSEILLER RÉGIONAL, Gérard Gautier, s'est cependant longuement battu pour que toute la vérité soit établie.

L'incendie du Parlement de Bretagne est définitivement éteint

Trois ans après la violente manifestation de marins-pêcheurs qui avait provoqué la destruction de ce bâtiment historique, considéré comme un des symboles de l'identité bretonne, l'instruction judiciaire s'est achevée par un non-lieu

RENNES
de notre correspondante régionale

Lors de la rentrée solennelle du tribunal de grande instance de Rennes, le 13 janvier, le procureur de la République, Jean-Yves Trémoureux, citait d'un ton égal, parmi les faits marquants de l'année 1996, les procédures concernant deux incendies.

L'affaire de la clinique psychiatrique à Bruz s'est soldé par la mise en cause de nombreuses responsabilités, en particulier du maire de cette commune près de Rennes, de son prédécesseur, de l'architecte et du propriétaire, etc. L'affaire du Parlement de Bretagne, où était situé le palais de justice, a abouti, après deux ans d'enquête, à un non-lieu pour l'unique mise en examen, celle du concierge de l'établissement. Ainsi s'achevait, pour l'institution judiciaire, l'affaire de ce monument historique du XVIIe siècle qui abritait la cour d'appel et la cour d'assises de Rennes et qui avait été ravagé par le feu dans la nuit du 4 au 5 février 1994.

Le sort est plus persévérant, comme s'il refusait de mettre un point final à ce psychodrame breton. Vingt tapisseries réalisées au début du siècle à la Manufacture des Gobelins, illustrant l'histoire de la région, avaient été sauvées du sinistre. Trois ans plus tard, la moitié d'entre elles viennent d'être détruites par les flammes, le 25 janvier, dans un atelier de restauration de Montrouge (Hauts-de-Seine) auquel elles avaient été confiées.

L'incident a rappelé le cruel souvenir du Parlement de Bretagne, symbole de l'identité régionale, tombé sous les coups d'une composante essentielle de la culture de l'Ouest : les marins-pêcheurs. Le vendredi 4 février 1994, plus de 4 000 d'entre eux se sont déchaînés dans le centre-ville de Rennes à coups d'oeufs, de cailloux, de pics à glace, de frondes et surtout de fusées de détresse et de lance-amarres. Ce sont elles qui, en se consumant lentement dans la nuit, déclencheront l'embrasement de la vieille toiture du Parlement, sous l'oeil de la presse.

AFFAIRE CLASSÉE

Les journalistes accompagnaient le premier ministre d'alors, Edouard Balladur, venu signer le contrat de plan Etat-région, accompagné notamment du ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, et du ministre en charge de la pêche, Jean Puech. Les marins-pêcheurs étaient au rendez-vous, déterminés : ils s'en étaient pris, les jours précédents, à des entrepôts et à des grandes surfaces de Concarneau, Lorient, Boulogne, puis ils avaient saccagé le marché en gros de Rungis. Ce fut une journée d'émeutes avec des blessés par dizaines chez les CRS, les gendarmes, les passants, les pompiers et les pêcheurs.

Du côté de l'institution judiciaire, l'affaire est classée. Pourtant les questions restent nombreuses. Le feu était-il vraiment imprévisible, alors qu'une quinzaine de fusées ont été trouvées par la suite dans l'enceinte du palais de justice ? Dans la journée, l'une d'entre elles avait déjà commencé de se consumer dans la salle des procureurs. Plusieurs départs d'incendie s'étaient déclenchés sur la place, et même dans la caserne des pompiers toute proche. Certains Rennais se souviennent qu'aux plus chaudes heures de 1968, la charpente du Parlement était arrosée systématiquement.

Le 15 février, seul était mis en examen le *« concierge, guide, appariteur, agent de service d'entretien et de ménage, chauffeur et facteur »*, comme le présentait à l'époque l'Union syndicale autonome justice en prenant sa défense. Le quotidien régional, *Ouest-France*, soulignait alors lui aussi le rôle de lampiste du gardien, connu de tous les magistrats depuis des années. Celui-ci, assommé par les somnifères, avait éteint à plusieurs reprises le système d'alarme, habitué à ses déclenchements intempestifs.

Son avocat, Claude Larzul, avait l'intention de rechercher d'autres responsabilités. Mais jusqu'où aurait-il dû remonter ? Une bonne partie des forces de l'ordre n'était-elle pas mobilisée pour protéger Edouard Balladur et ses ministres ? Le préfet, Jean-Claude Le Taillandier de Gabory, venait de prendre ses fonctions dans la région quelques jours plus tôt. De toute façon, il n'y a pas eu de procès. Le 11 avril 1996, une ordonnance de non-lieu était rendu au bénéfice du concierge.

« C'était la moindre des choses », estime aujourd'hui le maire de la ville, Edmond Hervé (PS). *« Le gouvernement de l'époque s'est mal conduit*, affirme-t-il. *A aucun moment je n'ai été au courant de ce qui se passait* (M. Hervé assistait à la réunion des élus bretons avec le gouvernement, en présence, notamment du ministre de l'intérieur), *ce fut une journée d'humiliation pour la ville. Une journée due, aussi, à l'humiliation d'une catégorie professionnelle. »*

L'indignation est retombée. Un conseiller régional, Gérard Gautier, continue néanmoins à poser inlassablement des questions embarrassantes. Il se demande entre autres pourquoi M. Hervé, molesté au cours de la sinistre journée – *« pas par des pêcheurs*, précise le maire, *au contraire l'un d'entre eux m'a défendu »* – n'a pas porté plainte. *« La justice fait le travail qui lui incombe »*, répond sobrement Edmond Hervé. Le garde des sceaux d'alors, Pierre Méhaignerie, qui est aussi conseiller général de Rennes et président de l'assemblée départementale, n'avait pas, lui non plus, réclamé d'enquête particulière.

Quant au président du conseil régional, Yvon Bourges (RPR), il s'interroge toujours. *« Une enquête administrative aurait débouché sur quoi ? La mise en cause du préfet ?* demande-t-il. *C'était au gouvernement d'en décider. Je tenais à garder des relations convenables avec le représentant de l'Etat. Je suis avant tout attaché à la reconstitution de notre patrimoine »*, conclut M. Bourges, qui vient d'interpeller le gouvernement sur une éventuelle réalisation de nouvelles tapisseries.

Le lendemain même de l'incendie, M. Bourges annonçait que le conseil régional verserait 10 millions de francs pour la renaissance du bâtiment. Pour recueillir des fonds, des artistes ont donné des concerts, des historiens écrit des livres. L'Union des avocats a même monté une pièce de théâtre avec la jeune chambre économique : *L'Affaire Dreyfus*. Ainsi, la mobilisation effaçait le traumatisme. Car, en une nuit, le Parlement – un palais de justice comme un autre malgré la richesse de son décor – avait changé de statut. Brusquement, la cour d'appel en cendres est redevenue, pour longtemps, le Parlement de Bretagne.

Martine Valo

Réinstallation prévue pour l'an 2000

Les collectivités locales ont obtenu du ministre de la culture d'alors (en 1994), Jacques Toubon, la création d'un atelier de restauration à Rennes. Celui-ci abrite actuellement la plupart des éléments du fastueux décor réalisé aux XVIIe et XVIIIe siècles. La restauration est en partie financée grâce aux 25 millions de francs collectés par l'Association pour la renaissance du Parlement de Bretagne. La phase de sauvegarde du bâtiment, classé monument historique, a déjà coûté 20 millions de francs.

Aux alentours de l'an 2000, sculptures, lambris, tableaux allégoriques retrouveront leur place, mais il ne restera rien de la charpente de bois, chef-d'œuvre des maîtres-charpentiers de la marine. Les magistrats se réinstalleront dans un palais réhabilité presque à l'identique, avec quelques ascenseurs et autres commodités modernes supplémentaires.

Le combat solitaire d'un conseiller régional

SANS les *« fautes et manquements graves »*, qui furent commises *« au plus haut niveau »*, le Parlement de Bretagne *« n'aurait jamais dû brûler »*, estime le conseiller régional Gérard Gautier. Lors de la session de l'assemblée régionale de mai 1994, *« voyant s'enliser l'enquête »*, M. Gautier commence à réclamer la recherche des responsabilités. Il n'a jamais arrêté depuis. Unique élu portant l'étiquette du mouvement « Blanc c'est exprimé », dont il est le président, M. Gautier ne fait guère d'émules. Il intervient d'abord pour convaincre le conseil régional de réclamer l'ouverture d'une enquête administrative. Sans succès.

Il se tourne ensuite vers le ministre de la justice, qui est aussi président du conseil général d'Ille-et-Vilaine, Pierre Méhaignerie, afin d'obtenir le dépaysement du dossier d'instruction. En vain. Il essaie à nouveau, après l'élection présidentielle, auprès de Jacques Toubon. Même résultat. Il tente aussi de se porter partie civile. Demande jugée irrecevable, il fait appel. Il écrit à tout le monde : aux magistrats, aux élus. Il sollicite en particulier le maire de la ville, Edmond Hervé, afin de l'inciter à porter plainte.

En désespoir de cause, le conseiller régional raconte ses deux ans de démarches inutiles dans un petit livre court, *Le Vendredi noir de la Bretagne*, publié à compte d'auteur. Epousant le rôle de mouche du coche, il montre comment les uns et les autres ont laissé cette affaire sombrer dans l'oubli. Sur ce point, son témoignage est convaincant. Ses extrapolations, nourries des rumeurs, le sont moins. Il en vient à soupçonner que le gouvernement ait sacrifié délibérément la ville de Rennes parce qu'elle vote socialiste. Il flaire quelque *« manipulation »* destinée soit à discréditer les pêcheurs, soit à faire disparaître des dossiers d'instruction, ou tout cela à la fois.

Dans un registre différent, des historiens, dont plusieurs universitaires de Rennes-II, ont écrit bénévolement un beau livre sur le Parlement de Bretagne, afin de participer à sa reconstruction. Eux aussi consacrent, en style direct, un chapitre à l'incendie de 1994.

M. V.

★ ***Le Vendredi noir de la Bretagne*** **(L'Echarpe, 87 p., 100 F) ;** ***Le Parlement de Bretagne, histoire et symbole*** **(publié par un collectif d'éditeurs de Bretagne, diffusé par les PUF, 197 p., 200 F).**

L'Ouest premier bénéficiaire des emplois créés avec l'aide de l'Etat

1 951
710
1 415
1 211
I.D.F
2 307
2 210
585
ALSACE
660
CENTRE
2 201
673
1973
556
LANGUEDOC-ROUSSILLON
CORSE
500
1 000
2 000
NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS : 20 008

JEAN-CLAUDE GAUDIN, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, devait présenter au conseil des ministres du mercredi 5 février une communication présentant le bilan pour 1996 du dispositif public de soutien à la création d'emplois dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire.

Selon le ministre, 231 projets de création ou d'extension d'établissements industriels ou tertiaires ont bénéficié d'un soutien total de 717 millions de francs au titre de la prime d'aménagement du territoire (PAT). Cette prime est versée aux entreprises qui s'installent dans ces zones. Ce dispositif a favorisé la création de plus de 20 000 emplois directs. Parmi les dossiers primés, 77 % sont des projets industriels, à l'origine de 82 % des emplois créés.

M. Gaudin a précisé que le nombre d'emplois aidés, en progression de 35 % par rapport à 1995, est le plus élevé depuis 1988. La Bretagne est la première bénéficiaire. L'ensemble des régions de l'Ouest obtiennent plus du quart de ces emplois.

Le gouvernement relance à la baisse la procédure Natura 2000

CORINNE LEPAGE devait annoncer mercredi 5 février, lors d'un séminaire organisé par l'Assemblée des présidents de conseils généraux de France (APCG) et le réseau Ideal, la relance de la procédure Natura 2000, bloquée depuis six mois.

Le 19 juillet 1996, en réponse à l'opposition farouche des agriculteurs, forestiers, chasseurs et élus ruraux, unis dans un même combat, Alain Juppé décidait de geler l'application de la directive européenne Habitat. Cette directive, votée par la France en mai 1992, prévoit la mise en place de zones de protection sur les milieux naturels fragiles, regroupées en un réseau européen, appelé Natura 2000, dans le but de constituer un cadre global de protection de la nature et de la biodiversité. Chaque État devait communiquer à Bruxelles une liste de sites abritant des espèces animales et faunistiques à protéger. 1 300 sites avaient ainsi été présélectionnés en France après un inventaire général organisé par les préfets, qui représentaient un réseau cohérent d'une surface totale d'environ 13 % du territoire. C'était sans compter avec l'opposition de lobbies qui ont organisé une véritable guérilla contre la procédure.

Pour éviter un blocage total avec la Commission européenne, fortement irritée par l'attitude de la France, le ministre de l'environnement avait remis un mémorandum d'interprétation où le gouvernement français faisait part de ses interrogations sur la directive Habitat. Assurée d'avoir *« levé un certain nombre d'incertitudes »*, Mme Lepage a décidé de relancer le processus de désignation des sites. Mais la copie a été largement revue à la baisse. Le ministre veut en effet notifier les seuls sites consensuels qui ne soulèvent pas d'opposition locale et dont la protection n'entraînera aucune contrainte pour les acteurs locaux.

« SAUPOUDRAGE »

Les 1 300 sites initialement retenus ont été divisés en trois catégories : les *« feux verts »*, zones consensuelles, les *« feux orange »*, zones à protéger, mais qui soulèvent des réticences que le gouvernement espère lever après concertation, et les *« feux rouges »*, zones exclues vu l'opposition des acteurs locaux contre leur protection. Selon un responsable du ministère, *« on ne fait rien sans consensus total »*. En clair, la nouvelle liste notifiée par la France devrait représenter 2 % à 3 % du territoire national, en ne retenant essentiellement que des sites déjà protégés, comme les réserves naturelles, les parcs nationaux ou parcs régionaux, des domaines du Conservatoire du littoral et éventuellement des conservatoires régionaux du patrimoine.

La Commission européenne risque de ne pas se satisfaire de la copie française. *« Si cela n'est que pour faire un calque des protections qui existent déjà, cela ne sert à rien. Il nous faut un inventaire qui parte des critères de protection définis dans la directive Habitat »*, prévient un responsable de la direction chargée de l'environnement. Pour France nature environnement (FNE), l'option choisie par le gouvernement est *« catastrophique »* : *« Avec ce saupoudrage fait à une échelle minimum, c'est la pire des solutions qui est retenue. C'est une vision muséologique, où on choisit une zone qu'on protège et on laisse les autres sans protection ! »*, s'insurge son président, Lionel Brard. Le prochain round devrait se jouer devant la Cour de justice européenne, où les associations ont assigné le gouvernement français.

Sylvia Zappi

Le Tarn-et-Garonne veut prolonger le temps des cerises

MONTAUBAN
de notre correspondant

Le Tarn-et-Garonne cultive depuis toujours, avec passion, l'amour des fruits. Deux mille cinq cents exploitations fournissent d'importantes quantités de pommes, prunes, poires et pêches mais aussi de cerises, kiwis, abricots et noix. A lui seul, le raisin tient une place à part : le chasselas de Moissac arrive à table assurément moins gros, moins lisse qu'un raisin aseptisé par trop de standardisation, mais tellement plus fort en caractère avec ses petites taches brunes sur ses grains, sa chair goûteuse et son jus qui tient du nectar. Une référence dont les arboriculteurs voudraient se servir pour propulser une nouvelle génération de cerises.

Ces derniers savent déjà parfaitement préparer l'arrivée précoce de la cerise, dès le mois de mai, en misant sur la burlat, histoire d'être concurrentiel avec les cerises avantagées par un soleil plus chaudement généreux. Ils veulent aujourd'hui prolonger le temps des cerises jusqu'en juillet pour gagner de nouvelles parts de marché. Alors, exit la burlat au profit de nouvelles variétés, comme la summit, la duronie 3 ou encore la new moon, qui vont doper la production à une époque où la consommation des précoces s'essouffle.

Pour que le nouveau marché soit plus juteux encore, les Tarn-et-Garonnais, notamment ceux qui, depuis deux ans, essaient de promouvoir le label « cerise de Moissac », veulent progressivement abandonner la vente en vrac et spéculent beaucoup sur une présentation en barquette afin de séduire le consommateur. Conscients que les Français ne consomment en moyenne que trois kilos de cerises par an et que ce ne sont pas les enfants qui en consomment le plus mais les 35-40 ans, les producteurs savent qu'ils ont ici de la marge pour ajouter… une belle cerise sur le gâteau de leurs revenus.

Guy Revellat

ENQUÊTE

Villages sahéliens sous perfusion

Dans la région de Kayes, au Mali, les villages doivent leur survie à l'argent des émigrés. D'abord familial, cet apport est de plus en plus destiné à des programmes collectifs. Les projets de loi sur l'immigration en France menacent cette fragile économie



SITÔT franchie l'ample cuvette du fleuve Sénégal sur la chaussée submersible de Kayes, la piste disparaît dans le paysage ocre de latérite. A perte de vue, la plaine brûlante est parsemée de somptueux baobabs et d'héroïques buissons épineux. Ce bout du monde semble avoir fait table rase des hommes et du temps. Il faut une longue heure de camionnette cahotante pour venir à bout des 30 kilomètres qui séparent les villages de Kabaté, Kouroukoula, Dialané ou Niamiga de Kayes, « capitale » de l'émigration malienne vers la France, ville de 70 000 habitants aux allures de gros bourg miséreux.

De mémoire de Soninké, on a toujours quitté ces villages de plomb pour rechercher un ailleurs meilleur. Autrefois, le voyage des jeunes relevait de l'épreuve de passage dans l'âge adulte. Au retour, on se mariait ; puis c'était au tour des plus jeunes « frères » de partir.

Depuis la grande sécheresse sahélienne des années 60 et 70, le rite initiatique est devenu opération de survie. Les chefs de famille eux-mêmes ont dû s'expatrier de plus en plus loin. Non seulement au Sénégal et en Côte-d'Ivoire, mais aussi au Congo, en Angola et en France. Aujourd'hui, sur les 1 800 âmes de Kabaté, une centaine vivent à Courbevoie, Colombes, Montreuil et Meaux, vidant le village de ses hommes les plus valides.

Les retours volontaires de jeunes au village sont rarissimes, tant les pesanteurs familiales et l'absence d'infrastructures de base rendent illusoire tout espoir d'activité. Il suffit de constater le dénuement des familles nombreuses et l'absence de débouchés agricoles pour deviner que la fuite restera, longtemps encore, la seule voie de salut.

Dans ces agglomérations de huttes et de cases en torchis ouvertes sur un désert lunaire, les émigrés sont nulle part, mais partout. Nulle part, parce qu'ils rentrent au pays de moins en moins souvent : le chômage, les enfants nés en France, les éloignent. Nulle part, parce que la vie d'ici, par 35 degrés en hiver, sans électricité ni adduction d'eau, dans cette micro-société d'un autre siècle, solidaire mais dominée par la loi des anciens, devient peu à peu étrangère aux « Parisiens ».

Pourtant, les émigrés sont aussi partout : des Peugeot restent immatriculées dans le « 93 » pour économiser les frais de dédouanement ; en plein Sahel, un homme porte la combinaison citron d'une société de nettoyage du métro parisien. Ils sont partout, surtout parce que, sans leurs économies d'émigrés, ni la mosquée, ni les puits d'eau, ni l'école, ni le dispensaire, ni les barrages, rien de ce qui a permis aux villages de survivre n'existerait.

Ibrahima Traoré n'avait pas dix-huit ans lorsqu'il a quitté Kabaté pour ce qu'il croyait être l'eldorado français. Sa première feuille de paie d'éboueur date de mars 1968. Sa dernière de 1988, lorsqu'il a opté pour un « retour militant » au pays, après avoir suivi une formation d'« animateur du développement rural » dispensée par le Groupe de recherche et de développement rural (GRDR), la principale ONG française active dans la région. Entre-temps, il y a eu la tuberculose, le sanatorium, puis la découverte du pouvoir des émigrés sur la transformation de leur région d'origine.

A la fin des années 70, les originaires de Kabaté et des villages alentour, regroupés dans les mêmes foyers de région parisienne, commencent à compléter les mandats individuels adressés à chaque famille par des cotisations versées à une caisse villageoise commune.

Premier projet : la construction du dispensaire qui permettrait de sortir les villages d'un dénuement sanitaire absolu. Les émigrés font part de leur ambition, mais la réponse des chefs de village concernés est nette : c'est non. « *Ils ont pensé que le centre de santé nous servait de prétexte pour construire ensuite une école, dont ils ne voulaient à aucun prix*, explique Ibrahima Traoré. *Du temps de la colonisation, les gens s'étaient battus contre l'école française, et l'hostilité demeurait. Les marabouts craignaient aussi que notre école publique ne se construise contre leur medersa* (école coranique) *et ne leur fasse perdre un peu de leur pouvoir sur les enfants.* »

En 1976, la toute première réalisation des émigrés de Kabaté fut donc une mosquée, simple baraque couverte d'un toit en tôle, le premier qu'on ait vu dans ce village où seule la paille coiffait les cases. Une mosquée car « *il fallait commencer par un projet qui maintienne la cohésion du village et respecte la volonté de nos parents. Nous, les émigrés, étions considérés comme des enfants égarés*, se rappelle M. Traoré. *La mosquée a permis de montrer aux anciens que nous étions capables d'agir positivement. Sans cela, nous n'aurions jamais pu faire passer ensuite le centre de santé et l'école* ».

« *Il est très difficile pour les chefs de village d'accepter que des jeunes proposent et décident quelque chose de façon autonome* », confirme Patrick Gonin, géographe à l'université de Lille et familier de ces villages.

En 1981, l'année où, en France, la gauche donna la liberté d'association aux étrangers, les Maliens de Kabaté et de sept villages alentour constituèrent, à Paris, l'association Labankoniouma, autrement dit « Avenir radieux ». Cette fois, les deux émissaires dépêchés de France n'eurent aucun mal à obtenir le consentement des chefs. Chacun des 500 cotisants de France (sur un total de 8 000 habitants) versa un premier acompte de 2 000 francs. Au total, 42 millions de francs CFA (420 000 francs) furent réunis et adressés au pays.

> « Nous avons fabriqué un système de dépendance. On a habitué les villageois à attendre les mandats de France. Comment ces gens-là vont-ils réapprendre à se prendre en charge ? »

LE « centre de santé » a été inauguré en 1986. Composé de deux bâtiments en dur disposés autour de quelques maigres acacias et d'une pompe à bras, unique point d'eau de l'ensemble, il est aujourd'hui décrépi. Des sommiers métalliques rouillés composent l'unique équipement de la « maternité ». Seule une infirmière assure des permanences. L'ambulance rurale, fierté des premiers temps, a rendu l'âme.

Les émigrés se sont ensuite attaqués à la question vitale de l'eau. Avec l'argent collecté en France, des puits ont été forés dans chaque village « *pour que les gens arrêtent de boire l'eau de la rivière* ». Ambitieux, ils se sont lancés dans un « projet intervillageois pour le développement » et, pour cela, ont fondé en 1987 l'Organisation rurale pour le développement intégré de la Kolimbiné (Ordik), du nom de l'affluent du Sénégal qui dessert la zone. Objectif : assurer la sécurité alimentaire et former des villageois à l'entretien des puits et des pompes. C'est alors qu'a été ouvert le magasin coopératif qui, par son fonctionnement, symbolise avec le plus d'acuité le lien de dépendance qui s'est créé à Kabaté, comme dans nombre de villages de la zone d'émigration.

Dans le « grand magasin » de Kabaté, vaste hangar de construction récente, s'entassent sacs de riz, de sucre, caisses d'huile, de savon et de Jumbo, une sorte de bouillon Kub très apprécié des femmes. Ce sont les seuls produits manufacturés consommés par les villageois. Le stock, constitué à la saison où les cours sont les plus bas, est géré à distance, depuis le foyer de la rue Bara, à Montreuil, siège français de l'Ordik. Les commandes des habitants de Kabaté, Sahel, sont ainsi passées à Paris auprès du « frère » émigré. Celui-ci envoie alors un bon d'achat et paiera la facture de sa famille, contrôlant ainsi sa consommation. « *Avant, plus on envoyait d'argent, plus les gens du village en demandaient, et on ne pouvait pas refuser*, explique Kandé Kamissoko, électricien à Maisons-Alfort depuis trente ans et vice-président de la branche française de l'association. *Le groupement d'achat nous a permis de faire des économies et de modifier les rapports au sein des familles : les émigrés ne sont plus soumis aux anciens du village puisque ce sont eux qui paient.* »

Ainsi va la région de Kayes depuis les années 80 : l'essentiel des décisions concernant les villages sont prises, à 5 000 kilomètres de là, dans des chambres de foyer Sonacotra où se tiennent les assemblées générales des associations villageoises. L'écho de ces discussions arrive au pays via des courriers ou des cassettes audio. Ces échanges permettent un minimum de coordination et confortent le pouvoir des émigrés sur des villages qu'ils maintiennent en vie sous perfusion.

Pourtant, ces dernières années à Kabaté, les nouveaux développements associatifs et le retour volontaire d'Ibrahima Traoré, élément moteur du groupe, ont commencé à faire pencher la balance du pouvoir au profit des villageois. Simultanément, les émigrés, en proie aux réductions d'emploi, se sont progressivement désengagés des projets collectifs pour se replier sur les financements familiaux. La synchronisation entre les besoins d'« ici » et les décisions de « là-bas » s'est faite plus difficilement. « *Il n'est pas facile d'organiser une assemblée générale à Paris juste au moment où nous parvient le procès-verbal de celle qui s'est tenue ici, car la plupart d'entre nous travaillent pendant le week-end*, regrette M. Kamissoko. *En réalité, les émigrés ne contrôlent plus ce qui se passe.* »

Désormais, c'est dans les villages que se dessine leur avenir. L'Ordik s'est lancée dans des projets de plus grande ampleur, a développé des activités de service et a diversifié ses financements. Entraînés par la dynamique des émigrés, le ministère de la coopération, le GRDR, l'Union européenne et une fondation suisse ont contribué à l'achat d'une batteuse louée aux agriculteurs, à l'ouverture d'un atelier de soudure, à la création d'une « brigade » équipée pour creuser les puits et à l'édification de six petits barrages.

CELUI de Dialamé vient d'être inauguré. En amont, s'est créée une retenue d'eau qui, pendant quelques mois après la saison des pluies, arrose des cultures de salades, de tomates et d'aubergines. La réserve alimente aussi la nappe phréatique et, donc, les puits du village. Sous le soleil de plomb, des enfants nus pataugent en riant dans cette piscine improvisée, tandis que des femmes s'activent à la lessive en contrebas. Le mini-barrage, c'est aussi, pour les zébus comme pour les charrettes, une voie d'accès nouvelle vers un village enclavé.

A Kabaté, l'association Enfants du monde a financé le nouveau bâtiment scolaire qui abrite trois, et bientôt six classes. Une révolution dans une région où le taux de scolarisation n'atteint pas 20 %. Aux instituteurs rémunérés par l'argent des immigrés, l'Etat vient d'ajouter un poste de directeur. « *Les gens ont compris* à *présent que si leurs enfants ne savent pas lire et écrire, ils ne pourront rien faire... même partir d'ici !* », remarque Ibrahima Traoré.

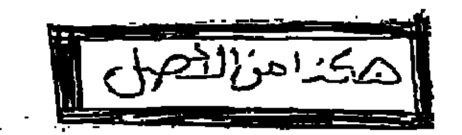
Au centre du village se construit aussi une nouvelle mosquée dont les deux minarets verts détonnent au milieu des paillotes. Monumentale, elle reflète la réussite financière d'un autochtone devenu un gros commerçant au Congo. En apparence, les villages ont échappé à la catastrophe annoncée. Les champs de mil, d'arachide et de sorgho ont pu être étendus, et le cheptel de zébus et de chèvres renforcé. Mais pour combien de temps ? L'érosion, la démographie galopante et l'absence d'aide vétérinaire sapent les efforts. Surtout, les animateurs de l'Ordik s'alarment de la réduction, déjà perceptible, de la contribution des Maliens de France. « *Nos émigrés auront bientôt cinquante ans, et leurs fils n'obtiendront pas de carte de séjour pour les remplacer*, redoute Ibrahima Traoré. *Nous avons fabriqué un système de dépendance. On a habitué les villageois à attendre les mandats de France. Comment ces gens-là vont-ils réapprendre à se prendre en charge ?* »

Cette question cruciale va être posée à l'occasion des premières élections municipales démocratiques que vont vivre les villages maliens en juin. L'élection d'une municipalité commune aux neuf villages entourant Kabaté pourrait marquer un tournant dans l'évolution du pouvoir local et la remise en cause des chefferies puisque l'Ordik, émanation de l'émigration, ne cache pas son intention de présenter une liste.

Pourtant, ni les projets de développement ni la démocratie ne paraissent en mesure de dissuader la jeune génération de tenter sa chance loin de Kabaté. Partir ? Tous les jeunes rencontrés au village en rêvent et le disent. Tous désignent la France, où ils ont des « frères », comme une évidente destination. Beaucoup affirment avoir déjà pris le train de Bamako dans cette intention. L'un a poussé jusqu'à Roissy, d'où il a été refoulé. D'autres évoquent le Congo ou la Côte-d'Ivoire d'accès plus facile. Bathily, meunier au village, a quatre frères en France, mais il voit son avenir en... Corée du Sud, « *parce que là-bas il y a du travail* », lui a écrit un cousin.

Amer constat pour les « vieux » émigrés qui ont passé leur jeunesse écartelés entre la France des ateliers et des foyers et un village sahélien où leur famille a grandi presque sans eux. « *Nos enfants ne doivent pas partir. C'est trop dur. Ils doivent trouver les moyens de vivre ici*, répètent-ils inlassablement. *Mais il est difficile de leur enlever la France de la tête, de les empêcher de rêver.* »

Philippe Bernard
Dessin : Ivan Sigg



Changer les règles de la justice ? Non, les appliquer !

par Eric de Montgolfier

FAUT-IL donc que les hommes jugent ? Sans doute autant qu'ils doivent être jugés. Toutes nos insuffisances y conduisent, et il est nécessaire que certains s'y consacrent, au bénéfice de la collectivité. Cela ne peut se faire sans que ceux qui l'ont choisi manifestent de la rigueur, envers eux-mêmes au moins autant qu'à l'égard de ceux qui en sont l'objet. Il n'y a pas de meilleur moyen de parvenir à une justice républicaine, à des décisions qui, pour être imparfaites par nature, répondent à des considérations égalitaires.

Sans doute le principe est-il de nature à susciter l'inquiétude de ceux qui jusqu'alors bénéficiaient de la connivence qu'exprimait l'institution. Il va falloir s'y faire : s'il n'est pas certain que les procureurs n'obéissent pas, il est exact qu'ils n'obéissent pas toujours. Faut-il le regretter ? Sans doute, s'il s'agit d'obéir à la loi, seule allégeance acceptable en démocratie ; moins ou pas, lorsque la loyauté se confond avec le loyalisme, l'opportunité avec l'opportunisme !

Notre système n'est pas si mauvais quand, dans la tentation de l'inaction, il soumet les procureurs au contrôle des victimes et d'une hiérarchie dont le sommet est occupé par un membre du gouvernement doté par la loi d'attributions spécifiques. Sur ce point, je ne vois pas qu'il doive être modifié : les magistrats ont, pour la plupart, le souci de la perfection ; il serait aventuré de prétendre qu'ils l'ont atteinte, et risqué de les abandonner à leurs liens de dépendance. On n'est pas magistrat sans humilité, ni conscience des risques qu'on fait courir aux autres. Les barrières, dès lors, paraissent indispensables.

Elles le sont aussi lorsqu'il s'agit de permettre aux procureurs d'exercer pleinement leurs attributions, dans le respect des lois de la République. Les pratiques ont sur ce point, depuis longtemps, installé le doute, répandu la conviction qu'il fallait modifier les textes pour autoriser les magistrats du ministère public à s'affranchir des instructions de classement du ministre de la justice ou des procureurs généraux, même délicatement exprimées.

Est-ce bien certain ? Il semble que les textes aient toujours été clairs et que seule la volonté les ait obscurcis ; que la magistrature, depuis trop longtemps, ait globalement accepté sa soumission, quand elle ne l'a pas recherchée. Il faudrait donc changer les règles pour corseter les colonnes vertébrales, quitte à légitimer rétroactivement des peurs qui n'étaient que dans les esprits, souvent dans les espoirs ?

Quel abandon... Il signifierait d'abord que la nation n'attend rien de remarquable de ceux qui ont librement fait le choix de juger les autres, comme si ce choix n'emportait pas d'exigence particulière pour ceux qui l'ont adopté, comme s'il n'imposait pas de se juger soi-même, seule manière de légitimer pareille vocation, comme si la volonté affichée de sortir la justice de l'ombre portée par nos insuffisances ne nous contraignait pas, pour nous en guérir, à les reconnaître. S'y refuser consacrerait la primauté du confort sur le devoir, de la promotion au détriment de la fonction.

La solution n'est-elle pas ailleurs ? Sans changer les règles, le mieux pourrait être de faire en sorte qu'elles soient appliquées. Sans offrir au ministère public la tentation d'un pouvoir qu'écarte notre Constitution, il pourrait suffire d'accorder à ceux qui assurent normalement ses attributions la garantie, autant que faire se peut, que leurs justes mérites seront respectés, qu'ils seront seulement mesurés à l'aune de l'intérêt collectif tel qu'il s'exprime dans la loi.

Sans doute différents systèmes sont-ils envisageables ; le plus proche de notre culture et de notre histoire conduirait à ne pas faire dépendre les procédures de nomination d'une source unique ; le pouvoir exécutif ne peut en être absent, mais il ne peut plus prétendre à l'exclusivité.

Encore faudrait-il renoncer à des prétentions doctrinaires qui, depuis peu, au nom de principes de circonstance, prétendent maintenir l'institution judiciaire sous le joug des intérêts partisans. La légitimité du magistrat est ouvertement discutée, au moins quand les poursuites concernent des élus, car, pour les autres, nul ne paraît sérieusement y songer.

Alors, on prétend à l'absolue suprématie du suffrage universel sans prendre garde : outre l'autorité judiciaire, d'autres institutions pourraient en souffrir qui n'en sont pas issues, des juges certes, tels que ceux du Conseil d'Etat ou de la Cour des comptes, mais aussi le Conseil constitutionnel et jusqu'aux ministres nommés, comme tant d'autres, par le président de la République. Faudrait-il donc politiser davantage les magistrats de l'ordre judiciaire pour que ne leur soit plus contesté le droit de demander à tous les mêmes comptes ? Curieusement, cette légitimité par le suffrage universel se dissout dans ce qu'il est convenu, ou presque, de nommer la « politique pénale du gouvernement », affirmation qui se déduirait de ce que la Constitution laisse à celui-ci le privilège de déterminer et conduire la politique de la nation. Le principe est incontestable, si ce n'est que la Loi fondamentale met à sa disposition, pour cela, l'administration et la force armée, point la justice.

Qui ne voit en outre le paradoxe qui permettrait au pouvoir exécutif de conduire, dans le domaine judiciaire, une politique s'inscrivant peut-être contre la loi ? Si la politique pénale, concept aux contours incertains, consiste, pour l'essentiel, dans un ensemble d'orientations précises qui s'imposent au ministère public dans son action, y faut-il autre chose que la loi ? N'appartient-il pas au Parlement, et à lui seul, de la définir, le cas échéant sur les projets du gouvernement ?

Il est temps de tourner le dos,
non à des règles dont nous nous sommes
par trop écartés, mais à des pratiques
qui les ont dévoyées et ont ainsi
contribué à nous affaiblir tous

Cela ne signifie pas que la justice doive se détacher de l'Etat dont elle est l'un des fondements. Mais elle appartient d'abord à la nation et lui doit tout. Elle lui doit entre autres la rigueur de ses décisions autant que de ses comportements. Elle peut en espérer, en revanche, des moyens suffisants pour exercer ses attributions sans être conduite autant, sinon davantage, par la pénurie que par la nécessité.

Restaurer l'institution est devenu indispensable, mais doit procéder d'un effort commun, significatif de son importance. Ce ne peut être seulement l'affaire des magistrats. Ils ne sont pas les dépositaires de la justice, mais ses serviteurs. Nos concitoyens, pour s'en être trop longtemps désintéressés, portent aussi la responsabilité de ses insuffisances.

La présomption d'innocence, qu'il convient enfin d'installer, n'en est qu'un exemple. Sans doute implique-t-elle un nouvel état d'esprit de la part du plus grand nombre, dont la presse et ses lecteurs ne peuvent s'exclure, comme des institutions, notamment dans l'exercice du pouvoir disciplinaire ou de tout ce qui lui ressemble. Elle exige aussi des pratiques nouvelles, sans qu'on puisse pour autant la réduire à l'interdiction d'évoquer des faits.

La manière d'en parler est sans doute essentielle et doit s'accompagner du respect des personnes, aurait-on la conviction qu'elles sont coupables, quand même elles l'auraient admis. La recherche de la vérité n'est pas condamnable, mais elle doit rester indemne de toutes les préoccupations qui lui sont étrangères, mercantiles ou politiciennes.

Il est temps de tourner le dos, non à des règles dont nous nous sommes par trop écartés, mais à des pratiques qui les ont dévoyées et ont ainsi contribué à nous affaiblir tous. La maxime de Joseph Joubert reste d'actualité : *« La justice sans force, la force sans justice, malheurs affreux. »* Il est encore temps d'y songer.

Eric de Montgolfier *est procureur de la République à Valenciennes.*

A qui rendre les œuvres d'art ?

par Jean-Marc Felzenszwalbe

LE DÉBAT qui se poursuit à propos du sort des œuvres récupérées par les Musées nationaux français à la Libération et non restituées repose le plus souvent sur des considérations morales et historiques. Encore faut-il souligner que l'on considère trop souvent que ces objets d'art ne sont constitués que par des œuvres volées par les nazis pendant l'Occupation, et ne sont que le fruit des spoliations subies par les juifs.

Elles le sont en très grande partie. Mais il ne faut pas oublier que parmi les œuvres rangées par les Musées nationaux sous la dénomination MNR (Musées nationaux récupération) se trouvent aussi celles qui ont été rendues par application de la déclaration de Londres de 1943 aux termes de laquelle les Alliés annulaient les acquisitions réalisées par l'occupant nazi. C'est ainsi que le fruit de ces marchés plus ou moins noirs était restitué en partie à la France dès 1945. Et l'on doit bien admettre qu'aujourd'hui ceux qui pourraient revendiquer ces objets « récupérés » ne sont pas nécessairement des familles juives, mais encore les descendants de ceux qui avaient commercé avec l'occupant nazi.

La France s'honorerait sans doute à regarder de face cette partie de son passé : les œuvres à restituer ne sont pas seulement celles qui furent enlevées aux juifs ; ce sont aussi celles qui furent vendues à l'occupant : ventes forcées, mais aussi ventes volontaires.

Et l'on voit ainsi s'éloigner la morale du politiquement correct : le problème n'est pas celui de restituer aux juifs, mais de restituer aux légitimes propriétaires, car le droit ne distingue pas les propriétaires selon leurs origines.

L'examen des textes du code civil est simple pour qui veut s'en donner la peine. Il permet de répondre à bien des questions, notamment à celles posées par la Cour des comptes à la fin de 1995.

Pour considérer que l'Etat serait devenu propriétaire des œuvres récupérées, cela suppose que l'on mette en œuvre le mécanisme juridique de la possession, ainsi que les règles de prescription qui l'entourent. L'article 2279 du code civil édicte une règle fondamentale : *« En fait de meubles, la possession vaut titre. »*. Ce qui signifie que celui qui a entre ses mains un objet mobilier bénéficie d'une présomption de propriété.

La question qui se pose est donc de savoir si les Musées nationaux peuvent se prétendre *« possesseurs »* des œuvres récupérées. La réponse est négative. La Cour de cassation considère depuis longtemps que les dispositions de l'article 2279 ne jouent au profit du possesseur qu'autant que la possession dont il se prévaut est exercée à titre de propriétaire. Or, précisément, le décret du 30 septembre 1949, qui met fin à la Commission de récupération artistique, n'autorise que la mise en dépôt des œuvres dans les musées : la mise en dépôt n'est pas une mise en possession ; de fait, ces œuvres ne figurent pas à l'inventaire général des musées, mais ont conservé jusqu'à aujourd'hui un numéro figurant sur un inventaire distinct (les fameux MNR).

Au surplus, la jurisprudence considère que, pour invoquer légitimement la qualité de possesseur, il faut avoir cru, au moment de l'entrée en possession, que l'objet était transmis par son véritable propriétaire. Il est inutile de revenir sur les circonstances historiques qui ont entouré la récupération des œuvres : elle exclut que l'Etat ait pu un seul moment croire que les œuvres lui étaient transmises par leurs propriétaires, puisqu'au contraire il s'agissait de les retrouver afin de restituer ces biens.

Les œuvres à restituer ne sont pas seulement
celles qui furent enlevées aux juifs ; ce sont
aussi celles qui furent vendues à l'occupant,
ventes forcées, mais aussi ventes volontaires

La restitution est une obligation. C'est l'article 1915 du code civil qui définit le dépôt comme *« un acte par lequel on reçoit la chose d'autrui, à charge de la garder et de la restituer en nature »*. Le code civil évoque même le cas où le dépôt n'a pas été effectué par le véritable propriétaire du bien (article 1949) : *« Le dépôt nécessaire est celui qui a été forcé par quelque accident, tel qu'un incendie, une ruine, un pillage, un naufrage ou autre événement imprévu. »* Chacun peut comprendre que c'est bien de cela qu'il s'agit.

Il faut y ajouter que, selon le droit français, la propriété est un droit imprescriptible qui se transmet aux héritiers, afin de bien comprendre la nature des obligations qui pèsent sur le dépositaire.

Chaque mot a été pesé par le législateur : si l'article 1915 utilise le mot *« charge »*, c'est bien que la restitution est une obligation et entraîne des devoirs. Ceux-ci sont précisés par l'article 1938 du code civil : si le dépositaire du bien *« découvre que la chose a été volée, et quel en est le véritable propriétaire, il doit dénoncer à celui-ci le dépôt qui a été fait avec sommation de le réclamer dans un délai déterminé et suffisant »*.

Les Musées nationaux n'ignorent pas de quelle façon et dans quelles circonstances l'ordonnance du 11 avril 1945, puis le décret du 30 septembre 1949 les ont institués dépositaires. Par contre, si le code civil utilise le mot *« découvre »*, on doit considérer alors que les Musées nationaux ne doivent pas se satisfaire d'apprendre qui est le véritable propriétaire, ils doivent découvrir, c'est-à-dire mettre en œuvre les moyens positifs d'une recherche. Ils en ont la *« charge »*.

On ne reconstruit pas le passé, pas plus qu'on ne réécrit l'histoire. Il est inutile de légiférer puisqu'il suffit de mettre en œuvre les outils légaux. Sans doute, cette mise en œuvre a-t-elle manqué jusqu'à présent d'une volonté morale et politique.

Jean-Marc Felzenszwalbe *est avocat au barreau de Paris.*

Agriculture : contre la dictature du marché

PLUS que jamais, les agriculteurs français ont besoin que la société leur dise ce qu'elle attend d'eux. Une loi d'orientation n'a pas d'autre but : elle doit marquer la volonté politique du pays, exprimée par sa représentation nationale.

Déjà, les experts économiques estiment que deux cent mille exploitations agricoles suffiraient pour assurer la production agricole française. Demain, ils diront la moitié, après-demain, le quart ou peut-être moins. Jusqu'au jour où les multinationales chimico-pharmaceutiques ou agro-industrielles maîtriseront suffisamment les biotechnologies pour se sentir prêtes à remplacer l'agriculture, l'activité productrice la plus ancienne de l'humanité. D'autant qu'elle tire encore l'essentiel de son énergie d'une source gratuite, le soleil, qui ne peut de ce fait, figurer dans un compte d'exploitation.

Elucubrations d'écologistes obsédés ? Angoisse de paysans réactionnaires, rebelles au progrès ? Pas forcément. Pourquoi, lors du dernier sommet de l'alimentation de Rome, a-t-on présenté le développement des biotechnologies comme le moyen le plus efficace pour vaincre la faim dans le monde ? N'est-ce pas là, sous couvert de devoir humanitaire, une manière de préparer les esprits à une évolution que tout le monde, demain, jugera inéluctable ?

Il ne s'agit pas de refuser le progrès scientifique, mais peut-on qualifier de progrès des avancées technologiques qui, non seulement ne profitent qu'à une infime partie de l'humanité mais, de plus, détruisent ce qui constitue encore l'essentiel du lien social, l'emploi ?

Il ne s'agit pas non plus de faire fi de l'économie. Mais celle-ci, sous la forme d'un libéralisme débridé et sans contrôle, tend aujourd'hui à devenir une idéologie totalitaire. Une idéologie qui a réussi à tellement imprégner les esprits des gouvernants, des responsables politiques et sociaux que ceux-ci, sans même s'interroger sur ses fondements, n'en sont plus que les zélés serviteurs.

La loi d'orientation qui se prépare doit être l'occasion pour le gouvernement et la profession agricole de définir leurs priorités politiques, et surtout la hiérarchie de ces priorités. Cette loi d'orientation sera le socle de la politique agricole commune que nous voulons pour l'Europe. Pour nous, ces priorités tiennent en trois mots : les hommes, les territoires, les marchés.

Les hommes d'abord. L'agriculture doit apporter sa pierre dans la lutte pour l'emploi qui doit devenir une priorité nationale. Le secteur agro-alimentaire fournit encore un emploi sur trois dans les communes rurales. Ces emplois, il faut les préserver. Ce qui implique que les agriculteurs cessent de s'autodétruire et que la concentration des exploitations agricoles soit maîtrisée et organisée au bénéfice de la politique d'installation.

Mais l'agriculture peut encore créer des emplois, sinon dans la production elle-même du moins dans l'élaboration, sur place, de produits alimentaires à haute valeur ajoutée correspondant à la demande des consommateurs en matière de sécurité, de santé, de qualité gustative, de diversité. N'oublions pas que nourrir les hommes, ce n'est pas seulement leur fournir de quoi entretenir leur corps, c'est aussi leur procurer du plaisir, de la joie de vivre, de la convivialité.

L'agriculture peut aussi créer des emplois à sa périphérie en développant des activités telles que les services ruraux, l'accueil des citadins, l'entretien de l'environnement naturel et du patrimoine architectural rural, la préservation d'une ressource qui devient rare comme l'eau. Puisque la société exprime des besoins dans ce sens, le législateur se doit de donner aux agriculteurs les moyens juridiques et fiscaux d'y répondre.

C'est ainsi qu'ils pourront assumer ce qui pour nous doit être la seconde priorité de la loi : l'entretien actif des territoires ruraux. Agriculteurs et forestiers occupent encore 85 % de l'espace national. Ce sont eux qui l'ont façonné au cours des siècles. Mais c'est une tâche qu'ils ne pourront plus assumer, si on laisse la production agricole se concentrer dans des exploitations sans sol, ou sur l'espace restreint des terres les plus facilement cultivables. Si la société ne veut pas que les trois quarts de cet espace rural se referment et deviennent hostiles à toute présence humaine, elle doit trouver le moyen de rémunérer ce travail. Cela peut se faire par contrats spécifiques. Ou par une intégration de cette fonction d'entretien dynamique dans la politique agricole. C'est en agissant dans cette direction qu'on évitera que la fracture territoriale s'ajoute à la fracture sociale.

L'agriculture ne pourra œuvrer efficacement pour l'emploi et l'aménagement des territoires que si elle conserve sa fonction première qui est de produire des biens alimentaires, même si les débouchés non alimentaires ne doivent pas être négligés. Les marchés doivent continuer à guider cette activité de production et à assurer l'essentiel des revenus qu'elle procure. Mais les marchés, laissés à eux-mêmes, sont aveugles et trop souvent destructeurs des équilibres sociaux et territoriaux.

La loi d'orientation
qui se prépare doit
être l'occasion pour
le gouvernement
et la profession
agricole de définir
leurs priorités
politiques
et surtout
la hiérarchie
de ces priorités

La puissance publique doit donc rester garante de ces équilibres et, d'une façon ou une autre, intervenir pour prévenir les effets néfastes de cette *« main invisible »* des marchés et pas simplement les corriger. Cet encadrement des marchés doit constituer, pour nous, la troisième priorité qui doit présider à la préparation de la loi d'orientation agricole.

On nous objectera que cette organisation des marchés est du ressort de l'Union européenne. Sans doute, mais si la France, première puissance agricole et agro-alimentaire de cette Union européenne, n'est pas capable d'afficher sa volonté en la matière, rien ne se fera. A elle de convaincre ses partenaires du bien-fondé de ses positions.

Près de 90 % des denrées alimentaires produites dans le monde sont consommées sur place. Pour quelle raison l'Union européenne devrait-elle sacrifier toute une organisation des marchés agricoles pour pouvoir écouler plus facilement quelques produits agricoles de base dont la valeur sur le marché mondial ne cesse de se réduire ?

Cela ne veut pas dire que l'Union européenne doit négliger les marchés extérieurs et laisser les Américains y dicter leur loi pour s'emparer de tous les débouchés solvables, existants ou émergents. Mais sa présence sur ces marchés ne doit pas être acquise au prix d'une dérégulation totale de son marché intérieur, qui reste le débouché essentiel de son agriculture. Ces exportations sont nécessaires, mais elles ne doivent rien coûter à la collectivité nationale ou européenne et, encore moins, imposer une baisse générale des prix agricoles, destructrice de l'agriculture paysanne garante de l'entretien de l'espace rural.

Michel Fau, Daniel Gremillet, Gérard Lapie et Michel Teyssedou *sont anciens membres du bureau de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles).*

Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75542 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Le message des juges

A l'heure des discussions sur la mise en place, dès 1999, de l'Union économique et monétaire, quatre cents magistrats français viennent rappeler, en signant l'appel lancé le 1er octobre 1996 par sept de leurs collègues européens, que, derrière le rêve d'une Europe unie, se cache une autre Europe, plus discrète et moins avouable, faite de paradis fiscaux, de comptes à numéros et de circuits financiers occultes.

Tous ceux – et ils étaient nombreux – qui pensaient, il y a quatre mois, que l'« Appel des sept » resterait sans suite et ne manifestait, en définitive, que le désir de quelques juges vedettes de se mettre une nouvelle fois en valeur, en seront pour leurs frais : à en juger par le nombre des nouveaux signataires, le texte présenté à Genève a frappé juste, dépassant de beaucoup le petit cercle des magistrats militants.

Il y aurait donc tout intérêt, dès à présent, à décrypter le message lancé par ces magistrats. L'appel de Genève doit d'abord et avant tout être pris pour ce qu'il est : l'invite à une prise de conscience du péril qu'il y a à laisser prospérer les fraudeurs et les délinquants financiers internationaux et l'urgence d'un sursaut démocratique sans lequel il y aurait à s'inquiéter pour la garantie des droits des citoyens. *« Au nom de l'égalité de tous les citoyens devant la loi*, écrivent les magistrats signataires, *il devient nécessaire d'instaurer un véritable espace judiciaire européen au sein duquel les magistrats pourront, sans entraves autres que celles de l'Etat de droit, rechercher et échanger les informations utiles aux enquêtes en cours. »*

Ces propos de bons sens n'ont, jusqu'à présent, guère été suivis d'effet. Faudrait-il dès lors croire le conseiller Renaud Van Ruymbeke, l'un des initiateurs de l'appel de Genève, lorsqu'il dit : *« Pourquoi voudriez-vous que les dirigeants européens mettent de la bonne volonté à supprimer les réseaux d'argent sale dont ils se sont servis pour asseoir leur pouvoir ? »* A ne pas vouloir entendre ce que disent ces magistrats, à ne pas vouloir les laisser enquêter sans entraves sur les affaires de corruption, les dirigeants politiques se rendent-ils compte qu'ils font le lit des courants politiques populistes et extrémistes qui tentent, non sans succès, d'accréditer l'idée, fausse et malsaine, du *« tous pourris »* ?

Les 46 % de Catherine Mégret au premier tour de l'élection municipale de Vitrolles constituent de ce point de vue un énième coup de semonce. Les Français – le sondage Sofres que *Le Monde* a publié il y a quelques jours le montrait bien – supportent de plus en plus mal l'idée qu'il existe une justice à deux vitesses, une pour les puissants et une pour les faibles, une pour les riches et une pour les pauvres.

L'égalité des citoyens devant la loi doit devenir une réalité. Sans quoi la démocratie elle-même en pâtira.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iena Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'expérience Blum

L'EXPÉRIENCE Blum est arrivée à une phase décisive. La première baisse des prix de 5 % a été appliquée dans l'ensemble et la tendance à la hausse des prix a été refoulée, au moins momentanément. Mais puisque le gouvernement a annoncé qu'une seconde baisse allait suivre, il faut maintenant la préparer et cette fois en se préoccupant moins de son effet psychologique immédiat que de ses répercussions sur la production et l'activité économique.

Une baisse générale et uniforme des prix qui ne tiendrait pas compte des situations diverses des industries et des entreprises présenterait des inconvénients évidents, et pourrait provoquer une crise économique. Le gouvernement, qui veut augmenter le pouvoir d'achat réel des consommateurs, devra concilier la baisse des prix et l'augmentation nécessaire de la production. L'expérience Blum est en outre menacée par les revendications des syndicats au sujet des salaires. Elles ne sont pas nouvelles. Mais la brusque annonce de la baisse des prix et les négociations engagées pour la formation du nouveau gouvernement avaient amené la CGT à mettre une sourdine à ses demandes. Cette sorte de trêve est rompue. Mais M. Blum lui-même affirme qu'il est impossible *« de mener de front une opération de baisse des prix et une opération de relèvement général des salaires »*.

Le succès de l'expérience Blum et par là même l'avenir de notre économie ne dépendront pas seulement de considérations techniques, mais aussi de facteurs politiques. Ils restent donc incertains.

M. T.

(6 février 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La politique salariale sous haute contrainte

IL Y A tellement de manières de présenter une mesure de hausse des salaires dans la fonction publique – en niveau ou bien en masse, avec ou sans ce que les spécialistes appellent *l'« effet-report »*, sans parler de l'obscur mais néanmoins fameux GVT (« glissement vieillesse-technicité ») –, qu'il faut bien évidemment analyser à la loupe l'annonce du gouvernement d'une hausse de 2,8 % des rémunérations en 1997-1998. Il faut aussi savoir décrypter les annonces d'une relance par les salaires promise par les socialistes en cas de victoire aux élections législatives de 1998.

La proposition gouvernementale parait, certes, sinon généreuse du moins honnête. Avec une hausse des prix (hors tabac) qui est évaluée à 1,4 % en 1997 et qui pourrait se maintenir au même niveau en 1998, le gouvernement pourra arguer qu'après le gel des rémunérations (en niveau) en 1996, il est, à tout le moins, décidé à maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires pour les deux années suivantes.

Mais il ne faut pas se fier à l'effet d'optique des chiffres officiels. Les revalorisations annoncées pour 1997 (0,5 % le 1er mars et 0,5 % le 1er octobre) ne correspondent qu'à une dépense budgétaire de 3,25 milliards de francs. A comparer avec le coût, en année pleine (6,1 milliards de francs) de 1 % d'augmentation des traitements.

L'effort annoncé en faveur des fonctionnaires est, certes, plus important que ne le souhaitait Bercy, puisque dans la loi de finances pour 1997, au titre 3, ligne 31-94, il n'était prévu que 1,5 milliard de francs, au titre d'une *« mesure générale intéressant les agents du secteur public »* (*Le Monde* du 10 janvier). Le choix fait par le gouvernement n'en apparait pas moins comme celui d'une rigueur renforcée, dans un double souci : ne pas trop creuser le déficit budgétaire au-delà de ce qui était prévu et, en cas de croissance plus forte qu'annoncé, ne pas consommer par avance la marge de manœuvre qui pourrait servir à une accélération des baisses d'impôt.

Pour 1998, les choses ne se présentent guère mieux. Avec un déficit budgétaire qui devra officiellement être réduit de 26,4 milliards de francs et des impôts qui seront, selon les engagements pris, réduits de 12,5 milliards de francs, au minimum, la contrainte budgétaire sera encore plus draconienne. Elle sera d'autant plus forte que le gouvernement ne disposera plus, comme en 1997, de la « soulte » de France Télécom, qui a minoré artificiellement les déficits publics. Pour honorer les engagements de Maastricht, il faudra donc trouver aussi l'équivalent de cette soulte, 37,5 milliards de francs. Au total, et avant toute mesure nouvelle, le gouvernement aura donc à trouver 76,4 milliards de francs pour équilibrer son prochain projet de loi de finances. Le gouvernement risque d'annoncer un nouveau plan d'économies, dont les fonctionnaires seront les premiers à faire les frais et dont la politique salariale ne donne qu'un avant-goût.

PRUDENCE SOCIALISTE

Par contraste, la politique préconisée par les socialistes paraît beaucoup plus expansive. Réclamant à cor et à cri une relance par la consommation – d'autant plus possible, selon eux, que le commerce extérieur est en fort excédent et qu'il existe donc, cette fois, une marge de manœuvre pour stimuler la demande intérieure –, ils ont fait de la question des salaires l'un des points saillants de leurs nouvelles propositions économiques.

C'est même l'une des ruptures fortes, en apparence, avec l'époque du « bérégovisme » : alors que la « désinflation compétitive », c'est-à-dire la désindexation des salaires par rapport aux prix, a longtemps été le pivot de la politique économique défendue par le PS, ce dernier défend désormais le principe d'une politique plus généreuse.

Il le fait avec une extrême prudence. Sa proposition, pour le privé, d'une « conférence salariale » annuelle, en témoigne : le rendez-vous serait beaucoup plus incitatif que contraignant. Les socialistes, en cas de retour aux affaires en 1998, jugeraient-ils que l'Etat doit donner l'exemple, en accordant aux fonctionnaires les hausses de salaires que le gouvernement actuel leur refuse ? Il serait aventureux de le préjuger. Lionel Jospin ne s'est-il pas engagé à ne pas creuser les déficits publics et à stabiliser les prélèvements obligatoires ? Sauf à rompre avec les impératifs de Maastricht, les socialistes savent qu'ils buteront eux aussi, s'ils reviennent au pouvoir, sur la même contrainte budgétaire.

Laurent Mauduit

L'Explorateur *par Leiter*

Les prophètes de Davos découvrent l'Amérique

Suite de la première page

Elle allait s'effondrer, faute d'avoir adopté une vraie politique industrielle, pour avoir succombé aux sirènes de la finance, à la courte vue des spéculateurs : Européens et Japonais ironisaient alors sur le « court-termisme » de l'Amérique. Aujourd'hui, elle est en pleine forme, mais – et c'était à Davos le plus spectaculaire – elle a retrouvé, grâce à des entreprises qui ont finalement une vue à plus long terme qu'on ne l'avait dit, une suprématie impériale dans toutes les technologies nouvelles.

Organisé cette année autour d'Internet et de la société en réseaux, le Forum a fait ressortir que, dans ces domaines, déterminants pour le futur de l'humanité, l'Amérique a repris un leadership impressionnant... et inquiétant – au dire même de nombreux industriels européens présents. Les PDG, scientifiques et experts capables de réfléchir sur le sujet sont tous, ou presque, américains. Ils occupent souvent, dans l'industrie – au plan pratique comme dans la réflexion –, des situations de quasi-monopole. Il fallait voir les pèlerins de Davos pleins d'admiration tourner autour de Bill Gates, le fondateur et PDG de Microsoft, d'Andrew Grove, celui d'Intel, ou des gourous nombreux du MIT, le célèbre Massachusetts Institute of Technology de Boston.

Le « déficit technologique » de l'Europe n'en est apparu que plus frappant. Une réunion entre responsables de médias venus d'un peu partout sur la planète, autour de Bill Gates, en donnait une terrible illustration. Le débat tournait alors uniquement entre Américains, les patrons des groupes de communication cherchant à connaître le parti qu'ils pourraient tirer des nouvelles technologies de l'information. Lorsqu'un Européen s'aventura à intervenir, il provoqua un gigantesque éclat de rire, tant sa question semblait révéler une totale incompréhension du sujet.

LA « NOUVELLE ÉCONOMIE »

Andrew Grove stigmatisa, en séance plénière, le retard européen. Plus de 3 % des foyers américains ont déjà accès à Internet, deux fois plus qu'en Allemagne et qu'au Royaume-Uni... et dix fois plus qu'en France. Pour l'oracle, *« déjà largement dépassée par les Etats-Unis dans l'utilisation des nouvelles technologies, l'Europe de l'Ouest devrait l'être par les pays émergents très rapidement »*, avant l'an 2000, si un effort de formation n'y est pas rapidement engagé. Bill Gates tentera sans doute d'expliquer l'enjeu à Jacques Chirac, lors de leur rencontre, mercredi 5 février à Paris.

Malgré une économie en pleine forme et une suprématie technologique retrouvée, les Etats-Unis n'ont pourtant pas caché à Davos un certain trouble. Tous, ou presque, se sont inquiétés publiquement cette année – et c'est sans doute nouveau – des *« déséquilibres sociaux »* qui subsistent, qui s'aggravent parfois dans cette *« nouvelle économie »*. Le patron du syndicat américain ALF-CIO, John Sweeney, a dénoncé la pauvreté et les inégalités dans son pays. John Rielly, le président du Chicago Council on Foreign Relations, s'est inquiété de la *« dégradation constante de la condition des travailleurs »*. Deux salariés sur trois ressentent une précarité croissante de leur emploi.

Larry Summers a donné les exemples les plus terribles. Un enfant qui naît à Harlem, a-t-il indiqué à Davos, a une espérance de vie inférieure à un celle d'un enfant qui naît aujourd'hui au Bangladesh. Et il a moins de chances d'aller à l'école avant cinq ans qu'un nourrisson de Shanghaï. Un jeune Noir américain sait qu'*a priori* il passera en moyenne plus de temps en prison qu'à l'université – en prison où sont concentrés plus de 2 % des hommes en âge de travailler. Bref, pour M. Summers, *« les Etats-Unis sont menacés de ne plus être unis. La société est menacée d'éclatement »*. Fier de l'état global de son économie, il reconnaît qu'elle a aussi ses problèmes : *« Une épargne insuffisante, des enfants exclus en grand nombre, et un recul du sens collectif, du respect des institutions. »*

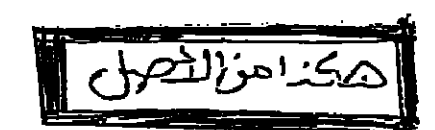
Les Etats-Unis, un modèle ? *« Ce serait une impasse pour l'Europe »*, répond le président de l'AFL-CIO. Les Européens participant à la manifestation ont cependant estimé, à l'instar de Louis Schweitzer, président de Renault, qu'il est nécessaire de rechercher, dans le capitalisme américain, ce qui pouvait en être retenu. Sa capacité à faire naître d'autres Bill Gates, l'efficacité de ses entreprises, la souplesse de son marché du travail ont été cités, à l'envi.

A côté du « modèle américain », Davos a aussi beaucoup débattu d'autres « paradigmes ». Les Européens se sont interrogés sur le « modèle hollandais », voire « néo-zélandais ». Les candidats au décollage économique en Asie et en Amérique latine ont analysé le « modèle chilien » ou celui de Singapour. A l'instar des entreprises, les nations seraient-elles aujourd'hui conduites à adopter le *bench marking*, cette technique qui consiste à observer ce que les concurrents font de mieux pour s'en inspirer. Au début des années 80, on ne parlait à Davos que du « modèle allemand », il y a cinq ans c'était encore le règne du « modèle japonais ». L'un et l'autre sont aujourd'hui en crise. En économie aussi, le métier de top-model est un emploi précaire.

Erik Izraelewicz et Serge Marti

PRÉCISION
CECIL BEATON

Dans l'article consacré au photographe britannique Cecil Beaton, qui fait l'objet d'une exposition à l'hôtel de Sully à Paris (*Le Monde* du 25 janvier), il fallait lire : *« On a également l'impression qu'il manque des images importantes des années 20-30 dans cette exposition réalisée à partir d'une seule collection »*, et non : *« On a également l'impression que toutes les grandes images de Beaton, notamment des années 20-30, sont dans cette exposition... »*.



UNION MONÉTAIRE Les marchés financiers d'Europe du Sud ont vivement reculé après les déclarations émanant des milieux industriels et bancaires allemands, hostiles à la participation de ces pays à la zone monétaire commune dès le 1er janvier 1999. La lire est tombée, mardi 4 février, jusqu'à 991 lires pour un mark, son cours le plus faible depuis la mi-décembre. ● DEPUIS UN AN, les places de Milan, de Madrid et de Lisbonne ont attiré massivement les capitaux étrangers, notamment américains. Les autorités monétaires internationales s'étaient inquiétées de cette euphorie, estimant qu'elle ne tenait pas compte des problèmes économiques dans ces pays. ● DE NOMBREUX ANALYSTES craignent qu'un éventuel krach sur les marchés obligataires italien ou espagnol déstabilise l'ensemble des places financières européennes et provoque d'importants remous sur la parité franc-deutschemark.

Les marchés doutent de l'avenir européen de l'Italie et de l'Espagne

Les incertitudes concernant la participation des pays d'Europe du Sud à la zone euro dès le 1er janvier 1999 déstabilisent les places financières. La lire est tombée, mardi 4 février, à son cours le plus bas depuis la mi-décembre

L'ITALIE ET L'ESPAGNE feront-elles partie du premier groupe de pays à adopter l'euro ? Alors que les dirigeants politiques européens espéraient pouvoir répondre à cette question le plus tardivement possible, les marchés financiers sont en train d'exiger des clarifications immédiates.

Les places d'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal) ont vivement reculé après les déclarations émanant des milieux industriels et bancaires allemands, hostiles à la participation de ces nations à la zone monétaire commune dès le 1er janvier 1999 (*Le Monde* du 5 février). Mardi 4 février, le taux de l'emprunt d'Etat italien à dix ans est remonté (les rendements progressent quand le cours des obligations baisse), jusqu'à 7,53 %, son plus haut niveau depuis trois semaines. Mercredi matin, à la suite d'informations faisant état d'un compromis sur une adhésion retardée de l'Italie à l'Union monétaire, la lire tombait à 991 lires pour 1 deutschemark, son cours le plus faible depuis la mi-décembre.

Depuis un an, les marchés financiers des « pays du Club Med », pour reprendre l'expression qui sert communément à les désigner à la Bundesbank, ont vécu dans l'euphorie. Les gestionnaires internationaux, notamment américains, y ont investi de façon très massive, convaincus que les efforts de rigueur budgétaire engagés par leurs gouvernements les autoriseraient à faire partie dès le 1er janvier 1999 de la zone euro.

DÉTENTE OBLIGATAIRE

Forts de cette certitude, ils ont parié sur la convergence rapide des rendements obligataires de ces pays avec ceux des nations de l'aire mark, avec l'espoir d'y réaliser d'importantes plus-values en capital. Cette stratégie reposait sur le fait que, dès la création de l'euro, les taux d'intérêt dans les pays participant à l'espace monétaire commun se situeront à des niveaux très proches. A cette date, le risque de change disparaîtra et seul le risque de crédit – faible pour une signature d'Etat – subsistera.

L'afflux de capitaux en Italie, en Espagne et au Portugal, a provoqué une détente sans précédent des rendements obligataires dans ces trois pays et réduit de façon considérable l'écart qui les séparait du niveau observé en Allemagne, la référence financière en Europe. Le rendement de l'obligation d'Etat italienne à dix ans est ainsi passé de 11,06 %, mi-février 1996, à 7,18 %, le 13 janvier 1997. De son côté, l'écart de taux entre l'Italie et l'Allemagne est revenu de 5 % à 1,5 %. Des mouvements de convergence comparables ont été observés en Espagne et au Portugal.

Dès fin 1996, de nombreux analystes avaient toutefois mis en garde contre les dangers d'une telle euphorie. Dans une note publiée le 25 novembre, les économistes de la Caisse des dépôts et consignations soulignaient que des risques apparaissaient sur les places d'Europe du Sud et que le mouvement de convergence était sans doute allé trop loin. Notant que « *les marchés jouent actuellement, sans arrière-pensée, le processus de convergence* », ils observaient que « *la volonté de participer, dès le départ, à l'union monétaire, manifestée par l'Italie, l'Espagne et le Portugal, va se heurter à de très vives réticences allemandes. La volatilité des marchés, aujourd'hui très faible, va probablement remonter* ».

Les dirigeants monétaires internationaux exprimaient eux aussi, en privé, leurs craintes à l'égard de l'envolée des marchés obligataires italiens et espagnols et s'inquiétaient de la formation d'une bulle spéculative. Le gouverneur de la Banque d'Espagne, Luis Angel Rojo, avait lui-même affirmé mi-décembre que « *les taux à moyen et à long terme espagnols ont connu une baisse spectaculaire et sont arrivés à un point où, d'une manière générale, leur repli est terminé* ».

UN CERCLE VICIEUX

Aveuglés par leur optimisme concernant l'avenir européen des pays d'Europe du Sud, les opérateurs ont été amenés à négliger les données économiques de ces nations, lesquelles plaidaient pour une plus grande prudence. Malgré les efforts de rigueur sans précédent engagés et l'instauration de l'eurotaxe, l'Italie, dont le déficit public a atteint 7 % du produit intérieur brut (PIB) en 1996, aura bien du mal à respecter le critère de 3 % fixé par le traité de Maastricht. L'Espagne et le Portugal éprouveront quant à eux des difficultés à atteindre les objectifs de déficit mais aussi d'inflation.

Après avoir profité de l'engouement des investisseurs, les nations d'Europe du Sud se trouvent désormais exposées à un retrait massif des capitaux étrangers. L'enchaînement vertueux risque de se transformer en cercle vicieux. Une remontée brutale des taux d'intérêt en Italie et en Espagne compromettrait leur participation à la zone euro, en alourdissant la charge de leur dette et en augmentant leur déficit. Les experts de l'OCDE ont ainsi calculé qu'une hausse de 1 % de l'ensemble des taux d'intérêt italiens augmente de 0,9 point le niveau du déficit.

Quels sont les risques de contagion aux autres pays – en particulier à la France – d'une éventuelle crise financière sur les places d'Europe du Sud ? Cette inquiétude est légitime lorsqu'on sait que quelques-unes des grandes tempêtes qu'a connues le marché des devises européennes au cours des dernières années ont pris naissance en Italie (automne 1992, printemps 1995). Les économistes se montrent, en majorité, sereins. Ils font valoir que les pays de la zone mark – dont la France fait partie – seraient à l'abri d'une tempête venue de la Méditerranée dans la mesure où celle-ci ne remettrait nullement en cause leur propre avenir européen.

Au contraire, les « *bons élèves* » d'Europe du Nord se démarqueraient clairement à cette occasion, aux yeux des investisseurs, des « *mauvais élèves* » d'Europe du Sud et pourraient bénéficier d'un transfert de capitaux en provenance d'Italie et d'Espagne. D'autres spécialistes se montrent toutefois moins optimistes. Ils jugent qu'un krach obligataire à Milan ou à Madrid provoquerait une crise politique majeure sur le Vieux Continent, de nature à hypothéquer la création de la future monnaie unique et, par contrecoup, à déstabiliser la parité franc-deutschemark.

Pierre-Antoine Delhommais

Une convergence spectaculaire



La conviction des marchés financiers selon laquelle l'Italie participera à la zone monétaire commune dès le 1er janvier 1999 a permis une détente sans précédent des rendements obligataires italiens.

La banque Pallas Stern, en redressement judiciaire, sera fixée sur son sort à la fin du mois

LA BANQUE Pallas Stern (BPS), en redressement judiciaire depuis le 30 juin 1995, devrait être fixée sur son sort avant la fin du mois de février. Toutes les possibilités juridiques ont déjà été utilisées pour prolonger la période d'observation au-delà du délai habituel de six mois. Il semble donc bien que la date-butoir du 28 février 1997 ne puisse pas être de nouveau décalée. Le tribunal de commerce de Paris devra donc trancher d'ici là et opter en faveur de l'un des différents plans de reprise avancés à ce jour, ou prononcer la liquidation. Une audience est prévue le 20 février.

L'enjeu du dossier est de taille. Il s'agit d'un des plus gros dossiers de faillite et, ce qui complique encore les choses, d'une faillite bancaire, face à laquelle les procédures définies par la loi sont mal adaptées. Le président du tribunal de commerce de Paris, Jean-Pierre Mattéi, est donc attaché à trouver une issue exemplaire à ce dossier, évitant la liquidation.

DE NOMBREUX CRÉANCIERS

Les créanciers pris dans le dossier sont nombreux. Outre les déposants, qui ont été indemnisés par le mécanisme de place dans la limite d'un plafond de 400 000 francs, plusieurs caisses de retraite, dont celle du Sénat, des grandes entreprises, dont la SNCF ou France 3, sont piégées dans cette affaire. Le Crédit agricole, enfin, compte dans son réseau beaucoup de petits porteurs de titres émis par Pallas Stern. Au total, le passif de la banque serait compris, selon un proche des créanciers, entre 11 milliards et 13 milliards de francs, avec une insuffisance d'actifs variant entre 5 milliards et 7 milliards de francs, en fonction de la contribution à venir des actionnaires de Comipar, la holding de Pallas Stern, elle aussi en redressement judiciaire.

La personnalité des actionnaires de Comipar est d'ailleurs l'autre aspect sensible du dossier. Si les investisseurs et les clients particuliers de BPS ont maintenu leurs dépôts ou leurs investissements, alors qu'ils connaissaient les déboires immobiliers de la banque, c'est qu'ils se reposaient sur des actionnaires prestigieux. Le tour de table de Comipar, qui contrôle 100 % de la BPS, est composé de la Société de banque suisse, d'Elf Aquitaine, du CDR (ex-Crédit lyonnais), du fonds koweïtien Macro, des AGF et encore de Groupama, Orcofi ou Pinault-Printemps-Redoute.

Cinq dossiers d'offres de reprise ont été déposés devant le tribunal de commerce de Paris en décembre. Quatre ont été « améliorés » depuis et de nouveau présentés le 31 janvier. Ces offres devront être communiquées aux assemblées générales d'obligataires convoquées les mercredi 5 et jeudi 6 février. Mais l'avis des créanciers n'est que consultatif.

Quatre offres sont présentées sous la forme de plans de continuation par la MAAF, Merrill Lynch, Daiwa, Goldman Sachs et Participation 80 (Edouard Stern, les groupes Viel et Quilmes et Michel Reybier). Une cinquième, qui paraît hors course, car elle consiste en un plan de cession, est avancée par le financier Francis Lagarde.

Aucune de ces offres n'est définitive. Toutes sont liées à plusieurs conditions. La première est que les actionnaires de Comipar parviennent à un accord sur le montant de leur apport. Les négociations semblent être sur le point d'aboutir, et la contribution pourrait être comprise entre 1,1 milliard et 1,3 milliard de francs. Mais rien n'est définitivement acquis.

AU FRANC SYMBOLIQUE

Deuxième condition : que tous les plans reposent sur le principe d'une confusion de patrimoine entre la banque Pallas Stern et son actionnaire Comipar, puisque c'est dans Comipar que sont logés les actifs les plus intéressants, notamment les participations industrielles du groupe, comme dans Schneider. Or le tribunal n'a pas encore pris cette décision. Troisième condition : les actionnaires de Comipar doivent accepter le céder leurs actions au franc symbolique au repreneur.

Car les repreneurs espèrent bien, d'une façon ou d'une autre, faire une bonne opération financière. Si les promoteurs du plan MAAF affirment que leur commission ne peut dépasser 250 millions de francs, compte tenu du système de plafonnement mis en place, et si tous les autres repreneurs ont prévu des clauses d'intéressement pour les créanciers en fonction des résultats obtenus, un proche des administrateurs judiciaires de Pallas remarque : « *En étant tout à fait raisonnable, on peut estimer qu'il y a entre 500 millions et 1 milliard de francs à gagner pour eux* ».

Reste à savoir, toutefois, si tous iront au bout de leur démarche. « *La liquidation est encore loin d'être exclue* », remarque un adhérent de l'Adefic, l'association qui regroupe les institutionnels créanciers de BPS, pour qui aucun plan n'est acceptable à moins d'un remboursement rapide d'au moins 50 % des créances.

Pourtant, ils sont nombreux à avoir intérêt à ce qu'une solution soit trouvée. A commencer par certains actionnaires, et surtout les administrateurs de Comipar et Pallas Stern, qui risquent des poursuites en comblement de passif et en responsabilité, alors que l'enquête pénale, confiée au juge Jean-Pierre Zanoto, est menée bon train.

Sophie Fay

Les quatre plans de continuation

Les plans de continuation de Pallas Stern/Comipar reposent sur l'échange des créances contre une obligation à coupon zéro.

● **Le projet de la MAAF** se présente comme une alternative aux liquidateurs judiciaires. Il rendra le plus vite possible les liquidités de BPS et la contribution des actionnaires de Comipar aux créanciers, via l'obligation à coupon zéro (23 % du passif), et cédera ensuite les actifs en reversant 87,5 % du montant des cessions aux créanciers.

Les autres plans devraient rapporter plus d'argent à leurs promoteurs, mais permettent aux créanciers de recevoir une somme plus importante au départ, en rachetant ou finançant avec une forte décote certains actifs avec une clause de retour à meilleure fortune.

● **Merrill Lynch et Cargill** proposent d'inclure dans la base du « zéro coupon » une partie des cessions des participations industrielles de Comipar, tandis qu'une structure de cantonnement rachètera tout de suite, pour 800 millions de francs, les actifs non liquides de BPS.

● **Participations 80-M. Reybier,** qui associe Edouard Stern, Lazard, le groupe Viel; une filiale du groupe Quilmes et l'industriel Michel Reybier, prévoit l'achat ferme des participations industrielles et des actifs immobiliers pour 800 millions.

● **Le projet Daïwa-Goldman Sachs** repose sur un prêt de 1 milliard qui doit être remboursé par les cessions d'actifs et augmente la valeur de l'obligation zéro coupon.

Le rapport Paribas énumère les conditions de survie du Crédit foncier

L'établissement doit accéder aux marchés

CHANGEMENT DE TON à Bercy. Après s'être servi, début décembre, de l'existence d'un rapport rédigé par Paribas sur la situation du Crédit foncier pour justifier la poursuite du plan de scission de l'institution, le ministre de l'économie en minimise aujourd'hui la portée. Juste au moment où le débat s'amplifie au Parlement sur le contenu réel de cette étude et alors que les rapporteurs de la commission des finances viennent tout juste d'en avoir connaissance. Mercredi, à l'Assemblée nationale, Jean Arthuis s'est contenté d'évoquer *« un rapport qui date du début du mois de décembre »*.

Le rapport existe bien. Rédigé par Paribas, et remis le 5 décembre dernier au gouvernement (*Le Monde* du 5 février), il s'agit en fait d'une *« note »* intitulée *« Crédit foncier, point de la situation »*. Son objet est *« d'analyser les résultats 1996 estimés du Crédit foncier, de rappeler à quelles conditions ce dernier pourrait poursuivre son activité et d'évaluer ses perspectives de résultats pour les années à venir »*. La note comporte l'analyse du résultat 1996 estimé, qu'elle chiffre à *« environ 1,2 milliard de francs »*, et dresse les conditions d'une éventuelle poursuite de l'activité.

Pour Paribas, celle-ci *« nécessite tout d'abord que le CFF puisse à nouveau se refinancer. (...) A terme, pour assurer le financement de son activité, le CFF doit pouvoir émettre à nouveau sur les marchés de capitaux, ce qui signifie soit que l'Etat annonce qu'il a l'intention de rester actionnaire de référence, soit qu'un opérateur financier crédible accepte de jouer ce rôle »*. Elle nécessite également *« le rétablissement des fonds propres prudentiels. Sur la base des comptes au 30 juin 1996, la recapitalisation doit se monter au minimum à 6 milliards de francs. Ce montant pourrait être réduit par des cessions ou des garanties : la garantie par l'Etat sur les encours aidés économise 600 millions de francs de fonds propres ; la cession de sa filiale crédit logement, 900 millions de francs. Le CFF dit par ailleurs pouvoir réaliser 1,5 milliard de francs de plus-values en cédant son patrimoine immobilier d'exploitation »*.

RATIO DE SOLVABILITÉ

Si ces opérations étaient réalisées, le CFF devrait, pour respecter le ratio européen de solvabilité, émettre pour 1,7 milliard de francs de fonds propres, ce qui ne pourra pas se faire sans la garantie de l'Etat. L'analyse de Paribas s'appuie sur plan d'activité à cinq ans établi par le Crédit foncier. *« En termes de recettes, il repose sur une montée en régime de la production de crédit à l'habitat pour atteindre à partir de l'an 2000 un rythme de croisière de 16 milliards de franc par an (9 % de part de marché). »* Cette hypothèse de production est jugée extrêmement ambitieuse. *« Le CFF produira, en 1996, 9,5 milliards de francs de crédit à l'habitat dans un environnement de taux extêmement favorable. Qu'adviendra-t-il en cas de hausse des taux courts ou de baisse des taux longs ? »*

Pour répondre à l'ensemble des objections, la direction du Crédit foncier pourrait réactualiser son plan d'activités à cinq ans.

Caroline Monnot et Babette Stern

Gaz de France et Elf s'associent pour exploiter et distribuer le gaz de mer du Nord

GDF prépare la déréglementation du marché gazier européen

L'entreprise publique GDF et le groupe pétrolier privé Elf Aquitaine ont conclu, le 24 janvier, un accord-cadre de coopération. GDF sera associé à l'exploitation des champs gaziers d'Elf en mer du Nord, et ce dernier aura accès aux gazoducs de son partenaire. Cet accord confirme la stratégie de GDF, qui souhaite développer sa présence sur toute la chaîne gazière, y compris jusqu'à la production d'énergie.

DANS la perspective de l'ouverture du marché européen du gaz, les grandes manœuvres s'accélèrent entre Gaz de France et les deux pétroliers français, Elf Aquitaine et Total. Objectif : permettre à l'entreprise publique de prendre pied dans la production et donner aux deux producteurs privés l'accès aux gazoducs de l'Hexagone. Les discussions sont en cours avec Total, mais un accord-cadre a déjà été signé, le 24 janvier, entre GDF et Elf, son partenaire historique : Elf exploite le gisement de Lacq, dans le Sud-Ouest, dont la distribution est assurée par deux filiales communes à Elf et GDF, la Compagnie française du méthane (CFM) et Gaz du Sud-Ouest (GSO).

Selon la CGT, la compagnie pétrolière que préside Philippe Jaffré va associer l'entreprise publique à l'exploitation de certains de ses champs en mer du Nord britannique, dont il pourra en contrepartie écouler la production en utilisant les gazoducs de GDF dans l'Hexagone. L'accord porterait sur 2 à 3 milliards de mètres cubes par an, représentant près de 10 % de l'approvisionnement actuel de la France. Une étape ultérieure envisage le développement en commun d'autres projets gaziers à l'étranger, et des coopérations dans la cogénération pour produire de l'électricité et de la chaleur à partir du gaz. GDF confirme l'existence d'un partenariat élargi, et Elf évoque un projet industriel. Le pétrolier rappelle qu'il est déjà associé à EDF, au sein d'Edelfi, pour étudier tout investissement industriel de production d'électricité à partir d'hydrocarbures.

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Cette stratégie de Gaz de France, qui figurera dans son contrat d'objectif, repose sur l'internationalisation et la volonté d'être présent sur toute la chaîne gazière. Le groupe que préside Pierre Gadonneix envisage une progression annuelle de la consommation de gaz de 3 % par an pour combler une partie de son retard par rapport aux pays voisins : la part du gaz dans la consommation d'énergie primaire, de 20 % en Europe, n'est que de 13 % en France. Profitant de la compétitivité de ses tarifs, le groupe envisage aussi de se développer dans la cogénération. En produisant de l'électricité, il deviendrait un sérieux concurrent pour EDF. Les relations entre les deux entreprises publiques, associée au niveau commercial, risquent de se gâter. *« La concurrence acharnée que se livrent EDF et GDF conduit d'une façon inexorable au démixage de la distribution »*, c'est-à-dire au démantèlement d'EDF-GDF Services, pronostique Denis Cohen, secrétaire général de la Fédération nationale de l'énergie CGT.

Concernant l'ouverture du réseau de transport de gaz à Elf, M. Cohen estime que ce projet prépare l'arrivée d'autres opérateurs. *« On voit mal comment Gaz de France pourrait interdire la même faveur à Texaco ou Shell, qui ont décidé d'installer des centrales à gaz en France. »* Pour la CGT, GDF anticipe la libéralisation du marché gazier souhaitée par Bruxelles. *« Les services publics ne peuvent être bradés pour répondre aux seuls intérêts des groupes privés »*, estime la centrale syndicale.

L'accord GDF-Elf doit encore être avalisé par les autorités européennes, et recevoir l'agrément des autorités britanniques, les champs gaziers se situant dans leurs eaux territoriales. A Bruxelles, les discussions se poursuivent sur la libéralisation du marché du gaz, où l'entreprise française, tout en ouvrant son réseau, entend garder son monopole d'importation.

Dominique Gallois

Jean Farge reste pour l'instant président du PMU

LE 8 JANVIER, les présidents des sociétés de course, de trot et de galop, respectivement Paul Essartial et Jean-Luc Lagardère, apprirent que le projet Pégase de modernisation du PMU allait coûter beaucoup plus cher que prévu : 1,15 milliard de francs au lieu des 900 millions annoncés un mois plus tôt et des 600 millions estimés dans un premier devis, lors de la soumission du marché central à IBM.

Cette réestimation n'avait pas choqué les dirigeants hippiques : de nombreux postes de dépenses n'avaient pas été pris en compte, tels les coûts dus aux salaires et au matériel de complément. Par contre, ils n'ont pas admis que la note confidentielle détaillant les nouveaux chiffres ait été communiquée, le 18 décembre 1996, à la direction du budget à Bercy par le PMU, faisant ensuite l'objet de fuites dans la presse. *« Un tel comportement vis-à-vis des actionnaires du GIE-PMU les conduira à en tirer rapidement les conséquences »*, ont-ils affirmé le 14 janvier dans un communiqué. Le président Farge était visé ; rien ne s'est passé depuis, si ce n'est l'entrée en piste d'un énième candidat à sa succession : Bertrand Belinguier, directeur général du GAN, vice-président de France-Galop et proche de M. Lagardère.

Mercredi 5 février, présentant le bilan, positif, du PMU en 1996, M. Farge devait préciser sa position sur ce conflit : *« Tant qu'une assemblée générale ne m'a pas désavoué et que ma hiérarchie administrative ne me demande pas de quitter ce poste, je me considère comme l'administrateur général unique du PMU. »*

La situation devrait évoluer prochainement. D'abord avec le départ du directeur général et bras droit de M. Farge, Pierre Dubourdieu, nommé trésorier payeur général dans son canton d'origine, Arras. Et, surtout, avec la publication du décret modifiant les statuts du PMU. Le texte a été signé par les quatre ministres concernés (budget, agriculture, économie, intérieur) au début de l'année. Mais il manque toujours le paraphe du premier ministre. M. Juppé, en accord avec l'Elysée qui suit ce dossier de près, voudrait trouver une sortie honorable pour M. Farge, mais aussi s'accorder avec les sociétés de course sur l'agrément de son successeur : haut fonctionnaire ou manager issu du privé ?

Guy de la Brosse













VENTES

APPARTEMENTS

1er arrondt



CONCORDE 160 m², réception 70m², 2 ch. + studio. 4 200 000 F. F.-ROOSEVELT, 263 m², superbe 7 p., tr. gd standing. 6 900 000 F. 01-42-66-36-53

Bel imm. 17e, s/cour et toits, 5e, asc., 75 m², poutres charme, calme et lumière. 1 950 000 F 01-42-84-02-86

PONT-NEUF stand., rue et jard., 3/4 p., 91 m² à rafraîchir, park. 01-43-35-18-36

3e arrondt

DANS HÔTEL PARTICULIER 158 m² + 80 m² cour privative parfait état, entrée indépendante 3 950 000 F Exclus. AGENCE DU MUSÉE Tél. : 01-42-78-08-02

MARAIS sur place des Vosges, appt de prestige, séjour, salon 4 ch., 135 m² + dépendances 15 m², très belle hauteur ss plafond parfait état plein soleil, prix justifié. 01-42-71-49-70

5e arrondt

PETIT LUXEMBOURG Près jardin, vrai 6 P, soleil, parquet, moulures, cheminée, 3 900 000 F S. KAYSER 01-43-26-43-43

LUXEMBOURG beau 3 P 95 m², r.d.c. sur cour arborée Exclusivité : 01-42-60-42-20

LUXEMBOURG 2 p., duplex, 66 m², Imm. XVIIe, rénové, 4 m ss plafond. Agenc. ht de gamme, poutres chêne. 1 800 000 F 01-43-54-46-27

6e arrondt

R. de Rennes (Montparnasse), 2 p., cuis., bains, wc, calme, asc., travx. 850 000 F. 01-43-43-20-46

ODÉON, imm. 18e, 4 p. en duplex, 105 m² à rafr., ch. min., urgt. 01-43-35-18-36

ST-GERMAIN-DES-PRÉS, 2 p. mixte ou en bureaux, 48 m², très calme, rare. 1 100 000 F. 01-40-47-67-82

7e arrondt

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS Rue calme, pierre de taille, séjour, s.-à-m., 3 chbres, service. 3 900 000 F S. KAYSER 01-43-26-43-43

SOLFÉRINO Pierre de taille, asc., beau 6 p. + serv. 6 300 000 F MEL. 01-43-25-32-56

VARENNE, spacieux 190 m², grand salon, s. à m., 4 ch. 01-46-22-03-80 - 45-77-67-09

R. SEVRES, 5e, asc., 2 p., s/cour, b. état, cave. 890 000 F. CASSIL 01-53-69-12-50

Mo VANNEAU, 2 p., 35 m², dble expo, cave. 680 000 F. CASSIL 01-53-69-12-50

11e arrondt

VOLTAIRE, A saisir, très beau duplex, stand 90 m² 1 300 000 F 01-43-79-04-96

12e arrondt

PRÈS DAUMESNIL Immeuble de standing, 2 et 3 pièces, à partir de : 14 000 F le m² 01-44-75-36-70

Limite Paris 12e, 6/7 p., 185 m². Usage mixte poss. 2 450 000 F. IP 01-48-83-32-88

14e arrondt

DENFERT-ROCHEREAU (Près de) STUDIO 530 000 F récent, standing 01-45-21-04-17

15e arrondt

SEVRES LECOURBE, bel anc., asc., 5 p., 100 m², vue dég., 1. ch. 01-43-35-18-36

BRANCION, except. mais. s/2 nvx, 160 m², env. parf. état, gar., pisc. urgt. 01-43-35-18-36

15e, Duroc, 5 p., 150 m², 9e ét., séjour 50 m², terrasses, vue tout Paris. PPI 01-40-43-08-17

Rue de Théâtre, 3 p., imm. ancien, excellent état, chauffage indiv. au gaz, 2 ch. 1 350 000 F gérant. 01-40-47-67-82

16e arrondt

MAISON R + 1, séjour, rez-de-chaussée, atelier + mezz., 3 ch. dont 2 indép. sur belle cour, sous-sol, très beau produit. PPI 01-40-43-08-17

16e, Renelagh, 2 p., 55 m², pdt, 4e ét., asc., beau produit. PPI 01-40-43-08-17

4/5 p., 100 m², 72 m² de jardin, dans bel imm. p. de taille à Pergolèse, box pour voiture, soleil. 1 850 000 F. 01-40-47-67-82

HAUTS-DE-SEINE 92

ILE DE LA JATTE 2 p., 65 m², 6e asc. grd séjour, cuis. éq. 1 200 000 F. 01-47-45-55-53

LEVALLOIS A.-France, st., rue et j., 3 p., 70 m², balc., park. 1 290 000 F. 01-43-35-18-36

YVELINES 78

MAISONS-LAFFITTE

Proche gare RER et comm. 3 p. 69 m² + balcs 16 m², cave et box dble. Au calme, clair. Vue dég. Bon état, bel résid. en p.d.t. dans verdure. 1 100 000 F – 01-45-87-70-50

VAL-DE-MARNE 94

ST-MANDÉ BOIS, 2 p. de caract. + 20 m² terr. 990 000 F. IP 01-48-83-32-88

HÔTELS PARTICULIERS

Versailles Trianon, rare hôtel particulier. Tél. : 01-47-66-23-34

INVALIDES (pr.) rare 700 m² R + 2, poss. professionnel. 01-46-22-03-80 - 45-77-67-09

LOCAL COMMERCIAL

MONTPARNASSE 509 m² bur. ou comm. 13 000 F le m². 01-42-29-45-64

IMMEUBLES

REPUBLIQUE (place), bel imm. haussmannien. En l'état px : 5 700 000 F, rénové stand. 7 000 000 F. Grosse rentabilité garantie. Avantages fiscaux. DIRECT 01-40-10-02-01

Particulier à particulier vend immeuble pour rapport T.R. très intéressant, banlieue bordelaise. Tél. : 05-56-32-09-81

APPARTEMENTS ACHATS

J. GALA IMMOBILIER ch. pr. client. sérieuse en attente réc. stand. ou bel anc. 4e Marais, R.G. ou bon 9e du 3 au 8 p. de 50 à 200 m² prix du marché. Tél. : 01-43-35-18-36 même soir

SERGE KAYSER

Recherche appartements originaux hors du commun, rive gauche 01-43-26-43-43

Rech. URGENT 100 à 120 m², PARIS paiement comptant chez notaire. 01-48-73-48-07

INTER PROJETS rech. S/PARIS-EST VOLUMES ATYPIQUES à louer ou à vendre. 01-42-83-46-46

RESIDENCES ETUDIANTS

Studios équipés à partir de 2700 Frs Ch. comp.

SCEAUX "LE TOCQUEVILLE" 4, sentier de Fontenay

"LE CAMBRIDGE" 78, rue Victor Hugo LEVALLOIS

Possibilité Allocation Logement Social

COMADIM 01 49 10 25 84 Sophie Giorgi

MGC

LOCATIONS

OFFRES

PARIS

PARTICULIER loue PORTE DE VERSAILLES XVe, 3 p., double séjour 1 chbre, 1 gd placard, 2e étage, cuis. aménagée. CHEMINÉES, MOULURES, PARQUET calme, gardien LIBRE AU 15 AVRIL 1997 6 300 F + 550 F provisions sur charges + droit au bail. Tél. : 06-60-41-27-84

MÉTRO GAÎTÉ, 2 p., 49 m², 3e ét., cave, park. 5 822 F ch. comp. Com. 3 668 F AGIFRANCE 01-43-20-54-58

14e petit atelier d'artiste, 70 m² en 2 p., duplex 8 500 F ch. comp. IP 01-48-83-32-88

AV. LA BOURDONNAIS 4/5 p., 135 m², 3 ch. 17 600 F ch. comp. IP 01-48-83-32-88

PARTENA Elysée

8e MADELEINE gd standing, 4 p., 130 m², 11 000 F h. ch., 6/7 p., 186 m², 18 500 F h. ch. 16e ALMA, 6 p., 175 m², 7e, boul. Raspail, 4/5 p., 200 m². Tél. : 01-42-66-36-53

RÉGION PARISIENNE

GRAND STUDIO A LOUER, cuis. amén. + salle d'eau (chauf. gaz), situé dans centre Enghien (95), près gare. Rens. FGA M. DURAND. Tél. : 01-39-64-24-81

POISSY

AV. DES URSULINES Résidence 1982 en plein centre entre la mairie et le marché avec balcon, cave, park. chf. et eau chaude collectifs – 2 P. 52 m² 6e ét. loggia 4 m², 3 673 F ch. comp. – 3 P. de 68 à 72 m² 4 492 F à 4 649 F ch. comp. AGIFRANCE 01-49-03-43-03

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

RD-POINT CH.-ÉLYSÉES Hôtel part. R + 2., – 450 m² + ss-sol 190 m² – parkings. Belleroche 01-45-04-49-13

VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS et tous services 01-43-55-17-50

DEMANDES

EMBASSY SERVICE

43, avenue Marceau, 75116 Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME HOTEL PARTICULIER et VILLAS OUEST Paris VIDES et MEUBLÉS GESTION POSSIBLE **01-47-20-30-05**

Pour vos annonces contactez le ☎ 01 44 43 77 40 Fax 01 44 43 77 27

AGENDA

BIJOUX

BIJOUX BRILLANTS

Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie. ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX

PERRONO OPÉRA

Angle boulevard des Italiens 4, rue Chaussée-d'Antin Magasin à l'Etoile : 37, avenue Victor-Hugo. Autre grand choix.

COURS

AGRÉGÉ DE PHILO donne cours Bac, prépa, Capes, agrég. Tél. : 01-48-05-68-91.

DÉCORATION

RÉNOVATION-DÉCORATION FRESQUES MURALES

Appartements-bureaux

AGORA

Tél. : 01-44-15-86-04.

DOCUMENTS

Recherche documents photos ou cinéma se rapportant à la ville de Fès (Maroc). Période : première moitié du XXe siècle. Laisser message au 01-42-77-16-28.

VACANCES

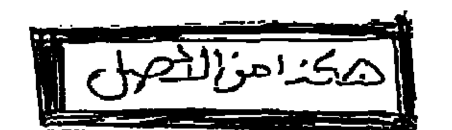
SKI DE FOND

JURA (près Métabief) frontière suisse Réservation : 03-81-49-00-72

ASSOCIATIONS

APPEL

Assoc. relations Canada français cherche jeune retraité Paris pour poste secrétaire général. Bénévolat mais indemnité frais et voyages. Ecrire aux Amitiés acadiennes, 2, rue Ferdinand-Fabre, 75015 Paris.



Le britannique Cable and Wireless renonce au marché allemand des télécommunications

D'autres groupes importants, avant lui, ont dû réviser leurs ambitions

La déréglementation des télécommunications européennes, qui interviendra dans moins d'un an, attire les opérateurs du monde entier. Surtout en Allemagne, premier marché du continent. Mais les investissements à réaliser sont colossaux. Cable and Wireless préfère se retirer avant la bataille, laissant son ancien partenaire Veba trouver d'autres alliés. Le britannique pourrait se rapprocher de Global One.

COLOGNE
correspondance

La séparation entre le groupe britannique Cable and Wireless et son partenaire allemand dans les télécommunications, le producteur d'énergie Veba, semblait imminente, mercredi 5 février. L'opérateur britannique souhaite se retirer de leur filiale commune Vebacom. Ce retrait constitue un nouveau rebondissement dans la course aux alliances avant la libéralisation du marché européen des télécommunications, le 1er janvier 1998. Le groupe Veba a offert de racheter les 45 % détenus par les Britanniques dans Vebacom. Les négociations se poursuivraient pour fixer les conditions d'un départ en douceur.

Cable and Wireless, semble-t-il, estime aujourd'hui que le marché allemand demande des investissements trop importants pour espérer faire figure honorable face à Deutsche Telekom. En outre, Cable and Wireless préférerait se rapprocher d'autre partenaires pour aborder les marchés asiatique ou américain. Par exemple, Global One, la filiale commune de France Telecom, Deutsche Telekom et l'américain Sprint.

Qualifiée de *« spéculation »* par Deutsche Telekom, cette hypothèse est confirmée à Paris, au ministère délégué à la Poste, aux télécommunications et à l'espace. Des discussions ont bien été engagées par Global One avec Cable and Wireless, sous l'égide des dirigeants de Sprint, mais elles auraient été gelées dans l'attente du sort qui sera réservé à Hongkong Telecom, la filiale la plus rentable de Cable and Wireless.

En cas de retrait de Cable and Wireless, la fusion des activités télécommunications de RWE et de Veba ne serait pas retardée pour autant. Les accords définitifs sont *« prêts à être signés »*, selon un porte-parole de Veba. Mais *« les rapports de forces entre les deux partenaires seront modifiés car Cable and Wireless était l'allié de Veba et son départ va permettre à RWE de renforcer une position jusque-là moins avantageuse »*, estime Jürgen Elfers, analyste à la banque BHF. Les deux producteurs et distributeurs d'énergie sont désormais à la recherche d'un nouveau partenaire étranger susceptible d'apporter son savoir-faire technologique et commercial. Le *Financial Times* indiquait, mardi 4 février, que l'opérateur américain SBC Communications serait pressenti. Veba étant associé à Bell South dans les téléphones mobiles, certains observateurs imaginent la possibilité d'un approfondissement de cette coopération.

UN CONTEXTE MOUVANT

Ce nouveau rebondissement survient quelques mois après la rupture brutale entre les groupes RWE et Viag, cet automne, et s'inscrit dans un contexte très mouvant. Les grands groupes privés souhaitent concurrencer l'opérateur public en cours de privatisation, Deutsche Telekom, sur un marché qui sera le plus ouvert et le plus grand d'Europe (340 milliards de francs de chiffre d'affaires prévus en l'an 2000). Différents acteurs originaires du secteur de l'énergie ou de la sidérurgie s'y sont investis et cherchent à consolider des alliances afin de financer le développement de leurs infrastructures dans tout le pays (fibre optique, câbles...) et de se faire la main dans des secteurs déjà libéralisés comme la téléphonie mobile.

Trois groupes d'alliés peuvent revendiquer une place au soleil. Veba et RWE paraissent les mieux armés : très puissants financièrement, ils souhaitent investir environ 30 milliards de francs dans les prochaines années. Mannesmann Arcor, une filiale de la Deutsche Bahn et d'un consortium mené par Mannesmann, a l'avantage de disposer déjà du deuxième réseau téléphonique après celui de Deutsche Telekom, et veut y investir 14 milliards de francs en cinq ans pour l'améliorer. Mannesmann est, par ailleurs, un des tout premiers opérateurs en matière de téléphonie mobile. Enfin, troisième groupe en lice, Viag et British Telecom ont décroché, mardi 4 février, la quatrième licence de téléphonie mobile pour leur réseau E2 et souhaitent accélérer leur engagement dans le secteur avec plus de 20 milliards de francs d'investissements en dix ans.

Le désengagement de Cable and Wireless montre, selon Jürgen Elfers, que *« les candidats réfléchissent car il sera beaucoup plus dur que prévu de prendre des parts de marché à Deutsche Telekom avec un réseau alternatif »*.

Philippe Ricard

Apple se restructure à nouveau et rappelle ses anciennes gloires

DES VENTES qui ne repartent pas, des parts de marché qui continuent de s'effriter, des résultats financiers toujours déficitaires... l'ambiance n'était pas à la fête, le 2 février, chez Apple, pour le premier anniversaire de l'arrivée de Gilbert Amelio à la tête du constructeur informatique américain. D'autant moins que le PDG de la firme californienne, qui a rappelé au chevet du groupe ses cofondateurs, Steve Jobs et Steve Wozniak, a décidé d'engager le deuxième plan de restructuration de l'année, et d'abandonner ou céder certains produits.

Apple a dévoilé, mardi 4 février, un nouvel organigramme, qui verra l'ensemble de ses produits rassemblés sous des directions uniques de recherche-développement, marketing et vente-soutien technique. Aucune précision n'a été donnée quant aux suppressions d'emplois. Les analystes parlent de 3 000 sur un total de 13 000 salariés, après 1 500 départs en 1996. Apple, qui qualifie ces chiffres de *« pure spéculation »*, officialisera son plan social d'ici à la fin de février, les mesures devant entrer en vigueur à compter de mars. D'ici là, les décisions auront été prises sur les lignes de produits qui seront abandonnées ou cédées, la presse américaine ayant évoqué un possible abandon des ordinateurs de poche Newton et de la console de jeux Pippin. Sur l'ensemble des ces sujets, M. Amelio compte sur les avis éclairés de MM. Jobs et Wozniak, nommés conseillers auprès du PDG. Le retour de M. Jobs a déjà été annoncé il y a quelques semaines, en même temps que le rachat de sa société, NeXT Software, par Apple. Les deux hommes ne seront pas employés à plein temps, mais participeront à la réunion hebdomadaire du comité exécutif. Ce retour est vu comme un « coup » psychologique par les analystes, qui restent circonspects sur les perspectives de redressement d'Apple.

RÉGRESSION DES VENTES ET PERTE NETTE

Le constructeur des Macintosh a clos le premier trimestre (fin décembre) de son année fiscale 1996-97 sur une perte nette de plus de 670 millions de francs. Pour l'ensemble de l'exercice 1996-97, qui s'achèvera fin septembre, les ventes devraient régresser de 20 %, à 45 milliards de francs.

Sur l'année calendaire 1996, sa part de marché a plongé de 30 %, pour ne plus représenter que 4,5 % des ventes mondiales, selon le cabinet d'études IDC.

Philippe Le Cœur

L'ex-Air Inter est autorisée à faire grève sans préavis

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de Paris a jugé, mardi 4 février, que le personnel d'Air France Europe n'avait plus *« l'obligation de faire précéder tout mouvement de grève d'un préavis de cinq jours »*, car *« les critères de fonctionnement de la compagnie ne correspondent plus »* à ceux d'un service public. Il a donc débouté la compagnie aérienne, qui réclamait plus de 10 millions de francs de dommages-intérêts à cinq syndicats pour avoir déclenché une grève le 12 septembre 1996 sans respecter le préavis de cinq jours obligatoire pour tout service public. La compagnie ne fera pas appel du jugement. La fusion d'Air France Europe avec Air France, prévue pour septembre 1997 avec effet rétroactif au 1er avril, mettra fin à cette nouvelle liberté, pour la bonne et simple raison qu'Air France assume des missions de service public : la continuité territoriale vers les Antilles, les rapatriements sanitaires, les réquisitions en temps de guerre. Mais d'ici là, l'ex-Air Inter pourrait profiter de sa victoire, d'autant que les modalités de la fusion donnent lieu à des négociations houleuses.

DÉPÊCHES

■ **ARMEMENT : GIAT Industries et la SNPE pourraient être inscrites sur la liste des privatisables** par le gouvernement. Ces sociétés publiques « de premier rang » (plus de 51 % détenu directement par l'Etat), en négociation avec des partenaires britanniques et allemands, *« doivent pouvoir transférer des actifs essentiels pour nouer des alliances structurantes »*, explique-t-on au ministère de la défense.

■ **AIR LIBERTÉ : la Commission européenne a ouvert une enquête** sur l'acquisition d'Air Liberté par British Airways, conformément à la législation sur les concentrations d'entreprises. Par ailleurs, Euralair a assigné en référé Air Liberté, mercredi 5 février au tribunal de commerce de Créteil (Val-de-Marne), dans l'espoir de récupérer les 5 000 créneaux horaires sur Orly qu'elle lui avait cédés en mars 1996, en échange de 10 % de son capital.

■ **LUFTHANSA : la compagnie aérienne allemande regroupera**, le 1er avril, toutes ses activités liées à l'exploitation de ses lignes régulières dans une seule division autonome, gérée par un directoire placé sous l'autorité du directoire du groupe, et qui aura la responsabilité de la vente, du marketing, de la gestion du réseau, gestion des vols, du personnel navigant et des bases au sol.

■ **ERIDANIA-BÉGHIN-SAY : le directeur et les quatre cadres de la** sucrerie d'Attigny (Ardennes), retenus par le personnel de l'usine depuis lundi 3 février, ont été relâchés dans la soirée du mardi 4. La direction du groupe a accepté de renégocier, à partir du 10 février, le plan social, qui avait abouti à la fermeture, à la fin de 1996, de l'usine ardennaise, qui emploie 80 salariés permanents et 60 saisonniers.

■ **AKAI : le PDG d'Akaï Electric France** à Honfleur (Calvados), Thao Oukéo, a déposé plainte contre X... pour faux, usage de faux, abus de biens sociaux et entrave au bon fonctionnement du comité d'entreprise, suite à un audit qui a fait apparaître *« certaines curiosités »* dans la gestion, a annoncé mardi 4 février son avocat.

■ **STET : la mise en Bourse du capital de la holding publique italienne** de télécommunications qui reste aux mains de l'Etat s'accompagnera de la mise en place d'un noyau dur d'actionnaires, essentiellement italiens, n'ayant pas de *« relations sectorielles »* avec la société, a déclaré mardi 4 février le ministère du Trésor. L'Etat se réservera une *golden-share*.

■ **CAISSES D'EPARGNE : l'Ecureuil va se lancer dans la distribution** de produits d'assurance-dommage en partenariat avec les Mutuelles du Mans. Le conseil de surveillance du Cencep, la tête de réseau du groupe, convoqué le jeudi 6 février, doit donner son feu vert pour la finalisation prochaine d'un accord entre les deux groupes.

■ **MERRILL LYNCH : la maison de titres américaine a conclu un** accord de principe en vue d'acquérir 49 % de la société de Bourse sud-africaine Smith Borkum Hare, dont elle détient 51 % depuis novembre 1995.

Toyota victime du système des flux tendus

L'incendie d'un sous-traitant a entraîné l'arrêt d'une vingtaine d'usines

TOKYO
correspondance

Le premier constructeur automobile japonais Toyota a annoncé, mardi 4 février, que la production devrait retrouver son niveau normal à partir de la semaine prochaine dans les usines qui ont dû débrayer, faute de pièces. L'incendie qui a ravagé samedi l'usine d'un de ses sous-traitants, Aishin Seiki Co. à Kariya, dans la préfecture d'Aichi, près de Toyota-City, a obligé le groupe à arrêter une vingtaine d'usines à partir de lundi, affectant ainsi 70 % de la production de véhicules pour le marché domestique. Mardi, vingt-neuf des trente lignes de production de Toyota étaient stoppées. La production à l'étranger ne devrait pas être affectée.

Toyota possède, aux côtés d'une autre filiale, environ 28 % de Aishin Seiki, qui fournit près de 80 % d'une catégorie de pièces utilisées pour les systèmes de freinage de la plupart des véhicules Toyota. Aishin Seiki est lié au *keiretsu* de Toyota, constitué par la maison mère et des centaines de sous-traitants aux participations croisées. Toyota en serait venu à dépendre plus exclusivement de certains sous-traitants pour ses approvisionnements à la suite des réductions de coûts menés ces dernières années.

Aishin fournit également des pièces pour Mitsubishi et Isuzu, mais dans une proportion insuffisante pour entraîner un blocage quasi complet de la production. Seul Mitsubishi devrait suspendre ses opérations dans une de ses usines.

60 000 VOITURES EN MOINS

Adopté aujourd'hui dans la plupart des industries nippones, le système de « juste à temps » ou la méthode *kamban (kamban* signifie étiquette en japonais) dont Toyota a été un des précurseurs, se révèle vulnérable chaque fois qu'un des maillons de la chaîne de production – qui n'admet quasiment aucun stock, puisque les pièces sont quelquefois acheminées dans l'heure – est défaillant.

Ce fut déjà le cas en 1995, après le tremblement de terre de Kobé. Shoichiro Toyoda, président d'honneur de Toyota, a déclaré mardi que le système du « juste à temps » devait certes être amélioré, mais qu'il n'avait pas de défaut majeur.

L'incident devrait, selon les estimations actuelles, « coûter » 60 000 voitures à Toyota, qui s'est fixé comme objectif pour 1997 de repasser au-dessus de la barre des 40 % de part de marché (non compris les mini-véhicules de moins de 660 cm³), soit une progression de 4 % par rapport à 1996. Les constructeurs nippons ont annoncé début janvier qu'ils comptent sur une augmentation de 3 % à 8 % de leurs ventes au Japon en 1997. En outre, la perspective de la hausse de la TVA de 3 % à 5 % en avril fait du premier trimestre 1997 une période capitale : il devrait se vendre 100 000 voitures supplémentaires avant l'augmentation de la taxe, mais 300 000 de moins après.

Brice Pedroletti

■ LA BOURSE DE TOKYO a perdu, mercredi, 0,7 %. L'indice Nikkei, affaibli par la baisse des valeurs bancaires, a perdu 128,36 points, pour finir à 18 185,97 points.

■ LE DOLLAR a franchi, mercredi 5 février, sur le marché des changes de Tokyo la barre des 123 yens pour la première fois depuis le 9 février 1993.

■ WALL STREET a terminé en hausse mardi, profitant d'un recul des taux à long terme. L'indice Dow Jones a gagné 27,32 points (+ 0,40 %) à 6 833,48 points.

■ L'ESPAGNE est sûre de faire partie du premier groupe de la monnaie unique européenne, a affirmé, mardi, le ministre espagnol des affaires étrangères, Abel Matutes.

■ L'OR a ouvert en baisse, mercredi 5 février, sur le marché international de Hongkong à 343,90-344,20 dollars l'once, contre 345,10-345,40 la veille en clôture.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Nouveau record à Paris

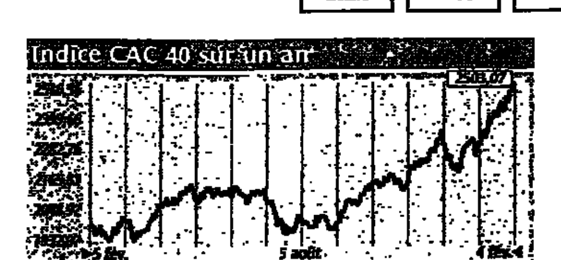
LA BOURSE de Paris était orientée à la hausse, mercredi 5 février, en fin de matinée. A 12 heures, l'indice CAC 40 gagnait 1,13 %, à 2 531,39 points, établissant ainsi un nouveau record historique. Il avait ouvert en progression de 0,38 %.

Après deux séances de petites prises de bénéfice, la Bourse de Paris a repris son ascension. Le marché était actif avec un chiffre d'affaires de 3,2 milliards de francs sur le compartiment du règlement mensuel. Sur le Matif, le contrat sur les emprunts d'Etat à 10 ans était en hausse de 12 centièmes à 130,78 points.

Le dollar était vigoureux, cotant 1,6470 mark et 5,5680 francs.

Aux Etats-Unis, Wall street a fini sur une hausse de 0,40 % mardi. Les milieux financiers sont convaincus que la Réserve fédérale américaine, réunie mercredi, ne relèvera pas ses taux directeurs.

Le marché des actions françaises bénéficie des bons résultats publiés actuellement par les groupes.

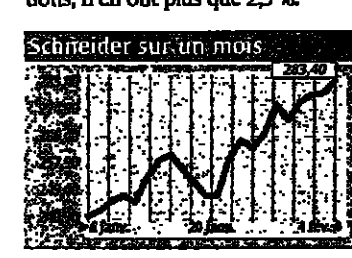


Skis Rossignol annonce une hausse de 11,4 % de son chiffre d'affaires pour les neuf premiers mois de son exercice. Le titre gagne 6,65 %.

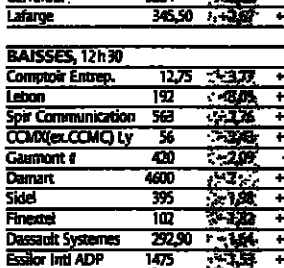
Clarins a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires en hausse de 15,6 % et le bénéfice publié en avril devrait *« être à deux chiffres »*. L'action monte de 5 %.

Schneider, valeur du jour

LE GROUPE Schneider a annoncé mardi 4 février une hausse de 3,7 % de son chiffre d'affaires en 1996, à 61,6 milliards de francs. En Bourse, le titre, à 283,4 francs, a progressé de 1,4 % au cours de la séance et de plus de 18 % depuis le début de l'année. Le capital de Schneider continue à se modifier. Fin décembre, les investisseurs et le public détenaient 79,1 % des actions. Le personnel a augmenté sa participation, pour la porter à 3,5 %. La Société générale, qui a vendu plus d'un million d'actions, ne contrôle plus que 2,46 % du capital, et les AGF, vendeur de 350 000 actions, n'en ont plus que 2,3 %.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



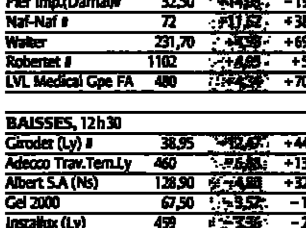
HAUSSES, 12h30	Cours au 05/02	Var. % 04/02	Var. % 31/12
Skis Rossignol	162,30	+6,84	+12,94
Metaleurop	65,30	+4,98	+54,92
Havas Advertising	642	+4,59	+11,65
Geophysique	442	+3,79	+22,77
Elf Aquitaine	567	+3,46	+20,05
Paribas	390,40	+2,92	+11,25
Clarins	784	+2,88	+3,02
Valeo	389,90	+2,37	+21,84
Carrefour	3354	+2,82	−0,65
Lafarge	345,50	+2,67	+10,98
BAISSES, 12h30			
Comptoir Entrep.	12,75	−3,77	+32,81
Lebon	192	−8,05	+12,21
Spir Communication	563	−3,26	+13,99
CCMX(ex.CCMC) Ly	56	−3,48	+19,65
Gaumont #	420	−2,09	−2,32
Damart	4600	[illegible]	+10,84
Sidel	395	−1,98	+10,64
Finextel	102	−1,82	+27,18
Dassault Systemes	292,90	−1,64	+22,39
Essilor Intl ADP	1475	−1,59	+13,46

VALEURS LES PLUS ACTIVES



SÉANCE, 12h30	05/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	597316	335767959
Carrefour	70047	234284318
Alcatel Alsthom	403184	217157642
Total	357255	169811380,20
LVMH Moet Hen.	116541	166725929
Accor	220092	165944832
Schneider SA	562143	162253048,70
Eaux (Gle des)	160987	118354666
Danone	137468	116889233
Paribas	248528	96472349,90

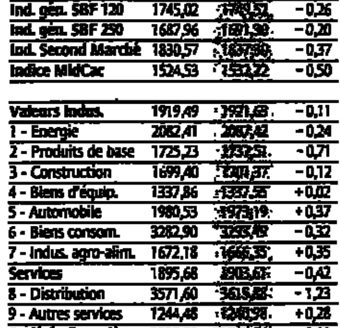
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ



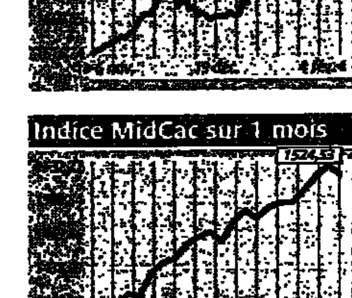
HAUSSES, 12h30	Cours au 05/02	Var. % 04/02	Var. % 31/12
Pier Imp.(Damal)#	32,50	+14,88	−19,75
Naf-Naf #	72	+11,62	+38,19
Walter	231,70	+4,59	+69,12
Robertet #	1102	+4,68	+5,96
LVL Medical Gpe FA	480	+4,56	+70,81
BAISSES, 12h30			
Girodet (Ly) #	38,95	−12,67	+44,25
Adecco Trav.Tem.Ly	460	−6,58	+13,58
Albert S.A (Ns)	128,90	−4,88	+32,74
Gel 2000	67,50	−3,52	−1,02
Installux (Ly)	459	−3,56	−2,54

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ





	04/02	03/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1745,02	1749,52	−0,26
Ind. gén. SBF 250	1687,96	1691,38	−0,20
Ind. Second Marché	1830,57	1837,30	−0,37
Indice MidCac	1524,53	1532,22	−0,50
Valeurs Indus.	1919,49	1921,63	−0,11
1 - Energie	2082,41	2087,42	−0,24
2 - Produits de base	1725,23	1737,51	−0,71
3 - Construction	1699,40	1701,37	−0,12
4 - Biens d'équip.	1337,86	1337,56	+0,02
5 - Automobile	1980,53	1973,19	+0,37
6 - Biens consom.	3282,90	3293,49	−0,32
7 - Indus. agro-alim.	1672,18	1666,35	+0,35
Services	1895,68	1903,63	−0,42
8 - Distribution	3571,60	3615,88	−1,23
9 - Autres services	1244,48	1240,98	+0,28
Sociétés financières	1239,28	1241,56	−0,18
10 - Immobilier	777,98	779,39	−0,18
11 - Services financ.	1200,02	1206,06	−0,50
12 - Sociétés invest.	1727,11	1714,39	+0,75



Nouveau recul à Tokyo

LA BOURSE DE TOKYO a fini en baisse, mercredi, n'ayant pu se remettre complètement de nouvelles rumeurs sur la santé des banques nippones qui ont fait plonger le marché dans la matinée. L'indice Nikkei-225 a terminé en baisse de 128,36 points, ou 0,70 %, à 18 185,97, après un plus bas de 17 901,48 points. Le compartiment bancaire a chuté en réaction à de vagues rumeurs voulant que la Nippon Credit Bank tienne dans la journée une conférence de presse d'urgence. La banque a démenti, sans parvenir à endiguer la baisse de son titre.

Wall Street a terminé en hausse, mardi, profitant d'un recul des taux à long terme dans l'après-midi en raison de rumeurs selon lesquelles les Etats-Unis pourraient utiliser la force contre l'Irak. Ce pays est soupçonné de dissimuler sur son territoire des missiles balistiques. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 27,32 points (+ 0,40 %), à 6 833,48 points. Il était en recul durant la plus grande partie de la séance, en raison de prises de bénéfice, typiques au moment des réunions du comité monétaire de la Réserve fédérale.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 04/02	Cours au 03/02	Var. en %
Paris CAC 40	2503,07	2508,55	−0,22
New-York/DJ indus.	6779,99	6806,16	−0,39
Tokyo/Nikkei	18314,30	18086,[illegible]	+1,25
Londres/FT100	4261,90	4257,80	+0,10
Francfort/Dax 30	3067,06	3062,29	+0,16
Frankfort/Commer.	1066,14	1057,14	+0,84
Bruxelles/Bel 20	2457,37	2457,29	....
Bruxelles/Général	2053,59	2053,51	....
Milan/MIB 30	1035	1035	—
Amsterdam/Gé. Cbs	464,80	461,60	+0,69
Madrid/Ibex 35	463,41	462,69	+0,16
Stockholm/Affarsal	1998,43	1998,43	....
Londres FT30	2850,90	2842	+0,31
Hong Kong/Hang S.	13548,40	13451,10	+0,72
Singapour/Strait t	2192,22	2218,86	−1,18

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

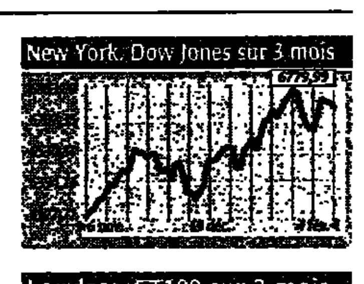
	04/02	03/02
Alcoa	68,25	68,87
Allied Signal	71,12	71
American Express	61,12	61,87
AT & T	39,25	39,50
Bethlehem	8,37	8,50
Boeing Co	107,50	107,87
Caterpillar Inc.	77,50	76,62
Chevron Corp.	66,62	66,25
Coca-Cola Co	59,37	59,50
Disney Corp.	72,75	72,75
Du Pont Nemours&Co	110,87	108
Eastman Kodak Co	89,87	86,12
Exxon Corp.	103,37	102,50
Gén. Motors Corp.H	57,37	58,50
Gén. Electric Co	104	105,37
Goodyear T & Rubbe	55,25	55,25
IBM	153,62	154,87
Intl Paper	41,87	41,25
J.P. Morgan Co	102,50	102,50
Mc Donalds Corp.	45,87	45,25
Merck & Co.Inc.	91,50	90,37
Minnesota Mng.&Mfg	85,12	84,75
Philip Moris	121,87	122,37
Procter & Gamble C	117,62	116
Sears Roebuck & Co	48,87	47,50
Texaco	105,50	104,62
Union Carb.	45,12	45,25
Utd Technol	69,62	69
Westingh. Electric	18	18,37
Woolworth	19,87	20,12

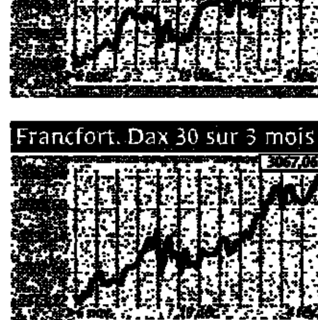
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	04/02	03/02
Allied Lyons	4,24	4,30
Barclays Bank	11,60	11,68
B.A.T. industries	4,82	4,80
British Aerospace	12,49	12,59
British Airways	5,85	5,89
British Gas	2,29	2,27
British Petroleum	7,48	7,41
British Telecom	4,31	4,25
B.T.R.	2,55	2,55
Cadbury Schweppes	4,69	4,72
Eurotunnel	0,81	0,79
Forte	—	....
Glaxo Wellcome	9,92	9,93
Granada Group Plc	9,18	9,17
Grand Metropolitan	4,53	4,56
Guinness	4,31	4,34
Hanson Plc	0,91	0,91
Great Ic	6,24	6,41
H.S.B.C.	14,58	14,52
Impérial Chemical	7,57	7,51
Legal & Gen. Grp	3,91	3,90
Marks and Spencer	4,87	4,90
National Westminst	7,86	7,73
Peninsular Orienta	6,45	6,51
Reuters	6,52	6,47
Saatchi and Saatch	1	1,02
Shell Transport	10,63	10,62
Tate and Lyle	4,42	4,38
Univeler Ltd	13,79	13,79
Zeneca	17,60	17,87

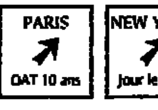
FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	04/02	03/02
Allianz Holding N	3040	3070
Basf AG	59,51	59,10
Bayer AG	62,10	61,95
Bay hyp&Wechselbk	52,60	52,70
Bayer Vereinsbank	62	61,60
BMW	1046	1032,50
Commerzbank	43,10	42,75
Daimler-Benz AG	120,80	119,10
Degussa	699	697
Deutsche Bank AG	83,50	84,35
Deutsche Telekom	31,30	31,60
Dresdner BK AG FR	53,75	53,30
Henkel VZ	83,20	82,45
Hoechst AG	69,15	68,34
Karstadt AG	492	496
Linde AG	1029	1036
DT. Lufthansa AG	22,15	22,10
Man AG	413	410
Mannesmann AG	643	643
Metro	125,60	126,20
Muench Rue N	3740	3780
Preussag AG	387	392,50
Rwe	68,85	68,35
Sap VZ	249,50	255
Schering AG	138,90	140
Siemens AG	83,18	82,83
Thyssen	321	318,50
Veba AG	89,75	89,70
Viag	702,50	684
Volkswagen VZ	606,50	603





LES TAUX



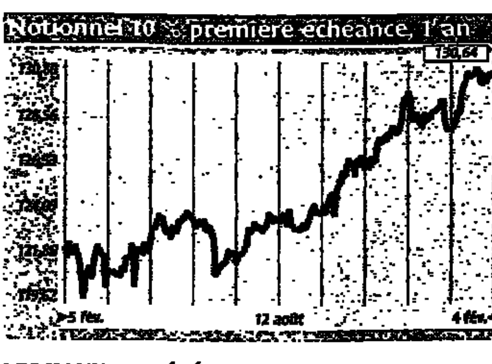


PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Progression du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui mesure la performance des emprunts de l'Etat, a ouvert en hausse, mercredi 5 février. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars gagnait 18 centièmes, à 130,84 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) s'inscrivait à 5,55 %, soit 0,17 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en hausse après une journée sans relief marquée par l'attente de la décision du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale sur ses taux directeurs, dont la réunion se poursuivait mercredi. Le rendement de l'emprunt à 30 ans s'était inscrit en clôture à 6,71 % (6,74 % lundi).

La Banque de France a laissé inchangé, mercredi, à 3,19 %, le taux de l'argent au jour le jour.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 04/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,15	5,61	6,56	1,60
Allemagne	4	5,77	6,63	1,40
Grande-Bretagne	6	7,51	7,85	2,70
Italie	7,30	7,23	7,81	3,40
Japon	0,50	2,47	—	0,20
États-Unis	5,31	6,58	6,87	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 04/02	Taux au 03/02	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,06	4,10	100,11
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	4,87	4,91	100,78
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,37	5,41	101,23
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,74	5,79	102,11
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,38	6,41	102,87
Obligations françaises	5,74	5,76	101,03
Fonds d'État à TME	−2,42	−2,37	99,78
Fonds d'État à TRE	−1,97	−2,10	99,29
Obligat. franç. à TME	−2,35	−2,11	100,05
Obligat. franç. à TRE	+0,08	+0,07	100,05

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 04/02	Vente 04/02	Achat 03/02	Vente 03/02
Jour le jour	3,2500	....	3,2500	....
1 mois	3,20	3,33	3,28	3,40
3 mois	3,22	3,35	3,12	3,37
6 mois	3,20	3,32	3,27	3,39
1 an	3,20	3,32	3,32	3,44
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3633	—	3,3184	—
Pibor Francs 3 mois	3,3672	....	3,3340	....
Pibor Francs 6 mois	3,3750	—	3,3379	—
Pibor Francs 9 mois	3,3906	....	3,3379	....
Pibor Francs 12 mois	3,3398	....	3,3418	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	4,1302	....	4,1042	—
Pibor Ecu 6 mois	4,1302	....	4,0938	—
Pibor Ecu 12 mois	4,1302	—	4,0781	—

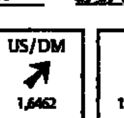
MATIF

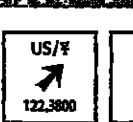
Échéances 04/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	137736	130,64	130,94	130,60	130,72
Juin 97	1169	129,36	129,46	129,34	129,40
Sept. 97	2	127,72	127,72	127,72	127,72
Déc. 97	—	....	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	40484	96,64	96,69	96,62	96,63
Juin 97	36161	96,65	96,71	96,63	96,63
Sept. 97	16345	96,64	96,69	96,62	96,63
Déc. 97	13793	96,56	96,62	96,53	96,56
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	1516	96,98	97,10	96,84	96,90

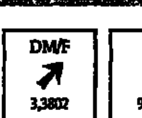
CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 04/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 97	10335	2510	2529	2503,50	2528
Mars 97	1144	2515	2535,50	2510	2534
Avril 97	1	2536	2536	2536	2536
Juin 97	451	2486	2487	2478	2487

LES MONNAIES







US/F ↘ 5,5520 | US/DM ↗ 1,6462 | US/¥ ↗ 122,3800 | DM/F ↗ 3,3802 | £/F ↗ 9,0110

Vigueur du dollar

LE DOLLAR S'INSCRIVAIT en légère hausse, mercredi matin 5 février, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,6445 mark, 5,56 francs et 123 yens.

Kosuke Nakahira, conseiller spécial au ministère japonais des finances, a expliqué que *« les pays du Groupe des sept pays les plus industrialisés sont en contact étroit sur l'évolution des changes et n'hésiteront pas à agir lorsqu'ils le jugeront nécessaire »*. La veille, le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, avait affirmé que, *« pour être concurrentiel, la clef est d'être productif. Je ne pense pas que l'on doive utiliser le dollar comme un instrument de politique commerciale »*.

Le franc était stable, mercredi matin, face à la monnaie allemande, à 3,3810 francs pour un deutschemark. La livre sterling cotait 9,0370 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 04/02	% 03/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338,0200	+0,09	325	349
Écu	6,5375	+0,09	....	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,5520	+0,17	5,2200	5,8200
Belgique (100 F)	16,3835	+0,09	15,8200	16,9800
Pays-Bas (100 fl)	300,9400	+0,10	....	....
Italie (1000 lir.)	3,4260	+0,87	3,1800	3,6800
Danemark (100 krd)	88,6000	+0,07	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,8795	+0,10	8,4300	9,2700
Gde-Bretagne (1 L)	9,0110	+0,48	8,5700	9,4200
Grèce (100 drach.)	2,1380	−0,28	1,8500	2,3580
Suède (100 krs)	76,0100	−0,14	70	80
Suisse (100 F)	389,4800	+0,04	377	401
Norvège (100 k)	86,1000	+0,49	80,5000	89,5000
Autriche (100 sch)	48,0320	+0,09	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	3,9870	+0,28	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3650	....	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,1387	+0,64	3,8200	4,4200
Japon (100 yens)	4,5423	−0,25	4,3500	4,7000
Finlande (mark)	113,4200	+0,15	107	118

PARITES DU DOLLAR	05/02	04/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,6462	1,6395	+0,41
TOKYO : USD/Yens	122,3800	121,6700	+0,58

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,5332	5,5322	5,5787	5,5771
Yen (100)	4,5362	4,5316	4,6368	4,6240
Deutschemark	3,3762	3,3758	3,3718	3,3715
Franc Suisse	3,8829	3,8795	3,8902	3,8868
Lire ital. (1000)	3,4283	3,4249	3,4671	3,3643
Livre sterling	8,8614	8,8574	9,0126	9,8054
Peseta (100)	3,9937	3,9893	3,0064	4,0022
Franc Belge (100)	16,380	16,358	16,357	16,349

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,25	3,22	3,22
Eurodollar	5,37	5,50	5,62
Eurolivre	6,12	6,25	6,37
Eurodeutschemark	3,06	3,06	3,06

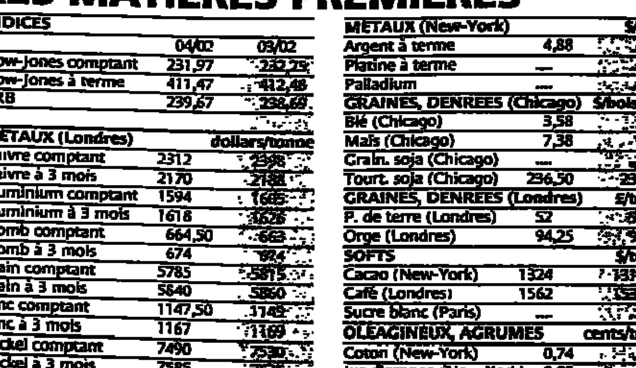
L'OR

	cours 04/02	cours 03/02
Or fin (k. barre)	61300	61500
Or fin (en lingot)	61500	61950
Once d'Or Londres	344,30	345,70
Pièce française(20f)	354	356
Pièce suisse (20f)	353	356
Pièce Union lat(20f)	355	357
Pièce 20 dollars us	2340	2285
Pièce 10 dollars us	1507,50	1500
Pièce 50 pesos mex.	2290	2300

LE PÉTROLE

En dollars	cours 04/02	cours 03/02
Brent (Londres)	197	....
WTI (New York)	21,46	....
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	04/02	03/02
Dow-Jones comptant	231,97	232,25
Dow-Jones à terme	411,47	412,48
CRB	239,67	238,69

MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2312	2398
Cuivre à 3 mois	2170	2188
Aluminium comptant	1594	1605
Aluminium à 3 mois	1618	1626
Plomb comptant	664,50	663
Plomb à 3 mois	674	674
Etain comptant	5785	5815
Etain à 3 mois	5640	5860
Zinc comptant	1147,50	1149
Zinc à 3 mois	1167	1169
Nickel comptant	7490	7530
Nickel à 3 mois	7585	7625

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,88	4,81
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	....	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	3,58	3,61
Maïs (Chicago)	7,38	7,37
Grain. soja (Chicago)	....	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	236,50	236,80
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	52	52
Orge (Londres)	94,25	93,75
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1324	1312
Café (Londres)	1562	1528
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,74	0,74
Jus d'orange (New-York)	0,85	0,85

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 5 FÉVRIER
Liquidation : 21 février
Taux de report : 3,13
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,19 %
CAC 40 : 2532,85

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	962	[redacted]	+ 0,20	[redacted]
Cr.Lyonnais(T.P.)	846		+ 1,06	
Renault (T.P.)	1651		+ 1,99	
Rhone Poulenc(T.P)	1950		+ 1,02	
Saint Gobain(T.P.)	1270		—	
Thomson S.A (T.P)	1025		—	
Accor	758		− 0,79	
AGF-Ass.Gen.France	179,50		—	
Air Liquide	870		+ 0,34	
Alcatel Alsthom	536		− 0,18	
Axa	364,40		+ 0,63	
Axime	695		+ 0,43	
Bail Investis	780		+ 1,02	
Bancaire (Cie)	669		+ 0,74	
Bazar Hot. Ville	501		+ 2,59	
Bertrand Faure	253,10		+ 0,81	
BIC	887		+ 0,78	
BIS	486,80		− 0,06	
B.N.P.	215,70		+ 1,29	
Bollore Techno	619		− 0,48	
Bongrain	2145		− 0,23	
Bouygues	532		+ 0,18	
Bouygues Offs	147		+ 0,68	
Canal +	1174		+ 0,59	
Cap Gemini	276		—	
Carbone Lorraine	1140		—	
Carrefour	3262		+ 2,82	
Casino Guichard	241		+ 2,07	
Casino Guich.ADP	196,50		+ 1,27	
Castorama Dl (Li)	920		+ 0,43	
C.C.F.	245,50		+ 0,36	
CCMX(ex.CCMC) Ly	57,40		− 2,43	
Cegid (Ly)	760		—	
CEP Communication	400		—	
Cerus Europ.Reun	138		− 0,36	
Cetelem	678		—	
CGIP	1561		− 0,06	
Chargeurs Intl	299,50		− 0,83	
Christian Dior	874		+ 2,17	
Ciments Fr.Priv.B	182		+ 0,82	
Cipe France Ly #	720		− 0,69	
Clarins	762		+ 2,88	
CLF-Dexia France	497		+ 1	
Club Mediterranee	367		− 0,02	
Coflexip	299		+ 0,66	
Colas	768		− 0,26	
Comptoir Entrep.	13,25	[redacted]	− 3,77	[redacted]

VALEURS ÉTRANGÈRES

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
United Technol. #	373	[illegible]	+ 3,29	[redacted]
Vaal Reefs #	302	[illegible]	—	
Volkswagen A.G #	2626	[illegible]	− 0,68	
Volvo (act.B) #	131,90	[illegible]	—	
Western Deep #	181,50	[illegible]	+ 0,27	
Yamanouchi #	103,50	[illegible]	+ 0,86	
Zambia Copper	13,50	[illegible]	+ 0,74	[redacted]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 5 FÉVRIER

OBLIGATIONS — % du nom. — % du coupon

ACTIONS FRANÇAISES — Cours précéd. — Derniers cours

ACTIONS ÉTRANGÈRES — Cours précéd. — Derniers cours

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	[illegible]
Commerzbank AG	141,90	[illegible]
Fiat Ord	18,50	[illegible]
Gevaert	369	[illegible]
Gold Fields South	124,10	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 5 FÉVRIER

VALEURS — Cours précéd. — Derniers cours

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 5 FÉVRIER

VALEURS — Cours précéd. — Derniers cours

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 5 FÉVRIER

VALEURS — Cours précéd. — Derniers cours

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 4 février

VALEURS — Émission Frais incl. — Rachat net

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

Actimonétaire C	37617,33	[illegible]
Actimonétaire D	30630,85	[illegible]
Cadence 1 D	1080,91	[illegible]
Cadence 2 D	1084,52	[illegible]
Cadence 3 D	1071,66	[illegible]
Capimonétaire C	406,63	[illegible]
Capimonétaire D	377,81	[illegible]
Sogeoblig C	9083,55	[illegible]
Interoblig C	7086,98	[illegible]
Intersélection France D	660,05	[illegible]
S.G. France opport. C	1911,16	[illegible]
S.G. France opport. D	1824,44	[illegible]
Sogenfrance C	1691,37	[illegible]
Sogenfrance D	1546	[illegible]
Sogépargne D	309	[illegible]
Soginter C	2080,74	[illegible]

Fonds communs de placements

Favor D	◆	1422,03
Sogefiance D	◆	1717,94
Sogenfrance Tempo D	◆	171,36

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

SCIENCES Mercredi 5 février, l'épave d'un voilier de commerce grec du VIe siècle avant Jésus-Christ doit arriver dans les ateliers d'ARC-Nucléart, au Centre d'études nucléaires de Grenoble. ● LA CONSTRUCTION d'une installation nouvelle a été nécessaire pour permettre le traitement que doit y subir cette pièce exceptionnelle, la plus grande jamais accueillie par ce laboratoire. ● LES OBJETS ANCIENS DE BOIS, de cuir, ou de vannerie et autres matériaux d'origine organique trouvés par les archéologues y sont asséchés, débarrassés de leurs parasites, restaurés et consolidés. ● CONSTITUÉ en Groupement d'intérêt public culturel depuis le 7 décembre 1996, cet établissement au budget annuel d'environ 10 millions de francs va étendre ses activités pour répondre à une demande croissante des collectivités publiques, notamment dans le domaine des matériaux gorgés d'eau.

Les rayons gamma rajeunissent les pièces rares des archéologues

Le laboratoire ARC-Nucléart de Grenoble mobilise les techniques les plus modernes pour sauver pirogues néolithiques, chaussures médiévales et tous vestiges de bois, de cuir ou de vannerie, gorgés d'eau ou vermoulus

GRENOBLE
de notre envoyée spéciale

Délicatement gravé dans le bois tendre, un petit *Christ aux liens* daté des XVe-XVIe siècles repose sur une méchante table métallique. Derrière lui, escaliers de fer, grues et poulies colorées s'entrecroisent dans un décor digne de la façade du Centre Georges-Pompidou. En prime, une piscine dans laquelle veille une source de cobalt radioactif. Dans les laboratoires d'ARC-Nucléart, au centre du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Grenoble, la modernité des techniques rivalise avec l'étendue de l'Histoire. Là réside la force de ce temple de la restauration de notre patrimoine culturel, dédié exclusivement aux matériaux organiques.

Officiellement, l'Atelier régional de conservation-Nucléart (ARC-Nucléart) existe depuis 1989, date à laquelle il avait déjà trouvé son rythme depuis longtemps. Créé à l'initiative de cinq partenaires (le CEA, le ministère de la culture, le conseil régional Rhône-Alpes, le conseil général de l'Isère et la ville de Grenoble), il hérita des compétences de deux organisations : le laboratoire Nucléart du CEA destiné en 1970 à la préservation du patrimoine et le Centre d'études et de traitement des bois gorgés d'eau fondé en 1981. De quoi rapidement passer maître dans la conservation et la restauration des vestiges les plus divers, bois, fibres ou cuirs.

La méthode diffère selon les objets traités, leur nature et leur histoire. Secs et vermoulus, ils seront immergés dans un bain de résine liquide. Imbibés d'eau, ils seront tout d'abord déshydratés et imprégnés d'un solvant (de l'acétone) qui les empêchera de tomber en poussière. La suite du traitement se fonde sur les propriétés particulières des rayons gamma, également mis en œuvre dans l'industrie pour stériliser du matériel médical ou polymériser certains matériaux. Emis à partir d'une source de cobalt 60, ce rayonnement peut traverser de fortes épaisseurs de matériau, détruisant au passage les cellules des ravageurs du bois (insectes ou micro-organismes) et durcissant certaines résines consolidatrices, sans induire pour autant de radioactivité rémanente.

BONHEUR ARCHÉOLOGIQUE

Objets ethnographiques, statues, mobilier, plus de 8 000 pièces de valeur coulent ainsi leurs jours, chaque année, dans les trois bâtiments du laboratoire. En 1995, 518 pièces leur ont été confiées par les musées, l'Etat, les collectivités territoriales ou de simples particuliers. La même année, 1 176 pièces en repartaient après avoir reçu des seize spécialistes de l'établissement – chimistes, physiciens, restaurateurs et techniciens – une seconde jeunesse.

Au fil des ans, le laboratoire a gagné ses habitués. Exemple parmi d'autres : le musée archéologique de Lons-le-Saunier, qui lui envoie régulièrement des pièces en provenance du site néolithique du lac de Chalain (Jura). Au gré des fouilles s'ajoutent les missions occasionnelles, souvent les plus passionnantes. Ainsi, la construction d'un parc de stationnement sous la place des Terreaux, à Lyon, a-t-elle permis de découvrir, il y a quelques années, les vestiges des fortifications de la ville médiévale. Le site a livré un mobilier en bois, en cuir et en vannerie extrêmement abondant. La plupart de ces objets, très précisément datés de 1554 à 1565, ont été sauvegardés et restaurés au laboratoire de Grenoble.

Souvent très endommagés, beaucoup ont été traités par lyophylisation. Au cours de cette opération, l'eau passe de l'état solide à l'état gazeux par congélation, puis par sublimation – le tout étant précédé d'une imprégnation au polyéthylèneglycol, afin d'éviter le gonflement des objets lors de la congélation. En 1995, tous les cuirs retrouvés sur le site des Terreaux ont subi ce traitement. Une collection d'exception, constituée essentiellement de chaussures mais aussi de bourses, de fourreaux, de parties de ceintures et d'autres pièces en fragments nécessitant une étude approfondie.


PATRICE POMEY

Epaves grecques trouvées à Marseille (ici, en cours de fouille).

Autre bonheur archéologique : à Marseille, les fouilles effectuées en 1993 à l'occasion du creusement d'un parking place Jules-Verne, située à l'emplacement du rivage antique du Lacydon, ont livré quantité d'objets, dont les plus anciens datent de la fin du VIe siècle avant J.-C. Parmi eux, deux vestiges, actuellement en cours de traitement à Grenoble, provoquent une émotion particulière : la pointe avant d'une embarcation romaine du IIIe siècle, et l'épave d'une barque grecque datant du Ve siècle avant J.-C.

Sa restauration, délicate, aura coûté 1 million de francs. Mais le prix n'est rien au regard de son intérêt historique. Constituée de planches bordées de trous triangulaires et réunies par des liens organiques, cette barque de structure archaïque fut littéralement « cousue » par ses concepteurs. Un trésor préservé sur lequel *« nous nous abstenons soigneusement de remplacer les parties manquantes »*, précise Philippe Coeuré, directeur d'ARC-Nucléart. Une seconde épave provenant du même site – un voilier de commerce grec datant de la fin du VIe siècle – doit arriver, mercredi 5 février, au laboratoire. Sa taille exceptionnelle (14 m de long, 4 m de large) a nécessité la construction d'une nouvelle installation.

Reste, enfin, la grande fierté du laboratoire : les pirogues néolithiques découvertes sur le site parisien de Bercy en 1991 et 1992. Monoxyles creusées dans un seul tronc de chêne, ces pirogues datant d'environ 6 000 ans ont été exhumées (cinq presque complètes, une sixième en fragments) de la vase, du sable et de la tourbe – en un mot de niveaux gorgés d'eau – ce qui explique leur exceptionnel état de conservation (*Le Monde* du 10 octobre 1991).

Pour recevoir ces embarcations comme elles le méritent, une salle entière est prévue, à Paris, au musée Carnavalet. Pour l'heure, c'est à Grenoble qu'elles terminent leur cure de jouvence. Sans rayonnement gamma cette fois, ni congélation – leurs trois à cinq mètres de long ne l'autorisent pas –, les pirogues ont passé dix-huit mois dans un bain chauffé à 60 degrés, imprégnées jusqu'à saturation d'une solution de polyéthylèneglycol qui a peu à peu remplacé l'eau dont elles étaient gorgées. Sorties de ce bain prolongé, elles ont été placées sous une immense serre, à la température soigneusement contrôlée. Leur humidité résiduelle résorbée, il est temps, désormais, de s'attaquer à leurs ultimes restaurations.

Catherine Vincent

La France n'est pas à l'abri des « effets de site » aggravant les séismes

EN 1996, la France a connu deux tremblements de terre dont la magnitude a été supérieure à 5 sur l'échelle ouverte de Richter. Le premier (de 5,6) a eu lieu le 18 février près de Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales) et n'a eu pratiquement aucune conséquence matérielle, dans une région faiblement urbanisée. Le second, un peu plus faible (5,2), survenu à 2 h 13 dans la nuit du 14 au 15 juillet, a provoqué des dégâts à Annecy (Haute-Savoie), alors que l'épicentre de ce séisme était localisé à 4 kilomètres au nord de l'agglomération. Certains quartiers ont été plus touchés que d'autres.

Quelques heures après la première secousse, plusieurs sismographes avaient été déployés dans la ville, en plus de ceux déjà installés, afin d'enregistrer les répliques qui suivent habituellement la décharge d'énergie dégagée par le tremblement initial. Plus de 1 000 répliques, de faible magnitude, se sont succédé jusqu'en décembre. Elles ont permis de remarquer que si, dans la commune d'Annecy-le-Vieux, les trains d'ondes enregistrés avaient une amplitude identique à celle détectée au foyer du séisme, celle-ci pouvait être multipliée par six ou huit dans le quartier de la préfecture.

CAISSE DE RÉSONANCE

Cette disparité est en partie due aux effets de site, qui peuvent amortir ou accroître localement l'amplitude des ondes sismiques, explique Pierre-Yves Bard, du laboratoire central des ponts et chaussées de Grenoble. C'est le même phénomène qui – à une échelle supérieure – avait endeuillé Mexico en 1985. La capitale du Mexique avait été secouée, le 19 septembre, par un séisme de magnitude 8, dont l'épicentre se situait à 400 kilomètres.

Des sismographes disposés à quelques kilomètres du centre-ville, sur un socle rocheux, montraient bien une atténuation du signal dû à l'éloignement du foyer. Mais, en ville même, l'éloignement ne s'était traduit par aucun affaiblissement de l'amplitude des ondes. C'est que Mexico est construite dans une cuvette constituée d'un lit d'argile de 40 mètres d'épaisseur, déposé au fond d'un ancien lac asséché. Ces sédiments meubles et élastiques du point de vue géologique avaient fait office de caisse de résonance, au point d'amplifier plusieurs dizaines de fois les ondes moribondes qui parvenaient jusqu'à Mexico.

« Ce phénomène peut se doubler d'interférences dans les constructions à certaines fréquences », précise Pierre-Yves Bard. Les bâtiments ont en effet une fréquence propre, fonction de leur taille. Les phénomènes de piégeage d'ondes peuvent se propager aux immeubles et se doubler d'effets de crête pour ceux situés sur des petites hauteurs. D'autres effets de site peuvent survenir, comme le phénomène de liquéfaction des sols, qui a emporté une partie du port de Kobé au Japon.

Pierre-Yves Bard précise qu'en France ce genre de phénomène amplificateur est courant. *« A Grenoble, nous avons enregistré un accroissement d'un facteur 10 à 20 des ondes de basse fréquence, celles qui se propagent le mieux et sont susceptibles d'affecter les grands immeubles. »*

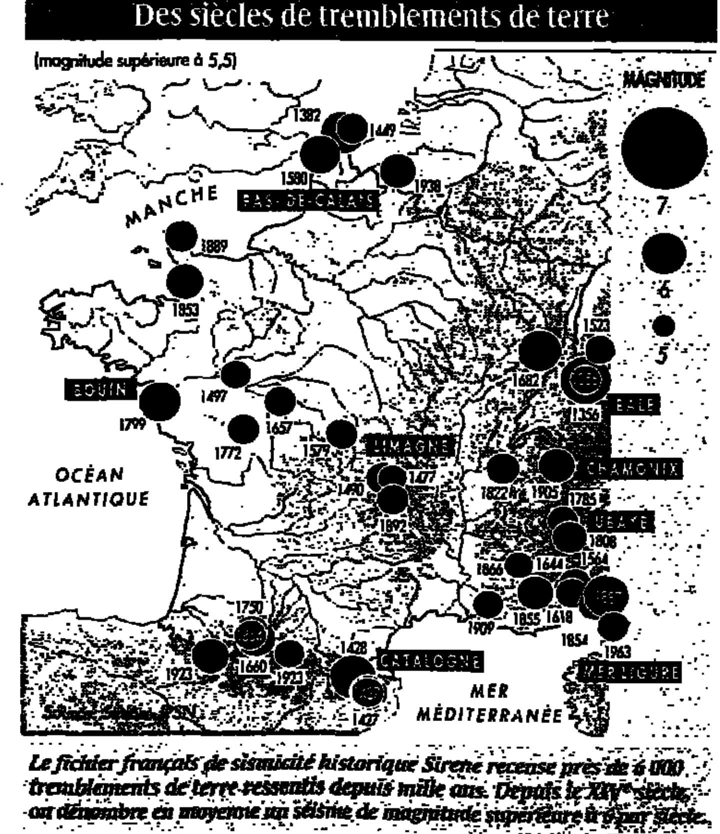
Doit-on pour autant craindre sur notre territoire un syndrome Mexico ? Un séisme de magnitude 8 y est improbable et, même en remontant à plusieurs milliers d'années, on n'en a trouvé aucun de magnitude supérieure à 6. Mais, pour prévenir les conséquences à longue distance d'un séisme plus faible, les différents zonages sismiques qui découpent la France en fonction du risque attendu, sur lesquels s'appuie la réglementation parasismique, ne paraissent pas totalement adaptés.

Ce zonage est basé sur une étude de la sismicité historique – plus de 6 000 événements ressentis en France ont été recensés dans la base de donnée nationale Sirene. Pour les bâtiments à risque spécial, on croise cette carte avec des données géologiques et géophysiques. Enfin, une marge supplémentaire est appliquée aux installations nucléaires : on se fonde sur un « séisme majoré de sécurité », obtenu en augmentant d'une unité le niveau d'intensité de référence de la zone.

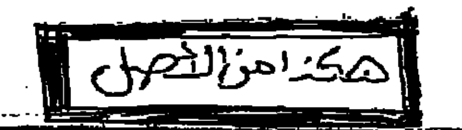
Les éventuels effets de site sont pris en compte, assure-t-on à l'IPSN. Cela a conduit à de coûteux travaux à la Hague, autour de piscines de la Cogema ainsi que sur le réacteur expérimental Phébus. Des modifications parasismiques sont aussi à prévoir sur le réacteur Phénix. Jean-Christophe Gariel, chef du bureau d'évaluation des risques sismiques de l'IPSN, note qu'*« à la lumière de séismes récents, dont Kobé, il faut se poser la question de savoir si les catégories de sol définies dans les règles parasismiques ne doivent pas être modifiées »*.

Pierre-Yves Bard suggère de rajouter un micro-zonage dans des sites spécifiques susceptibles d'être atteintes à longue distance, comme les grandes villes. Les plans de prévention des risques (PPR) adoptés peu à peu par les communes françaises ne prévoient pas de tels découpages. Un nombre croissant de sismologues estiment que les autorités locales devraient s'y intéresser.

Hervé Morin



Le fichier français de sismicité historique Sirene recense près de 6 000 tremblements de terre ressentis depuis mille ans. Depuis le XIVe siècle, on dénombre en moyenne un séisme de magnitude supérieure à 6 par siècle.



Marc Girardelli ne défendra pas son titre mondial du combiné

Le champion luxembourgeois est sévèrement touché au genou gauche. Avec ce nouvel épisode d'une longue série de blessures, il doit mettre un terme à sa brillante carrière

Deuxième épreuve des championnats du monde de ski alpin, le slalom féminin devait avoir lieu mercredi 5 février à Sestrières, dans les Alpes italiennes. C'est sous la lumière des projecteurs que Patricia Chauvet, vice-championne de la spécialité l'an passé dans la sierra Nevada espagnole, va tenter d'améliorer sa performance, l'épreuve étant disputée en deux manches, à 18 heures, puis 21 heures. Chez les hommes, les entraînements pour la descente ont commencé sans Marc Girardelli. Le champion luxembourgeois a décidé de ne pas remettre en jeu, jeudi 6, son titre du combiné gagné lors des derniers championnats du monde. Son âge (34 ans), mais surtout les nombreuses blessures subies en dix-sept ans de carrière, l'ont obligé à abandonner la compétition. La semaine prochaine, le « vétéran » viendra faire ses adieux au cirque blanc.

SESTRIÈRES
de notre envoyé spécial

Marc Girardelli ne s'est pas présenté pour le premier entraînement de la descente des championnats du monde de Sestrières. Le skieur luxembourgeois ne pourra donc pas défendre, jeudi 6 février, son titre de champion du monde du combiné, acquis l'année dernière en Sierra Nevada. Il devrait même annoncer, au début de la semaine prochaine, sa décision de mettre un terme à sa carrière, au palmarès étoilé par cinq premières places au classement général de la Coupe du monde de ski – un record –, et par treize médailles, dont seulement deux olympiques.

SKI

L'homme qui s'apprête à faire ses adieux au grand cirque alpin est un talentueux arrogant, un éternel marginal tellement épris de victoires qu'il est parvenu, fait unique, à en conquérir au moins une dans les quatre disciplines du ski alpin en une seule saison, 1988-1989.

Celui qui s'en va n'abandonne pas vraiment ses amis ; solitaire au sein de l'équipe nationale du Luxembourg, il ne connaissait sur les pistes que des adversaires, dont la grande valeur, comme celle du Suisse Pirmin Zurbriggen puis du Norvégien Kjetil-André Aamodt, l'aidait à se surpasser.

Durant sa longue période de domination, Marc Girardelli n'a jamais trouvé d'alliés plus fidèles que son père et « son » chirurgien. Le premier, Helmut, l'a conduit hors d'Autriche, à quatorze ans, pour fuir un système jugé inapte à son épanouissement ; le second, Richard Steadman, le médecin de l'équipe américaine, l'a déjà opéré à trois reprises.

Absent des pentes ensoleillées de Sestrières, Marc Girardelli était l'objet de toutes les rumeurs, des plus fantaisistes aux plus insidieuses. Son début de saison avait été calamiteux, marqué par une place de 57e lors de la descente de Val Gardena et par deux piètres résultats au géant de Sölden (25e), puis au slalom de Park City (27e). Connu pour son incroyable capacité à renaître de ses déconvenues ou de ses blessures, celui que l'on avait surnommé *« l'homme bionique »*, ne croit plus guère en ses chances.

« Je suis épuisé, je n'y arrive plus », avait-il avoué en décembre 1996. Mais son refus d'admettre son déclin était devenu l'objet de plaisanteries : près de la cabane de départ de la descente d'entraînement, à Sestrières, ses adversaires raillaient ses changements de matériel ou son grand âge (il aura trente-quatre ans en juillet).

« LA SEULE CHOSE À FAIRE... »

La réalité est, hélas, plus cruelle. Accablé par les blessures depuis ses débuts en Coupe du monde, en 1979, à l'âge de seize ans, Marc Girardelli n'est tout simplement plus en mesure de défendre ses chances depuis sa chute survenue l'année dernière aux Mondiaux de Sierra Nevada, énième d'une interminable série. Son genou gauche, déjà gravement atteint en 1984, à Lake Louise, semble définitivement hors d'usage, un handicap aujourd'hui compliqué par des problèmes aux reins.

Plusieurs consultations chez un médecin munichois ont confirmé, cet hiver, ce que le champion luxembourgeois ne voulait toujours pas se résoudre à entendre. Hanté par le destin de Fausto Coppi, les mots *« fin de carrière »* résonnaient chez lui comme un avis de décès.

Marc Girardelli avait pris l'habitude ironique de s'appuyer sur un proverbe autrichien, lorsqu'il devait évoquer les lendemains de la vie de champion : *« La seule chose que j'ai à trouver et à faire, à l'avenir, c'est mourir. »*

Le passage de Marc Girardelli à Sestrières, en deuxième semaine, se limitera donc à une conférence de presse. Cette brève apparition ne devrait pas lui donner trop de regrets, tant les pistes de la station du Piémont lui rappellent de mauvais souvenirs. Encore des chutes, toujours des blessures. A l'épaule en 1986, puis au bassin, trois ans plus tard, après une sortie de piste en descente, qui aurait pu tourner à la tragédie : les médecins ont découvert qu'il souffrait d'une hémorragie interne. Pour la première fois, il avait alors envisagé de renoncer. Le doute fut bref. Marc Girardelli a vite retrouvé les paroles d'un de ces refrains qui ont fait sa réputation d'indestructible : *« Tout ce qui ne me tue pas me rend plus fort. »* L'année suivante, il devait même s'emparer, *« sur une jambe »*, du globe de cristal du lauréat au classement général de la Coupe du monde de ski.

En 1996, à trente-trois ans, celui qui sourlait encore de sa présence dans la catégorie des *« vétérans du premier groupe »* (les jeunes trentenaires) avait posé les premiers jalons de sa reconversion en mettant au point, avec le concours d'un financier, une expédition himalayenne. L'aventure n'a malheureusement pas eu lieu. Le jeune retraité aux genoux brisés par ses innombrables triomphes dispose désormais de tout son temps pour la relancer avec succès.

Eric Collier

Une aubaine pour les Norvégiens tous terrains

SESTRIÈRES
correspondance

Comme si les règlements du ski de compétition n'étaient pas suffisamment ésotériques, les dirigeants de la Fédération internationale de ski (FIS) maintiennent, contre vents et marées, le combiné alpin dans le touffu programme des championnats du monde. Mariage désormais archaïque du slalom et de la descente, le combiné était à l'origine une discipline référence, celle qui mettait en évidence les qualités de polyvalence des meilleurs skieurs. Pour revendiquer le statut de champion, il était naguère de bon ton de briller dans les deux disciplines extrêmes du ski. A ce propos, les palmarès portent la trace des grands noms de l'histoire du ski qui étaient aussi bien d'habiles slalomeurs que d'intrépides descendeurs.

TECHNIQUE

Ce qui était autrefois la discipline de référence trouve maintenant une faible justification en donnant une récompense aux skieurs complets

Depuis le début des années 70, la spécialisation à outrance s'est petit à petit, et inéluctablement, imposée comme la culture dominante. Calendrier surchargé de compétitions, concurrence qualitativement et quantitativement de plus en plus forte, ou encore entraînement et gestuelle spécifiques à chaque discipline n'ont fait qu'accélérer le mouvement.

Rares, très rares, sont aujourd'hui les skieuses et les skieurs capables de maîtriser au plus haut niveau l'art du virage aussi bien que la science de la glisse. Celles et ceux qui y parviennent composent une minorité rebelle et remarquable qui croit ferme à la force supérieure de la polyvalence. Leur credo reprend l'antienne des anciens : ne peut accéder au rang supérieur qu'un skieur capable de briller sur tous les terrains, toutes les neiges, toutes les formes d'expression du ski alpin.

En principe, le classement général de la Coupe du monde – hiérarchie incontestable établie aux points sur l'ensemble de la saison à partir d'une trentaine de compétitions – est là pour saluer le talent et l'engagement de ses irréductibles.

Pourquoi donc la FIS s'escrime-t-elle à organiser un ersatz encombrant de compétition, composée d'une descente raccourcie et d'un slalom plus facile ? Cette formule bâtarde ne mobilise en effet plus grand monde, et dans cette mesure, perd une grande partie de son intérêt théorique. Peut-on véritablement s'enthousiasmer pour une épreuve que dominent techniquement une petite poignée de skieurs et que les autres participants utilisent comme une vulgaire séance d'entraînement pour leur discipline favorite, descente ou slalom ?

Toujours est-il que le combiné existe et qu'une médaille dans ce type d'exercice est toujours bonne à prendre. Il y a fort à parier, quelques dizaines de milliers de lires, que jeudi 6 février le titre se jouera entre Norvégiens, avec pour arbitre l'Autrichien Mader.

Les Scandinaves (Aamodt, Kjus entre aitres) ont en effet été façonnés pour le ski complet. Construits musculairement et techniquement comme des athlètes de la neige, ils ont accumulé des doses supérieures d'entraînement, et accepté, tout gamin, le défi de la polyvalence perçue avant tout comme un jeu. Pour eux – pour eux seuls ? – le combiné a une réelle valeur. Qu'ils y empochent des médailles ne serait que justice...

Gilles Chappaz

Fin d'exil pour les skieurs de Bosnie

SESTRIÈRES
de notre envoyée spéciale

Ils ne veulent plus parler de la guerre parce qu'ils en ont trop parlé. Ils ont simplement brodé « Sarajevo » sur leur écusson national au nom de la mémoire. Pour elle, il faut reconstruire ce que l'armée serbe a détruit dans leur capitale, où furent disputés les Jeux olympiques d'hiver en 1984. Sestrières devrait prochainement participer à la fondation pour la reconstruction du Sarajevo olympique (*Le Monde* du 10 janvier).

A ce voeu près, les skieurs de Bosnie-Herzégovine sont venus aux championnats du monde avec, dans leur tête, les mêmes notions que tous les sportifs : effort, victoire, défaite. Lundi, dans le Super-G masculin, Mirza Nezirovic et Ammar Gorgic sont partis avec les dossards 57 et 59 au milieu de skieurs venus de partout.

Les championnats accueillent de très nombreuses nations, et quelques participants « originaux » : nobles brésilien, mexicain ou roumain ; rejeton d'Ira de Fürstenberg ; amateurs irlandais, géorgien ou ouzbek. Mirza et Ammar se sont classés 57e et 58e et pestent contre leurs nouveaux skis, qu'ils ont reçus deux jours auparavant. *« Nous avons une qualité, le courage »*, note Ammar.

L'histoire des skieurs de Bosnie-Herzégovine est faite d'exil. En 1994, Amis sans frontières, une association largement soutenue par les Italiens Alberto Tomba et Deborah Compagnoni, leur permet de venir s'entraîner à Bormio. La Bosnie fait son apparition aux Jeux olympiques de Lillehammer, et ses représentants, en Norvège, témoignent du conflit. En Italie, plus discrètement, ils skient dans la limite de leurs moyens.

« L'argent que nous donnent les marques nous permet de survivre », explique Ammar. Les Italiens les aident toujours en fournissant du matériel et une assistance technique. Ariana Boras, l'une des deux skieuses de l'équipe, est en progrès en Super-G. C'est Marco Martini, l'entraîneur de l'équipe nationale, qui l'annonce. Il est épaulé depuis peu par Arturo Maiolani, l'ancien technicien d'Alberto Tomba.

L'avenir des skieurs bosniaques ? *« Monter un jour sur un podium. Sinon, nos enfants le feront »*, disent-ils. Ils aiment leur présent. Ils ont vingt ans et suivent des cours par correspondance. *« Ce qui est bien, aujourd'hui*, termine Ammar Gorgic, *c'est que, lorsque notre saison est terminée, nous pouvons rentrer chez nous. »*

Bénédicte Mathieu

L'Etat croit maintenant aux chances de Lille pour les JO de 2004

INTERPELLÉ par la presse régionale sur la réalité du soutien de l'Etat à la candidature de Lille pour l'organisation des Jeux olympiques de 2004, Guy Drut, le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, a profité, mardi 4 février, d'une réunion du comité de candidature pour mettre les choses au point : *« Comme tous les membres du CIO, je me suis interrogé sur les chances de Lille. Aujourd'hui, ce qui est essentiel, c'est que ce qui pouvait apparaître comme une candidature gadget est devenue crédible, en France bien entendu, mais aussi sur un plan international. Lille a maintenant la possibilité de figurer sur la liste de quatre ou cinq villes qui seront choisies par le CIO le 7 mars. »*

Le ministre, qui avait exprimé son scepticisme sur l'opportunité de la candidature lilloise dans une intervention à l'Assemblée nationale, le 13 novembre 1995, affirme maintenant : *« Nous avons face à nous des candidatures de très grande valeur. Mais nous avons maintenant les arguments pour être meilleurs qu'eux. »* Selon lui, les atouts de la candidature de Lille pour le 7 mars sont *« sa dimension humaine, son équilibre entre financement public et fonds privés, la concentration des équipements et la préservation de l'environnement. »*

■ **FOOTBALL : Lille et Montpellier se sont qualifiés pour les 16es de finale de la Coupe de France** (où ils recevront respectivement Lyon et Sochaux) en éliminant Marseille et Metz. Les Lillois se sont imposés devant l'OM (1-0) sur le stade de Valence, qui accueillait finalement cette rencontre en retard. Les Montpelliérains, qui étaient à égalité avec les Messins après la prolongation (3-3), l'ont emporté grâce à la séance de tirs au but (1-3).

■ **RUGBY : Thomas Castaignède sera remplacé par le Berjallien Laurent Leflamand** pour le match du Tournoi des cinq nations France-Pays de Galles, samedi 15 février. Opéré mardi 4 février, pour une fracture à la mâchoire subie dimanche 2 contre Castres, l'ouvreur du Stade toulousain devrait être indisponible *« au moins 30 jours »*.

■ **BASKET : Dennis Rodman**, qui a été suspendu sans paie par la NBA pendant 11 matches pour avoir frappé un caméraman lors de la rencontre Bulls-Timberwolves, doit faire sa rentrée le 11 février. En témoignage de son repentir, il s'est engagé à reverser sa rétribution pour les 11 prochains matches (plus de 5,5 millions de francs) à des organisations de bienfaisance.



MOTS CROISÉS — PROBLÈME N° 97015

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II								■			
III											
IV						■					
V				■						■	
VI				■				■			
VII		■			■						
VIII			■						■		
IX							■				
X								■			
XI											

HORIZONTALEMENT

I. La meilleure défense dans les corps à corps. – II. Laisse des plumes quand elle traverse le ciel de France. Une oeuvre de Pindare. – III. Prendre tout son temps dans la vie qui passe. – IV. Le sous-bois du poète. Dans le cas de Dieu, il n'est pas nécessaire de payer. – V. Défoulement dans le cirque. Rend hommage. – VI. Vient d'arriver. Accessoire pour un bon départ. Lettres de Nicosie. – VII. Son trou ne nous comble pas. Nous sort du lit. – VIII. Zeus était fou d'elle, mais elle n'était pas folle du tout. Comme la porte de la maison depuis Mme Richard. Dans une enluminure. – IX. Unit les citoyens, mais gare aux excès de zèle de certains. La force de l'habitude. – X. Hisses les couleurs. Pièce rapportée dans la famille. – XI. Reste à faire après l'essai.

VERTICALEMENT

1. L'heure du laitier pour certains, le dernière de l'écureuil pour d'autres. – 2. Nous renvoie à la campagne. Décora n'importe comment. – 3. Sont préparées pour la grande cuisine. Pompe aspirante qui n'est pas aux normes européennes. – 4. Nécessaire à l'orfèvre pour passer la brosse à reluire. Support de greffe. – 5. Hemingway ou Chausson. Ne sont plus respectées quand elle imposent le silence. – 6. Rayée de la carte. Semble dépassé mais s'envoie toujours en l'air. – 7. Les bons souvenirs des soirées sans télévision. Sur les roses. – 8. Une demi-louche. Court ventre à terre. – 9. Peut servir de base pour tout faire sauter. La réussite mondiale du PC lui doit beaucoup. – 10. On peut faire fortune si elle est bonne. Il a sa place au théâtre sur scène et au vestiaire. – 11. Fine lame un peu vulgaire d'hier, il récupère aujourd'hui.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97014

HORIZONTALEMENT

I. Marie-louise. – II. Inattention. – III. Codéine. St. – IV. Rue. Raréfié. – V. Orage. Evier. – VI. Seul. Dual. – VII. Is. Abyssale. – VIII. An. Neit (tien). – IX. Lusaka. Futé. – X. Origami. Ran. – XI. Niée. Orient.

VERTICALEMENT

1. Microsillon. – 2. Anoures. Uri. – 3. Radeau. Asie. – 4. Ite. Glanage. – 5. Etiré. Ka. – 6. Léna. Dynamo. – 7. Onéreuse. Ir. – 8. Ut. Evasif. – 9. Li. Filature. – 10. Sosie. Tan. – 11. Enterrement.

BRIDGE — PROBLÈME N° 1721

UNE BELLE IMAGINATION

Cette donne a été distribuée dans un tournoi par paires ; à la plupart des tables, les déclarants chutèrent leur contrat car, après avoir pris l'entame à Carreau, ils jouèrent atout et E.-O. firent deux atouts, l'As de Pique et un Carreau. Mais, à une table, le déclarant comprit ce qui allait se passer, et il ne joua pas atout. Alors Ouest, faisant preuve d'une belle imagination, trouva la façon de faire chuter 4 Coeurs.

Nord : ♠ R D 3 — ♡ D 10 7 6 5 — ♢ 7 5 2 — ♣ A R
Ouest : ♠ V 9 8 7 5 — ♡ A 2 — ♢ 4 — ♣ V 9 8 7 5
Est : ♠ A 10 6 — ♡ R — ♢ D V 10 9 8 6 — ♣ 10 4 2
Sud : ♠ 4 2 — ♡ V 9 8 4 3 — ♢ A R 3 — ♣ D 6 3

Ann. : E. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	–	1 ♢	1 ♡
1 ♠	4 ♡	passe	passe...

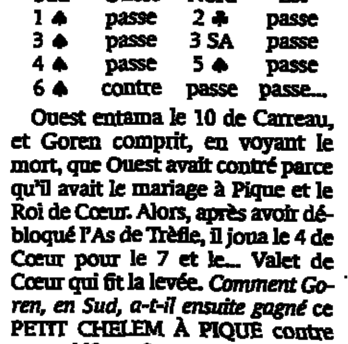
Ouest a entamé le 4 de Carreau pour le 2 et le 6 ; le déclarant a pris avec l'As, puis il a joué As Roi de Trèfle et Roi de Pique. Est a pris avec l'As et joué la Dame de Carreau pour le Roi de Sud. *Comment Ouest a-t-il fait chuter* QUATRE CŒURS ?

Réponse

Si Ouest coupe avec le 2 de Coeur et rejoue Pique, le déclarant prendra avec la Dame de Pique, il coupera un Pique pour prendre la main et jouer la Dame de Trèfle sur laquelle il jettera un Carreau perdant. Ensuite, un coup d'atout fera tomber ensemble l'As et le Roi d'atout... Mais Ouest avait prévu ce scénario et, pour l'empêcher, *il coupa l'As de Carreau avec... l'As d'atout* afin de donner la main à son partenaire en jouant le 2 de Coeur. Est a tiré la Dame de Carreau affranchie, la levée de chute. C'est une variante très particulière du fameux coup de l'empereur.

UN CHELEM DE GOREN

Voici un superbe chelem que l'Américain Charlie Goren avait réussi au début de sa carrière.



Nord : ♠ 10 — ♡ A V 9 6 — ♢ A V 3 — ♣ R D V 10 5
Ouest : ♠ R D 3 — ♡ R 10 8 7 — ♢ 10 9 8 — ♣ 4 3 2
Est : ♠ 5 4 — ♡ 5 3 2 — ♢ 6 5 4 2 — ♣ 9 8 7 6
Sud : ♠ A V 9 8 7 6 2 — ♡ D 4 — ♢ R D 7 — ♣ A

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	2 ♣	passe
3 ♠	passe	3 SA	passe
4 ♠	passe	5 ♠	passe
6 ♠	contre	passe	passe...

Ouest entama le 10 de Carreau, et Goren comprit, en voyant le mort, que Ouest avait contré parce qu'il avait le mariage à Pique et le Roi de Coeur. Alors, après avoir débloqué l'As de Trèfle, il joua le 4 de Coeur pour le 7 et le... Valet de Coeur qui fit la levée. *Comment Goren, en Sud, a-t-il ensuite gagné* ce PETIT CHELEM À PIQUE contre toute défense ?

Note sur les enchères

Une des qualités du système naturel de Goren était sa simplicité, mais là son partenaire en Nord a été bien pessimiste en disant « 3 SA », car sa main était trop belle pour ne pas envisager le chelem.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ — Président-directeur général : Dominique Alduy — Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées

L'Egypte, voyage culturel au risque de s'y perdre

Grand classique, la vallée du Nil souffre moins des menées terroristes que des surdoses de monuments imposées aux visiteurs



DESSIN D'OLCE

ISLAMIQUEMENT correct, l'avion d'Egyptair vole vers Louxor : un Coran sous verre protège l'Airbus à bord duquel on ne sert plus d'alcool bien que, depuis Bacchus, l'Egypte soit producteur vinicole. Les voyageurs, quasi tous Français, ont l'air de se ficher de cette prohibition, plongés qu'ils sont, dans des guides, romans ou histoires sur la terre de Ramsès, Farouk et Sadate. Résultat : les accompagnateurs égyptiens, devant les colosses de Memnon ou les temples de Nubie, ne tarissent pas d'éloge sur leurs clients français : *« Ce sont eux qui posent le moins de questions stupides, qui connaissent le mieux l'Egypte, ses styles et ses grands hommes ! »*

Et de citer en contrepoint *« cette Américaine qui croyait qu'on continuait à momifier les morts égyptiens ! »* ou *« cet Australien qui venait d'assister au son et lumière en anglais aux Pyramides et s'inquiétait en sortant de savoir qui étaient ces "pharaons" dont on lui avait parlé toute la soirée »*. La reine des gaffeuses reste néanmoins la princesse roumaine Bibesco qui avoue, dans *Jours d'Egypte*, avoir pris pour des hortensias les fellahs en tuniques claires, accroupis en train de désherber.

Question vallée du Nil, les Français ont quelques antécédents : ils ont découvert la pierre de Rosette, clé des hiéroglyphes, et au XIX[e] siècle, des demi-soldes de Napoléon, au service d'un Turc de Grèce, réinventèrent l'Etat égyptien. D'ailleurs Le Caire, malgré les cris des islamistes, se prépare à célébrer le bicentenaire de la venue de Bonaparte. Dépouillé de son sabre, l'envahisseur apparaît magnifié en premier *« touriste culturel »*, flanqué de spécialistes qui allaient produire *La Description de l'Egypte*, ancêtre de tous les bouquins sur cette contrée. Jacques Chirac a trouvé la relecture du héros à son goût et cet anniversaire exotique, en 1998, sera l'occasion d'un sommet avec le général Moubarak, qu'aurait sans doute béni Mitterrand, lui qui avait fait d'Assouan, avec Venise, sa destination favorite.

AMATEURS DE RUINES

A écouter autour de soi et à entendre les voyagistes, l'Egypte est traditionnellement le voyage *« lointain »* préféré ou rêvé du Français (ajoutez-y, pour faire bon poids, Bruxellois, Wallons, Luxembourgeois, Romands et Valdôtains) moyennement cultivé, amateur de musées et de ruines mais aussi de soleil. De Chateaubriand (*« L'Egypte est le plus beau pays du monde ! »*) au peintre Claude Lagoutte (*« C'est le plus vieux paysage du monde ! »*), des légions y sont allées de leurs formules flatteuses. On évoque moins ceux qui, comme Flaubert ou Roger Peyrefitte, ont été lassés par *« trop de monuments et de vieilleries »*.

« Du moment que vous me dites que des célébrités ont osé l'avouer, ça me libère et j'ose vous dire que c'est superbe, ici, mais qu'il y a trop de temples, trop de colonnes, trop de musées. On n'a pas une minute pour respirer, les guides frappent aux aurores à la porte : "Allez vite, vite, les ânes sont là !" Et si ce n'est pas les ânes, c'est les bus. Et les tombeaux, les bazars au pas de course, je vous dis pas, c'est beau mais ça finit par tourner au supplice. » Odette, la cinquantaine, agricultrice près d'Agen, vide son sac en remontant le Nil en bateau.

Car les égyptophiles, les égyptomanes, on ne doit pas les voir seulement dans l'avion de l'aller, il faut les rencontrer au débotté. Beaucoup s'étaient fait une telle montagne de cette Egypte *« mère du monde »*, qu'ils n'osent pas révéler ensuite que sa découverte *in vivo*, telle qu'elle est « organisée » par la plupart des agences, est lassante, plus propice à décevoir qu'à réjouir. *Sans parler, depuis deux ou trois* lustres, de xénophobes tirs meurtriers sur des touristes, qui peuvent, il est vrai, constituer pour certains un piment inédit, quand ce n'est pas leur vanité qui est flattée par les escortes militaires placées auprès des *« groupettes »* [mot francoarabe désignant les cohortes touristiques].

Quand l'aveu est fait, sur les escales nilotiques muées en corvées, sur le trio répétitif musée-monuments-son et lumière, *« sans une journée tranquille, sous les palmiers, à ne rien faire »*, les autres griefs fusent que ce soit dans les bouches d'Odette et de son mari, dans celles de ce couple tourangeau qui a fini par lâcher son groupe, et même celle de ce muséologue turinois pourtant « accro » à l'Egypte : la poussière, la canicule, les armadas de bouteilles en plastique voguant sur le *« fleuve-dieu »*, le harcèlement des mouches couplé à celui des gamins vendant de fausses monnaies antiques, enfin l'arnaque des musées où le ticket vendu aux étrangers peut être dix fois plus cher que celui délivré aux nationaux...

Cette passagère de Marseille s'est, elle, *« régalée de tous ces obélisques, de tous ces sphinx, de tous ces vestiges »* mais elle légitime la plupart des autres reproches, y ajoutant *« la nuit qu'elle a passée dans un mauvais fauteuil à Louxor parce que ma réservation n'avait pas été faxée à l'hôtel »*.

DIXIÈME PLACE

Un autre voyageur se courrouce de cet avis placé sur les combinés d'un palace cairote : *« La tarification téléphonique commence vingt secondes après que vous ayez composé le numéro demandé, même si vous n'atteignez pas votre correspondant. »* Ces abus, le terrorisme, les programmes hyperchargés – *« Mais nos clients, au départ, en rajouteraient plutôt »*, martèlent comme un seul homme les voyagistes – expliquent sans doute que malgré les prix cassés, malgré le désir d'Egypte des Français, *Terra faraonica* attire moins de cent vingt-cinq mille Hexagonaux par an (un petit deux cent mille en y ajoutant les autres Européens de l'aire francienne). L'Egypte n'est à présent que la trentième *destination étrangère des* Français, derrière Hongkong. Elle se hausse quand même à la dixième place parmi les voyages projetés par les Français. Bref, l'Egypte oui, *ma non troppo...*

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

★ Un ouvrage : *Découvertes et mystères de l'Egypte ancienne. Historia* hors série n° 9612 (1997), 130 p., 35 F.
Un voyagiste : Oriensce, tél. : 01-43-36-10-11 à Paris et 22-906-40-25 à Genève. Circuits individuels ou en groupe.

Boggies et ski en Suisse

Au bout des rails, les pistes de ski : en Suisse, on saute du train pour chausser les planches. Les stations helvétiques sont mieux desservies grâce à une nouvelle liaison directe. Jusqu'au 12 avril, chaque samedi, la « Ligne de cœur », ou TGV Paris-Brigue, dessert les stations des Alpes vaudoises et du Valais. En partant de la capitale à 7 h 15, on gagne en tout début d'après-midi Gstaad, Champéry, les Diablerets, Villars, Verbier, Crans-Montana ou encore Zermatt, en fin de parcours.

● Unique en Europe par sa densité (5 000 kilomètres de voies ferrées), le réseau suisse prend le relais du TGV et maille ce pays de montagnes jusqu'aux villages reculés. Les petits wagons rouges, parfois accrochés par deux ou trois seulement, longent les pentes escarpées, grimpent jusqu'aux glaciers (la gare de Jungfraujoch, perchée à 3 454 m, détient le record du Vieux Continent), enjambent les gorges pour déposer les skieurs à pied d'œuvre. Suisse tourisme (tél. : 01-44-51-65-51 ou Minitel 3615 Suisse) renseigne, réserve et délivre les billets. Le Paris-Vallorbe coûte 494 F (aller-retour, 2[e] classe, plein tarif). Avec la Swiss Card (560 F, valable un mois), on circule de la frontière jusqu'au lieu de villégiature. En prime, des excursions ferroviaires à couper le souffle sont proposées, avec des réductions de 25 à 50 %, à bord du Glacier Express, qui relie Zermatt à Saint-Moritz, du Cristal Panoramic Express ou encore du Bernina Express, qui monte à l'assaut, sans crémaillère, d'une pente de 7 % pour franchir un col à 2 253 m.

● En 1997, des prix doux saluent les cent cinquante ans des Chemins de fer fédéraux suisses. Anniversaire célébré par le canton de Berne, lequel programme pour l'occasion des formules « TGV-hôtels » dans l'Oberland bernois au départ de Paris. Deux cents établissements participent à l'opération offrant trois ou sept nuitées, la Swiss Card étant offerte. Exemple : séjours d'une semaine en haute saison et en demi-pension, jusqu'à la mi-mars, environ 5 000 F, en 3 ou 4 étoiles, à Grindelwald ou Wengen (280 F de plus si voyage en 1[re] classe). Forfaits également chez Frantour (agences et Minitel 3615 Frantour), notamment pour des séjours à Champéry (à partir de 2 775 F la semaine, après le 15 mars), station reliée aux Portes du soleil.

● Une brochure gratuite éditée par Suisse Tourisme, *La Suisse, un paradis pour l'hiver*, récapitule les forfaits en vente dans les agences. Mention spéciale pour Davos (3 000 F la semaine, chambre et petits déjeuners, hôtel 3 étoiles), Klosters (studio pour 4 personnes, 3 400 F), du grand ski dans les Grisons en février. Ou encore Crans-Montana dans le Valais (3 730 F, après le 15 mars, 3 étoiles en demi-pension, remontées, piscine couverte et sauna inclus), trois stations programmées par Siesta Holiday. On trouve encore des places pendant les vacances scolaires de février (celles de nos voisins suisses étant décalées, d'un canton à l'autre). Les prix demeurent raisonnables en comparaison de ceux affichés à la même période sur les sommets français.

Florence Evin

PARTIR

■ LES NEIGES DU KILIMANDJARO. Voie d'ascension la plus facile, Marangu permet, à raison de cinq à six heures de marche par jour, l'ascension du Kilimandjaro, de la savane aux glaciers : six jours dont un de repos à l'arrivée et un d'acclimatation à l'altitude. Possibilité, le cas échéant, d'attendre la descente du groupe dans un refuge. Guide, porteurs et cuisiniers tanzaniens anglophones. Hébergement en refuges. Plusieurs départs jusqu'en mars (10 500 F, dix jours).
★ Comptoir d'Afrique, 23, rue du Pont-Neuf, 75001 Paris, tél. : 01-42-21-46-89.

■ WEEK-ENDS HANTÉS. Ghost Tours of Nottingham s'est fait une spécialité des week-ends insolites dans des maisons hantées. Du 21 au 23 février (1 600 F par personne), près de Preston (Lancashire), au Park Hall Hotel, un établissement moderne sur un site prisé des fantômes avec, à deux pas, Chingle Hall, réputée maison la plus hantée d'Angleterre. Au printemps, Ettington Park, une demeure victorienne gothique près de Stratford upon Avon.
★ Ghost Tours of Nottingham (tél. : 01773-769300 ou 719490) et Maison de la Grande-Bretagne, *19, rue des Mathurins, 75009 Paris*, tél. : 01-44-51-56-20.

■ LE TOIT DU MONDE. Spécialiste des voyages d'aventures Tamera propose, de janvier à avril, *quinze jours au Népal dont huit de* marche avec porteurs (9 950 F). Un itinéraire facile le long de sentiers qui se faufilent entre les cultures en terrasses, les temples, les monastères, les villages, les pinèdes et les *forêts de rhododendrons géants* de la vallée de Katmandou. L'Everest et le Manaslu sont au programme d'une randonnée de seize jours (10 900 F, en mars-avril) accessible à tous. A la même époque, un tour des Annapurna (vingt-trois jours, 12 800 F) s'adresse aux plus aguerris. Ces circuits peuvent être, pour le même prix, effectués à la carte.
★ Tamera, 26, rue du Bœuf, 69005 Lyon, tél. : 04-78-37-88-88.

■ ISLANDE : LA FONTE DES PRIX. Lointaine et mystérieuse, l'Islande a récemment été d'actualité avec l'éruption volcanique qui s'est produite sous le glacier du Vatnajökull, provoquant ainsi une fonte des glaces. Un événement qui, à l'époque, avait inspiré au voyagiste UTA un week-end incluant un survol du volcan à présent assagi. A la fonte des glaces succède aujourd'hui une fonte des prix à en juger par le forfait proposé, jusqu'au 31 mars, par un autre spécialiste de la destination, Alantours : 2 990 F vols, hébergement (3 ou 4 nuits) et petits déjeuners.
★ Alantours, 5, rue Danielle-Casanova, 75001 Paris, tél. : 01-42-96-59-78.

Prévisions pour le 06 FEVRIER vers 12h00

Ensoleillé (E)
Éclaircies peu nuageux (N)
Nuageux courtes éclaircies (N)
Brumes et brouillard (C)
Très nuageux ou couvert (C)
Pluie ou bruine (P)
Averses (P)
Orages (P)
Vent fort
Neige (*)

METEO FRANCE

LE 06 FEVRIER
Temps/Températures minima/maxima

FRANCE métropolitaine		**FRANCE outre-mer**		MILAN	E/-3/5	DAKAR	E/21/27
AJACCIO	E/4/14	CAYENNE	E/24/28	MOSCOU	*/-7/-4	KINSHASA	P/21/26
BIARRITZ	N/2/13	FORT-DE-FR.	N/25/26	MUNICH	*/-4/-1	LE CAIRE	N/4/14
BORDEAUX	N/0/11	NOUMEA	C/23/25	NAPLES	P/5/9	MARRAKECH	E/7/16
BOURGES	N/-3/5	PAPEETE	P/26/27	OSLO	E/-11/-4	NAIROBI	E/17/29
BREST	N/4/10	POINTE-A-PIT.	P/26/27	PALMA DE M.	E/12/13	PRETORIA	E/17/26
CAEN	N/3/7	ST-DENIS-REU.	P/24/25	PRAGUE	C/-2/-1	RABAT	E/7/16
CHERBOURG	N/3/8			ROME	P/6/10	TUNIS	N/10/14
CLERMONT-F	N/-4/6	**EUROPE**		SEVILLE	E/2/14		
DIJON	C/-2/1	AMSTERDAM	N/3/5	SOFIA	E/-8/4	**ASIE-OCEANIE**	
GRENOBLE	N/-1/5	ATHENES	N/10/12	ST-PETERS.	N/-6/-3	BANGKOK	N/23/30
LILLE	N/1/6	BARCELONE	E/6/11	STOCKHOLM	E/-4/-2	BOMBAY	E/17/27
LIMOGES	N/-2/9	BELFAST	N/5/10	TENERIFE	C/18/19	DJAKARTA	P/26/28
LYON	N/-1/3	BELGRADE	C/-3/3	VARSOVIE	N/-2/1	DUBAI	E/13/22
MARSEILLE	E/2/12	BERLIN	N/-2/2	VENISE	E/-2/5	HANOI	P/13/18
NANCY	N/0/3	BERNE	C/-6/-2	VIENNE	*/-3/1	HONGKONG	P/15/17
NANTES	N/0/8	BRUXELLES	N/1/5			JERUSALEM	N/6/10
NICE	E/7/14	BUCAREST	C/-7/2	**AMERIQUE**		NEW DELHI	E/3/17
PARIS	N/1/7	BUDAPEST	N/-5/2	BRASILIA	E/18/27	PEKIN	N/-20/-9
PAU	N/0/11	COPENHAGUE	N/1/3	BUENOS AIRES	E/16/22	SEOUL	E/-5/-2
PERPIGNAN	E/2/12	DUBLIN	N/5/10	CARACAS	P/22/25	SINGAPOUR	N/25/28
RENNES	N/1/10	FRANCFORT	N/-3/2	CHICAGO	C/-5/-3	SYDNEY	E/18/26
ST-ETIENNE	N/-3/4	GENEVE	C/-6/0	LIMA	P/15/19	TOKYO	N/4/7
STRASBOURG	N/0/2	HELSINKI	E/-6/-2	LOS ANGELES	E/6/12		
TOULOUSE	N/0/9	ISTANBUL	N/2/5	MEXICO	E/7/18		
TOURS	N/-1/6	KIEV	C/-6/-2	MONTREAL	C/-7/-3		
		LISBONNE	E/4/14	SAN FRANC.	N/6/12		
		LIVERPOOL	N/4/9	SANTIAGO	E/8/22		
		LONDRES	N/2/8				
		LUXEMBOURG	N/-3/3	**AFRIQUE**			
		MADRID	E/-4/8	ALGER	E/8/12		

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

Retour en force du soleil

APRÈS le passage pluvieux qui a traversé le pays mercredi, la situation s'améliore nettement sur l'ensemble des régions. Un puissant anticyclone s'installe durablement sur l'ouest de l'Europe, il protégera la France de toute offensive nuageuse jusqu'en fin de semaine. En contrepartie, il faudra supporter un certain rafraîchissement.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. – Les passages nuageux seront assez discrets dans l'ensemble Pays de la Loire à l'Orne. Ils tendront à se multiplier du Finistère au Cotentin. Partant de zéro à 5 degrés le matin, les températures atteindront 8 à 11 degrés l'après-midi.

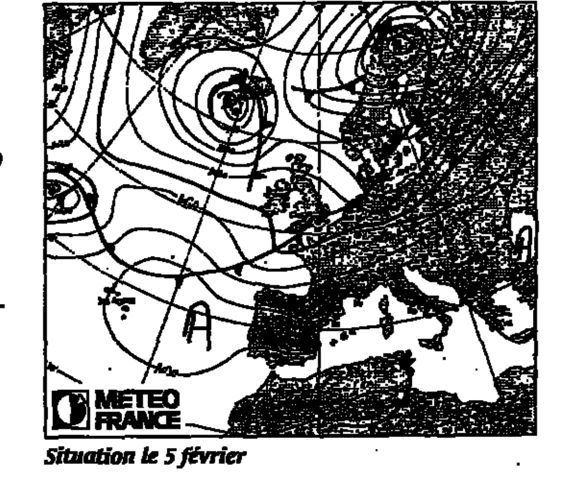
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les bancs de brouillard du petit matin ne résisteront pas. Les éclaircies s'élargiront au fil des heures, elles prendront généralement le dessus sur les passages nuageux dès la fin de la matinée. Les thermomètres afficheront de –1 à +1 degré le matin dans l'intérieur et, grâce au soleil, de 6 à 8 degrés l'après-midi,

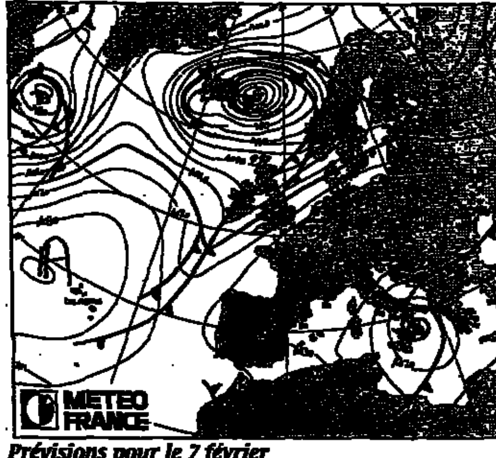
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les brouillards givrants finiront par se déchirer. L'après-midi s'annonce largement ensoleillée. Les gelées sont de retour, il fera entre zéro et –2 degrés le matin. L'après-midi, on attend entre 3 à 5 degrés, grâce aux éclaircies.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le soleil s'imposera rapidement en plaine et balaiera très vite les rares bancs de brouillard présents le long de la Garonne. Les Pyrénées retiendront les nuages un peu plus longtemps. Le matin, les températures s'échelonnent de zéro à –2 degrés dans l'intérieur, l'après-midi, elles évolueront entre 10 et 14 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – La matinée sera parfois marquée par les brouillards dans les vallées. Le soleil reviendra très vite et dominera sans mal l'après-midi. Il permettra aux températures d'atteindre de 4 à 8 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le ciel bleu se maintiendra sans mal jusqu'au soir autour de la Méditerranée. Le vent de nord-ouest, parfois soutenu le matin en basse vallée du Rhône, faiblira l'après-midi. Partant de zéro à 7 degrés le matin, les thermomètres afficheront de 12 à 15 degrés au meilleur de la journée.


Situation le 5 février


Prévisions pour le 7 février

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **PÉROU.** Le gouvernement péruvien a prorogé de 60 jours, à partir du 1er février, l'état d'urgence dans les trois provinces où est produite la plus grande partie de la drogue péruvienne et où opèrent des groupes de guérilla. Ces provinces sont celles de Huanuco, Loreto et San Martin, dans le nord-est du pays. – *(AFP.)*

■ **JAPON.** Les vols internationaux sur l'aéroport du Kansaï, construit sur une île artificielle dans la baie d'Osaka, au Japon, et ouvert en 1994, sont en augmentation de 20 % en 1996 par rapport à l'année précédente. C'est surtout le fret aérien vers cette importante région économique qui a progressé (63 %).

■ **HELSINKI.** Une église en neige a été inaugurée lundi 3 février à Helsinki, en Finlande, et pourra rester en place, si les conditions météorologiques sont favorables, jusqu'en mars. Réplique à l'échelle d'un tiers d'une église en bois du XVIIIe siècle, l'édifice, haut de 12 mètres, est ouvert aux visiteurs. Des baptêmes et un mariage y seront célébrés. – *(AFP.)*

JARDINAGE

Taille douce pour Elizabeth

Code de bonne conduite envers les rosiers grimpants au moment des soins hivernaux

SI LA TAILLE des rosiers buissons nécessite un bon coup d'oeil et un peu de soin (*Le Monde* du 30 janvier), celle des grimpants peut virer au Grand-Guignol. C'est, en effet, parmi ce type de rosiers que l'on rencontre ceux qui ont les épines les plus griffues. Ce type ? Ces types, devrait-on plutôt dire. Il y a en effet les vrais rosiers grimpants, qui produisent de longues branches fines aisément palissables, dont le port est gracieux et les fleurs généralement petites et groupées en bouquet. Et les autres, qui sont souvent des mutations de rosiers buissons et dont le moins que l'on puisse dire est que leur végétation est raide comme un piquet. D'ailleurs nombre d'entre ces rosiers, plantés en isolé, forment des buissons qui tiennent debout sans nécessiter de support solide.

Les rosiers du premier groupe sont les plus beaux, les plus faciles et, hélas !, les plus piquants. Vaccins anti-tétanos à jour, mains dans d'épais gants, revêtu d'un blouson et d'un bonnet, le jardinier n'aura peut-être pas l'air élégant d'un gentleman-farmer, mais il évitera bien des désagréments et pourra se lancer dans l'opération sans trop de risques.

Ces rosiers-là demandent avant tout à être nettoyés. Pour ce faire, rien de mieux que d'étaler à terre toutes leurs branches, puis de les démêler soigneusement et de supprimer les plus anciennes et les plus faibles. Ensuite, il faudra repalisser le tout de façon harmonieuse. Si le rosier grimpe sur un arceau, il suffit alors de regrouper les branches et de les y accrocher – sans trop serrer – à intervalles réguliers jusqu'au bout des plus longues.

Si le rosier est palissé contre un mur, il faut disposer ses branches de façon que la plante ressemble à un arbre fruitier en espalier. Les deux branches les plus fortes seront symétriquement couchées à l'horizontale et redressées à la verticale à l'extrémité du treillage, et ainsi de suite en laissant environ 15 centimètres entre chaque branche. Les pousses les moins vigoureuses seront accrochées presque à la verticale. Cette façon de faire contraint les fortes branches à émettre des pousses florifères.

ÉTALER LA RAMURE

Les rosiers grimpants livrés à eux-mêmes... seront laissés libres de grimper à leur guise, notamment les rosiers lianes, qui s'élancent à l'assaut d'arbres qu'ils peuvent parfois faire crouler – notamment les vieux pommiers, qu'ils recouvrent si joliment. Ceux qui ont tenté de contenir la végétation du Wedding Day ont vite renoncé face à ces épines meurtrières et regrettent de l'avoir planté près d'une allée.

Les rosiers grimpants modernes bénéficieront aussi d'être arqués à l'horizontale. Mais si les longues tiges des vieilles variétés se palissent aisément, celles des « *sports* » sont autrement récalcitrantes... En trois ou quatre ans, les plus vigoureux produisent des branches grosses comme des cuisses de poulet.

Si vous envisagez d'acquérir l'un des ces rosiers, plantez-le à l'une des extrémités du treillage, de façon à pouvoir étaler le plus possible sa ramure à l'horizontale quand il poussera. En sorte que palissé il ressemble à un quart de cercle dont l'un des rayons serait horizontal et l'autre vertical.

Lorsqu'on ne pratique pas ainsi, ces rosiers poussent en hauteur, se dégarnissent de la base et ne fleurissent parfois quasiment pas. Planté contre un mur, un Queen Elizabeth ayant grimpé jusqu'à six mètres produisait un feuillage opulent duquel émergeaient de rares fleurs jusqu'à ce que, rabattu – une taille répartie sur deux années pour ne pas déséquilibrer la plante –, ses nouvelles branches ainsi accrochées produisent quantité de bouquets avant qu'il ne soit, hélas !, saisi et tué par le gel de 1986.

Il est temps aussi de tailler les arbustes fleurissant sur le bois de l'année – céanothes d'été, hibiscus, abélias, fuchsias *riccartoni* –, mais de grâce laissez tranquilles boules de neige, forsythias, deutzias, corrètes du Japon, spirées et autres groseilliers à fleurs. Tant de jardiniers municipaux les taillent – pour faire plus propre ? – en hiver et compromettent ainsi leur capacité de floraison.

Attendre donc qu'ils aient fleuri et s'arranger pour qu'ils gardent un port souple. Comme les rosiers buissons non remontants qui s'épanouissent entre fin mai et le 14 juillet (selon les variétés) et qui, en cette saison, ne craignent rien moins que le sécateur.

Alain Lompech

★ Le jardinier se lançant dans la culture des rosiers trouvera une multitude d'informations utiles (choix des variétés, plantation, taille, multiplication, traitement des maladies, etc.) accompagnées de photos et d'illustrations dans *Les Rosiers*, publié par Larousse dans sa collection « Les pratiques du jardinage » (1989, 126 p., 115 F).

Les beaux anciens

Les plus beaux rosiers grimpants anciens sont Madame Alfred Carrière (blanc, remontant, peu épineux), Gloire de Dijon (rose chamoisé, remontant, parfumé, n'aime ni la pluie ni les grands froids), Mermaid (simple, jaune, épines dangereuses, fleurit sans cesse même au nord, mais redoute vraiment le gel), Dorothy Perkins (rose, innombrables petits bouquets, sans parfum, non remontant, tiges très souples, sujet à l'oïdium, vit très longtemps, se bouture aisément) ; Albéric Barbier (blanc « crème fraîche », presque sans parfum, feuillage persistant vert et luisant comme celui du houx, tiges très souples, jeune bois rouge, jamais malade, non remontant, mais quelques fleurs de-ci de-là après la première floraison) ; New Dawn (rose carné, parfumé, remontant, feuillage et port ressemblant à Albéric Barbier).

AUTOMOBILE

La sécurité passive des petites voitures est mise en cause

RENDUS PUBLICS mardi 4 février, les résultats de la première étude comparative de « crash-tests » réalisée sur neuf petites voitures et menée sous l'égide d'associations de consommateurs européens ont de quoi faire froid dans le dos. Des modèles qui figurent parmi les plus diffusés en Europe (Rover 100, Opel Corsa, Nissan Micra, Volkswagen Polo, Renault Clio, Fiat Punto, Peugeot 106, Ford Fiesta et Mazda 121) ont été mis à l'épreuve dans le cadre du programme EuroNCAP (European New Car Assessment Program), lancé à l'initiative du ministère britannique des transports en liaison avec le Bureau européen des consommateurs (BEUC).

Sur ces neuf véhicules, seuls trois ont trouvé grâce aux yeux des responsables du programme : la Ford et la Mazda (deux modèles pratiquement identiques) ainsi que la Volskwagen. Les autres « *doivent être sérieusement revues* » a assuré un représentant du BEUC.

Sur l'Opel Corsa, les crash-tests ont notamment révélé des risques de blessures à la tête pour le passager avant, occasionnés par un choc avec la boîte à gants en cas de collision frontale. Sur la Renault Clio, ce sont les genoux du conducteur qui sont jugés vulnérables alors qu'il est reproché à la Peugeot 106 d'être le seul modèle dont une portière s'est ouverte lors d'un choc. L'accoudoir de la portière serait également mal placé et serait susceptible d'infliger des blessures au conducteur.

Toutefois, c'est la Rover 100 qui est considérée comme la moins sûre de toutes les automobiles examinées. Les passagers arrière ne sont pas mieux lotis. Apparemment, seule la Volkswagen Polo assure une protection des enfants assis sur la banquette.

Ce programme a été réalisé avec des voitures de série, achetées anonymement à raison de deux exemplaires pour chacun des neuf modèles étudiés, équipées d'un airbag pour le conducteur.

Pour parvenir à ces conclusions, les auteurs de cette étude se sont inspirés des normes qui entreront en vigueur à partir de 1998. A cette date, tous les nouveaux modèles devront subir un test de collision frontale contre un obstacle déformable et non plus contre un mur de béton. La vitesse d'impact sera portée à 56 km/h et non plus 50 km/h, l'obstacle étant heurté non plus de plein fouet mais de manière à tenir compte des tentatives du conducteur pour éviter le choc. Dernier changement : un test de collision latérale devra être réalisé à la vitesse de 50 km/h.

NORMES D'IL Y A TRENTE ANS

Mardi, un porte-parole du BEUC a invité les constructeurs automobiles à « *se mettre au travail d'urgence pour améliorer la sécurité de leurs véhicules s'ils veulent se conformer aux législations européenne en la matière entrant en vigueur en 1998* » en rappelant que « *les normes actuellement en vigueur datent d'il y a plus de trente ans* ». Convaincu que « *les constructeurs ne prendront des mesures que s'ils y sont obligés* », Jim Murray le directeur du BEUC, a encouragé la Commission européenne à faire rapidement des propositions dans ce domaine.

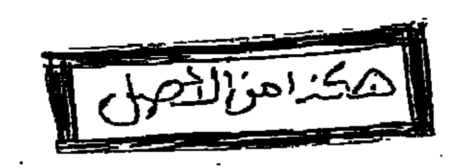
Ces informations peu élogieuses sur la sécurité passive de la plupart des véhicules a suscité une réaction immédiate de l'Association des Constructeurs européens d'Automobiles (ACEA). Celle-ci a critiqué le recours exclusif à deux types de collision – frontale et latérale – qui « *ne couvrent pas la gamme étendue de types d'accidents pour lesquels les voitures sont conçues* ».

Sur le principe, les mesures et les analyses réalisés par le mouvement consumériste européen sont une bonne chose. Il n'est, en effet, pas sain que les firmes automobiles disposent du monopole des crash-tests. De même, cette étude met en relief les importantes différences de comportement qui séparent deux véhicules de catégorie identique.

Toutefois, ces résultats doivent être relativisés. En premier lieu, les collisions ont été réalisés, indiquent les constructeurs qui ont assisté aux crash-tests, à la vitesse de 64 km/h, soit bien au-delà de la future norme européenne. Plus largement, il peut sembler hâtif de confronter des voitures dont la conception n'est pas très récente à des normes qui ne sont pas encore entrées en vigueur et dont il n'était évidemment pas question de prendre en compte à la fin des années 80, lorsque ces modèles furent conçus.

Il est, à ce titre, révélateur de noter que les modèles les mieux notés sont ceux dont la conception est la plus récente et que les modèles en fin de vie ont été montrés du doigt. Autant de considérations qui ne doivent pas servir d'alibi aux constructeurs.

Jean-Michel Normand



هكذا من الاصل



NEUF ET RÉSIDENTIEL

LE MARCHÉ ET LES CONSEILS DE LA FNPC



IMMOBILIER : TOUT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE JURIDIQUE ET FISCALE

La Journée d'études professionnelles de la Fédération Nationale des Promoteurs-Constructeurs est l'occasion d'effectuer chaque année le point sur l'actualité technique, juridique et fiscale de l'immobilier.

La 7 ème Journée d'Etudes Professionnelles se tiendra le **Mardi 4 février 1997**, à Paris, à l'hôtel Méridien.

Les travaux s'articuleront autour des thèmes suivants :
- *l'environnement économique général et l'évolution des marchés*, - *l'environnement financier*, - *Acoustique et qualité : les applications du polystyrène expansé*, - *l'actualité fiscale*, - *la réforme de l'assurance construction*, - *la coordination santé sécurité sur les chantiers*, - *l'équipement commercial et le permis de construire (Loi Raffarin)*, - *la loi sur l'air et les économies d'énergie*, - *la loi du 3 janvier 1967*.

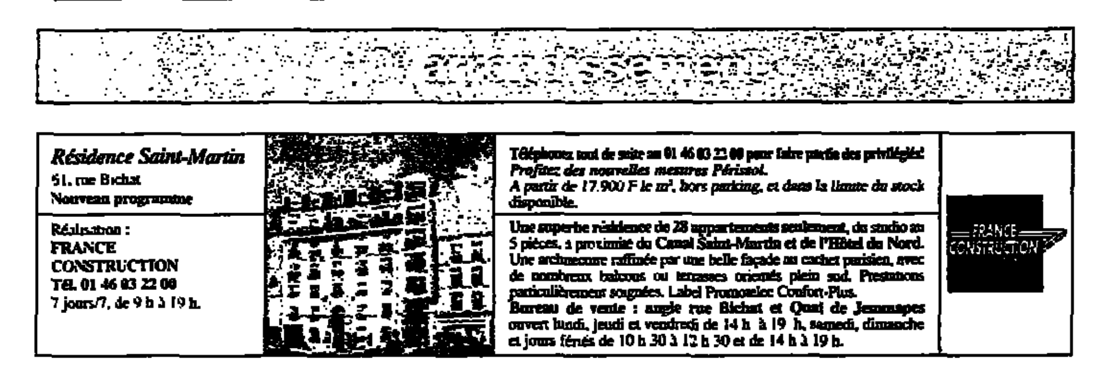
600 professionnels du secteur sont attendus : promoteurs-constructeurs, banquiers et établissements financiers, représentants des pouvoirs publics, industriels du bâtiment, contrôleurs techniques, notaires, architectes...

Une exposition technique d'une trentaine de sociétés se tiendra parallèlement aux travaux.
M. Pierre-André Périssol, Ministre délégué au Logement, prononcera le discours de clôture de cette manifestation.

Renseignements et inscriptions : FNPC - 106 rue de l'Université, 75007 Paris. Tél : 01 47 05 44 36 Fax : 01 47 53 53 92 73

PARIS RIVE DROITE

arrondissement



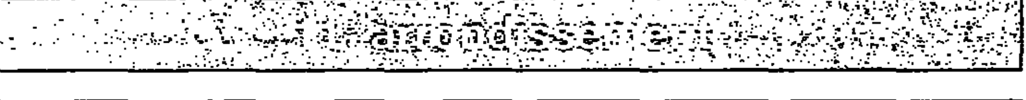
Résidence Saint-Martin
51, rue Bichat
Nouveau programme

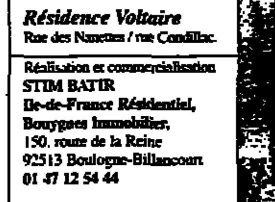
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

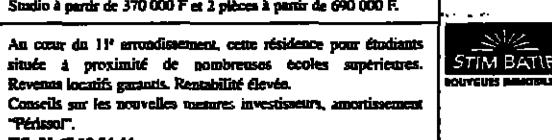
Téléphonez tout de suite au 01 46 03 22 00 pour faire partie des privilégiés!
Profitez des nouvelles mesures Périssol.
A partir de 17.900 F le m², hors parking, et dans la limite du stock disponible.

Une superbe résidence de 28 appartements seulement, du studio au 5 pièces, à proximité du Canal Saint-Martin et de l'Hôtel du Nord. Une architecture raffinée par une belle façade au cachet parisien, avec de nombreux balcons ou terrasses orientés plein sud. Prestations particulièrement soignées. Label Promotelec Confort-Plus.
Bureau de vente : angle rue Bichat et Quai de Jemmapes ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION







Résidence Voltaire
Rue des Nanettes / rue Condillac

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
01 47 12 54 44

Idéal investisseurs/Rentabilité élevée garantie :
du studio au 2 pièces.
Studio à partir de 370 000 F et 2 pièces à partir de 690 000 F.

Au cœur du 11ᵉ arrondissement, cette résidence pour étudiants située à proximité de nombreuses écoles supérieures.
Revenus locatifs garantis. Rentabilité élevée.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Tél. 01 47 12 54 44

STIM BATIR – BOUYGUES IMMOBILIER

16ᵉ arrondissement

46, rue de Longchamp

Réalisation :
COREVA
4, avenue Victor Hugo
75116 PARIS
Tél. 01 44 17 39 20

22 logements du studio au 6 pièces.
A partir de 27 500 F le m².
Livraison 1ᵉʳ semestre 1998.

Au cœur du prestigieux quartier Trocadéro-Iéna, une résidence de classe, aux prestations raffinées. Pour quelques privilégiés seulement. Plans personnalisés et prestations à la demande. Renseignements et vente : COREVA, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.
4, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris - Tél 01 44 17 39 20.

COREVA

19ᵉ arrondissement

L'Orée du Parc
69, rue Compans/59, rue Rozier
A toute proximité des Buttes-Chaumont
à découvrir absolument !

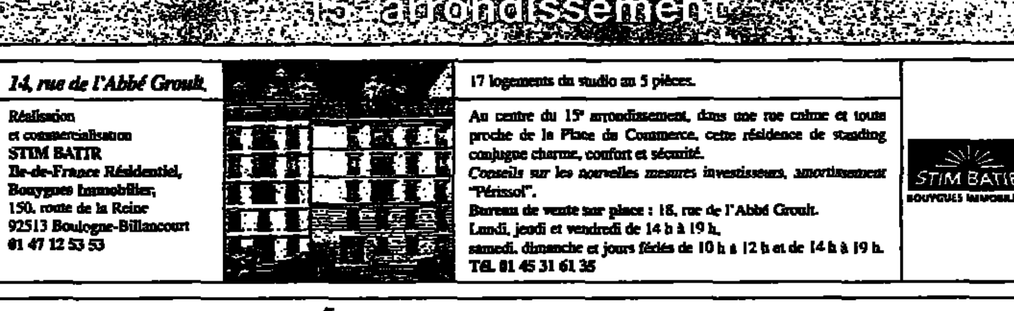
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h

Premier constructeur certifié qualité ISO 9001
Du studio au 5 pièces avec parking en sous-sol. 18 800 F le m² moyen hors parking et dans la limite du stock disponible.

Le calme d'une petite résidence de charme de 24 appartements seulement à 100 m du Parc des Buttes-Chaumont et du métro. Très belles prestations : nombreux balcons et terrasses, vue sur un beau jardin intérieur.
Bureau de vente : 3, rue du Général Brunet, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14h à 19h, samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.

FRANCE CONSTRUCTION

PARIS RIVE GAUCHE



15ᵉ arrondissement

14, rue de l'Abbé Groult.

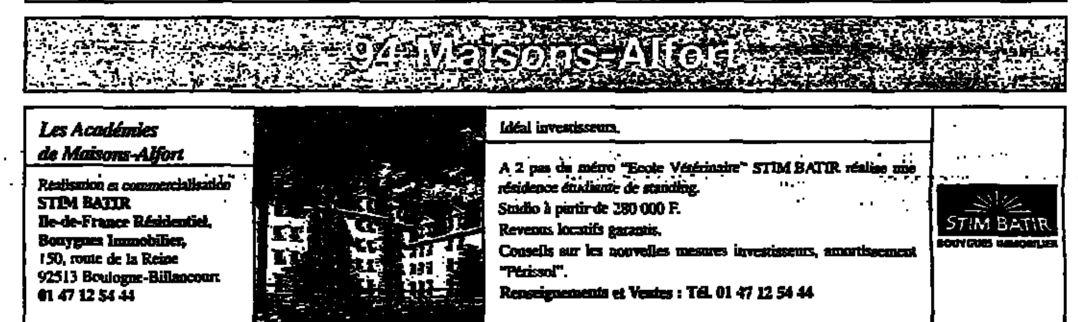
Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
01 47 12 53 53

17 logements du studio au 5 pièces.

Au centre du 15ᵉ arrondissement, dans une rue calme et toute proche de la Place du Commerce, cette résidence de standing conjugue charme, confort et sécurité.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Bureau de vente sur place : 18, rue de l'Abbé Groult.
Lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h,
samedi, dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
Tél. 01 45 31 61 35

STIM BATIR – BOUYGUES IMMOBILIER

RÉGION PARISIENNE



94 Maisons-Alfort

Les Académies de Maisons-Alfort

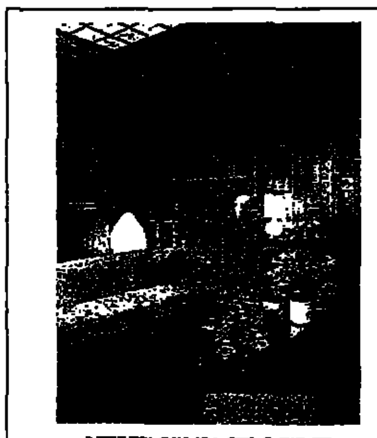
Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
01 47 12 54 44

Idéal investisseurs.

A 2 pas du métro "Ecole Vétérinaire" STIM BATIR réalise une *résidence étudiante de standing.*
Studio à partir de 280 000 F.
Revenus locatifs garantis.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Renseignements et Ventes : Tél. 01 47 12 54 44

STIM BATIR – BOUYGUES IMMOBILIER

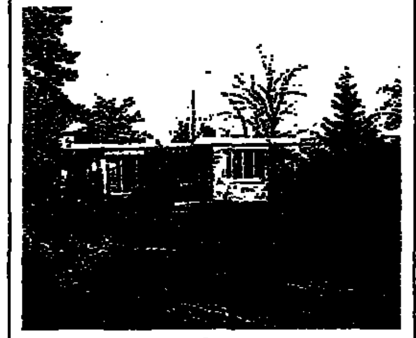
PRESTIGE ET CARACTÈRE



NEUILLY FACE SEINE
SITE ET VUE PRIVILÉGIÉS

Cette superbe demeure de 260 m² env. dans un **hôtel particulier** *face à la Seine vous séduira par sa grande pièce de réception* hors du commun, l'agrément de sa distribution sur 2 niveaux, sa vue sur Seine sans vis-à-vis. Etat parfait.
Garage. Prix : 6 500 000 francs.

PARTENA Elysée
PARTENA
Tél. 01 42 66 36 53



LE VÉSINET
Quartier calme et résidentiel

Agréable maison entièrement construite en rez-de-chaussée. Séjour 35 m² sur terrasse, 3 chambres, 2 bains.
Tout confort. Garage
BEAU JARDIN DE 1 200 M²
Réf : D 2351 - Prix : 2 800 000 francs

AGENCE DE LA TERRASSE
45, boulevard Carnot, 78110 Le Vésinet
Tél. 01 30 15 67 00 - Fax 01 34 80 19 59



PLACE DES VOSGES

Appartement d'exception dans un immeuble classé. 197 m², double réception avec boiseries d'époque et cheminées, 4 mètres de hauteur sous plafond. 2 chambres, bureau en mezzanine. 2 salles de bains.
Loyer : 27 580 francs hors charges

IMMOBILIÈRE MANSART
160, rue de la Pompe, 75116 Paris
Tél. 01 53 70 13 13 - Fax 01 53 70 90 90



CROISSY-SUR-SEINE

Proche du centre et à 12' du R.E.R. charmante maison familiale d'une surface habitable de 180 m², réception 50 m², bureau, 5 chambres, 2 bains, salle de jeux, garage.
AGRÉABLE JARDIN CLOS ET BOISÉ DE 1 000 M²
Réf : D 2292

AGENCE DE LA TERRASSE
45, boulevard Carnot, 78110 Le Vésinet
Tél. 01 30 15 67 00 - Fax 01 34 80 19 59



FAUBOURG ST-HONORÉ
PARIS 8ᵉ

Bel immeuble haussmannien 5 pièces, 5è étage, balcon soleil, living, 3/4 chambres, rénové.
Prix : 3 850 000 francs



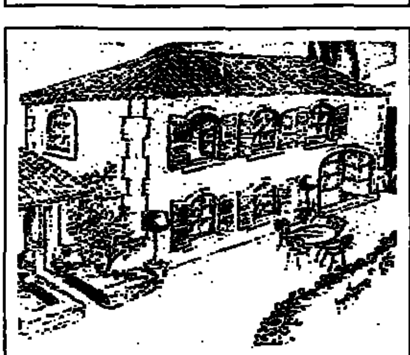
Tél. 01 49 10 24 59
ou 06 07 40 83 26



UNE ABBAYE
EN SUISSE NORMANDE
Une histoire qui commence vers 1130.
Une aventure à poursuivre

ISMH. 2ᵉ prix chef d'œuvre en péril 1970, porterie, salle capitulaire XIIIᵉ-XIVᵉ siècle. Jardin médiéval fortifié classé MH. Labyrinthe 750 m², : buis, ifs pépinière de buis, ruisseau, étangs, terres : 20 à 70 ha. 400 m², habitables.
Lumière. Archéologie.

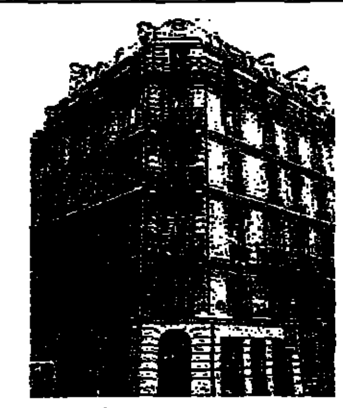
ABBAYE DU PLESSIS-GRIMOULT
14770 Saint-Jean-le-Blanc
Téléphone 02 31 25 20 70



PRÈS DE CANNES
BASTIDE

Bastide provençale neuve. 3 chb, sdb, grand living, terrasse couverte, garage, terrain de 800 m². Dans un parc de chênes verts de 100 Ha inconstructible. Centre commercial, écoles... à 3 mn, Cannes à 15 mn par voie rapide.
Livrable 6 mois après décision.
Prix : 990 000 francs

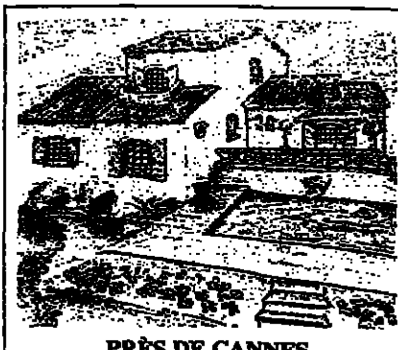
Tél. Propriétaire 00 35 32 75 18 13
ou sur place
Tél. 04 93 60 93 13 et fax 04 93 40 75 31



8ème - GEORGE V
Luxueux 160 m²

Emplacement exceptionnel.
Entrée, réception en rotonde, salle à manger, cuisine équipée, 3 chambres, dressing, 2 salles de bains, service avec douche. Possibilité de parking
Prix : 5 500 000 francs.

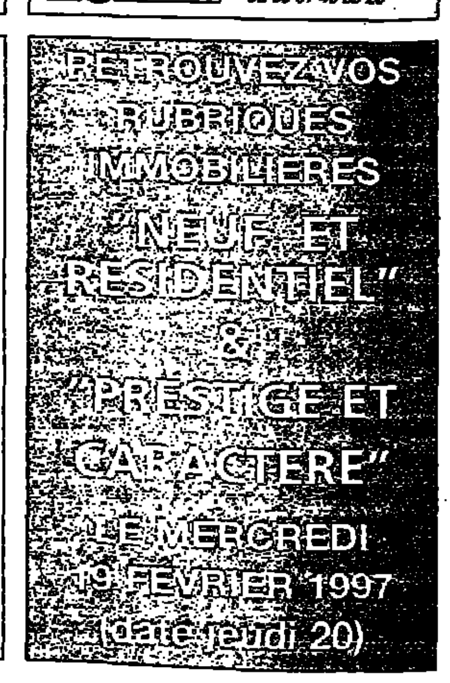
CIVEL
Tél. 01 47 20 36 28



PRÈS DE CANNES
CASTEL

Castel provençal neuf. 4 ch. 4 sdb, grandes réceptions, terrain privatif 2 000 m², piscine, garage. Dans un parc de chênes verts de 100 Ha inconstructible. Centre commercial, écoles... à 3 mn, Cannes à 15 mn par voie rapide.
Livrable 6 mois après décision.
Prix : 1 750 000 francs

Tél. Propriétaire 00 35 32 75 18 13
ou sur place
Tél. 04 93 60 93 13 et fax 04 93 40 75 31



CINÉMA Près de vingt ans après sa sortie, *La Guerre des étoiles* renoue avec le succès en salles dans une version restaurée et augmentée de quelques minutes. Un engouement surprenant, car les films sont disponibles en vidéo depuis des années et ont souvent été diffusés à la télévision. ● PARMI les sorties de la semaine en France, *Ni d'Eve ni d'Adam*, de Jean-Paul Civeyrac, est une œuvre hardie, dans l'héritage du cinéma de Robert Bresson. ● AUTRE sortie, *That Thing You Do !* premier film réalisé par l'acteur Tom Hanks.







D.R.

Une deuxième vie pour la trilogie de « La Guerre des étoiles »

Le film mythique de George Lucas, dans une version restaurée et augmentée de plus de quatre minutes, bat des records au box-office après sa réédition, depuis le 31 janvier, dans deux mille cent salles des Etats-Unis

IL ÉTAIT UNE FOIS un preux chevalier intergalactique qui, le 25 mai 1977, des commandes de son astronef, bouleversa irrémédiablement le paysage culturel universel... La saga a déjà repris du service, avec la réédition restaurée de *La Guerre des étoiles* aux Etats-Unis (qui sera suivie par *L'empire contre-attaque et Le Retour du Jedi*) dans un circuit de deux mille cent salles pour le territoire nord-américain depuis le 31 janvier. Le score enregistré par *La Guerre des étoiles*, avec une recette de 36,2 millions de dollars (près de 200 millions de francs) pour le premier week-end (et une moyenne record de 17 205 dollars par écran qui devrait lui permettre d'atteindre les 200 millions de dollars en fin d'exploitation), a surpris George Lucas, qui, d'après son porte-parole, ne s'attendait pas à ce que son film, disponible en vidéo depuis des années, souvent diffusé à la télévision, connaisse un tel engouement.

Lucas ne va pas en rester là : mettant un terme à une double décennie sabbatique, il devrait renouer avec la réalisation. Il vient de mettre en chantier une nouvelle trilogie – les chapitres 1, 2 et 3 d'une saga qui doit en compter neuf. Les dates de sortie sont fixées : 25 mai 1999, 2001 et 2003. Producteur du feuilleton télévisé consacré au jeune Indiana Jones ainsi que de la future trilogie, Rick McCallum a supervisé la restauration et la réédition du triptyque existant.

« Le vingtième anniversaire approchant, explique-t-il, *nous nous sommes tous demandé ce qu'il fallait faire pour marquer le coup. »* Une nouvelle sortie en salles ? Cela faisait quinze ans qu'on n'avait pas vu la trilogie sur grand écran. *« Elle connaît un succès extraordinaire en vidéo, mais par rapport à ce qui se fait aujourd'hui, nos bandes du début des années 80 étaient pour le moins primitives. »* Commençant donc, il y a trois ans, de préparer cette reprise, Rick McCallum s'aperçoit qu'il n'y a plus de négatif suffisamment bien conservé pour en tirer une copie décente. Toute l'opération repose sur la restauration d'un négatif « original » à partir des internégatifs existants dans le monde. *La Guerre des étoiles* avait été tournée avec une nouvelle pellicule Kodak plus rapide et plus robuste, *« mais dont la durée de vie s'est révélée plus courte que prévu,* explique McCallum. *C'est le cas pour la plupart des grands films des années 70. Si on ne s'en soucie pas très vite, les originaux de* Taxi Driver, *de* Rencontres du troisième type, *des* Aventuriers de l'Arche perdue *ou de* Network *disparaîtront ».*

Le problème est d'autant plus évident pour *La Guerre des étoiles* que le film comportait bon nombre d'effets optiques. La technologie du numérique permet une première sauvegarde, une première remise en état. Lucas signale alors à son équipe *« un certain nombre de choses qu'*[il aurait] *voulu pouvoir faire en 1977, qui étaient dans le scénario, mais qu'*[il n'a] *pas pu accomplir parce qu'il fallait aller très vite, que les moyens manquaient ou que la technologie n'était pas encore au point. »*

Ainsi, contrairement aux *« director's cuts »* de *Lawrence d'Arabie, La Porte du paradis, Aliens, Le Parrain I* et *II* ou *Danse avec les loups*, il ne s'agira pas de rétablir des séquences que le studio avait forcé le réalisateur à couper, mais, selon Rick McCallum, d'inclure dans *La Guerre des étoiles* et ses deux suites les scènes que Lucas n'avait pu réaliser comme il l'entendait.

BOÎTE DE PANDORE

Propriétaire de *La Guerre des étoiles* et simple distributeur de *L'Empire contre-attaque* et du *Retour du Jedi*, Fox a débloqué 15 millions de dollars pour permettre à Lucas d'effectuer le plus élaboré des liftings. 5,5 millions ont servi à la seule restauration du premier épisode, soit les deux tiers de son devis original, et cette rénovation a pris deux ans et demi, soit plus de temps que le tournage tout entier.

George Lucas ouvre, sur le plan éthique, une sorte de boîte de Pandore. Tant McCallum que Lucas, dans un entretien publié par le magazine *Wired*, parlent de « méthode évolutive », proche du travail du sculpteur, ou d'un internaute : *« Si vous vouliez aujourd'hui rééditer un livre écrit il y a dix ans, alors que, pressé par le temps, vous n'aviez jamais eu le temps de vraiment le finir, ne sauteriez-vous pas sur l'occasion ? »*

C'est possible. Mais peut-on réviser un classique ? Oui, *« si c'est l'auteur lui-même qui en décide »*, affirme McCallum.

Certes, mais pourra-t-on désormais dire d'une œuvre cinématographique qu'elle est définitive ? Lucas ne fourbit-il pas les armes qui permettront à chacun de réécrire son passé, voire celui d'un autre ? Si Lucas peut aujourd'hui modifier *La Guerre des étoiles*, c'est que la série a connu un succès triomphal et qu'il en détient pratiquement tous les droits. Dans quelques années, les outils nécessaires à de telles entreprises seront assez peu onéreux pour que tout auteur puisse s'en servir. Ou tout patron de studio, sur le dos du réalisateur. Un risque de détournement qui rejoint les débats sur le copyright et le combat mené par l'Association pour le droit moral de l'artiste, dont le président n'est autre que... George Lucas.

Henri Béhar

★ **Les films de la trilogie de *La Guerre des étoiles* sortiront en France les 19 mars, 9 avril et 23 avril.**



LUCASFILM LTD-20th CENTURY FOX CORPORATION

Une des scènes inédites : Han Solo, de dos (interprété par Harrison Ford), rencontre, lors du premier épisode, Jabba the Hutt.

Trente-cinq catégories de produits dérivés

La stratégie de marketing et de merchandising de la nouvelle version de la « Star Wars Trilogy » s'appuie sur le lancement de trente-cinq catégories de produits dérivés : d'un nouveau Monopoly à toute une panoplie de jouets (Hasbro Inc., Lewis Galoob Toys), en passant par des livres, des CD-Rom, du mobilier, des pommes chips. PepsiCo, qui a décroché la licence des boissons gazeuses et friandises variées, envisagerait d'investir 2 milliards de dollars (environ 10 milliards de francs) d'ici à 1999. L'opération s'étalera jusqu'au milieu de la première décennie du XXIe siècle, soutenue par la sortie, tous les deux ans, d'un des trois épisodes.

Un metteur en scène qui a toujours agi en homme d'affaires

SI LA CARRIÈRE de réalisateur de George Lucas reste elliptique, se réduisant à seulement trois films, *La Guerre des étoiles, THX 1138*, et *American Graffiti*, son parcours d'homme d'affaires reste beaucoup plus consistant. Sa réussite unique tient à un pari, qui avait semblé absurde à tout le monde à l'époque. Lucas avait alors préféré refuser le bonus de 500 000 dollars (environ 2,5 millions de francs) que lui proposait la Fox au moment où *La Guerre des étoiles* allait rentrer en production, en échange des droits dérivés sur les personnages de sa saga et sur les deux autres volets de ce qu'il avait déjà conçu comme une trilogie.

Cette prescience en dit long sur le génie visionnaire d'un metteur en scène qui a compris avant tout le monde que le cinéma ne servait pas seulement à attirer des spectateurs dans les salles. Elle permet aussi de mieux cerner la personnalité de Lucas, pour qui la réalisation n'était, au mieux, qu'un marche-pied vers une carrière toute tracée de businessman.

La Guerre des étoiles a complètement modifié la manière de concevoir un film à Hollywood. Depuis ce fameux été 1977, où le film a engrangé 323 millions de dollars de recettes, record absolu du box-office à l'époque, tous les gros projets des studios sont aujourd'hui conçus en fonction des droits dérivés qu'ils pourront générer, de leur potentiel à créer des sites sur des parcs d'attractions (« Star Tours », inspiré de *La Guerre des étoiles*, est l'une des attractions vedettes d'Euro Disney), et de leur capacité à pouvoir associer leur image avec des chaînes de restaurants ou des marques de céréales pour le petit déjeuner. Avant *La Guerre des étoiles*, le merchandising n'existait que pour faire la promotion d'un film, grâce à George Lucas, il est devenu un commerce à part entière, dont les revenus sont souvent supérieurs aux recettes d'un film en salles.

Presque vingt ans après, George Lucas a transformé sa trilogie en multinationale. Celle-ci a rapporté 1,3 milliard de dollars en salles dans le monde et plus de 3 milliards en merchandising. Les différentes sociétés dont Lucas est propriétaire (dont Industrial Light & Magic, la compagnie leader sur le marché des effets spéciaux) sont estimées à Wall Street à 5 milliards de dollars, le magazine américain *Forbes* ayant, lui, calculé la fortune personnelle de Lucas à 2 milliards.

DES FRANCHISES LUCRATIVES

La fascination du public pour les différents acteurs de la trilogie ne s'est elle toujours pas émoussée. Un analyste financier décrivait la franchise « StarWars » *« comme "le Graal" en matière de merchandising ».* Les ventes des figurines « Star Wars » arrivaient en 1995 en seconde position sur le marché mondial du jouet, derrière les poupées Barbie.

La société LucasArts, qui produit des CD-ROM « Star Wars » fait partie des cinq plus importants producteurs de jeux vidéo au monde, alors que les romans inspirés de la trilogie constituent la franchise la plus lucrative de l'édition américaine, et les vingt et un romans publiés par l'éditeur new-yorkais Bantam ont presque tous atterri en tête de la liste des meilleures ventes publiée par le *New York Times*.

S. Bd

Des ajouts rendus possibles par les technologies numériques

QUATRE minutes et demie d'éléments visuels ont été rajoutées à *La Guerre des étoiles*. A l'aide de technologies informatiques et graphiques inimaginables en 1977, dépassant tout ce qu'on pouvait alors accomplir avec des marionnettes et des modèles réduits, George Lucas donne leur mobilité aux Dewbacks, les habitants du désert de Tatouine, où le spectateur fait la connaissance de Luke Skywalker (interprété par Mark Hamill). *« A chaque fois, les Dewbacks tombaient en panne,* dit Rick McCallum, chargé de superviser la restauration et la réédition de la trilogie. *Aujourd'hui, ils ont une vie « normale » – enfin, pour Tatouine. »*

Par ailleurs, ce n'est plus un petit peloton que Han Solo (Harrison Ford) affronte sur l'étoile de la mort, mais un escadron. Les employés d'Industrial Light and Magic, la société de Lucas, se sont eux-mêmes clonés numériquement. Les combats sont plus fous, plus élaborés. L'incidence dramatique la plus importante, cependant, reste l'inclusion dans *La Guerre des étoiles* du monstrueux Jabba the Hutt, qu'on ne découvrait que dans *La Revanche du Jedi*. *« George avait prévu une scène entre Harrison et Jabba. Cette scène, nous l'avons tournée avec un acteur « de remplacement », que nous aurions éliminé par rotoscopie et remplacé par Jabba. La technologie n'étant pas encore au point, la scène a été coupée. Rétablie, elle explique mieux le contrôle qu'exerce Jabba sur Tatouine ».*

« ON AVAIT ALORS SI PEU DE MOYENS »

Tatouine, précisément, a pris un sérieux coup de neuf. *« On avait alors si peu de moyens qu'on n'avait jamais pu donner plus de deux rues et un carrefour à Tatouine. La cité n'avait aucune texture. Aujourd'hui, grâce à des « matte » numérisés, elle est devenue ce qu'elle devait être dès le départ : le repaire de tous les renégats de la galaxie. »*

Si l'essentiel des ajouts porte sur *La Guerre des étoiles, L'Empire contre-attaque* et *Le Retour du Jedi* ont eux aussi connu pas mal d'aménagements : le monstre des neiges de *L'Empire*, qui, faute de moyens financiers et techniques, n'était que mouvement, ombres et effets sonores, a pris corps. Comme Tatouine, Cloud City est désormais grouillante. Rétablie aussi, dans *Jedi*, une séquence musicale dans le palais de Jabba. Hier elle durait quinze secondes, centrées sur la danseuse Ula, *« parce que aucune des autres créatures n'a jamais fonctionné »*, s'exclame Rick McCallum. La séquence dure aujourd'hui une minute et demie, grâce au numérique.

« Ce sont des modifications infimes », reconnaît McCallum. Elles servent surtout de banc d'essai pour les prochains épisodes. D'où l'apparition, à la fin de *Jedi*, de la cité impériale de Coruscant, entièrement créée par ordinateur, qui sera la ville vedette de la prochaine trilogie, centrée sur le jeune Anakin Skywalker (le père de Luke qui deviendra Darth Vader) et sur la jeune reine, la mère de la princesse Leia et de Luke Skywalker.

H. Bh.

Du Yémen aux Tuileries, un fantôme de film

Chapiteau *La Bataille navale*. Jardin des Tuileries, entrée rue de Rivoli face à la rue de Castiglione. (Lundi-mercredi à 16 heures, samedi-dimanche à 15 heures.)

Depuis quelques semaines, un modeste et curieux chapiteau se dresse au cœur du jardin des Tuileries. Sous la toile on projette un film. Au moins un « projet de film », synthétisé sous forme de maquette, d'extraits de dialogue et de mouvements de couleurs, dont un grand barbu passionné vous contera volontiers l'histoire. Cet homme s'appelle Patrick Brunie, le film *La Bataille navale* ; quant à l'histoire, elle prend effectivement des allures de bataille.

En 1991, Brunie, cinéaste, metteur en scène de théâtre et producteur, entreprend, en collaboration avec l'écrivain Bernard Noël, l'écriture du film : une *« histoire féerique contemporaine »* qui met en scène le vis-à-vis amoureux d'un homme et d'une femme dans un Paris désertifié, dont les paysages seraient ceux du Yémen. Yémen, berceau du monde pour une Genèse renouvelée. *« Un mirage de ville occidentale recomposée »*, comme l'appelle encore Patrick Brunie, marchant sur les traces de Rimbaud. Mais on n'illumine pas une pellicule comme une feuille de papier, et le cinéaste ne veut pas recourir aux techniques numériques, mais filmer les décors naturels du Yémen, ainsi qu'une plaque transparente de 20 mètres de haut qui permettrait au peintre Olivier Debré d'enluminer ce paradis.

En décembre 1993, Brunie remet son scénario au ministre de la culture du Yémen, qui l'accueille favorablement. Le producteur tunisien Ahmed Attia s'engage sur le projet. Mais alors que les conditions semblent réunies pour la réalisation de ce poème filmé, le gouvernement yéménite émet les plus expresses réserves sur une scène d'amour contenue dans le scénario et menace d'annuler l'autorisation de tournage si elle n'est pas modifiée. Refus de l'auteur, puis démission du producteur en février 1996. Voici donc un an que le projet est bloqué.

Patrick Brunie a envoyé une lettre ouverte au président de la République du Yémen, puis, le 10 janvier, a sollicité le soutien de Jacques Chirac. Entre-temps, avec le concours de Marc Fermigier, chercheur de l'équipe Pierre-Gilles de Gennes à l'Ecole de physique chimie industrielle de Paris, de divers partenaires industriels et de son créateur Alain Brunswik, il a élaboré cette maquette monumentale du décor de son film, devant laquelle tout un chacun est invité à partager son rêve...

J. M.

Moment de grâce dans l'enfer banlieusard

Ni d'Eve ni d'Adam. L'histoire d'une rédemption, dans l'héritage de Robert Bresson

Film français de Jean-Paul Civeyrac. Avec Guillaume Verdier, Morgane Hainaux, Frédérique Gagnol, Hélène Chambon, Luc Tissot. (1 h 30.)

Gilles pourrait être un adolescent quelconque dans un quartier défavorisé d'une ville de province. Tournant entre la cité, le LEP, les copains et sa petite amie du moment. Il le pourrait s'il ne s'évertuait à gâcher sa vie, et à décourager ceux qui voudraient l'aider. Gilles est un teigneux, le vilain petit canard de son quartier. Il vole ses parents et son amie Gabrielle, assomme un professeur, maltraite sa petite sœur. Renvoyé de l'école, mis à la porte de chez lui, rejeté par Gabrielle, oublié par *les copains, Gilles finit par errer* dans les rues comme une bête sauvage, entêté de solitude, englué dans sa méchanceté, reclus dans son mutisme.

Restituée à travers l'épure d'un style concentré et laconique, la violence du personnage deviendrait vite intolérable si le réalisateur ne prenait la précaution d'infléchir le tableau par quelques signes apaisants : une lumière diurne qui, inondant parfois le visage de Gabrielle, nimbe d'une aura d'espoir ce film à la tonalité nocturne ; une lancinante musique d'inspiration religieuse qui accompagne et adoucit mystérieusement le calvaire volontaire de Gilles ; une once d'ironie, quand Gilles crache hargneusement *contre le vent.*

Ces ouvertures et ces suspensions laissent présager, au plus profond de l'enfermement en soi, un cheminement possible. Plus encore, et ce pourrait être la principale réserve vis-à-vis du film, elles confèrent à cet enchaînement tragique la dimension presque abstraite d'une hypothèse morale ménageant l'effet de sa résolution. Laquelle a bien lieu à la fin de ce film faussement naturaliste, réaliste surtout par la vérité immédiate, à fleur de peau, que lui offrent ses deux remarquables jeunes interprètes.

Gabrielle trouvera la force d'aller rechercher Gilles au fond de son impasse, Gilles et Gabrielle partent ensemble se réfugier à la *campagne. Une grange, une* étable, un âne et un amour enfin partagé sont ici les symboles les plus marquants d'une rédemption, dont le cinéaste n'a pas cependant la trivialité de se satisfaire. Car c'est avant tout par l'étrange et évidente beauté de ces séquences ambiguës que le final est un moment de grâce cinématographique.

Trait supplémentaire et décisif, pour lequel il est permis de ranger Jean-Paul Civeyrac parmi les rares jeunes cinéastes qui invoquent aussi hardiment, et avec autant de prise sur la réalité actuelle, l'héritage de Robert Bresson.

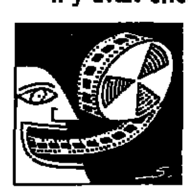
J. M.

Jean-Paul Civeyrac, réalisateur

« Je montre le refus d'une vie médiocre, aliénée par l'argent »

« Vous avez réalisé en 1991 un court-métrage, *La Vie selon Luc*, qui annonçait le film qui sort aujourd'hui.

– Il y avait effectivement dans *La Vie selon Luc* le même type de personnage et la volonté de traiter ce qui se passe à l'intérieur d'une âme, sans apparence psychologique. Je voulais présenter un caractère objectivement, avec une fin qui ne soit pas bouclée, ce qui est plutôt inhabituel pour un court-métrage et qui a pas mal dérouté les gens à l'époque. Mon producteur actuel, Philippe Martin, m'a encouragé à poursuivre dans cette direction. C'est également *lui qui m'a fait prendre* connaissance du fait divers dont est inspiré le film.



– Celui-ci concernait des jeunes Parisiens issus d'un milieu bourgeois. Pourquoi avoir transposé l'action en province et dans un milieu défavorisé ?

– Parce que j'ignore les mœurs du XVIe arrondissement, que ce milieu m'est étranger. Je suis originaire de Saint-Etienne et mes origines sont assez proches de celles de Gilles. Il fallait situer l'action dans un milieu géographique et social dont je connaissais les règles.

– Comment s'est déroulé ce tournage ?

– Je me suis efforcé, durant quarante jours, de garder mes doutes pour moi, pour préserver au maximum la fraîcheur des enfants. L'enjeu de ce film n'était pas plastique. J'ai choisi un chef opérateur qui faisait la lumière très vite, avec des choix très tranchés. Tout cela a rendu les choses *plus faciles et plus chaleureuses.* Nous avons aussi reçu l'aide de beaucoup de gens de la région qui étaient très heureux de participer au film parce qu'on les traitait comme des personnes humaines, ce qui est loin d'être toujours le cas sur un tournage de film.

– Comment Guillaume Verdier, qui incarne Gilles, a-t-il abordé un rôle aussi ingrat ?

– Nous avons très peu parlé du personnage au cours du tournage parce que d'une manière générale je n'aime pas immerger les acteurs dans leur rôle. Je crois qu'il le trouve, pour reprendre une expression dont il s'est servi un jour que nous présentions le film, *« un peu con, très chiant, mais finalement attachant »*. Effectivement, le personnage n'est pas sympathique, on a parfois envie de lui mettre des gifles.

– Peut-on définir votre film comme une parabole sur le libre arbitre ?

– Si ce n'est pas trop prétentieux, oui. J'ai essayé de ne pas faire un film sociologique, qui explique les caractères par le milieu. Je pense que le sociologique a sa part, mais pas « en dernière instance ». L'enjeu est plutôt la découverte de ce que signifie faire le mal ou le bien pour un individu, sans que cela s'exprime par des mots, et sans que les personnages délibèrent sur le problème.

– Ne craignez-vous pas qu'on vous reproche cette approche spiritualiste ?

– Non, parce que mon film est aussi un témoignage sur la société d'aujourd'hui. La vie que mène ce garçon est une vie misérable, et son attitude traduit le refus d'une vie médiocre, aliénée, soumise au dieu visible de l'argent.

– Quelle serait, au-delà de la sociologie, votre « dernière instance» ?

– La possibilité que l'on a, dans n'importe quelle situation, de se déterminer moralement. »

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum

Un regard naïf sur l'ascension et la chute d'un groupe de rock

That Thing you Do ! La version animée d'un juke-box des années 60 idéalisées

Film américain de Tom Hanks. Avec Tom Everett Scott, Liv Tyler, Johnathon Scheach, Steve Zahn, Ethan Embry, Tom Hanks. (1 h 48.)

Pour son premier passage derrière la caméra, Tom Hanks tenait une idée originale dont on peut regretter qu'elle ait été abandonnée en cours de route au profit d'un traitement plus conventionel. *That Thing you Do !* repose sur le même leurre que *This is Spinal Tap*, de Rob Reiner, et *Zelig*, de Woody Allen : une histoire inventée de *toutes pièces, racontée de manière* presque documentaire.

Tout est faux dans le film de Tom Hanks : l'ascension du groupe de rock, les Wonders, qui, l'espace de l'été 1964, va passer des bancs de la cour d'école à la notoriété nationale ; leur tube, qui sert de titre au film ; le label, Play-tone Records, qui va lancer leur carrière ; leur manager, interprété par Hanks ; le Hollywood Television Showcase, l'émission de télévision qui va propulser leur chanson en tête des meilleures ventes... Malheureusement, ce néant au sens propre n'a pas de sens figuré. Et l'aventure de ces quatre garçons, copiée sur les Beatles, à une époque où les maisons de disques américaines cherchaient désespérément à opposer une réplique au groupe anglais, se déroule dans une Amérique mythique où les garçons ont les cheveux bien coupés, les jeunes filles ressemblent à Doris Day, et où les rues des petites villes sont aussi nettes qu'un studio de cinéma. Même les maisons de disques y ressemblent à des organisations sans but lucratif destinées à lancer des groupes de rock naïfs, purs et inspirés. Dans le rôle de Mr White, portant les fameuses lunettes fumées *de Phil Spector et le costume* sombre de Brian Epstein (le manager des Beatles), Tom Hanks impose lui-même l'image d'un imprésario enfant de chœur, très éloignée de la figure complexe et inquiétante d'Epstein dans la réalité, toxicomane, homosexuel refoulé, et mort d'une overdose...

A force d'éviter les clichés sur la drogue et l'autodestruction présents dans la plupart des films sur des stars du rock (à commencer par les plus mauvais comme *The Rose*, de Mark Rydell, et *The Doors*, d'Oliver Stone) ou sur la perte de l'innocence de l'Amérique dans les années 60 après l'assassinat de Martin Luther King et de Kennedy, Tom Hanks a oublié d'insuffler un véritable propos à son film. Une des inspirations les plus évidentes de *That Thing you Do !* est *American Graffiti*, de George Lucas. Mais si Hanks s'inscrit dans cette filiation, à laquelle appartient aussi la série télévisée américaine *Happy Days*, il laisse de côté tous les aspects mélancoliques du film de Lucas. Celui-ci décrivait les années 60 comme une période où l'on s'ennuyait beaucoup, avec le Vietnam en toile de fond. Le film de Tom Hanks est plutôt la version animée d'un juke-box, où s'entrechoquent des tubes rock coupés de tout contexte historique et politique.

That Thing you Do ! est pourtant bien un film de Tom Hanks, et donc de l'interprète de *Forrest Gump*, qui traverse son film comme le personnage de Robert Zemeckis, de manière faussement innocente, préférant s'en tenir à la surface des choses plutôt que d'en interroger le contenu. Or, la naïveté n'est pas l'attitude la plus appropriée lorsqu'on veut aborder une période sur laquelle plus personne n'entretient une quelconque illusion.

Samuel Blumenfeld

Tom Hanks, l'acteur gentillet passé derrière la caméra

COMME pour se faire remercier de ses bons et loyaux services, Tom Hanks s'est vu accorder le droit par les majors de mettre en scène son premier film : *« Si* That Thing You Do ! *avait été proposé par quelqu'un d'autre, le film n'aurait jamais pu voir le jour ; on ne peut simplement rien me refuser en ce moment.* » Après avoir aligné *cinq succès de suite depuis 1991 – Une équipe hors du commun, Nuits blanches à Seattle, Philadelphia, Forrest Gump, Apollo XIII*, série dont ne peut se prévaloir aucun autre acteur à Hollywood, Tom Cruise excepté –, Tom Hanks peut faire ce qui lui plaît.

PORTRAIT
Une série de cinq succès d'affilée *depuis 1991*

Ce n'est pas tant le succès de Hanks qui est surprenant que la manière dont il est arrivé à orienter sa carrière, passant des comédies insipides où il était associé avec John Candy *(The Money Pit, The Man with One Red Shoe)* à une série de rôles dramatiques dont celui de l'avocat séropositif de *Philadelphia*, de Jonathan Demme, ancien de l'école Roger Corman, dont l'association avec un acteur taillé par le sitcom n'allait pas de soi. Reparti avec un Oscar de cette aventure, Hanks est allé rechercher Demme pour lui demander de produire *That Thing You Do !*

C'est paradoxalement avec son plus grave échec, *Le Bûcher des vanités*, de Brian De Palma, que Hanks a pu donner un nouveau tournant à sa carrière, acceptant de donner à son traditionnel emploi de gentil un tour autrement plus complexe. Parfait dans son rôle de golden boy corrompu et amoral, il a prouvé alors qu'il possédait la dose de masochisme parfois nécessaire à un acteur.

That Thing You Do ! possède au moins une grande qualité : il ressemble à son metteur en scène, mais dans la manière qu'il avait de se présenter au public au début de sa carrière. *« L'apparition des Beatles a créé une véritable révolution aux Etats-Unis. On avait droit auparavant à Paul Anka, ou d'autres clones de Bing Crosby ou Frank Sinatra. Les Beatles avaient l'air jeune, en revanche. J'avais huit ans, ma sœur onze, mon grand frère treize, et les Beatles ont complètement changé notre foyer, jusqu'à mon père. Je ne me souviens pas d'avoir vu une telle joie chez moi. A la même époque, beaucoup d'autres groupes sont venus concurrencer les Beatles. J'étais persuadé, par exemple, que les Dave Clark Five étaient bien meilleurs. C'était à qui allait être les prochains Beatles.*

» J'habitais près de San Francisco, et à côté de là où je vivais se trouvait une petit ville du nom de Livermore. Mon rêve aurait été de naître dans cette ville, alors que les Beatles venaient de Liverpool... J'avais donc envie de faire un film sur un de ces groupes qui clonaient les Beatles avant de disparaître pour toujours. L'année 1964, celle de That Thing You Do ! *est celle qui verra le début des bombardements américains sur le Nord-Vietnam. Je tenais absolument à décrire cette époque idéaliste où les Américains croyaient que tout allait encore pour le mieux. »*

S. Bd

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

C'EST POUR LA BONNE CAUSE

Film français de Jacques Fansten. Avec Loïc Freynet, Gaspard Jassef, Antoine de Caunes, Dominique Blanc, Laurie Lefret, Jacques Bonnaffé... (1 h 45.)

■ Jacques Fansten reprend le principe qui fit le succès de *La Fracture du myocarde* (1990) : *soit un film dont les principaux personnages* sont des enfants, confrontés à des questions graves. Le ton est ici plus ouvertement à la comédie, alors que le scénario se confronte à des problèmes complexes, sociopolitiques et moraux : la misère dans le tiers-monde et l'humanitaire, la peur du chômage, la solidarité, les vertus relatives de la vérité et du mensonge. Tout le monde y met du sien, dans cette histoire qui voit un gamin inviter chez lui, à l'insu de ses parents, un petit Africain rescapé d'une guerre sanglante, et organiser son existence clandestine dans la maison puis, après la disparition de Moussa, entraîner ses géniteurs dans une cascade de nouveaux mensonges, toujours pour le motif énoncé par le titre.

Les acteurs-enfants sont aussi mignons que justes ; Dominique Blanc reste la remarquable comédienne que l'on sait ; Antoine de Caunes est charmant en papa déboussolé qui doit mettre en conformité ses paroles et ses actes face à son rejeton : Fansten scénariste déploie beaucoup d'efforts pour éviter le simplisme et la mièvrerie. *Mais*, devant l'ampleur des questions abordées, il fallait une mise en scène inspirée, au moins dynamique et prenant des risques, qui fait ici terriblement défaut. *C'est pour la bonne cause* reste un patchwork gentillet de thèmes abordés sans être traités, de scènes de comédie plus ou moins abouties et de notations sociologiques assez superficielles. Il n'est pas aussi sûr qu'on le dit que les bonnes causes ne puissent faire de bons films, il est certain qu'elles ne suf*fisent* pas.

Jean-Michel Frodon

AMOUR ET CONFUSIONS

Film français de Patrick Braoudé. Avec Kristin Scott Thomas, Patrick Braoudé, Gérard Darmon, Valéria-Bruni-Tedeschi. (1 h 40.)

■ Jeanne Moreau est moche et joue mal. On ne dit pas ça pour attaquer l'une des plus grandes et des plus belles actrices de ce siècle (qui ne fait ici, heureusement, que de brèves apparitions), mais pour donner d'emblée la mesure des abîmes où descend *Amour et confusions*. On y assiste avec le sentiment qu'il y avait à l'origine une idée de comédie sentimentale banale mais praticable – après une nuit d'amour fou puis un quiproquo sur la manière de se retrouver, un homme et une femme mettront la durée de la projection à surmonter obstacles et malentendus pour filer la parfaite idylle –, que tout le monde s'est ensuite ingénié à tirer vers le bas. La situer dans le milieu de la lingerie féminine donne une idée de la finesse des blagues ; la vulgarité du ton, le néant de la mise en scène, la lourdeur de l'interprétation, la grossièreté des ressorts dramatiques, l'indigence de la « psychologie » concourent à rendre quelque peu déshonorant le simple fait d'être assis dans un fauteuil en face de « ça ». Sans compter le véritable attentat commis contre Valéria Bruni-Tedeschi, enlaidie et réduite à une fonction de faire-valoir méprisant.

J.-M. F.

SPACE JAM

Film américain de Joe Pytka avec Michael Jordan, Bill Murray. (1 h 28.)

■ Les personnages des dessins animées de la Warner, Bugs Bunny, Daffy, Titi, Grosminet, Elmer... sont sommés de disputer un match de basket-ball contre de redoutables extraterrestres. Une défaite les obligerait à devenir les principales attractions d'un Luna Park situé sur une lointaine planète. *Ils* appellent à *leur* secours le champion *Michael Jordan* (*dans* son propre rôle) qui viendra les tirer d'embarras. *Space Jam* mêle personnages réels et figures de dessins animés. On assiste aujourd'hui à une forme de résurrection de ces petits personnages rendus mythologiques par cinquante ans de compléments de programmes cinématographiques et d'après-midi enfantines télévisuelles. Ils sont désormais représentés de façon très élaborée, le trait est davantage travaillé, les silhouettes sont finement ombrées. On peut préférer à cette volonté paradoxale de réalisme le graphisme simple des années 40 et 50. Le film de Joe Pytka est en fait un produit dérivé d'une opération plus vaste. Il s'agit d'additionner les licences Warner (la bande-son très présente est occupée par les musiciens édités par la Major), tandis que sort une nouvelle chaussure de baskett Jordan.

Jean-François Rauger

THE CROW. LA CITÉ DES ANGES

Film américain de Tim Pope. Avec Vincent Perez, Iggy Pop, Mia Kirshner, Richard Brooks. (1 h 25.)

■ Cette *Cité des anges* se veut une suite de *The Crow*, réalisé en 1994 et inspiré d'une bande dessinée célèbre. En fait, le film reprend littéralement le minuscule argument du premier film (un homme assassiné ressuscite afin de se venger de ses meurtriers) pour en fournir une nouvelle variation. Pas de surprise majeure donc, le personnage incarné par Vincent Perez éliminera les uns après les autres les brutes immondes qui l'ont abattu avec son fils. Tout l'intérêt du film, qui revendique ouvertement la simplicité (le simplisme ?) de la BD, réside dans le traitement plastique et auditif (la bande-son est saturée de rock) d'un fantôme de récit. Logiquement, c'est donc un créateur de vidéo-clips célèbres (pour Cure, David Bowie ou Neil Young) qui réalise le film. Si l'on n'est guère sensible à une esthétique qui entremêle, selon la mode, recyclages modernistes et archaïsmes mythologiques, secousses cathartiques et sentimentalisme adolescent, on risque de s'ennuyer à suivre ces aventures où tout est d'ores et déjà écrit d'avance. Mais le chanteur Iggy Pop dans le rôle d'un des malfrats est grandiose.

J.-F. R.

NAPOLÉON EN AUSTRALIE

Film australien de Mario Andreacchio. (1 h 20.)

■ Clafoutis est un jeune chien. Il préfère qu'on l'appelle *Napoléon* et rêve d'explorer les grands espaces australiens, à l'image des bêtes sauvages dont il voudrait retrouver l'instinct et la vie aventureuse. Par un concours de circonstances, il réussit à quitter le domicile parental et se trouve confronté à la vie primitive de la forêt et du désert.

Il rencontre différents animaux dont un perroquet, des lézards qui parlent, des chiens sauvages, des kangourous et un jeune pingouin qui exprime les mêmes velléités d'indépendance. *Napoléon en Australie*, filmé avec d'authentiques animaux, met les deux pieds dans le plat de l'anthropomorphisme tout en utilisant les ressources du montage pour éviter les cohabitations trop compliquées entre bestioles. Cet hymne à l'émancipation de la jeunesse se termine pourtant par un retour convenu à l'ordre familial.

J.-F. R.

MESURE D'URGENCE

Film américain de Michael Apted. Avec *Hugh Grant, Gene Hackman*, Sarah Jessica Parker, David Morse. (1 h 58.)

■ Sur une musique tonitruante de Danny Elfman, deux hommes, titubants, nus, courent dans la nuit new-yorkaise. L'ouverture de *Mesures d'urgence* frappe agréablement par sa violence et sa bizarrerie. Elle laisse augurer d'un secret à la fois indéchiffrable et obscène. Hélas !, le mystère se dissipe très vite, avant le moment choisi, sans doute, par les scénaristes débutants qui ont imaginé ce thriller à base d'expériences médicales *sur des humains menées* par un médecin amoral joué par Gene Hackman. C'est Hugh Grant, peu convaincant dans le rôle du bon docteur, qui découvrira le pot aux roses au terme de péripéties dont il serait encore charitable de dire qu'elles sont téléphonées.

J.-F. R.

Images du faux et films de Hongkong à Rotterdam

ROTTERDAM
correspondance

De Peter Greenaway à Jackie Chan, difficile de rêver éventail plus large pour une manifestation cinématographique. C'est celui qu'offre le 26e Festival de Rotterdam, qui se déroule du 29 janvier au 9 février. *Pillow Book* fait certes partie de la sélection, mais c'est avec un autre film que Greenaway a donné le coup d'envoi du Festival. Court-métrage de onze minutes commandé par la ville de Rotterdam et consacré à un pont de la ville, *The Bridge Celebration* se réclame ouvertement du *Pont* de Joris Ivens : diversité et filiation entre des approches originales symbolisent bien ce Festival. L'Anglais Simon Field a remplacé le Néerlandais Emile Fallaux au poste de délégué général mais, soutenu par un public curieux et disponible, la priorité reste à l'indépendance, voire à l'iconoclasme.

Parmi les deux cents et quelques œuvres sélectionnées figurent, outre celle figurant dans la compétition officielle et des hommages à plusieurs grands cinéastes (dont Alain Cavalier), plusieurs programmes de courts-métrages, un coup de chapeau à l'école de cinéma de Jérusalem, et la section Exploding Cinema, consacrée au multimédia et placée sous l'égide de Greenaway, qui travaille actuellement à *Tulse Luper's Suitcase* (« La Valise de Tulse Luper»), un projet qui sera présenté à la fois en film, en CD-Rom et sur Internet. Les deux sections les plus attendues – et les plus inattendues – étaient celle intitulée « Les faux », et l'hommage à la société de production de Hongkong Golden Harvest.

Du « vrai-faux » d'Orson Welles (*Vérités et mensonges*) au « faux docu-fiction » (*Close-up*, d'Abbas Kiarostami, *Un moment d'innocence*, de Mohsen Makhmalbaf, tous deux iraniens), en passant par le « vrai-faux portrait » (*Vernon, Florida*, d'Errol Morris), le faux dans la fiction (*Un héros très discret*, de Jacques Audiard) et le faux documentaire (*Spinal Tap*, de Rob Reiner), les jeux de la simulation produisent de passionnants et infinis échos.

Dans *Forgotten Silver*, Peter Jackson et Costa Botes redécouvrent en Nouvelle-Zélande un de ces pionniers disparus de l'histoire officielle du cinéma sans lequel, pourtant, le 7e art ne serait pas ce qu'il est. La reconstitution est impeccable, et impeccablement satirique, qui attribue au cinéaste méconnu la véritable invention de la couleur et du parlant (vingt ans avant *Le Chanteur de jazz*), retrace le tournage sur plusieurs décennies d'une *Salomé* à faire pâlir d'envie D. W. Griffith et son *Intolérance*, et s'achève sur un reportage inédit tourné pendant la guerre d'Espagne.

Avec un public curieux et disponible, la priorité reste à l'indépendance, voire à l'iconoclasme

De Bruce Lee (*Big Boss*, 1971) à Jackie Chan (*First Strike*, 1996), le gros plan sur la Golden Harvest, fondée en 1970 par Raymond Chow, s'imposait, à quelques mois de la restitution de Hongkong à la Chine, le 1er juillet. La rétrospective permet d'en suivre l'ascension et la diversification. *« Il est difficile de donner, en dix-huit titres, une représentation fidèle d'une production de six cents films*, dit Albert Lee, directeur exécutif. *Mais cette compilation reflète les tendances de la compagnie au fil des ans. Elle s'articule autour des grands noms, avec Bruce Lee, une des premières comédies de Michael Huei, Jackie Chan, King Hu. Tsui Hark, John Woo, tous réalisateurs qui, à un moment ou un autre, ont travaillé avec nous. Mais notre marché a évolué, et les genres cinématographiques se sont diversifiés.* A Queer Story, *de Shu Kei, en est un exemple. »*

On y découvre un traitement de l'homosexualité d'une franchise inhabituelle dans le cinéma de Hongkong. Le retour à la Chine entraînera-t-il l'interdiction de tels sujets, dans un secteur que le futur gouvernement *« rapproche plus de l'éducation et de la propagande que de la distraction »*, pour reprendre la formule d'Albert Lee ? Née à Hongkong mais émigrée en Australie, la réalisatrice Clara Law (dont *La Tentation d'un moine* fut interdite en 1993, le gouvernement chinois faisant tout pour le retirer des festivals internationaux), se dit pessimiste et compare Hongkong 1997 à la Tchécoslovaquie de 1968.

Albert Lee se montre plus mesuré : *« On nous a assuré qu'après le 1er juillet le cinéma de Hongkong continuera de jouir d'une certaine autonomie ; nous n'avons aucune indication pour l'instant d'un renversement de tendance. Il y a toujours un risque. Je n'imagine pas que notre série de* Contes fantastiques et érotiques chinois *ou celle intitulée* Sex and Zen *puissent être distribuées dans l'ensemble de la Chine. J'espère cependant qu'ils continueront d'être faits et montrés à Hongkong. »*

Prudence ou simple logique de développement d'entreprise, depuis dix ans, la Golden Harvest a néanmoins élargi son assise internationale, multiplié les alliances production et distribution avec l'Australie, Singapour, la Malaisie, la Thaïlande, la Corée, étendu son activité à l'exploitation (multiplexes dans tout le Sud-Est asiatique), investi dans l'alimentaire, et, comme Disney ou Universal, s'intéresse de près à la création de parcs d'attractions. *« Le cinéma n'est désormais pour nous qu'une activité parmi d'autres. »*

Henri Béhar

Stéphane Lissner démissionne de l'Opéra royal de Madrid

Il avait été nommé directeur artistique en mars 1996

Stéphane Lissner, directeur artistique du Théâtre royal de Madrid, a présenté, lundi 3 février, sa démission, neuf mois avant l'inauguration officielle de l'opéra de la capitale espagnole. Depuis de longs mois la mésentente régnait entre le Français et les dirigeants espagnols de la musique et de la culture.

STÉPHANE LISSNER a présenté sa démission, lundi 3 février, à Mme Esperanza Aguirre, ministre de l'éducation et de la culture, ainsi que l'a révélé le quotidien espagnol *El País*, dans l'une de ses éditions du mardi 4 février. En voyage, Mme Aguirre n'a pas encore pu s'entretenir avec M. Lissner, actuellement à Paris, où il assiste aux représentations du *Pierrot lunaire*, d'Arnold Schoenberg et du *Rossignol*, d'Igor Stravinsky dirigées par Pierre Boulez et mise en scène par Stanislas Nordey (*Le Monde* du 1er février).

Nommé pour six ans, en mars 1996, par le dernier gouvernement socialiste de Felipe Gonzales, M. Lissner a envoyé son préavis de démission en respectant les six mois réglementaires prévus par son contrat. Sa démission était sinon attendue du moins prévisible depuis le renvoi d'Elena Salgado de la direction générale du Teatro Real (*Le Monde* du 12 juillet 1996), provoqué par le secrétaire d'Etat à la culture Miguel Angel Cortès peu après l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur de José Maria Aznar, en mai de la même année.

Cinq des sept membres du conseil d'administration avaient alors démissionné en signe de soutien à Mme Salgado. M. Lissner ne cachait plus depuis quelque temps qu'il lui devenait de plus en plus difficile de travailler efficacement à Madrid, où il devait faire face à une opposition grandissante.

Son départ annoncé est dû à une divergence de fond sur la ligne artistique à mettre en œuvre, sur le profil du chef d'orchestre principal à engager et sur la formation d'un nouvel orchestre. Sur toutes ces questions, Stéphane Lissner apportait des réponses divergentes de celles du directeur général de l'Institut national des arts scéniques et de la musique, le compositeur, directeur de festival et critique musical Tomas Marco, et du secrétaire d'Etat à la culture, Miguel Angel Cortes.

Stéphane Lissner voulait ouvrir avec *Parsifal*, de Wagner (dont on oublie souvent que la première représentation autorisée en dehors de Bayreuth qui en avait l'exclusivité fut donnée à Barcelone). *La Vie brève* de Manuel de Falla lui aura été imposée ; il souhaitait un chef de grande stature internationale, les autorités voulaient lui imposer un Espagnol ; il souhaitait recruter un orchestre sur des bases exigeantes, les autorités ne le voulaient pas. Stéphane Lissner avait convaincu les chefs d'orchestre Lorin Maazel, Simon Rattle, René Jacobs, les metteurs en scène Robert Wilson, Peter Brook de venir travailler à Madrid. Viendront-ils toujours ?

Alain Lompech

Le palmarès des 4es Victoires de la musique classique

LA CÉRÉMONIE des 4es Victoires de la musique classique a eu lieu mardi 4 février au Palais des congrès. La soirée était également retransmise en direct par France 3 et France-Musique.

Le palmarès s'établit ainsi : **chef d'orchestre** : Georges Prêtre ; **artiste lyrique** : le ténor Roberto Alagna ; **soliste instrumental** : le pianiste François-René Duchable ; **nouveau talent** : la pianiste Claire Desert ; **production lyrique** : *Pelléas et Mélisande*, de Debussy, par l'Orchestre de Lille, chef Jean-Claude Casadesus, mise en scène Pier'Alli ; **création contemporaine de l'année** : *Concerto pour violon et orchestre*, de Marcel Landowski ; **ensemble vocal** : Choeurs de Radio-France pour *Gloria*, de Poulenc (Decca) ; **musique de chambre** : le Trio Wanderer pour son enregistrement de deux trios de Dvorak et Smetana (Sony classical) ; **enregistrement de musique classique française** : *Concerto pour piano et orchestre en sol majeur*, de Ravel, et *Fantaisie pour piano et orchestre*, de Debussy, par le pianiste François-René Duchable, le chef Michel Plasson et l'Orchestre du Capitole de Toulouse (EMI classics) ; **enregistrement de musique baroque** : *Trois lamentations du mercredi saint*, de Jommelli, par Gérard Lesne, Véronique Gens et Il Seminario musicale, chef : Christophe Rousset (Virgin classics) ; **enregistrement de musique classique étranger** : *Le Château de Barbe-bleu*, de Bartok, chef : le Néerlandais Bernard Haitink (EMI classics) ; **contribution internationale à la musique française** : la soprano britannique Felicity Lott pour son disque de mélodies françaises (Forelane) ; **production chorégraphique** : *Roméo et Juliette*, d'Angelin Preljocaj.

DÉPÊCHES

■ **Le palmarès du Festival de Gérardmer** a distingué Wes Craven, vieux routier du fantastique, pour *Scream*, auquel le jury, présidé par le réalisateur Ken Russele, a attribué le Grand Prix de cette quatrième édition (du 29 janvier au 2 février). *Nur über meine Leiche* (Tuez-moi d'abord), premier film du cinéaste allemand Rainer Matsutani, a reçu le Prix spécial du jury et le Prix de la critique.

■ **Le prix Italiques** a été décerné au spécialiste du cinéma italien Jean Gili pour son ouvrage *Le Cinéma italien de ses origines à nos jours* (Editions de la Martinière). En collaboration avec l'Unesco et l'Union latine, ce prix, attribué pour la première fois, récompense alternativement une œuvre française écrite, audiovisuelle ou CD-ROM consacrée à l'Italie, et une œuvre italienne sur la culture et la société françaises.

■ **La production italienne** est en augmentation mais sa distribution reste difficile, selon une étude de l'Association nationale de l'industrie du cinéma (Anica). En 1996, 99 films ont été produits en Italie (contre 75 en 1995). Parmi ces 99 films, 77 sont entièrement italiens et 22 des coproductions. Les films produits sont souvent des « petits budgets » incapables d'affronter la concurrence américaine (182 films américains sont sortis sur les écrans italiens en 1996) et près de 40 % des films produits en Italie en 1996 n'ont pas réussi à être distribués.

REVUE

TAUSEND AUGEN
Numéro 7. 79 p., 25 F. 6, rue de Meurein, 59000 Lille.

■ Créée en 1995 par des étudiants du département filmologie de l'université Lille-III, cette revue, placée sous le signe de Fritz Lang (*Tausend Augen* renvoie aux mille yeux du Docteur Mabuse), entend soumettre à la réflexion critique tout ce qui se passe sur nos écrans, qu'ils soient de cinéma ou de télévision. Les choix cinéphiliques n'en sont pas moins marqués, puisque la revue doit son existence au coup de colère qui avait saisi ses fondateurs face au mauvais accueil critique de *Mr. Butterfly*, de David Cronenberg, le premier numéro offrant par ailleurs un long entretien avec le chercheur, critique et cinéaste, Noël Burch. Cette septième édition renoue avec l'acte fondateur de la revue, puisqu'elle propose notamment, dans le sillage de *Crash*, un dossier complet sur le cinéma de David Cronenberg, défini comme *« l'un des plus grands cinéastes contemporains vivants »*. On y lira également avec intérêt une redécouverte du réalisateur de série B Joseph H. Lewis, des entretiens avec Sophie Calle et Judith Cahen, ainsi qu'un compte rendu des manifestations cinématographiques organisées dans la région lilloise.

J. M.

LES ENTRÉES À PARIS

■ **A nouveau une semaine en recul** par rapport à la période correspondante de 1996, après la brève embellie de la semaine précédente. Et ce malgré une profusion de nouveautés : pas moins de treize sorties, sans compter un panorama d'inédits (de Béla Tarr).

■ **« Didier » est le seul vainqueur de la semaine**, avec 151 000 entrées dans son circuit de 50 salles. Deux autres films remportent, à plus modeste échelle, un succès : incontestable pour *Looking for Richard*, avec 13 000 entrées dans 3 salles ; honorable pour *Nénette et Boni*, avec autant de spectateurs mais dans 10 salles.

■ **Une cascade de contre-performances** sanctionnent les autres sorties. Les 32 000 de *Relic* et les 30 000 de *Fantômes contre fantômes* sont des déceptions, tout comme les 15 000 de *Ghost in the Shell* et les 7 000 de *Carmin profond*. Et de véritables catastrophes marquent les débuts de *Les « Lumière » de Berlin*, *Journal d'un vice*, *Nitrate d'argent*, *Criminals*, *Zina* ou *Amores que matan*, aucun n'atteignant les 1 000 entrées.

■ **Deux grosses sorties de la semaine précédente** se disputaient les faveur du public. Avec 104 000 entrées dans 49 salles, *La Rançon* (total en deux semaines : 282 000) confirme son avantage sur *Tout doit disparaître* qui, à 44 000, perd plus de la moitié de ses spectateurs (total : 137 000). En troisième semaine, *Leçons de séduction* trouve encore 21 000 élèves (total : 110 000). Mais le nombre de films attirant plus de 20 000 spectateurs sur Paris-périphérie reste gravement limité.

■ **« Le Plus Beau Métier du monde »**, qui connaît un succès relatif dans la capitale avec 384 000 entrées en huit semaines, obtient une bien meilleure réussite à l'échelle nationale, en passant la barre des 2 000 000 d'entrées.

J.-M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*.

LA SÉLECTION DU « MONDE »

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (finlandais, 1 h 36) d'Aki Kaurismaki.
BRIGANDS, CHAPITRE VII (franco-géorgio-italo-suisse, 2 h 09), d'Otar Iosseliani.
CARMIN PROFOND (**) (franco-mexicain-espagnol, 1 h 54), d'Arturo Ripstein.
DIEU SAIT QUOI (français, 1 h 30), de Jean-Daniel Pollet.
EAU DOUCE (français, 58 mn), de Marie Vermillard.
FOR EVER MOZART (franco-helvéto-allemand, 1 h 20), de Jean-Luc Godard.
GO NOW (britannique, 1 h 26), de Michael Winterbottom.
JOURNAL D'UN VICE (italien, 1 h 28), de Marco Ferreri.
LOOKING FOR RICHARD (américain, 1 h 53), d'Al Pacino.
NÉNETTE ET BONI (français, 1 h 43), de Claire Denis.
NITRATE D'ARGENT (français, 1 h 27), de Marco Ferreri.
POUR RIRE (français, 1 h 40), de Lucas Belvaux.
ROMAINE (français, 1 h 22), d'Agnès Obadia.
LA SERVANTE AIMANTE (français, 2 h 46), de Jean Douchet.
THE PILLOW BOOK (franco-britannique, 2 h 06), de Peter Greenaway.
LE VIOLON DE ROTHSCHILD (franco-helvéto-finlando- hongrois, 1 h 41), d'Edgardo Cozarinsky.
Y AURA-T-IL *DE LA NEIGE À NOËL* ? (français, 1 h 30), de Sandrine Veysset.
ZINA (franco-britannique, 1 h 33), de Ken McMullen.

FESTIVALS

LE CINÉMA FACE À L'HISTOIRE : parallèlement à l'exposition « L'Artiste face à l'histoire » qui se tient au Centre Pompidou jusqu'au 7 avril, un cycle « Le cinéma face à l'histoire » a lieu jusqu'au 3 mars dans le même lieu. Christian Delage, historien cinéaste, a retenu quatre thèmes : les années 30, des récits fondateurs ; histoire et mémoire, l'expérience de la guerre, la Shoah ; l'après-guerre, ressassement ou reconstruction ; histoire et temps présent ; leçons d'histoire. Des fictions, des documentaires et des actualités sont projetés chaque jour du mercredi au samedi. *Le Voyage du Führer en Italie*, mer. 17 h ; *Le Dictateur*, mer. 20 h ; *Aventure malgache*, mer. 20 h ; *Cameramen at War*, jeu. 14 h ; *Le 6 juin à l'aube*, jeu. 17 h ; *Bandes d'actualités*, jeu. 20 h ; *Giorni di gloria*, ven. 14 h ; *Récits d'Ellis Island*, ven. 17 h ; *Colonel Blimp*, ven. 20 h.
Jusqu'au 3 mars. Centre Georges-Pompidou, Studio 5. Tél. : 01-42-78-37-29. 15 F chaque séance.

ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). *Mais qui a tué Harry ?*, jeu. 12 h ; *Mr and Mrs Smith*, ven. 12 h.

BUNUEL ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34). *Le Charme discret de la bourgeoisie*, jeu. 11 h 50.

CYCLE ABEL FERRARA (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). *Nos funérailles*, mer. 16 h, 22 h, jeu. 15 h 50, ven. 15 h 50, 22 h ; *Bad Lieutenant*, jeu. 22 h 10.

CYCLE DAVID LYNCH (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). *Twin Peaks*, mer. 17 h 50, 21 h 45 ; *Blue Velvet*, jeu. 13 h 50, 17 h 50, 21 h 45 ; *Dune*, ven. 13 h 45, 17 h 50, 21 h 50.

FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34). *Palombella rossa*, jeu. 12 h 10 ; *Bianca*, ven. 12 h.

HOMMAGE À CLOUZOT, Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). *Le Corbeau*, mer. 20 h ; *Quai des Orfèvres*, jeu. 12 h 10, 20 h 10 ; *L'assassin habite au 21*, ven. 12 h 10, 20 h.

IMAGE DE L'ALLEMAGNE, DE LA DIVISION À L'UNITÉ, Maison Heinrich-Heine, Cité internationale, 14e (01-44-16-13-00). *Faux Mouvement*, ven. 20 h.

KENNETH ANGER, INTÉGRALE DES FILMS MAGIQUES (v.o.), Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77). *Inauguration of the Pleasure Dome*, jeu. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Rabbit's Moon*, mer. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, ven. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

KENNETH BRANAGH (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). *Henry V*, mer. 15 h 30, 18 h 30, 21 h 30 ; *Peter's Friends*, jeu. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Beaucoup de bruit pour rien*, ven. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

NUIT PETER JACKSON & FRANCES WALSH : le réalisateur néo-zélandais Peter Jackson, un des spécialistes du film gore, est à l'affiche toute une nuit au Racine Odéon. Trois films seront projetés dès minuit : *Braindead* (1992), *Meet The Feebles* (1989) et *Heavenly Creatures* (1995).
Le 8 février, à partir de minuit. Racine Odéon, 6, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris 6e. 80 F la nuit, petit déjeuner compris.

REINER WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). *L'amour est plus froid que la mort*, ven. 18 h 10 ; *Le Droit du plus fort*, ven. 16 h.

RÉTROSPECTIVE AL PACINO (v.o.), 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-40-30-30-31). *L'Impasse*, mer. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *Scarface*, jeu. 14 h, 17 h 30, 21 h ; *Sea of Love*, ven. 13 h 45, 15 h 45, 17 h 45, 19 h 45, 21 h 45.

RÉTROSPECTIVE DES FILMS DE BELA TARR (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09). *Le Nid familial*, jeu. 21 h 45, ven. 14 h ; *Perdition*, jeu. 17 h 45, ven. 21 h 45 ; *Rapports préfabriqués*, mer. 18 h, jeu. 14 h, ven. 18 h ; *Almanach d'automne*, mer. 21 h 45.

THE LUBITSCH TOUCH (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). *Haute Pègre*, mer. 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; *La Folle Ingénue*, jeu. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Ninotchka*, ven. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). *Tokyo-ga*, jeu. 17 h 50 ; *Paris, Texas*, jeu. 15 h 10.

NOUVEAUX FILMS

AMOUR ET CONFUSIONS
Film français de Patrick Braoudé, avec Kristin Scott Thomas, Gerard Darmon, Valeria Bruni-Tedeschi, Patrick Braoudé, Michèle Garcia, Jules Edouard Moustic (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra-I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00)* ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Lyon-Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins-Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

C'EST POUR LA BONNE CAUSE
Film français de Jacques Fansten, avec Antoine de Caunes, Dominique Blanc, Loïc Freynet, Laurie Lefret, Gaspard Jassef, Medhi Dahiri (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; George-V, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

MESURE D'URGENCE
Film américain de Michael Apted, avec Hugh Grant, Gene Hackman, Sarah Jessica Parker, David Morse, Bill Nunn, John Toles-Bey (1 h 58).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).
VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).

NAPOLÉON EN AUSTRALIE
Film australien de Mario Andreacchio, avec des animaux (1 h 20).
VF : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Les *Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00* ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

NI D'ÈVE NI D'ADAM (*)
Film français de Jean-Paul Civeyrac, avec Guillaume Verdier, Morgane Hainaux, Frédérique Gagnol, Hélène Chambon, Luc Tissot, Lucile Nogier (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; *14 Juillet-sur-Seine, 19e* (réservation : 01-40-30-20-10).

SPACE JAM
Film américain de Joe Pytka, avec Michael Jordan, Bill Murray (1 h 29).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; *Rex (le Grand Rex), dolby, 2e* (01-39-17-10-00) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

THAT THING YOU DO
Film américain de Tom Hanks, avec Tom Everett Scott, Liv Tyler, Johnathon Schaech, Steve Zahn, Tom Hanks (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10).

THE CROW, LA CITÉ DES ANGES (*)
Film américain de Tim Pope, avec Vincent Perez, Mia Kirshner, Richard Brooks, Iggy Pop, Thomas Jane, Vincent Castellanos (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e.
VF : Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ?
de Raymond Depardon,
Français (2 h 45).
Saint-André-des-Arts-I, 6e (01-43-26-48-18).

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
d'Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen, Elina Salo, Sakari Kuosmanen, Markku Peltola, Matti Onnismaa.
Finlandais (1 h 36).
VO : Saint-André-des-Arts-I, 6e (01-43-26-48-18) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).

LES AVEUX DE L'INNOCENT
de Jean-Pierre Améris,
avec Bruno Putzulu, Elisabeth Depardieu, Jean-François Stévenin, Michèle Laroque, Julia Maraval.
Français (1 h 30).
VO : Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10). Le République, 11e (01-48-05-51-33).

BRIGANDS, CHAPITRE VII
d'Otar Iosselliani,
avec Amiran Amiranachvili, Dato Gogibedachvili, Gulo Tzintsadze, Nino Ordjonikidze, Keti Kapanadze, Alexi Djakeli.
Franco-géorgien-italien-suisse (2 h 09).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts-I, 6e (01-43-26-48-18).

CARMIN PROFOND (**)
d'Arturo Ripstein,
avec Regina Orozco, Daniel Gimenez Cacho, Marisa Paredes, Patricia Reyes Espindola, Julieta Egurrola, Rosa Furman.
Franco-mexicain-espagnol (1 h 54).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

CRIMINALS
de Joseph Strick,
Américain (1 h 13).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

DESTINÉE
de Shaji N. Karun,
avec Aswani, Sarath, Praseetha, Hari Das.
Indien, couleur et noir et blanc (2 h 14).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

DIDIER
d'Alain Chabat,
avec Jean-Pierre Bacri, Alain Chabat, Isabelle Gelinas, Caroline Cellier, Chantal Lauby, Dominique Farrugia.
Français (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra-I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra-Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

DIEU SAIT QUOI
de Jean-Daniel Pollet,
Français (1 h 30).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

EAU DOUCE
de Marie Vermillard,
avec Nathalie Richard, Antoine Chappey, Elie Tazartes, Alexis Batoussov, Raymond Martin.
Français (58).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

FANTÔMES CONTRE FANTÔMES (*)
de Michael J. Fox,
avec Trini Alvarado, Peter Dobson, John Astin, Jeffrey Combs, Dee Wallace Stone, Jake Busey.
Américain (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e.

FOR EVER MOZART
de Jean-Luc Godard,
avec Madeleine Assas, Bérangère Allaux, Ghalya Lacroix, Vicky Messica, *Frédéric Pierrot, Harry Cleven.*
Franco-suisse-allemand (1 h 20).
Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

GHOST IN THE SHELL
de Mamoru Oshii,
dessin animé japonais (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, 6e ; George-V, 8e.

GO NOW
de Michael Winterbottom,
avec Robert Carlyle, Juliet Aubrey, James Nesbitt, Sophie Okonedo, Berwick Kaler, Darren Tighe.
Britannique (1 h 26).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

I. D. (*)
de Philip Davis,
avec Reece Dinsdale, Richard Graham, Perry Fenwick, Philip Glenister, Warren Clarke, Claire Skinner.
Britannique (1 h 47).
VO : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).

JOURNAL D'UN VICE
de Marco Ferreri,
avec Sabrina Ferilli, Valentino Macchi.
Italien (1 h 28).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

JUDE
de Michael Winterbottom,
avec Christopher Eccleston, Kate Winslet, Liam Cunningham, Rachel Griffiths, June Whitfield, Ross Colvin Turnbull.
Britannique (2 h 03).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LAYLA MA RAISON
de Taïeb Louhichi,
avec Tarik Akan, Safy Boutella, Anca Nicola, Fatma ben Saidane, Mouna Noureddine, A. al-Rachi.
Tunisien (1 h 30).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

LOOKING FOR RICHARD
d'Al Pacino,
avec Al Pacino, Harris Yulin, Penelope Allen, Alec Baldwin, Kevin Spacey, Winona Ryder.
Américain (1 h 53).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Grand Action, dolby, 5e (01-43-29-44-40) ; UGC Triomphe, dolby, 8e.

LOST HIGHWAY (*)
de David Lynch,
avec Bill Pullman, Patricia Arquette, Balthazar Getty, Robert Blake, Robert Loggia, Gary Busey.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, 6e ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

LOVE SERENADE
de Shirley Barrett,
avec Miranda Otto, Rebecca Frith, George Shevtsov, John Alansu, Jessica Napier.
Australien (1 h 41).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

LES « LUMIERE » DE BERLIN
avec les étudiants de la Hochschule für Fernsehen und Film de Munich, Udo Kier, Nadine Büttner, Christoph Merg, Otto Kuhnle.
Allemand, couleur et noir et blanc (1 h 20).
VO : L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10).

MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE
de Claude Nuridsany et Marie Perennou,
Français (1 h 15).
UGC Forum Orient Express, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e ; *Les Montparnos, dolby, 14e* (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (01-45-32-91-68) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

NÉNETTE ET BONI
de Claire Denis,
avec Grégoire Colin, Alice Houri, Jacques Nolot, Valéria Bruni-Tedeschi, Vincent Gallo.
Français (1 h 43).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-*39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10*) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e* (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Cinéma des cinéastes, dolby, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

NITRATE D'ARGENT
de Marco Ferreri,
avec Sabrina La Leggia, Doriana Bianchi, Eric Berger, Marc Berman, Dario Costa.
Français (1 h 27).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

POUR RIRE
de Lucas Belvaux,
avec Ornella Muti, Jean-Pierre Léaud, Antoine Chappey, Tonie Marshall, Philippe Fretun, Bernard Mazzinghi.
Français (1 h 40).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle *G.-de-Beauregard, 6e (01-42-22-87-23* ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Gaumont Opéra-Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LA PROMESSE
de Jean-Pierre et Luc Dardenne,
avec Olivier Gourmet, Jérémie Renier, Assita Ouedraogo, Rasmane Ouedraogo.
Belge (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts-I, 6e (01-43-26-48-18).

ROMAINE
d'Agnès Obadia,
avec Agnès Obadia, Martine Delumeau, Eva Ionesco, Laurence Côte, Gérald Laroche, Jean-Luc Gaget.
Français (1 h 22).
UGC Forum Orient Express, 1er ; Saint-André-des-Arts-II, 6e (01-43-26-80-25) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

ROME DÉSOLÉE
de Vincent Dieutre,
Français (1 h 10).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

LA SEPTIÈME DEMEURE
de Marta Metzaros,
avec Maia Morgenstern, Elide Melli, Adriana Asti, Jan Nowicki, Giovanni Capalbo.
Franco-italo-hongro-polonais (1 h 50).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois, Alain Pralon, Claire Vernet, Nicolas Silberg.
Français (2 h 46).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

THE PILLOW BOOK
de Peter Greenaway,
avec Vivian Wu, Yoshi Oida, Ken Ogata, Hideko Yoshida, Ewan McGregor, Judy Ongg.
Franco-britannique (2 h 06).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, dolby, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10).

TOUT DOIT DISPARAÎTRE
de Philippe Muyl,
avec Elie Semoun, Yolande Moreau, Didier Bourdon, Ophélie Winter, José Garcia.
Français (58).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : *01-40-30-20-10*) ; George-V, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Majestic Passy, dolby, *16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10)* ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

TROP TARD
de Lucian Pintilie,
avec Razvan Vasilescu, Cécilia Barbora, Victor Rebengiuc, Dorel Visan, Ion Fiscuteanu, Florin Calinescu.
Franco-roumain (1 h 44).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE VIOLON DE ROTHSCHILD
d'Edgardo Cozarinsky,
avec Serguei Makovetsky, Dainius Kazlauskas, Tõnu Kark, Tarmo Männard, Tamara Solodnikova, Kaljo Kiisk.
Franco-suisse-finlandais-hongrois (1 h 41).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

WALK THE WALK
de Robert Kramer,
avec Jacques Martial, Laure Duthilleul, Betsabée Haas, Eliane Boisgard, Jacqueline Bronner, Aline Pailler.
Français (1 h 12).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

Y AURA-T-IL DE LA NEIGE A NOËL ?
de Sandrine Veysset,
avec Dominique Reymond, Daniel Duval, Jessica Martinez, Alexandre Roger, Xavier Colonna, Fanny Rochetin.
Français (1 h 30).
Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; *14-Juillet Odéon, dolby, 6e* (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; *réservation : 01-40-30-20-10*) ; *Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e* (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79).

ZINA
de Ken McMullen,
avec Domiziana Giordano, Ian McKellen, Philip Madoc, Rom Anderson, Micha Bergese.
Franco-britannique (1 h 33).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

REPRISES

LA BELLE DE MOSCOU
de Rouben Mamoulian,
avec Fred Astaire, Cyd Charisse, Janis Paige, Peter Lorre.
Américain, 1957, copie neuve (2 h).
VO : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89).

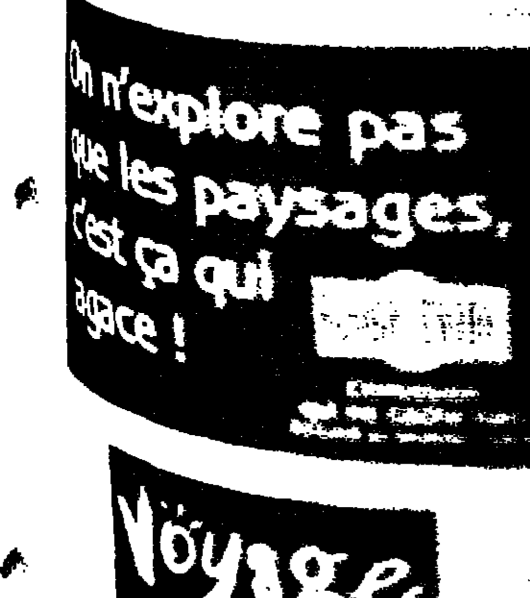
ELEPHANT BOY
de Robert Flaherty et Zoltan Korda,
avec Sabu, Walter Hudd, Allan Jeayes, W. E. Holloway, Wilfrid Hyde White.
Britannique, 1937, noir et blanc, copie neuve (1 h 16).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

LE HUITIÈME JOUR
de Jaco Van Dormael,
avec Daniel Auteuil, Pascal Duquenne, Miou-Miou, Isabelle Sadoyan, Henri Garcin, Michèle Maes.
Franco-belge, 1995 (1 h 58).
VF : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er.

LE LIVRE DE LA JUNGLE
de Zoltan Korda,
avec Sabu, Joseph Caleia, John Qualen, Frank Pugli, Rosemary De Camp, Patricia O'Rourke.
Britanique, 1942, copie neuve (1 h 44).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

LE VOLEUR DE BAGDAD
de Ludwig Berger,
avec Sabu, Conrad Veidt, John Justin, June Duprez.
Anglais, *1940, noir et blanc, copie* neuve (1 h 45).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.



TÉLÉVISION La commission des affaires culturelles du Sénat devait examiner, mercredi 5 février, une proposition d'amendement soutenu par le sénateur Jean-Paul Hugot, dans le cadre des modifications de la loi de 1986 sur la liberté de communication. ● LE TEXTE permettrait à M 6 d'obtenir l'autorisation de retransmettre ses écrans de publicités nationales dans les décrochages locaux, que la chaîne souhaite allonger et multiplier. ● LA GÉNÉRALE des eaux, qui développe une stratégie différente de chaînes locales, notamment à Lyon, où Télé Lyon-Métropole n'a toujours pas trouvé l'équilibre depuis 1989, proteste contre cet « amendement M 6 ». ● LA PUBLICITÉ locale est au centre de cette concurrence entre M 6 et la CGE, que la presse quotidienne régionale, arbitre incontournable, observe avec une certaine inquiétude.

M 6 veut augmenter la durée de ses décrochages régionaux

La Générale des eaux proteste contre un projet d'amendement qui permettrait la diffusion de publicité pendant les émissions locales. La presse régionale essaie de jouer les arbitres en sauvegardant ses marchés publicitaires

L'ÉPOQUE est révolue où les chaînes se disputaient pour ne pas diffuser le journal régional, considéré comme une programmation obligée. Le succès d'audience du 19/20 de France 3, du journal de 13 heures sur TF 1 ou les décrochages régionaux de M 6 montrent que l'information locale paie. Elle attire des téléspectateurs de plus en plus nombreux et les publicitaires y voient de nouvelles opportunités. Ce n'est pas fini. M 6 veut étendre ses décrochages. La Générale des eaux a des projets dans plusieurs villes. France Télévision a mis en chantier un projet de chaîne thématique sur les régions, France 3 Régions, qui attend de meilleurs jours budgétaires.

M 6, filiale de la CLT et de la Lyonnaise des eaux, et la Générale d'images, la filiale câble de la Compagnie générale des eaux (CGE), ont adopté une stratégie radicalement différente. La Générale développe des chaînes locales, comme Télé Toulouse ou Télé Lyon Métropole *(lire ci-dessous)*, tandis que M 6 adopte des formats plus courts, sous forme de décrochages de sept minutes, que la chaîne veut étendre à vingt-six minutes. M 6 accélère le mouvement. La commission des affaires culturelles du Sénat devait examiner, mercredi 5 février, une proposition d'amendement soutenue par le sénateur Jean-Paul Hugot, dans le cadre des modifications de la loi de 1986 sur la liberté de communication. Ce projet a surpris le Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR) – en discussion avec M 6. Il bouscule un peu le CSA, qui y semble toutefois favorable, et il provoque la fureur de la Générale des eaux, qui le qualifie d'*« amendement M 6 »*.

Le texte en question permet à M 6 d'obtenir l'autorisation de retransmettre ses écrans de publicités nationales dans les décrochages locaux. Pour la chaîne, l'enjeu est d'importance. Selon son directeur général, Nicolas de Tavernost, *« M 6 obtient une moyenne de 35 % de parts de marché (PDM) à l'occasion des décrochages locaux. Elle a bien l'intention de monnayer ses audiences auprès des annonceurs »*. Pour lui, la diffusion de l'écran de publicité nationale dans le décrochage local *« n'aura d'autre incidence que de faire monter l'audience nationale de la chaîne »*. Il précise que M 6 *« ne vendra pas de publicité locale, mais nationale »*.

« LOGIQUE D'AUDIENCE »

Le directeur général de M 6 estime que le vote de l'amendement permettra à sa chaîne *« de faire un peu de concurrence au niveau local. Ce n'est pas mauvais. Partout où M 6 et France 3 sont en compétition, les deux chaînes rencontrent le succès »*. En plus de ses décrochages – généralement associés à des quotidiens régionaux – sur Bordeaux, Tours, Nantes, Rennes, Lille, Nancy, Lyon, Grenoble, Montpellier et Marseille, la chaîne pourrait demander au CSA l'autorisation pour cinq nouvelles villes. Sans tarder, M 6 pourrait ouvrir un décrochage à Clermont-Ferrand en collaboration avec *La Montagne*. Mais M. de Tavernost laisse planer l'incertitude sur *« la pérennité des décrochages existants »* au cas où l'amendement serait rejeté.

« Par un amendement présenté comme une clarification, on est en train de régler le problème des médias audiovisuels locaux », s'indigne Louis-Bertrand Raffour, directeur de la Générale d'images et délégué général de l'Association nationale des télévisions de villes. *« Les chaînes de télévision locales ne pourront pas lutter face à des décrochages. Le marché local est majoritairement tenu par des annonceurs nationaux. On sacrifie la télévision locale pour permettre une augmentation des recettes publicitaires des chaînes nationales »*, poursuit M. Raffour, qui s'inquiète des *« dérives possibles d'une logique d'audience »*.

La Générale des eaux a des projets à Lille, Strasbourg, Nantes, Bordeaux ou Marseille. Elle compte bien y associer la presse de chacune des régions. Elle souhaite aussi créer un réseau de télévisions de villes qui lui permettrait de drainer de la publicité nationale, en présentant un produit publicitaire commun. L'économie de ces chaînes est difficile et se heurte à un obstacle : l'interdiction de la publicité pour la grande distribution. La presse quotidienne régionale est hostile à la levée de ce tabou, la publicité pour la grande distribution étant l'une de ses principales ressources.

La presse quotidienne régionale, dont le poids politique en fait pour l'instant un partenaire difficilement contournable par les télévisions, observe la situation avec un brin d'inquiétude. Un groupe de travail du SPQR a fait part de ses réserves sur les investissements des journaux dans les chaînes strictement locales. Il préconise en revanche des associations avec M 6, pour des décrochages. Le SPQR a cependant du mal à parler d'une seule voix. Les journaux dont les villes ne « bénéficient » pas des décrochages de M 6 s'inquiètent de cette montée en puissance de la chaîne, qui risque d'entraver d'autres projets. En particulier les chaînes dont le numérique permettra le développement à moindre coût, à condition qu'elles trouvent un marché publicitaire.

Guy Dutheil et Alain Salles

Télé Lyon-Métropole toujours en quête d'équilibre

LYON
de notre correspondant régional

Lundi 3 février, Télé Lyon-Métropole (TLM) a changé de formule. Depuis son lancement en février 1989, ce n'est pas la première fois que cette chaîne privée modifie sa grille. Mais, estime Christophe Ducasse, son directeur général, il s'agit plus d'une *« évolution »* que d'un bouleversement : TLM, qui produit deux heures de programmes par jour, supprime ses *talk-shows* d'animation pour mettre l'accent sur les informations, les débats et les émissions de services pratiques.

En huit ans, la chaîne a connu diverses fortunes éditoriales. D'abord sous la direction de Jérôme Bellay, elle avait gagné en crédibilité. Mais, en 1992, son successeur, André Campana, mêle reportages et publicité, brouillant l'image de l'antenne sans remonter la pente des pertes. TLM est mise en dépôt de bilan en 1993. La Générale des eaux, qui détient 49,9 % de son capital *via* deux filiales – Générale d'images et Téléservice –, appelle de nouveaux partenaires, dont le Crédit agricole du centre-est (20 %) et la famille Bianco (10 %) qui détient aussi la chaîne savoyarde Huit Mont-Blanc. Le groupe *Le Progrès* réduit sa participation à 7 %.

« MANQUE DE RECETTES »

Premier objectif : contenir le déficit structurel de l'exploitation qui avait atteint jusqu'à 27 millions de francs en 1993. En 1996, avec un budget de 21 millions de francs, TLM va encore perdre, selon M. Ducasse, *« entre 10 et 12 millions »*. Les modifications de la grille sont aussi guidées par un souci d'économies : la charge salariale sera allégée par la suppression de postes de pigistes (une dizaine actuellement en plus de quarante-huit permanents).

« TLM a une bonne notoriété », explique M. Ducasse, qui revendique 160 000 spectateurs par jour, le décrochage lyonnais de M 6, à 20 h 35, en annonçant le double. Mais, poursuit-il, *« nous souffrons de manque de recettes »*. La régie publicitaire de TLM a réalisé 9 millions de francs de chiffre d'affaires en 1996. L'interdiction d'accéder à la publicité de la grande distribution la prive de ressources conséquentes.

La Générale d'images souhaite néanmoins ouvrir d'autres antennes, à Lille, Bordeaux ou Strasbourg. *« Il y a une attente du public pour des informations de proximité, et un marché publicitaire »*, soutient Etienne Malet, le nouveau directeur de la Générale d'images. Mais le Conseil supérieur de l'audiovisuel n'a toujours pas ouvert d'appel à candidatures. *« Ces réticences ne seront pas éternelles »*, estime-t-il. C'est pour cette raison que la Générale des eaux continue à croire à la télévision de ville et à en supporter les déficits.

Bruno Caussé

« France-Football » devient bihebdomadaire

POUR L'ANNÉE de ses cinquante ans, et à quelques mois de la Coupe du monde organisée en France, l'hebdomadaire *France-Football* a décidé de mettre les bouchées doubles. Dès la première semaine de mars, il paraîtra deux fois par semaine : le mardi, son jour habituel de parution, et le vendredi. Une telle expérience avait déjà été tentée en 1970, quelques mois avant le Mundial mexicain, mais avait été abandonnée en fin d'année. A l'époque, l'initiative venait en réaction à la naissance du bihebdomadaire *But*, lancé à l'automne 1969. Aujourd'hui, il s'agit moins de contre-attaquer que d'anticiper : *« Le marché du football est actuellement très porteur en France, et la perspective de la Coupe du monde va le renforcer*, analyse Gérard Ernault, directeur de la rédaction de *France-Football. Un marché aussi attractif pourrait intéresser un investisseur français ou étranger puissant. »*

La décision du groupe Amaury de muscler son magazine spécialisé correspond aussi à une volonté de s'adapter au nouveau découpage du calendrier du football. Le week-end n'est plus le seul point fort de la semaine ; les Coupes d'Europe, auxquelles les clubs français semblent désormais abonnés, s'étendent du mardi au jeudi. *« Notre parution du vendredi sera une réponse à cette actualité du milieu de semaine »*, souligne Gérard Ernault. Le démarrage de la nouvelle formule, les 4 et 7 mars, correspond d'ailleurs à la reprise des compétitions européennes.

VENTES RECORD EN 1996

Paul Roussel, directeur général de *L'Equipe*, n'exclut pas de repousser le lancement de quinze jours *« plutôt que de prendre le risque d'offrir un produit inachevé »*. *« Nous ne faisons pas un coup*, dit-il, *nous visons la durée. »* L'objectif est de pérenniser cette double parution au-delà de la Coupe du monde de 1998.

France-Football changera de maquette, de format (plus carré), de qualité de papier (davantage de photos en quadrichromie) et d'imprimerie (Maury, à Malesherbes, dans le Loiret, au lieu de CIPP). *« Le journal va changer de physionomie, mais pas d'état d'esprit »*, dit-on à *France-Football*. Pas question de toucher au contenu alors que les ventes ont connu, en 1996, une année record : 230 000 exemplaires en moyenne, dont 62 000 abonnés. Le numéro du vendredi (vendu 8 francs contre 12 francs le mardi) aura la même ligne éditoriale, mais un papier et une maquette plus rustiques car, explique Gérard Ernault, *« il sera arraché dans les conditions d'un quotidien pour intégrer l'actualité du jeudi soir »*.

L'objectif de diffusion serait d'arriver le vendredi à 50 % des ventes du numéro du mardi. Les effectifs de la rédaction seront spectaculairement renforcés : 14 journalistes (rédacteurs et secrétaires de rédaction) doivent rejoindre les 25 permanents actuels.

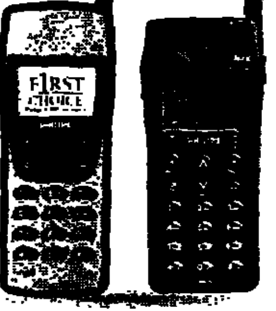
Jean-Jacques Bozonnet

DÉPÊCHES

■ **RADIO : Skyrock devait s'installer à Angoulême,** mercredi 5 février, pour lancer ses émissions. La radio entend protester contre la décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de ne pas l'avoir sélectionnée pour l'attribution d'une fréquence dans cette ville. Skyrock fait valoir que son réseau bénéficie d'un nombre de fréquences moindre que ses concurrents.

■ **TÉLÉVISION : à la demande de Jean-Luc Lagardère,** PDG du groupe Matra-Hachette, le tribunal administratif de Paris doit juger, jeudi 20 février, si l'attribution en 1987 de TF 1 au groupe de Francis Bouygues par la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL), prédécesseur du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), a été ou non entachée d'illégalité. Hachette et Bouygues étaient concurrents à la privatisation de TF 1 il y a dix ans ; Jean-Luc Lagardère avait déposé une requête auprès du tribunal administratif en 1992.











A coups de baffes

par Alain Rollat

LE MAL est-il une fatalité ? Comment Dieu peut-il cohabiter avec Satan ? Adam n'est-il qu'une *pomme pourrie ? Il n'y a qu'ARTE* pour poser des questions pareilles à l'heure où les enfants ne sont pas encore couchés. Mais cette problématique en vaut bien une autre, quand on zappe en attendant un débat sur Vitrolles programmé sur TF 1. Surtout lorsqu'elle est soulevée par des empêcheurs de dormir *qu'on n'a pas l'habitude de voir à* l'écran. Il s'agit, en l'occurrence, d'un documentaire allemand.

L'écrivain Luise Rinter, auteur d'un roman sur la figure de Marie-Madeleine, se range dans le camp des optimistes, quelque part entre Jean-Jacques Rousseau et Mère Teresa. Cette bonne chrétienne s'ac*croche à l'idée que l'homme n'est* pas foncièrement mauvais. Comment lui donner tort malgré les images apocalyptiques sur lesquelles s'inscrit son propos ? Faire du mal une fatalité, n'est-ce pas le meilleur alibi pour démissionner ? Mais elle pousse le bouchon très loin. On tremble pour elle quand elle voit en Hitler le *« bon exemple »* de ce qu'elle veut dire : *« Dieu sait si Hitler a commis des mauvaises actions… Mais était-il mauvais ? C'était un pauvre type conditionné par ses origines, son caractère… Ne jugez pas si vous ne voulez pas être jugé… »*

On frémit en ayant aussitôt envie d'ajouter en surimpression cette mise en garde d'un professeur de philosophie qui enseigne à Reims, José Santuret : *« La victoire posthume du nazisme, ce serait ceci : après le dogmatisme, prendre pour remède de douter de tout, et d'introduire le relativisme partout. Remède non pas pire que le mal, mais qui est le mal même et sa cause première : l'absence de culture de la réflexion… »* (*Le Refus du sens*, Ellipses, 1996). Les auteurs du documentaire ont le même réflexe. Ils enchaînent avec une autre scène d'archives filmée au cours d'un banquet de néo-nazis allemands. Un jeune homme tiré à quatre épingles vocifère devant ses copains : *« Personne n'a été tué à Auschwitz ! Et je le dis clairement : malheureusement, personne n'a été tué ! »* Commentaire, en voix *off* : *« La goutte d'eau finit par creuser même la pierre, le mensonge aussi… »*

Le théologien Eugen Drewerman, filmé en chaire, prêche lui *aussi l'évangile de la main tendue.* Il se réfère à Gandhi. Mais que serait-il advenu des apôtres de la non-violence si Gandhi avait fait école à l'époque où il poussait sa doctrine jusqu'à adjurer les Anglais de ne pas prendre les armes contre Hitler ?

Retour sur TF 1. Tiens, « Le Monde de Léa » est déprogrammé. La chaîne s'excuse : *« A la suite du refus du Front national de participer ou de se faire représenter à l'émission »*, le magazine de Paul Amar *« ne peut méconnaître les règles applicables en campagne électorale d'accès équilibré des candidats à l'antenne et faire porter un nouveau risque de contentieux sur l'élection de Vitrolles »*. TF 1 diffuse à la place un épisode de la série « Walker Texas Ranger ». Le mal y est combattu à l'ancienne : à coups de baffes. Chouette !

Joseph Kosma, musicien populaire

Sur France Supervision, un joli portrait du compositeur hongrois, indissociable des textes de Prévert. Promenade inspirée de Berlin à Saint-Germain-des-Prés

MISE EN ABYME de la nostalgie. *En 1961, Gainsbourg faisait* une ballade des fameux couplets de Prévert et Kosma : ces *Feuilles mortes* qui ne cessent de se ramasser à la pelle tout autour de la planète. Comme celui des *Enfants qui s'aiment*, il était pourtant bien mal parti, ce refrain fredonné par Yves Montand et Nathalie Nattier dans *Les Portes de la nuit*. A sa sortie, fin décembre 1946, le film de Prévert et Carné connut un « bide » retentissant. Lorsque, cette année-là, les éditions musicales Enoch se risquent à publier les partitions de *21 chansons* de Prévert et Kosma, les autres éditeurs crient à la folie, estimant que ce répertoire ne serait jamais « commercial »…

Les Feuilles mortes ont finalement porté bonheur à Montand, qui leur doit son premier disque d'or, en 1954. Et *« les souvenirs et les regrets aussi »* se sont glissés de voix en voix : Cora Vaucaire, Marianne Oswald, Renée Lebas, Jacqueline François, Juliette Gréco, Mouloudji, Catherine Sauvage… Mais aussi Edith Piaf, qui en donna une version anglaise adaptée par Johnny Mercer pour la Columbia de New York, *Autumn Leaves*, que reprit Nat King Cole dans le film du même nom que Robert Aldrich réalisa six ans plus tard.



Ce phénoménal succès, et tant d'autres qui ont précédé ou suivi, ont rendu indissociables les noms de ses auteurs. Occultant singulièrement tout ce que fut Kosma hors de sa collaboration avec Prévert, un complice d'exception, et que vient heureusement rappeler ce joli portrait de Serge Le Perron, truffé de généreux témoignages – Antoine *Duhamel, Germaine Montero*, Bruno Brévan, Paul Tourenne, Juliette Gréco… –, d'entretiens d'archives et d'extraits de films. C'est la musique classique, et non la chanson, qui a présidé au destin de ce Hongrois né en 1905 à Budapest.

UN OPÉRA BOUDÉ À LYON

Sait-on seulement qu'il est l'auteur, entre autres, de multiples oratorios, d'une *Fantaisie concertante*, d'une *Sonatine pour piano et violon*, ou encore d'un opéra, *Les Canuts*, renié par la grande bourgeoisie de Lyon lorsqu'il y fut donné, en 1964, cinq ans après sa création à Budapest ?

Une véritable vocation : études de composition à l'académie Frantz Liszt – où il vient suivre les cours de Bela Bartok et d'où il sort avec un premier prix de conservatoire – en même temps qu'il fréquente l'université. Clandestinement, car la Hongrie des années 20, déjà, limite à 5 % le quota d'étudiants juifs… (sa mère et son jeune frère seront exécutés par les nazis sur un quai du Danube en 1945). Passionné par les recherches atonales de Schoenberg, Kosma a la chance, en 1930, d'obtenir une bourse pour Berlin. Il y fréquente l'avant-garde, marquée *par l'esthétique* de Brecht, dont il suit le théâtre itinérant.

Avec Kurt Weil et Hans Eisler, Joseph Kosma estime que l'heure est venue d'une musique *« ancrée dans la culture populaire et porteuse de messages politiques »*, une musique dont le contenu doit faire *« penser »* les gens. *« Dans cette Allemagne de 1930 à 1933,* rappelle Kosma, *nous avions compris que la symphonie et la fugue étaient pour le moment bonnes pour le tiroir. Il y avait autre chose à faire… »*

1933, alors que la France a encore des horizons de véritable « Front populaire », outre-Rhin, rien n'est plus tenable. *« Mon programme était fait,* raconte Kosma, qui pianotera dès lors à gauche de l'écran de la Cinémathèque de Paris. *Il fallait l'homme. »* L'homme, c'est Prévert, rencontré en 1935, qui le présente à son ami Renoir, puis à Carné. De verbe en image, d'amis en amis, on connaît la suite. Musiques de films (joliment décryptées par Antoine Duhamel) et chansons désormais éternelles. Et ce témoignage de Madeleine Riffaud, qui a mêlé sa poésie résistante aux notes de cet homme de bonté et de pudeur : *« Quand j'allais mal, il jouait juste quelques mesures de* Barbara. *C'était sa manière de montrer sa complicité, de dire qu'il avait lui aussi vécu des choses terribles… »*

Valérie Cadet

★ « Musiques de films : Joseph Kosma », France Supervision, jeudi 5 février à 16 h 30.

MERCREDI 5 FÉVRIER

TF 1

20.45

COMBIEN ÇA COÛTE ?
Magazine présenté par Jean-Pierre Pernaut.
Invités : Pierre Perret, Marc Jolivet. L'argent de nos impôts. La chasse à la fraude fiscale ; Les grands gaspillages de la V[e] République ; Ils se dressent contre le fisc ; Gstaad…
(125 min). 263872

22.50

COLUMBO
Meurtre à l'ancienne.
Série de Robert Douglas, avec Peter Falk (80 min). 452488

0.10 et 0.55, 2.35, 3.40, 4.45 **TF 1 nuit.**
0.25 Cas de divorce. Série. Leroy contre Leroy.
1.05 L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau. Du Grand Large aux grands lacs (rediff., 90 min). 5622490

2.45 et 5.05 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 3.50 Les Défis de l'océan. Documentaire. La conquête des grands fonds (rediff.). 4.55 Musique. Concert (10 min).

France 2

20.55

▶ LE PREMIER QUI DIT NON
Téléfilm de Maurice Faivelic et Didier Daeninckx, avec Lyes Salem (95 min). 9248899
Un jeune footballeur professionnel découvre que son frère est mort d'une overdose. Regard fin sur la banlieue.

22.30

ÇA SE DISCUTE
Magazine.
Insécurité routière : à qui la faute ? (105 min). 9855872

0.15 **Ski.** Championnat du monde : Slalom femmes.
0.30 **Journal,** Bourse, Météo.
0.45 Le Cercle de minuit. Magazine. Vivant. Invités : Catherine Hiegel, Bill T. Jones, Ernest Pignon Ernest, Arthur H (75 min). 7788341

2.30 Agapè. Magazine (rediff.). 3.25 Rapport du Loto. 3.30 24 heures d'info. 3.40 Météo. 3.45 Les Z'amours (rediff.). 4.15 Outremers. Documentaire (rediff., 75 min).

France 3

20.50

▶ LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada.
Le suicide des jeunes.
Invités : docteur Xavier Pommereau, Jannick et Patrick Fonfroide, Thierry Livoir, Nadège Monchot…
(110 min). 907114

22.40 Journal, Météo.

23.15

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire de William Karel.
Primo Levi ou "Et mon tout est un homme" (55 min). 6828308
Portrait d'un homme devenu écrivain par accident, auteur d'un témoignage unique sur l'univers concentrationnaire et la Shoah.

0.10 **Cap'tain café.** Magazine. *Invités : Jean-Jacques* Milteau, Polya Jordan, Chanson plus bifluoré, Daclin (50 min). 7402761
1.05 Capitaine Furillo. Série.

1.50 Musique graffiti.

Arte

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LE RÉSEAU RATLINES
Documentaire de C. Thompson (55 min). 7886766
A partir d'archives des renseignements américains, une mise au jour d'un réseau, installé par des membres de l'Eglise catholique et des services secrets alliés, qui permit à des criminels de guerre de se reconvertir dans la lutte anticommuniste.

21.40

MUSICA

21.40 Fausses pistes : un portrait d'Erik Satie. Documentaire de F. Breisach (55 min). 2965768
22.35 Zahkar Bron, le professeur de violon sibérien. Documentaire (30 min). 3413327 *Un professeur qui « produit » des virtuoses…*
23.05 ▶ Profil : Georges Duby, le plaisir et le temps. Documentaire de Jean-Michel Meurice (70 min). 7585940
0.15 La Lucarne : Les rêves de Topor. Documentaire de Gerhard Thiel (50 min). 2902761
1.05 Dans l'empire de la secte. Téléfilm de Thorsten Näter, avec Franziska Petri (rediff., 90 min). 5298544

M 6

20.45

UN ENFANT DE TROP
Téléfilm de Jacob Berger (105 min). 270037
Libérée de prison, une femme se rend chez un paysan vaudois qu'elle a connu en répondant à une annonce matrimoniale. Il ignore qu'elle a un enfant.

22.30

ILLÉGITIME DÉFENSE
Téléfilm O de Lawrence Schiller, avec Rachel Ward (105 min). 8144871
Le proviseur d'une petit collège demande à son épouse, brillante avocate, de défendre une ancienne liaison.

0.15 Secrets de femmes. Magazine. Adèle. Parfum d'innocence *(35 min).* *7112761*
0.50 Rock express. (30 min). 3249099

1.20 Best of pop-rock. 3.05 Turbo. Magazine (rediff.). 3.35 Jazz 6. Magazine (rediff.). 4.45 *E = M 6*. Magazine (rediff.). 5.10 Fréquenstar. Magazine. Maurane (40 min).

Canal +

20.30

FOOTBALL
En direct. Match retour de la Supercoupe d'Europe : *Juventus de Turin - Paris SG.*
20.45 Coup d'envoi (135 min). 8423698
Une rencontre devenue sans enjeu après la défaite à domicile des Parisiens (1-6).

22.45 Flash d'information.

22.55

LUDWIG VAN B ■ ■
Film de Bernard Rose, avec Gary Oldman, Jeroen Krabbé (1994, v.o., 115 min). 403124
Après la mort de Beethoven, son secrétaire, Schindler, qui règle sa succession, découvre un testament en faveur d'une « immortelle bien-aimée ».

0.50 Surprises. Festival de Clermont-Ferrand.
1.20 Le Manuel d'un jeune empoisonneur ■ ■ Film de Benjamin Ross (1995, 101 min). 30263780

Radio

France-Culture

20.30 Tire ta langue. Un monde (au moins) bilingue.
21.32 Correspondances.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Chemin de terre. Marie-Thérèse Oberli.
22.40 Nuits magnétiques. A ciel ouvert.

0.05 Du jour au lendemain. Pietro Citati (*La Colombe poignardée*). 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. Journée du 11 avril 1945, avec Jean Valenti. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. En direct de la salle Olivier-Messiaen à Radio France, le Chœur de Radio France, dir. François Polgar. Œuvres de Berlioz, Debussy, Poulenc, Satie, Ravel.
22.30 Musique pluriel. Roxanne Turcotte.
23.07 Musicales comédies. Girl Crazy, comédie musicale de George Gershwin.

0.00 Jazz vivant. La nuit Dreyfus des Nancy Jazz Pulsations. Petrucciani, Thielemans, Galliano, Louiss, Jenny-Clarke, Haynes. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Buovo d'Antona, opéra en 3 actes, de Traetta par l'Orchestre du théâtre de la Fenice de Venise.

23.10 Les Soirées de Radio Classique… (Suite). Œuvres de Rosenmüller. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Faut pas rêver
21.00 Strip tease (RTBF du 15/01/97).
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 **Journal** (France 2).
22.35 Comment ça va ? (France 3 du 29/11/96).
23.35 Bons Baisers d'Amérique.
0.30 **Soir 3** (France 3).

Planète

20.35 Un imprésario à New York. Herbert H. Breslin.
21.30 La Vie secrète des machines. [6/13] La télévision.
21.55 Missions aériennes au Vietnam. [5/6].
22.50 Les Enfants de Bellini.
23.45 Une tragédie américaine : la guerre de Sécession. [4/6] 1863 : la bataille de Gettysburg.

Animaux

21.00 Monde sauvage. [2] Le monde aride.
21.30 Le Vagabond. Willy et Kate.
22.00 Okavango : les ténors du Kalahari.
23.00 Australie.
23.30 Jeux de la nature. La mer, origine de la vie.

Paris Première

20.00 et 0.20 20 h Paris Première. Invité : Bernard Rapp.
21.00 Paris mode. *Spécial Nicola Trussardi.*
21.55 et 1.50 Le J.T.S.
22.25 Show Zizi Jeanmaire.
23.25 Zizi Jeanmaire à Bobino. Enregistré en 1978.

France Supervision

20.30 Basket. En direct. Eurolique 96-97 Asvel-Pau-Orthez (95 min). 59512969
22.05 Trait pour trait.
22.30 La Légende des sciences. Série.
23.25 Les Movidas espagnoles.

Ciné Cinéfil

20.30 Les Hors-la-loi du mariage ■ ■ Film de Paolo Taviani, Vittorio Taviani et Valentino Orsini (1963, N., v.o., 95 min). 5746650
22.05 Le Faucon maltais (The Maltese Falcon) ■ ■ ■ Film de John Huston (1941, N., v.o., 100 min). 67161143
23.45 Falbalas ■ ■ ■ Film de Jacques Becker (1944, N., 110 min). 38285835

Ciné Cinémas

20.30 Le Facteur sonne toujours deux fois ■ Film de Bob Rafelson (1981, 120 min). 1044327
22.30 *Max et Jérémie* ■ Film de Claire Devers (1992, 115 min). 13519037

Série Club

20.40 Le Club.
20.45 Flash. Tina, c'est vous ?
21.35 et 1.30 La Comtesse de Charny.
22.30 Zéro un Londres. Le whisky brûle.
23.00 Les Champions. L'espion.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. L'héritage diabolique.
0.40 Covington Cross. Celebration.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek : The Next Generation. Dans la peau de Q.
21.15 Vélo.
21.45 Mister Gun. Un nazi sur le campus.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.20 Seinfeld. Le blase du blazer.
22.45 Friends. Celui qui se met à parler.
23.10 Absolutely Fabulous. Vive le régime.
23.40 The New Statesman. H.A.S.H.

Festival

20.30 Puissance 4. Notre-Dame-des-Anges. Téléfilm de Pascal Goethals, avec Jean-François Perrier (90 min). 82558785
22.00 Suicides sous influence. Téléfilm de Robert Bierman, avec Charlotte Rampling (90 min). 99816969
23.30 Sueurs froides. Dernier week-end. Téléfilm d'Hervé Palud, avec Arielle Dombasle (30 min). 57446037

Téva

20.45 Nuits secrètes. Téléfilm de Billy Hale, avec Arielle Dombasle [1/2] (125 min). 500522037
22.50 Murphy Brown. L'amour a ses raisons.
23.20 Ça m'interpelle. Femmes, elles font bouger le monde ; Les femmes dans la société : état des lieux (145 min).

Voyage

20.00 Suivez le guide. Leçon d'éco ; Gloucestershire et Chicago ; Le Bœuf musqué.
22.00 En parcourant le monde. Antigua.
22.30 L'Heure de partir.

Eurosport

17.00 Natation. En direct. Coupe du monde (7[e] manche), à Imperia (Italie) (55 min). 144766
17.55 Ski alpin. En direct. Championnats du monde. Slalom dames à Sestrières (Italie) : 1[re] manche (65 min). 8289501 20.55 2[e] manche (50 min). 9236853
19.00 Motors.
20.00 Les Jeux de l'extrême d'hiver. 4[e] partie.
21.45 Athlétisme. En direct. Le meeting IAAF de Madrid (Espagne) (75 min). 9716230
23.00 Boxe (60 min).

Muzzik

20.25 Rostropovitch : Three Friends.
21.00 Winter dreams. Ballet. Chorégraphie de Kenneth MacMillan. The Royal Ballet (60 min). 25414
22.00 L'Invité : David Sanchez.
22.30 Dietrich Fischer-Dieskau chante Schubert.
23.35 Recollections : Stan Getz et Dizzy Gillespie.
0.10 Claudio Abbado. Portrait (50 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (30 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 21.15, 0.15 Perspective. 20.10 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.40 Europa. 20.45 et 23.45 Label Europe. 21.40 et 22.50, 1.20 International. 21.45 Odeon. 21.50 et 0.50 Visa. 23.15 et 0.10 Analysis. 23.20 Labnews. 0.20 Perspective (20 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.10 Le Journal du monde. 21.17 et 22.30 Le Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.10 Talk Média. 22.50 L'Invité de l'économie 23.40 Sports (30 min).

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

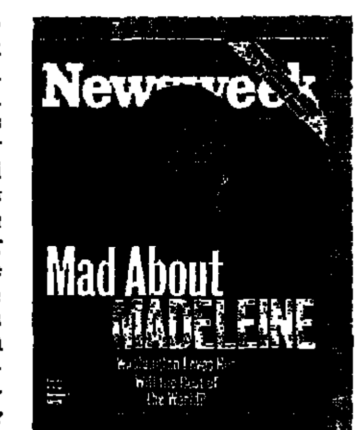
Une femme énergique à la tête de la diplomatie américaine

« Newsweek » brosse un portrait flatteur de Madeleine Albright tout en soulignant qu'elle n'a aucune vision globale de la politique étrangère. De son côté, le « Washington Post » révèle les origines juives du secrétaire d'Etat

WASHINGTON l'aime. En sera-t-il de même pour le reste du monde ? L'hebdomadaire américain *Newsweek* pose cette question à propos de Madeleine Albright, première femme à occuper les fonctions de secrétaire d'Etat, c'est-à-dire de ministre des affaires étrangères des Etats-Unis. *Newsweek* brosse un portrait flatteur de l'intéressée, présentée comme une mère de famille exemplaire, une bûcheuse, une femme énergique qui ne dédaigne ni la polémique ni les projecteurs. Il n'y manque même pas un témoignage touchant d'une de ses trois filles, laquelle affirme n'avoir jamais eu le sentiment d'être sacrifiée sur l'autel de la carrière maternelle...

« Je crois que je suis vraiment l'incarnation à la fois du tumulte du XXe siècle et de la tolérance et de l'optimisme des Etats-Unis », dit-elle d'elle-même. Née en 1937, fille d'un diplomate tchèque, Madeleine Korbel a connu l'exil à deux reprises dans son enfance, d'abord en 1939, lors de l'invasion de la Tchécoslovaquie par Hitler, puis en 1948, lors de la prise de pouvoir des communistes à Prague qui l'oblige à émigrer aux Etats-Unis avec ses parents. Le *Washington Post* du 4 février vient de révéler les racines juives de sa famille, que Mme Albright ignorait. Son père s'était apparemment converti au catholicisme au moment de la guerre. Sa famille avait gardé le silence sur ces questions. Elle-même a déclaré au quotidien : *« Je me suis toujours considérée comme une catholique tchécoslovaque. »* Trois de ses grands-parents ont péri dans des camps de concentration.

Après ces débuts tragiques, c'est une belle histoire de réussite individuelle que raconte *Newsweek*. La



jeune femme épouse le journaliste Joe Albright, milite au sein du Parti démocrate et, tout en élevant ses enfants, poursuit des études brillantes à l'université Columbia de New York, où l'un de ses professeurs s'appelle Zbigniew Brzezinski, le futur chef du conseil national de sécurité de Jimmy Carter. En 1978, M. Brzezinski la charge de gérer ses relations avec le Congrès, ce qui lui permet de se créer un formidable carnet d'adresses. Un douloureux divorce, en 1982, au lieu de l'abattre, lui donne un surcroît d'énergie. Ses filles sont grandes, elle peut se consacrer entièrement à sa passion : la politique étrangère.

Ses centres d'intérêt, à l'université Georgetown à Washington où elle enseigne, sont le terrorisme international et les médias, des sujets jugés alors secondaires par rapport à la grande affaire de l'époque : la stratégie nucléaire. Mais ils prennent de l'importance, après la fin de la guerre froide, au moment où Mme Albright accède elle-même à la notoriété en devenant en 1993, par la grâce du président Clinton, ambassadeur auprès des Nations unies. Elle ne déteste pas afficher publiquement tout le mépris qu'elle éprouve envers Fidel Castro ou Saddam Hussein. Lorsque la presse irakienne la traite de *« femme-serpent »*, elle arbore fièrement une broche en forme de serpent sur son tailleur...

Mme Albright, à la différence des hommes gris du département d'Etat qu'elle dirige désormais, est donc capable de reparties cinglantes et de gestes théâtraux. Mais, remarque *Newsweek*, contrairement à un ancien secrétaire d'Etat, originaire comme elle de la vieille Europe, Henry Kissinger, elle ne propose aucune vision globale de la politique étrangère américaine, se contentant de traiter chaque affaire comme elle se présente. Ne ressemble-t-elle pas en cela au président Clinton ?

Dominique Dhombres

EN VUE

■ Avec l'« appui logistique » de gardes-chasse, d'une meute de chiens, d'un bulldozer pour tracer une piste, d'une ambulance, d'une cuisine roulante et d'un hélicoptère, le premier ministre russe **Viktor Tchernomyrdine** a chassé et tué à bout portant, le 12 janvier, dans la région de Yaroslav, une ourse et ses deux oursons surpris en train d'hiberner dans une caverne. Les Russes ont été d'autant plus surpris que Victor Tchernomyrdine passe pour le plus sensible des membres du gouvernement.

■ Selon le *Times*, le fils de **Slobodan Milosevic** se fait construire à Pozarevac, au sud-est de Belgrade, un bunker recouvert de marbre et pourvu d'une piscine, qui lui permettrait de soutenir un siège confortablement. **Marko Milosevic**, qui ne sort jamais sans son arme, a exigé que les ouvriers de son chantier souterrain soient changés tous les mois afin qu'aucun d'eux ne suive les travaux de bout en bout et ne soit ultérieurement en mesure de livrer un plan de la construction.

■ **La Cicciolina**, naguère vedette du cinéma pornographique et ancien député au Parlement italien, a confié, dans un entretien exclusif à la télévision argentine, que le sexe et la politique ne la concernaient plus directement et qu'elle préférait s'intéresser à l'enfance maltraitée.
« Maintenant, a-t-elle déclaré, *comme tant d'autres femmes, je cherche un homme à qui je puisse confier mes problèmes. Je vis aujourd'hui comme une nonne. Ou presque... »*

REVUE DE PRESSE

LCI
Pierre Luc Séguillon
■ L'affrontement violent qui a opposé au Sénat le socialiste Michel Rocard et le ministre de l'intérieur Jean-Louis Debré sur le sujet de l'immigration, le premier faisant procès au second de concocter une loi digne de Vichy, est malheureusement significatif. Il démontre, une nouvelle fois, combien il est difficile dans ce pays d'avoir un débat raisonnable sur l'immigration qui ne cède ni à l'angélisme proclamé ni au cynisme déguisé et qui, surtout, ne soit pas pollué par de multiples arrière-pensées électorales. Comment expliquer en effet la contradiction des socialistes ? Ils avaient observé un étrange mutisme dans l'Hémicycle quand, en décembre dernier, les élus de la majorité avaient durci le projet de loi du ministre de l'intérieur dans un sens très répressif. Et c'est aujourd'hui que le gouvernement s'efforce, au Sénat, de revenir au texte initial, plus modéré, que les socialistes donnent de la voix et jouent les procureurs scandalisés.

BFM
Philippe Alexandre
■ Il suffit donc que Bernard Tapie soit mis en prison, événement prévu, annoncé, justifié par une condamnation en bonne et due forme, pour que toutes les grandes machines médiatiques s'emballent : aussi bien les journaux télévisés de 20 heures, grand-messes cathodiques, que la presse écrite de France et de Navarre. Beaucoup de Français doivent se demander aujourd'hui si l'ancien ministre de François Mitterrand a accompli un acte de bravoure exceptionnel en purgeant la peine pour laquelle il a été condamné à trois reprises, ou si nous ne sommes pas en présence d'une erreur judiciaire qui fera tache dans notre histoire, quelque chose comme l'affaire Dreyfus.
L'émotion populaire ainsi sollicitée est stupéfiante : Bernard Tapie a été jugé coupable de tricherie et, dans un pays de droit, les tricheurs sont sanctionnés. Tricherie dans un match de football, ce n'est encore pas grand-chose, mais il y a aussi une gigantesque tricherie fiscale, mille fois plus lourde que celles qui voient tant de petits commerçants ruinés, déshonorés, anéantis.

EL PAIS
■ Slobodan Milosevic a cédé. Plus à la pression internationale qu'aux manifestations qui se sont succédé depuis 77 jours. Il a accepté le rapport de l'OSCE, rédigé par Felipe Gonzalez, qui donne la victoire à l'opposition aux élections municipales du 17 novembre dans 15 des 18 principales villes de Serbie, outre Belgrade. Mais, en raison des antécédents du personnage, on peut mettre en doute la sincérité de sa décision.

JEUDI 6 FÉVRIER

TF 1

16.15 L'Homme qui tombe à pic. Série. La filière japonaise.
17.10 Melrose Place. Feuilleton. Nouveaux partenaires.
18.05 K 2000. Série. Travaux publics.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour, Tiercé.

20.45

LES CORDIER, JUGE ET FLIC
Cathy. Série O d'Alain Wermus (105 min). 494728
Le commissaire retrouve, par le biais d'une enquête, un ami, avocat de l'accusé. Lors d'un dîner, la fille de ce dernier se comporte bizzarement...

22.30

MODE DE VIE
Magazine présenté par Béatrice Schönberg. Portraits de femmes : sans homme à la maison. (110 min). 9809693
0.20 Les Rendez-vous de l'entreprise. Invité : Jean-René Fourtou (20 min). 996194
0.40 et 1.20, 2.20, 3.30 TF 1 nuit.
0.55 Cas de divorce. Série. Lamarre contre Lamarre.
1.30 et 3.40, 4.35, 5.05 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 2.30 Les Défis de l'océan. Documentaire (rediff.). 5.00 Musique. Concert (5 min).

France 2

16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Le Prince de Bel Air.
17.55 Matt Houston. Série. Un match mouvementé.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 2.20 Studio Gabriel. Invités : Robert Hossein, Marthe Mercadier.
20.00 Journal, A cheval !, Météo, Point route.

20.55

ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin. Invitée : Mireille Darc. Il y a bio et bio ; La guerre du courrier ; Post-scriptum : Brèves rencontres (rediff. du 23/09/96) (125 min). 7908457
23.00 Expression directe. Magazine. C.N.P.F.

23.10

TARATATA
Divertissement. Invités : Zucchero, Texas, The Cardigans, Indochine, Paul Young (90 min). 8007148
0.40 Ski. Championnat du monde de ski à Sestrières : combiné hommes.
0.55 Journal, Bourse, Météo.
1.10 Le Cercle de minuit. Magazine en direct du Festival de Clermont-Ferrand (70 min). 8902891
2.50 Ieoh Ming Pei. Documentaire. 3.40 24 heures d'info. 3.55 Météo. 4.00 Les Z'amours (rediff.). 4.25 Pyramide (rediff.). 4.55 La Compète. Recette du succès (45 min).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Mémoires d'un tisserand*, de Jacques Anquetil.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LES DENTS DE LA MER 2 ■
Film de Jeannot Szwarc, avec Roy Scheider, Lorraine Gary (1978, 115 min). 598693
Nouvelle mouture, plutôt que suite, du célèbre film de Spielberg.
22.45 Journal, Météo.

23.20

QU'EST-CE QU'ELLE DIT ZAZIE ?
Magazine littéraire présenté par Jean-Michel Mariou. O Marseille : L'aventure des "Cahiers du Sud" ; Bibliothèque privée ; Polac Plus ; Laurent Versini (*Denis Diderot, alias frère Tonpla*) (50 min). 9928457
0.10 ▶ Saga-Cités. De mère en filles... (rediff., 30 min). 15216
0.45 Tennis. En direct d'Australie. Coupe Davis : France - Australie (1er tour). Les deux premiers simples (315 min). 74810281

La Cinquième

18.25 Le Monde des animaux. Campagne sauvage : escapades souterraines. 18.50 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Don Quichotte. Dessin animé. [39/39].
19.30 7 1/2. Magazine. Va-t-on vers le chômage à vie ?
19.55 Palettes. Yves Klein (1928-1962) : Traces de l'époque bleue. Documentaire d'Alain Jaubert (35 min). 1639490
20.30 8 1/2 Journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : ILS SONT FOUS CES RHÉNANS !
Une expédition carnavalesque. Soirée proposée par Ute Casper.
Un carnaval que les autorités veulent rendre "politiquement correct", après avoir longtemps cherché, en pure perte, à l'interdire.
20.45 et 21.30, 22.30, 0.15 Cabaret carnaval. Court métrage de Jean-François Delassus (v.o., 15 min). 1436457
21.00 De la nature de l'Alaaf. Documentaire de Jürgen Bevers. Une histoire d'indiscipline (30 min). 1886
L'Alaaf, cri de ralliement pour un carnaval qui brave tous les interdits et tous les pouvoirs.
21.40 Symphonie de l'ivresse. Documentaire de Bärbel- Schröder et Hinnerick Bröskamp. Cologne, une ville en état de siège (50 min). 3007815
Du jeudi qui précède le mercredi des Cendres jusqu'au Mardi gras, la ville de Cologne est entièrement dédiée à la fête.
22.45 Tatort. Jour de carnaval. Téléfilm de Nikolaus Stein, avec Martin Lüttge (90 min). 311167
0.30 Hyènes (Ramatou) ■ Film de Djibril Diop Mambety (1992, rediff., 110 min). 8144303
Satire sociale et mise en cause du pouvoir de l'argent. Rediff. du lundi 27 janvier.

M 6

18.05 Central Park West. Série. L'espion.
19.00 Loïs et Clark. Série. Le choix des armes.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série. La grande pleureuse.
20.35 Passé simple. Magazine. 1956, Nasser.

20.45

LE PETIT BAIGNEUR ■
Film de Robert Dhéry, avec Louis de Funès, Robert Dhéry (1967, 105 min). 758167
Louis de Funès dans ses numéros de colère, Robert Dhéry et les Branquignols en famille de rouquins.

22.30

JENNIFER 8 ■
Film O de Bruce Robinson, avec Andy Garcia, Uma Thurman (1992, 130 min). 8810885
Un policier découvre une main de femme dans une décharge publique. Il enquête et acquiert la conviction (mais sans preuve) que la main est celle d'une aveugle portée disparue.
0.40 Lady Blue. Série. La vallée de la mort.
1.35 Best of trash. Une sélection de clips trash, noisy, metal, core, indus... 3.20 E = M 6. Magazine (rediff.). 3.45 Barbra Streisand. Documentaire. 4.35 Hot forme. Magazine (rediff.). 5.00 La Falaise du diable. Documentaire. 5.40 Culture pub. Magazine. Les enfants et la télé (rediff., 25 min).

Canal +

17.50 Carland Cross. Dessin animé. La rue qui n'existait pas.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Magazine. Invités : Frédéric Mitterrand, Arnaud Bédouet, Félicité Ouassi, Morcheeba.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

RANGOON ■
Film de John Boorman, avec Patricia Arquette (1994, 95 min). 233419
Ce film basé sur des faits réels est un récit d'initiation destiné à faire comprendre la lutte du peuple birman.
22.10 Flash d'information.

22.20

ENTRETIEN AVEC UN VAMPIRE ■ ■
Film de Neil Jordan, avec Tom Cruise, Brad Pitt (1994, v.o., 114 min). 7802273
De nos jours, à San Francisco, un jeune journaliste recueille le récit de la vie d'un vampire, né deux siècles auparavant, à La Nouvelle-Orléans. Décors, costumes, éclairages créent une atmosphère fantastique, certes, mais aussi onirique et lyrique.
0.15 Underground ■ ■ Film d'Emir Kusturica (1993 - 1995, v.o., 165 min). 75030213

Radio

France-Culture

20.30 Lieux de mémoire. Le Corps des Mines.
21.32 Fiction : Le Visiteur. De Cécile Wajsbrot. Avec Jacques Bonnaffé.
22.40 Nuits magnétiques. Passés immédiats.
0.05 Du jour au lendemain. Annie Ernaux (*Honte*), (*Je ne suis pas sortie de ma nuit*). 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. Journée du 11 avril 1945, avec Loulou Gasté et son Ensemble ; Refrain : Betty Rich. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 17 novembre 1996 au théâtre des Arts de Rouen (Opéra de Normandie). Chœur et Orchestre du Théâtre des Arts de Rouen, dir. Jérôme Pillement. Œuvres de Constant : Teresa (Mélodrame fantastique en quatre tableaux, livret de Pierre Bourgeade).
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Bacri, Volkonski, Pirchner.
23.07 Histoire de disques. Œuvres de Moussorgski, Beethoven, Mozart, Bach, Wagner, Chopin.
0.00 Tapage nocturne. Shyamal Maïtra, souffle de percussions. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Delacroix et la musique. Œuvres de Rossini, Bellini, Paganini, Weber, Chopin, Berlioz.
22.35 Les Soirées de Radio Classique... (Suite). Œuvres de Schmidt, Zemlinsky. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 La Traversée de Paris ■ ■ ■ Film de Claude Autant-Lara (1956, N., 100 min). 44647612
21.40 Au cœur des villes du monde.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Dans la ville blanche ■ Film d'Alain Tanner (1982, 105 min). 13848983

Planète

20.35 Pablo Escobar. L'empereur de la cocaïne.
21.35 Paris, roman d'une ville.
22.25 Un imprésario à New York. Herbert H. Breslin.
23.20 La Vie secrète des machines. [6/18] La télévision.
23.50 Missions aériennes au Vietnam. [5/6] Les hélicoptères Gunship.
0.40 Les Enfants de Bellini (55 min).

Animaux

21.00 Monde sauvage. La réserve de Koziranga.
21.30 La Vie des zoos.
22.00 In the Wild.
23.00 Faune ibérique. La belle tueuse.
23.30 Big Cats.
0.00 Monde sauvage. Dans l'antre du marécage.

Paris Première

20.00 et 0.35, 2.20 20 h Paris Première. Invité : Philippe Caubère.
21.00 Kitty Foyle ■ ■ Film de Sam Wood (1940, N., v.o., 105 min). 28791457
22.45 et 1.55 Le J.T.S.
23.15 Macbeth et Rigoletto. Opéra de Giuseppe Verdi. Orchestre le Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Riccardo Chailly. Enregistré à Amsterdam en 1994 (80 min). 89007167

France Supervision

20.30 Je suis timide mais je me soigne. Film de Pierre Richard (1978, 90 min). 25815148
22.00 Ramuntcho ■ Film de Pierre Schoendoerffer (1957, 90 min). 39188781
23.30 Le Peuple des cavernes.
0.20 Nancy Jazz Pulsations. Rabih Abou-Khalil.
1.15 Championnat de France de Judo (75 min).

Ciné Cinéfil

20.30 La Foire aux cancres ■ Film de Louis Daquin (1963, N., 90 min). 6031070
22.00 Falbalas ■ ■ ■ Film de Jacques Becker (1944, N., 110 min). 5787902
23.50 Le Club. Jean-François Stévenin.

Ciné Cinémas

20.30 Les Cent Fusils ■ Film de Tom Gries (1969, 105 min). 5728896
22.15 L'Apiculteur ■ ■ Film de Théo Angelopoulos (1986, v.o., 120 min). 43082457
0.15 Aux yeux du monde ■ Film d'Eric Rochant (1990, 100 min). 26123789

Série Club

20.45 Ellery Queen. A plume et à sang.
21.35 et 1.30 La Comtesse de Charny.
22.30 Zéro un Londres. Tourbillon.
23.00 Flash. Tina, c'est vous ?
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. L'économie et le sens de l'histoire.
0.40 La Famille cigale.

Canal Jimmy

20.00 Le Meilleur du pire. Invité : Patrice Lardeau.
20.35 A double tour ■ ■ Film de Claude Chabrol (1959, 90 min). 50827544
22.05 Dangereuse sous tous rapports (Something wild) ■ ■ Film de Jonathan Demme (1986, v.o., 110 min). 14826709
23.55 Souvenir. A bout portant Gérard Lenorman (16 mars 78).
0.45 On the Air.

Festival

20.30 Passion d'amour ■ ■ Film d'Ettore Scola (1980, 120 min). 76370508
22.30 Messieurs les ronds de cuir. Téléfilm de Daniel Ceccaldi, avec Daniel Ceccaldi (85 min). 24531693

Téva

20.45 Péché d'innocence. Téléfilm d'Arthur Seidelman, avec Bill Bixby (85 min). 500561964
22.10 Murphy Brown. Rivalité.
22.40 XY Elles. Invitée : Yvette Demerie.
23.40 Système Téva. Parents : oser dire non.

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique avec Macha Béranger. Les clés du luxe.
20.00 Suivez le guide. Vie sauvage américaine ; Chicago ; Chypre.
22.00 En parcourant le monde. Trinidad et Tobago.
22.30 L'Heure de partir.
23.30 Suivez le guide. Leçon d'éco ; Gloucestershire et Chicago ; Le bœuf musqué (120 min).

Eurosport

10.00 et 16.00 Biathlon. En direct. Championnats du monde. 15 km dames à Osrblie (Slovaquie) (110 min). 9748235
11.50 et 17.00 Ski alpin. En direct. Championnats du monde. Combiné messieurs à Sestrières (Italie) (100 min). 8900322
17.50 et 21.00 Ski alpin. En direct. Championnats du monde. Slalom du combiné messieurs à Sestrières : 1re manche (100 min). 3089728 2e manche (60 min). 403808
19.30 Basket-ball. En direct. Euroligue. 2e tour préliminaire : Estudiantes Madrid-CSP Limoges.
22.00 Football. Rencontre amicale. PSV Eindhoven-Inter Milan.
0.00 Les Jeux de l'extrême d'hiver. 5e partie (60 min).

Muzzik

20.25 Andrei Gavrilov joue Scriabine et Rachmaninov.
21.00 La Symphonie fantastique ■ ■ Film de Christian-Jaque (1941, 100 min). 2916089
22.40 Martial Solal.
23.45 F. Schubert. Une journée d'hiver.
1.15 Don Quichotte (75 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (90 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 21.15 Azimuth. 20.10 et 23.15, 0.10 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.45 Europa. 20.45 et 23.45 Mediterraneo. 21.40 et 1.40 Analysis. 21.45 Artissimo. 21.50 Ecologia. 22.50 et 23.20, 1.20 International. 0.20 Correspondent (20 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.10 Le Journal du monde. 21.17 et 22.30 Le Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.10 Talk Média. 22.50 L'invité de l'économie 23.40 Sports (30 min).

LES CODES DU CSA

O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

22.00 Les Roseaux sauvages. Film d'André Téchiné (1993, 110 min), avec Elodie Bouchez. *Comédie dramatique.*

RTL 9

20.30 Outland. Film de Peter Hyams (1981, 110 min), avec Sean Connery. *Fantastique.*
22.20 L'Œil du témoin. Film de Peter Yates (1981, 105 min), avec William Hurt. *Policier.*
0.20 Le Visiteur. Film de Jean Dréville (1946, 85 min), avec Simone Sylvestre. *Comédie dramatique.*

TMC

20.35 La Belle Espionne. Film de Raoul Walsh (1953, 95 min), avec Yvonne De Carlo. *Espionnage.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
JEUDI 6 FÉVRIER 1997

Masques

par Pierre Georges

C'EST FORMIDABLE Vitrolles ! Un modèle d'élection. La gauche soutient son candidat avec un pince-nez. L'extrême-droite avance sa candidate, un loup de Carnaval sur le visage.

En pleine bataille, on découvre d'un côté que le champion sortant n'était assurément pas le meilleur, avec son armure mitée et ses chausses trouées. Plusieurs de ses partisans le disent et sont exclus aussitôt du parti pour haute-trahison. La grande majorité de ses alliés le pensent et vont au combat électoral avec la conviction ardente du sauve-qui-peut.

En face, ce n'est guère mieux. Sauf à considérer que démocratie vautbonneteau. La candidate n'est pas la vraie candidate. Elle est la femme de son mari, postulante à un vrai-faux mandat. Tout le monde le savait. Mégret l'a dit. Catherine Mégret sera *« maire à part entière »*. C'est à dire qu'elle vaquera à ses fourneaux, les *« affaires sociales et familiales, les relations publiques et les relations avec la population. »* Et pour le reste, les vraies décisions, lui sera *« le conseiller de la municipalité. »* A part entière, cela va sans dire.

Un candidat de plomb. Une candidate de paille. Il fait bon être Vitrollais ! Tout ce que la gauche ne voudrait plus être contre tout ce que l'extrême-droite est. A ce jeu-là, la démocratie sort rarement gagnante. Alors, que dans ce pathétique jeu d'ombres, cette mascarade élective, cela parte dans tous les sens n'a rien de bien étonnant.

Sur ce terrain-là, sur ce terreau-là, le Front national est nettement le meilleur. Le trouble des esprits lui est une aubaine, le flou des situations, une bénédiction. Il possède, mieux que tout, l'art de mettre le doigt là où cela fait mal. Comme cet introuvable *« front républicain »* qui lui serait opposé en dernier recours et qui s'effrite avant même que d'exister.

Le parti des Mégret, lui, sait pouvoir compter sur de solides alliés. Ainsi Brigitte Bardot. Etant, elle-même, mariée à un proche de Jean-Marie Le Pen, elle ne pouvait faire moins que pratiquer la solidarité des épouses. Brigitte, Catherine même combat ! L'actrice qui ne met pas ses convictions sous son mouchoir, fût-il en vichy, y est donc allée de son compliment. *« Avec vous,* écrit-elle à Catherine Mégret via *Minute, la propreté, l'honnêteté et la sincérité seront les trois mamelles de Vitrolles. »* Allons, là aussi, pour qui aurait mal lu les Mémoires de B. B., le masque tombe.

Autre allié, malgré lui ou à cause de lui, Bernard Tapie. Toujours avec cet art de mettre le doigt sur les plaies, le Front national n'a pas manqué l'aubaine. Bruno Gollnisch a adressé au garde des sceaux une lettre ouverte pour implorer sa clémence. Il a demandé à Jacques Toubon d'accorder *« une permission de sortie »* à Bernard Tapie afin que le nouveau pensionnaire de la Santé puisse venir *« comme en 1995, entre les deux tours »* soutenir le candidat de la gauche à Vitrolles.

L'humour est un peu pesant, au Front comme au Front, mais le trait porte, raccourci de l'histoire politique récente : la Santé et Vitrolles sont bien les deux bouts d'une même histoire, l'une nourrissant l'autre. Bernard Tapie en prison, Bruno-Catherine Mégret à Vitrolles. Voici parfaitement résumé le châtiment que s'est infligée elle-même la gauche, et par ricochet la démocratie française, dans les errements des années Tapie !

Un train transportant du combustible nucléaire irradié a déraillé en Moselle

Les mesures effectuées après l'accident n'ont révélé aucune pollution radioactive

METZ
de notre correspondant

Aucune pollution radioactive n'a été enregistrée, mardi 4 février, à la suite du déraillement à Apach (Moselle) d'un train de marchandises transportant des barres de combustible nucléaire irradié. Les opérations de levage des wagons et de la motrice sortis des voies ont été achevées, mercredi 5 février dans la matinée, et les autorités devaient décider dans la journée d'éloigner ou non le convoi du site de l'accident.

Le déraillement s'est produit alors que le convoi traversait la gare de triage de cette petite commune située à la frontière franco-allemande. Il serait dû à la rupture d'un rail. Cette hypothèse n'est pas encore confirmée par l'enquête en cours. La motrice, qui roulait à faible allure, est sortie des voies, entraînant derrière elle les quatre wagons composant le train, dont trois sont chargés de matière radioactive. Aucun des wagons ne s'est renversé. Seul, le premier a terminé sa course légèrement incliné.

Les 18 tonnes de combustible nucléaire usé réparties sur trois wagons sont enfermées dans des conteneurs de 94 tonnes agréés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ces emballages sont conçus pour résister à une chute de 9 mètres, correspondant à une vitesse à l'impact de 50 km/h. Ils sont soumis à des feux enrobants de 800 degrés centigrades pendant une demi-heure et doivent tenir à la pression pendant 8 heures sous 200 mètres d'eau.

Les mesures effectuées par la cellule mobile d'intervention radiologique (CMIR) des sapeurs-pompiers de Thionville (Moselle) n'ont pas mis en évidence de fuite du contenu des wagons ni d'augmentation des rayonnements à proximité de ceux-ci, affirment les pouvoirs publics, qui ont cependant, à la demande du préfet de région, instauré un périmètre de sécurité de 200 mètres et mis en place un poste de commandement fixe à Metz et un poste avancé en gare d'Apach. L'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) affirme que le niveau d'irradiation relevé (2,5 microsieverts par heure à 1 mètre des wagons) *« respecte les limites réglementaires et est analogue aux mesures faites à la centrale avant le départ du convoi »*.

Le train venait de la centrale allemande d'Emsland, en Basse-Saxe. Il se dirigeait vers Dunkerque, où le combustible irradié doit être transbordé sur un bateau spécialisé avant d'être envoyé vers l'usine de retraitement de Sellafield, dans le nord de l'Angleterre.

300 000 CONVOIS PAR AN

Le convoi est affrété par la société britannique BNFL. L'IPSN estime qu'une centaine de transports de matières radioactives passent la frontière franco-allemande chaque année, dont un quart en transit avec l'Angleterre. Les écologistes lorrains, sarrois et luxembourgeois, très sensibilisés au dossier du nucléaire en raison de la présence de la centrale de Cattenom, proche de Thionville, ont dénoncé *« la route du plutonium et les risques encourus par la population »*.

Au total, l'IPSN évalue à 300 000 par an le nombre de colis radioactifs circulant sur le sol français. Ces transports radioactifs représentent 2 % des transits de matières dangereuses. La grande majorité du trafic, qui ne fait pas l'objet d'autorisation spécifique, concerne des petites sources radioactives, à usage industriel, médical ou scientifique.

En revanche, 5 000 transports nécessitent une autorisation et un emballage spécifiques. Pour les combustibles irradiés, on dénombre environ 450 convois annuels, auxquels s'ajoutent 300 convois de combustible neuf. Les combustibles irradiés s'acheminent à 50 % par chemin de fer, à 10 % par voie maritime et à 40 % par la route. L'IPSN avait jusqu'ici enregistré deux accidents, sans conséquence radiologique : en juin 1987, un camion était allé au fossé près de Saint-Laurent-des-Eaux ; en décembre 1991, un « colis » était tombé sur le pont d'un navire lors d'un transbordement.

Jean-Louis This

Des industriels français violeraient la réglementation sur les mines

MALGRÉ la décision de Paris de renoncer à produire et à exporter des mines antipersonnel, des industriels français continueraient à fabriquer et à vendre des engins frappés, en principe, de la même interdiction. L'accusation émane de l'Observatoire des transferts d'armements. Conjointement avec Handicap International, cet organisme devait rendre publique jeudi 6 février à Paris une enquête reprochant aux industriels du secteur de détourner la réglementation en vigueur. Cette étude passe en revue divers systèmes d'armement pouvant se substituer aux mines antipersonnel, telles que les mines antichars « piégeables ». Ses auteurs dénoncent aussi certains lanceurs de mines antichars susceptibles de disperser des mines dites de « contre-déminage », aux effets aussi pernicieux que les engins antipersonnel.

★ *Le complexe français de production des mines et systèmes associés.* Etude de l'Observatoire des transferts d'armements, BP 1027, 69201 Lyon Cedex 01 (89 p., 60 F).

DÉPÊCHES

■ **AGRICULTURE : la communication que devait présenter au** conseil des ministres Philippe Vasseur sur son projet de loi d'orientation agricole *(Le Monde* du 5 février) a été repoussée en principe au prochain conseil, pour des raisons de calendrier gouvernemental, indique-t-on au cabinet du ministre.

■ **RUSSIE : le ministre de l'intérieur, Anatoli Koulikov,** s'est vu confier, mardi 4 février, par le président Boris Eltsine la responsabilité de coordonner l'activité de l'ensemble des services de lutte contre la criminalité, notamment économique, a annoncé le porte-parole du Kremlin. Il sera notamment chargé de superviser les activités de la police fiscale et des douanes. Agé de cinquante ans, le général Koulikov fut un temps responsable de l'ensemble des opérations militaires en Tchétchénie. – *(Reuter.)*

■ **IRAK : le Pentagone a accusé, mardi 4 février, l'Irak** de dissimuler sur son territoire jusqu'à 25 missiles balistiques, en violation des résolutions des Nations unies, et prévenu que les Etats-Unis étaient prêts à défendre leurs forces dans la région. Le chef de la commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement irakien, Rolf Ekeus, est attendu le 20 février à Bagdad pour une mission consacrée aux missiles. – *(AFP.)*

■ **IRAN : deux séismes ont frappé,** mardi 4 février, à une demi-heure d'intervalle, une région montagneuse du nord-est de l'Iran, détruisant de nombreux villages et faisant au moins 58 morts et 153 blessés, selon des bilans provisoires. – *(AFP.)*

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 5 février, à 10 h 26 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18314,30	+1,26	– 6,07
Honk Kong index	13548,40	+0,72	+0,72

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 04/02	Var. en % 03/02	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2503,07	– 0,22	+ 8,09
Londres FT 100	—	—	+ 5,91
Zurich	—	—	+ 10,82
Milan MIB 30	—	—	+ 2,29
Francfort Dax 30	3070,61	+ 0,27	+ 6,29
Bruxelles	—	—	+ 12,42
Suisse SBS	—	—	+ 5,13
Madrid Ibex 35	462,69	– 0,12	+ 4,02
Amsterdam CBS	—	—	+ 5,55

Tirage du *Monde* daté mercredi 5 février 1997 : 485 514 exemplaires